REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

Présidence de la République

Commission Nationale Anti-Corruption

(CONAC)

Tél.: 237 22 20 37 32

Fax: 237 22 20 37 30

B.P: 33 200 Yaoundé

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

Presidency of the Republic

National Anti-Corruption Commission

(NACC)

URL : http : // www.conac-cameroun.net

**Mailto : ** infos@conac-cameroun.net

STRATEGIE NATIONAL E

DE LUTTE CONTRE L A CORRUPTION

2010-2015

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AES-SONEL :	Société Nationale d'Electricité du Cameroun
AGOA:	African Growth and Opportunity Act
AN :	Assemblée Nationale
ANAFOR :	Agence Nationale de Développement des Forêts
ANIF :	Agence Nationale d'Investigation Financière
ANOR :	Agence Nationale de la Normalisation
ARMP :	Agence de Régulation des Marchés Publics
BAD :	Banque Africaine de Développement
BEAC :	Banque des Etats de l'Afrique Centrale
BIP :	Budget d'Investissement Public
BTP :	Bâtiments et Travaux Publics
C2D :	Contrat de Désendettement Développement
CEEAC :	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEMAC :	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CENADI :	Centre National de Développement de l'Informatique
CES :	Conseil Économique et Social
CHOC :	Changer d'Habitudes et s'Opposer à la Corruption
CIMA :	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurance
CLCC :	Cellule de Lutte Contre la Corruption
CND :	Conseil National de la Décentralisation
CNDHL :	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CONAC :	Commission Nationale Anti-Corruption
CONSUPE :	Contrôle Supérieur de l'Etat
COS & Co:	Consultancy Services and Co
COBAC :	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CPM :	Commission de Passation des Marchés
CRETES :	Centre de Recherche et d'Etudes en Economie et Sondage
CSTC :	Confédération Syndicale des Travailleurs du Cameroun
CTD :	Collectivités Territoriales Décentralisées
DAO :	Dossiers d'Appel d'Offres
DECC :	Direction des Examens Concours et de la Certification
DGEPIP :	Direction Générale de l'Economie et de la Programmation des Investissements Publics
DGSN :	Délégation Générale à la Sureté Nationale
DSCE :	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
DSRP :	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECAM:	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
EDSC :	Enquête Démographique et de Santé Cameroun
ELECAM:	Elections Cameroon
EITI:	Extractive Industries Transparency Initiative
FECOC :	Fédération des Organisations Camerounaise de Consommateurs
FEICOM :	Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale
GCE :	General Certificate of Education
GIC :	Groupement d'Initiatives Communes
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GERDDES :	Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social
IDE :	Investissements Directs Etrangers
INS :	Institut National de la Statistique
INTERPOL:	International Police Organisation
IPC :	Indice de Perception de la Corruption
LCC :	Lutte Contre la Corruption
MECAM :	Mouvement des Entrepreneurs du Cameroun
MPE :	Mobilisation, Participation et Engagement

MINADER : Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINAS : Ministère des Affaires Sociales
MINATD : Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINCOM : Ministère de la Communication
MINCOMMERCE : Ministère du Commerce
MINEDUB : Ministère de l'Education de Base
MINEE : Ministère de l'Energie et de l'Eau
MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINEP : Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
MINEPAT : Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPIA : Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales
MINFI : Ministère des Finances
MINFOF : Ministère des Forêts et de la Faune
MINFOPRA : Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINIMIDT : Ministère de l'Industrie, des Mines et du Développement Technologique
MINJUSTICE : Ministère de la Justice
MINPOSTEL : Ministère des Postes et Télécommunications
MINPROFF : Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille
MINRESI : Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
MINSANTE : Ministère de la Santé Publique
MINT : Ministère des Transports
MINTP : Ministère des Travaux Publics
MO/MOD : Maîtres d'ouvrages/Maîtres d'ouvrages délégués
MPE: Mobilisation, Participation et Education
OBC : Office du Baccalauréat du Cameroun
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OPSTAC : Organisation Patronale des Syndicats de Transporteurs et Auxiliaires de Transports
OSC : Organisations de la Société Civile
PDSE : Plan de Développement du Secteur Energie
PER : Programme Economique Régional
PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux
PIB : Produit Intérieur Brut
PINORAC : Projet d'Introduction des Normes de Rendement dans l'Administration Publique Camerounaise
PME : Petite et Moyenne Entreprise
PNG : Programme National de Gouvernance
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE : Pays Pauvre Très Endetté
PRECIS : Prévention Education Condition Incitation Sanction
PSFE : Programme Sectoriel Forêts/Environnement
PST : Programme Sectoriel des Transports
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
PWYP : Publish What You Pay
SED : Secrétariat d'Etat à la Défense
SG : Secrétaire Général
SNH : Société Nationale des Hydrocarbures
SNI : Système National d'intégrité
SNLCC : Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption
SYNDUSTRICAM : Syndicat des Industriels du Cameroun
TIC : Technologies de l'Information et de la Communication
UE : Union Européenne
UFA : Unités Forestières d'Aménagement
UJC : Union des Journalistes Camerounais
ZICGC : Zones d'Intérêt Cynégétique et de Gestion Communautaire

SOMMAIRE

SOMMAIRE IV

PREFACE V

MOT DU PRESIDENT DE LA CONAC VIII

RESUME EXECUTIF XI

INTRODUCTION 1

Chapitre 1. LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 3

Chapitre 2. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES 14

Stratégie de Lutte contre la corruption dans les secteurs du Budget d'Investissement Public et des Marchés Publics 29

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans le secteur de la Décentralisation 43

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans le secteur de l'Education 56

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans le secteur des Finances (Douane/Impôts/Trésor) 67

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans les secteurs Forêts & Environnement 81

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans le secteur des Mines & Industries Extractives 93

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans le secteur de la Santé Publique 103

Stratégie de Lutte Contre la Corruption dans le Secteur des Transports 115

Chapitre 3. LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'INTEGRITE 126

Système National d'Intégrité du Cameroun en 2010 126

Stratégie de Développement du Pilier Exécutif 132

Stratégie de Développement du Pilier Législatif 138

Stratégie de Développement des Piliers Judiciaire et Institutions de Lutte contre la Corruption 144

Stratégie de Développement du Pilier Partenaires Techniques et Financiers 154

Stratégie de Développement du Pilier Médias 160

Stratégie de Développement du Pilier Secteur Privé 167

Stratégie de Développement du Pilier Société Civile 177

Chapitre 4. LA COORDINATION et LE SUIVI-EVALUATION DE LA SNLCC 187

Les acteurs de la mise en œuvre de la SNLCC 187

Le suivi-évaluation 188

La gestion du passé en matière de corruption et d'infractions assimilées 189

CONCLUSION 191

PREFACE

Faisant suite aux hautes directives de S.E. Monsieur Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat, le Cameroun s'est désormais doté d'une réflexion prospective qui lui permet de formuler des objectifs et de programmer des activités à court, moyen et long termes. C'est sur cette projection rationnelle vers le futur que repose son ambition de devenir, à l'horizon 2035, un pays émergent.

A la date d'aujourd'hui, vingt cinq années nous séparent de cette ligne d'horizon. A l'échelle humaine, cela signifie que le pays se donne le temps d'une génération, pour effectuer les avancées nécessaires et opérer les mutations quantitatives et qualitatives requises pour mériter de figurer parmi ces pays dont nous admirons le niveau de développement.

Toutefois, s'il est légitime de nourrir des ambitions et de se fixer des objectifs, encore faut-il disposer des ressources adéquates et suffisantes pour transformer ces espoirs en réalités concrètes.

En la matière, le Cameroun a l'avantage de disposer des potentialités les plus larges pour atteindre ses objectifs de développement et réaliser ses ambitions de bien être, de progrès et de prospérité. En effet, la nature a doté notre pays d'une population intelligente et laborieuse ainsi que d'abondantes ressources et richesses dont une exploitation rationnelle et judicieuse devrait pouvoir générer une croissance généreuse à partager équitablement à l'ensemble des citoyens.

Cependant, faut-il le souligner, il est un redoutable fléau dont les méfaits, en s'amplifiant, pourraient ruiner tous ces espoirs de prospérité et de bonheur partagé si rien n'est fait, maintenant, pour le vaincre. Car demain il sera peut-être trop tard, et nos aspirations de bien être seraient vaines si nous ne parvenons pas à terrasser notre farouche ennemie qu'est la corruption.

En effet, tirant les leçons à la fois de la longue et harassante décennie de crise multisectorielle - du milieu des années 80 à la fin des années 90 - que le pays a endurée et des douloureuses conséquences des immenses sacrifices que ces moments difficiles ont imposés à la collectivité nationale, le Président de la République, clairvoyant, a ordonné la remise en question de notre modèle de développement qui avait montré ses limites.

Cette œuvre de refondation fut assignée au Chef du Gouvernement à travers le Programme National de Gouvernance et de Lutte contre la Corruption qui permit d'établir qu'en plus des dysfonctionnements structurels et fonctionnels qui avaient fini par enrayer la mécanique administrative et l'ensemble du service public, la corruption y avait trouvé un terreau fertile et gangréné des pans entiers de l'appareil. Il fallait y remédier de toute urgence.

Mais, il n'en demeure pas moins que diagnostiquer l'étendue des ravages de la corruption est une chose ; parvenir à éradiquer ce mal en est une autre, bien plus ardue et complexe. Car, depuis l'alerte donnée par le Président de la République, dès son accession à la magistrature suprême jusqu'à la survenance des dérapages qui compromettent nos meilleurs projets de développement, portent atteinte à la réputation et à l'image de marque de notre pays sur la scène internationale. Ainsi, le combat contre la corruption est devenu une préoccupation permanente des pouvoirs publics camerounais.

A ce sujet, l'appui de la Communauté Internationale à nos efforts inlassables d'amélioration de la Gouvernance ne nous a jamais fait défaut. Ce qui prouve que le plaidoyer incessant du Président Paul BIYA pour un monde plus solidaire et homogène marque les esprits et produit des effets positifs.

C'est donc fort du soutien de la Communauté Internationale à travers la Convention des Nations Unies contre la Corruption ratifiée par le Cameroun en 2004 et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption que notre pays a signée en 2008, et sous la haute impulsion du Président de la République, que notre pays entend mener avec détermination et méthode, de manière résolue et sans concession, ce combat vital jusqu'à la victoire finale.

La publication de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, qui couvre à ce jour dix secteurs et huit piliers d'intégrité, m'offre ainsi l'occasion d'exprimer la profonde gratitude du Gouvernement de la République à l'ensemble de la Communauté Internationale pour l'appui constant et multiforme qu'elle n'a de cesse d'apporter au Cameroun dans sa guerre ouverte contre ce fléau.

Car, il convient de le relever, cette Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption arrive à point nommé pour répondre à une double attente.

D'abord, celle de voir le Cameroun doté d'une boussole performante qui balise nettement le parcours de ses troupes engagées dans la bataille contre la Corruption, assigne de manière précise les différents rôles, définit les normes de coordination de la lutte et les

critères dœvaluation des résultats engrangés, mobilise les ressources nécessaires à la conduite efficace du combat.

Lâautre attente est liée à la nécessité de donner plus de visibilité à la problématique de la perception de la réalité de la lutte contre la corruption au Cameroun. Les agences de notation vont pouvoir disposer dûun outil concret permettant dâapprécier, à sa juste valeur, la détermination du Cameroun à venir à bout de la corruption.

Pour la Société Civile et les milliers de Camerounais du Nord au Sud, de lœEst à lœOuest, femmes et hommes, jeunes et moins jeunes, venus de divers horizons et de divers corps de métier reflet de notre mosaïque sociale et culturelle qui ont donné de leur temps pour contribuer activement à lœélaboration de cette stratégie, soyez-en remerciés au nom du Gouvernement de la République.

En vous joignant à la réflexion commune pour rechercher et proposer les solutions les plus pertinentes pour combattre le plus efficacement possible lœennemi commun, vous avez fait montre dœengagement patriotique et de générosité envers les générations futures auxquelles nous pensons dœores et déjà en mettant tout en î uvre pour que notre pays soit une terre de bonheur et de prospérité pour tous.

Organisme public indépendant chargé de contribuer à la lutte contre la corruption, la CONAC a fait î uvre utile que le Gouvernement sœengage à intégrer dans son plan dâaction dans la mise en î uvre de la politique des Grandes Ambitions du Chef de lœEtat.

A cet effet, lœengagement individuel et la mobilisation collective constituent la clé de succès de cette stratégie qui définit des objectifs, détermine les actions à entreprendre à court, moyen et long termes, identifie les acteurs et les indicateurs de performance, évalue les ressources à déployer, propose des mécanismes pour le suivi et lœévaluation des résultats attendus.

Ainsi, je vous invite à faire nôtre la Vision de la Stratégie, qui sœénonce ainsi quœil suit :

« A lœHorizon 2015, le Cameroun est un pays où lœintégrité constitue une valeur capitale pour tout citoyen, avec une croissance économique fondée sur le travail bien fait, répartie de manière équitable afin dœassurer le bien être social dans un environnement préservé».

Philémon YANG

Premier Ministre, Chef du Gouvernement

MOT DU PRESIDENT DE LA CONAC

Penser et agir autrement, dans lôoptique dôune meilleure efficacité de la lutte contre la corruption au Cameroun, tels sont lôesprit et la dynamique qui ont inspiré le processus dôélaboration de la présente Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption du Cameroun et qui accompagneront sa mise en î uvre effective.

Lors de son accession à la Magistrature Suprême, le Chef de lôEtat, Son Excellence Paul Biya, Président de la République a placé sa stratégie de gouvernance sous le double signe de la rigueur et de la moralisation dans la gestion des ressources publiques, pour plus dôéquité dans la répartition des richesses nationales.

Côest fort de cet engagement devant le peuple camerounais que de nombreuses initiatives de lutte contre la corruption ont été pensées et mises en î uvre dans notre pays. Les illustrations les plus marquantes sont : la campagne dôassainissement des mî urs dans laquelle les délinquants à col blanc sont appelés à rendre compte de leur gestion indélicate de la fortune publique ; lôadhésion du Cameroun aux mécanismes internationaux de promotion de la gouvernance comme Extractive Industries Transparency Initiative (EITI), African Forestry Law Enforcement and Governance (AFLEG), la ratification de la Convention des Nations unies contre la Corruption (CNUCC) ainsi que la création des institutions spécialisées de lutte contre la corruption (CONAC, ANIF, etc.).

Malgré tous ces instruments, les résultats escomptés en matière de lutte contre la corruption sont restés mitigés. Lôune des raisons à cette insuffisance des résultats est la dispersion des efforts fournis par les multiples organisations publiques et privées pour endiguer ce fléau. En effet, que les actions menées soient le fait des institutions étatiques, des organismes du secteur privé ou de la société civile, il nôexiste pas de synchronisation dans lômplémentation des actions anticorruption au Cameroun. Or, la création des réseaux positifs est lôun des facteurs clefs de succès dans la lutte contre la corruption. Côest dans cette optique que le Gouvernement a décidé de lôélaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

Outil majeur dans lôaccompagnement des politiques visant à réduire la corruption, cette Stratégie contient un état des lieux de la corruption dans les secteurs et piliers sur lesquels elle porte. La Stratégie fait le diagnostic de la lutte contre la corruption en identifiant

les forces et les faiblesses dans chacun des secteurs et piliers, définit les rôles de toutes les parties prenantes au processus, dresse le plan d'actions à réaliser dans le cadre de la lutte contre la corruption par secteur et par pilier d'intégrité et met en place les mécanismes de suivi-évaluation des actions à mener.

La corruption ayant des visages différents selon le secteur d'activités où elle sévit, il serait illusoire d'utiliser les mêmes actions pour la combattre. C'est la raison pour laquelle la Stratégie du Cameroun repose sur des approches sectorielles et des stratégies de renforcement des piliers d'intégrité.

Les stratégies sectorielles contiennent des actions de Prévention, d'Education, de Conditions, d'Incitation et de Sanctions (PRECIS) qui devront être implémentées concomitamment pour contribuer à réduire significativement la corruption à défaut de pouvoir l'éliminer définitivement. Les Piliers d'intégrité, quant à eux, se constituent des principales institutions et organisations qui composent la société camerounaise (systèmes judiciaire, parlementaire, exécutif, société civile, médias, etc.). En matière de lutte contre la corruption, leur rôle consiste, en tant que garants de l'intégrité, à veiller à la mise en î uvre des actions du PRECIS dans les stratégies sectorielles.

La présente Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC) a été élaborée de manière participative en impliquant les acteurs de toutes les couches sociales évoluant dans les Secteurs et Piliers considérés comme prioritaires.

Je voudrais ici exprimer ma gratitude à toutes les personnalités sans exclusive et plus spécialement au Président de l'Assemblée Nationale, au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, au Premier Président de la Cour Suprême, à l'ensemble des Ministres dont les départements étaient ciblés par les stratégies sectorielles, pour leur implication personnelle à cette première phase. Mes remerciements s'adressent aussi à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers, en l'occurrence le Comité Multi Bailleurs du Cameroun, la Société Civile, le Secteur Privé et les Médias qui ont, eux aussi, fortement contribué à la production de ce document comme l'un des maillons historiques de la construction de notre pays en ce 21e siècle. Pour terminer, j'aimerais exprimer toute ma reconnaissance à l'équipe du Projet CHOC avec ses consultants, partenaire technique et financier de la CONAC dans le cadre de la formulation de cette Stratégie.

Il ya lieu de préciser que le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption du Cameroun n'est pas encore achevé. Cette première phase n'a concerné que les secteurs et les piliers d'intégrité prioritaires ; le processus devra donc se

poursuivre avec dôautres secteurs et piliers pour consolider le présent document. En outre, il faut souligner quôune stratégie qui nôest pas mise en î uvre est vaine, le plus important pour notre pays reste lôimplémentation des actions stratégiques arrêtées dans ce Document de Stratégie. Côest cette mise en î uvre qui contribuera à réduire le phénomène de corruption dans notre société et constituera la finalité de notre action.

Ensemble, nous avons élaboré cette stratégie. Ensemble, nous lôavons produite. Ensemble aussi, nous souhaitons pouvoir la mettre en î uvre avec la contribution effective de chacun et chacune dôentre vous. La trilogie Mobilisation, Participation et Engagement individuel et collectif (MPE) à laquelle nous avons tous souscrit lors des ateliers nationaux dôappui à lôélaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption doit être notre fil dôAriane. Pour atteindre des résultats probants, il est nécessaire de rendre la Stratégie exécutoire dès son adoption par le Gouvernement. La CONAC ne doute pas de lôappui des hautes autorités de la République pour la mise en î uvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption dès le démarrage de lôexercice financier 2011.

Aussi, jôinvite toutes les parties prenantes concernées, nos bailleurs de fonds avec, à sôimpliquer davantage pour que la lutte contre la corruption épouse dans les faits la volonté exprimée à ce sujet par le Chef de lôEtat, Son Excellence Paul Biya, qui nous rappelle constamment que « La corruptioné il faut que cela cesse ! ».

Dieudonné MASSI GAMS

Vice-Président de la CONAC

RESUME EXECUTIF

Les autorités camerounaises ont inscrit la lutte contre la corruption dans leurs priorités dôactions tel quôil ressort des documents dôorientation stratégique élaborés au cours des deux dernières décennies, à savoir : i) le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, ii) le Document de Stratégie pour la Croissance et lôEmploi, iii) la Vision du Cameroun à lôhorizon 2035.

Le cadre stratégique et le plan dôactions pour la mise en î uvre de la politique de lutte contre la corruption ont été placés sous la responsabilité du Programme National de Gouvernance qui relève des Services du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Les actions à entreprendre dans le cadre du Plan Gouvernemental de lutte contre la corruption élaboré en 1997 ont été codifiées dans un document publié en 2004 sous le titre de : « Cameroun : les Chantiers de la Gouvernance ».

Depuis lors, toutes les parties prenantes sôactivent à appuyer le Cameroun dans sa démarche pour une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption.

Côest dans cette logique quôil faut inscrire lôensemble des réformes institutionnelles et organisationnelles actuellement en cours, et qui, à leur terme, permettront au Cameroun de disposer dôinstruments juridiques et dôun cadre institutionnel adaptés.

Ces réformes trouvent leurs fondements dans le texte de la Constitution du 18 janvier 1996, qui, en son Article 66, impose une obligation de déclaration des biens à certains commis et hautes personnalités de lôEtat avant leur prise de fonction ainsi quôà la fin de celles-ci. Cette disposition constitutionnelle est appuyée par la loi N°0003/2006 du 25 janvier 2005 relative à la déclaration des biens et avoirs.

En termes de résultats consécutifs aux mesures de Prévention, dôEducation et de Répression engagées dans le cadre de la lutte contre la contre la corruption, il y a lieu de souligner les avancées enregistrées au niveau du cadre institutionnel, à travers la création en mars 2006 de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) dont les misions se complètent avec celles de lôANIF, de lôARMP, de la Chambre des Comptes de lôAssemblée Nationale, de la Cour des Comptes, du CONSUPE et des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption.

Au niveau du changement des comportements et du recul de lôintensité de la corruption, il convient dôadmettre que les résultats obtenus restent en deçà des attentes et cêest la principale raison qui amène les parties prenantes à se questionner sur les politiques et les stratégies de lutte adoptées jusquôà présent, et à développer une stratégie globale et cohérente en vue de lôatteinte de résultats concrets.

La présente Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption est le résultat dôune démarche participative dont lêélaboration a impliqué plus dôun millier de participants issus du Gouvernement, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile, des Partenaires Techniques et Financiers et des citoyens à travers une vingtaine dôateliers nationaux organisés sur lôensemble du territoire national.

Elle se fonde sur un cap qui reflète les aspirations profondes et le rêve des Camerounaises et des Camerounais à lôhorizon 2015, formulés sous forme de Vision selon lêénoncé qui suit :

1. Enoncé de la Vision de la SNLCC

« A l'horizon 2015, le Cameroun est un pays où lôintégrité constitue une valeur capitale pour tout citoyen, avec une croissance économique fondée sur le travail bien fait, distribuée de manière équitable afin dôassurer le bien être social dans un environnement préservé. »

Cette Vision projette lôimage dôun Cameroun probe au sein duquel chaque citoyenne et citoyen refusent de considérer la corruption comme une « fatalité », mais sêengagent plutôt résolument à lui barrer la route.

2. Les objectifs globaux assignés à la SNLCC

Les objectifs globaux assignés à la stratégie ont été définis en fonction de plusieurs niveaux :

- Au niveau global : la stratégie se donne pour objectif dôappuyer le processus de transformation sociale du Cameroun dans la perspective du renforcement de lêEtat de droit, de la démocratie, de la participation effective à la gestion publique, de la transparence et surtout du refus de la corruption ;

- Au niveau des secteurs prioritaires retenus : elle vise à mobiliser les acteurs positifs à travers des actions stratégiques, lesquelles permettront dôatteindre le point de non retour de la lutte contre la corruption au sein de leurs secteurs respectifs ;

- Au niveau du développement des secteurs d'intégrité prioritaires, il s'agira d'accompagner l'émergence et le développement des piliers d'intégrité, gardiens des bonnes valeurs et des acquis de la lutte contre la corruption ; et enfin

- Au niveau de la coordination et du suivi-évaluation des actions à mettre en î uvre, il s'agira de s'assurer de leur implémentation effective, de développer des synergies et de capitaliser des avancées stratégiques grâce à la lutte contre la corruption.

3. Le choix des secteurs et piliers d'intégrité prioritaires

Les actions stratégiques retenues dans le cadre de la présente stratégie visent en priorité les secteurs et piliers d'intégrité suivants :

- **Secteurs prioritaires :**

1. Budget d'Investissement Public
2. Marchés Publics
3. Secteur Privé & Climat des Affaires
4. Décentralisation
5. Education
6. Finances (Douane/Impôts/Trésor)
7. Forêts & Environnement
8. Mines & Industries Extractives
9. Santé publique
10. Transports

Séparés au départ, les secteurs Budget d'Investissement Public et Marchés Publics ont été finalement jumelés pour ne plus former qu'un seul secteur.

- **Piliers d'intégrité**

1. Système Exécutif
2. Système Législatif
3. Système Judiciaire
4. Institutions de Lutte contre la Corruption
5. Partenaires Techniques & Financiers
6. Médias
7. Secteur Privé
8. Société Civile

Ces secteurs et piliers d'intégrité ont été sélectionnés sur la base des conclusions et recommandations des études et travaux disponibles, des conclusions et recommandations émanant des journées de réflexion, réunions de concertation et forums organisés par la CONAC, ainsi que de la perception de l'intensité de la corruption au sein de certains secteurs d'activités.

4. Le processus de construction, de validation et d'adoption de la stratégie

La méthodologie de construction, de validation et d'adoption de la Stratégie a prévu des étapes, principes et outils spécifiques décrits de manière détaillée dans le chapitre 1.

- L'étape de construction visait à collecter des données et des informations sur la problématique de corruption au Cameroun.

- L'étape d'exploration des scénarios et de détermination des plans d'actions a consisté à : i) identifier les enjeux, facteurs favorables et/ou difficultés de lutte contre la corruption par les participants aux ateliers nationaux ; ii) identifier les acteurs-clés pour chacun des secteurs ou piliers considérés, leurs rôles respectifs ainsi que leur classification en trois catégories principales (**Acteurs Leaders, Acteurs Relais, Acteurs Destinataires) ;** iii) déterminer les objectifs à atteindre et actions stratégiques à mettre en î uvre; iv) élaborer les plans d'actions et déterminer les acteurs pour leur mise en î uvre.

- Le PRECIS est l'outil de base qui a servi à la construction de la SNLCC. Cet outil est composé de 5 (cinq) éléments :

    - **PR :** pour Prévention
    - **E :** pour Education
    - **C :** pour Conditions
    - **I :** pour Incitation, et
    - **S :** pour Sanctions.

- Le principe de base qui a guidé les travaux était articulé autour dôune trilogie composée de trois éléments :

  - **M** = MOBILISATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES
  - **P =** PARTICIPATION EFFECTIVE À LôÉLABORATION DE LA SNLCC
  - **E =** ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF À LA MISE EN Í UVRE DE LA SNLCC

La validation du document de stratégie implique une concertation entre les instances mises en place dans le cadre de lœélaboration de la stratégie, la CONAC et les parties prenantes et toute personne physique ou morale intéressée par la problématique de la corruption au Cameroun.

Une fois validée, la SNLCC sera soumise à lôadoption des autorités gouvernementales.

5. La substance de la Stratégie

En plus de la présentation de son processus dœélaboration, le document de Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption procède à une revue complète de chacun des secteurs et piliers dôintégrité prioritaires retenus, effectue un état des lieux et un diagnostic complet de la lutte contre la corruption, pour ensuite proposer un plan dôactions stratégiques à mettre en î uvre dôici 2015.

Dans un troisième temps, la Stratégie présente les mécanismes de coordination et de suivi-évaluation.

INTRODUCTION

Le concept « Stratégie » emprunté au langage militaire se définit comme étant la démarche qui permet à une organisation de déterminer les objectifs fondamentaux à atteindre et de mobiliser les ressources nécessaires à leur réalisation.

En d'autres termes, la stratégie détermine l'orientation que doit prendre une organisation pour remplir son mandat. Généralement, elle est consignée dans un document de planification dont le processus d'élaboration consiste à : i) analyser la situation problématique dans laquelle on se trouve (état des lieux) ; ii) identifier les problèmes à résoudre ainsi que les causes et les facteurs ayant engendré lesdits problèmes; iii) définir leur ordre de priorité selon leur ampleur, gravité ou niveau de vulnérabilité ; iv) fixer des objectifs et des cibles à atteindre ; v) déterminer les activités prioritaires à réaliser et les stratégies nécessaires ; vi) évaluer le niveau de ressources à mobiliser ; vii) déterminer les mécanismes de mise en î uvre du programme à réaliser ; viii) élaborer un chronogramme d'activités et enfin; ix) définir les outils d'évaluation ainsi que les indicateurs de résultats.

Telle est la démarche adoptée par la CONAC pour assoir le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) du Cameroun dont les principales étapes sont décrites dans le document de str atégie qui en est la résultante.

En plus de décrire le processus tel qu'il s'est effectivement déroulé, ce document scrute le phénomène de la corruption dans ses manifestations et ses causes à travers les secteurs et les piliers d'intégrité prioritaires retenus à cet effet, les actions de lutte qui ont été engagées jusqu'à présent et les résultats obtenus, les enjeux et principaux défis à considérer pour la suite du combat, les nouvelles actions à entreprendre pour atteindre des résultats probants à l'horizon 2015. En un mot, la présente Stratégie vise à coaliser tous les acteurs positifs dans une logique de synergie positive dans ce combat contre l'ennemi commun qu'est la corruption.

De manière plus précise, le document de SNLCC est articulé autour de quatre principaux chapitres.

Le chapitre 1, qui situe le processus d'élaboration de la Stratégie dans son contexte et ses fondements, s'appuie sur la Vision que le Cameroun s'est définie pour devenir un pays émergent, plus démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035. Ce chapitre permet

aux lecteurs de comprendre lôarticulation des différentes étapes qui ont marqué ce processus et de se familiariser avec la méthodologie et les outils qui ont servi à construire la Stratégie.

Le chapitre 2 présente les stratégies sectorielles de lutte contre la corruption. Pour ce faire, il passe en revue les secteurs prioritaires retenus à travers : i) un état des lieux sur les manifestations et causes de la corruption ; ii) un diagnostic des actions engagées dans chaque secteur, avec en exergue les facteurs favorables et les difficultés rencontrées dans la lutte contre la corruption; iii) les enjeux ainsi que les conditions préalables pour atteindre des résultats probants; iv) les objectifs, les axes stratégiques et les actions à implémenter ; v) les acteurs à mobiliser dans la mise en î uvre.

Quant au chapitre 3, il présente les stratégies de développement des piliers dôintégrité suivi également la démarche des stratégies sectorielles.

Le chapitre 4, pour sa part, présente le mécanisme de coordination et de suivi de la mise en î uvre de la présente Stratégie.

En conclusion, la Stratégie proposée dans ce document tire sa légitimité des concertations populaires organisées à travers le territoire national et ayant réuni diverses couches de la société (responsables de lôAdministration, avocats, ingénieurs, médecins, sans emplois, journalistes, étudiants, marchands ambulants, « sauvetteurs », « ben-skineurs », « bayam-sellam », sociologues, chercheurs, universitaires, agriculteurs, petits et grands exploitants forestiers et miniers, etc.) dans les secteurs et les piliers ciblés. Le choix des acteurs a été dicté par la volonté de constituer un échantillonnage aussi représentatif que possible du secteur ou du pilier examiné, des personnes qui vivent au quotidien le phénomène de la corruption et qui sont , par conséquent, mieux placées pour proposer des actions concrètes visant à dompter ce mal.

Les phénomènes décrits dans cette Stratégie inclusive, sont tirés des réalités palpables et du vécu quotidien des Camerounais. Les propositions faites puisent dans ces réalités et les acteurs sôy reconnaissent. Aussi, lôappropriation et la mise en î uvre sôen trouvent-elles facilitées.

CHAPITRE 1. LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

1.1. Les fondements de la Vision de la Stratégie Nationale de la Lutte contre la corruption au Cameroun

1.1.1. Au regard de la Vision du Cameroun à l'horizon 2035

Le processus de définition d'une vision à l'horizon 2035 a amené le Gouvernement de la République à analyser un ensemble de facteurs structurants qui ont fondé l'évolution du Cameroun, depuis l'indépendance du Cameroun Oriental le 1er janvier 1960 et la réunification des 2 Cameroun le 1er octobre 1961.

Au plan politique et administratif, cette analyse révèle entre autres :

- ➔ une profonde désarticulation entre l'Etat et la sociologie locale, caractérisée par un Etat dont le mode de fonctionnement, le profil des agents et l'idéologie épousent difficilement la configuration générale du pays, l'organisation sociale endogène et encore moins le résultat d'un ensemble de croyances et de schèmes comportementaux locaux ;
- ➔ de multiples faiblesses de capacités qui ont empêché le Cameroun d'optimiser ses aptitudes et potentialités pour trouver des solutions adéquates et s'organiser en conséquence. Ces faiblesses ont pour noms : le mimétisme ; la profusion des cadres et des structures souvent inadaptés ; la faible réactivité du système sociopolitique ; l'inertie des services publics ; la corruption et les comportements déviants.[1]

Au nombre des défis que le Cameroun entend relever pour devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité à l'horizon 2035, figure celui de la gouvernance.

Relever ce défi suppose que l'Etat s'engage à rendre l'ensemble de son système politique et administratif plus flexible et plus proactif, et à réduire le niveau de corruption et des rigidités administratives dans des proportions qui permettraient de relancer durablement son économie, d'améliorer son image de marque et sa crédibilité aux yeux des partenaires, ainsi que de rehausser sa confiance auprès du peuple.

[1] Cameroun Vision 2035 (Juin 2009), page 7

En tant que thématique prospective retenue pour la formulation de la Vision à l'horizon 2035, les nouvelles bases de la gouvernance au Cameroun visent à instaurer une gestion rigoureuse nécessitant un leadership, une transparence, une responsabilisation capables d'optimiser les potentialités minières, économiques, industrielles, de libérer les énergies et d'assurer une redistribution équitable des richesses. La problématique posée par un tel postulat réside sur le renforcement de l'état de droit, de la démocratie, la participation effective à la gestion publique, la transparence et surtout, sur l'anéantissement de la corruption qui peut saper toute perspective de développement et représenter une lourde menace pour la paix et la stabilité du Cameroun.

Cette Vision confirme la prise de conscience par les pouvoirs publics de l'impact négatif de la mauvaise gouvernance sur le développement à long terme du pays. Elle est corroborée par un ensemble d'engagements nationaux et internationaux souscrits par l'Etat dans le cadre de sa Stratégie pour la Croissance et l'Emploi[2]. De manière concrète, cette orientation implique que les actions envisagées dans les documents de politique s'accompagnent de l'effectivité d'une meilleure gestion des affaires publiques et d'une réduction conséquente de l'intensité de la corruption. C'est l'objectif principal visé par la présente Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

1.1.2. Au regard des objectifs visés par la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi

La Stratégie pour la Croissance et l'Emploi qui a succédé à celle de la Réduction de la Pauvreté prévoit de renforcer la lutte contre la corruption et les détournements des fonds publics à travers des actions qui porteront sur :

- la systématisation de la reddition des comptes ;
- la systématisation des sanctions à l'encontre des gestionnaires indélicats et la récupération des biens et avoirs détournés afin d'aboutir à une situation d'« impunité zéro »;
- l'intensification des campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les valeurs morales, l'intérêt général et le bien public, ainsi qu'une meilleure

[2] Le chapitre 5 du DSCE entièrement consacré à la promotion de la gouvernance et de la gestion stratégique de l'Etat renvoie à une utilisation efficace et efficiente du potentiel et des différentes ressources disponibles, ce qui va contribuer au rayonnement intérieur et extérieur de l'image du pays.

communication sur les actions déjà menées et sur les sanctions effectivement infligées aux personnes condamnées dans le cadre de la lutte contre la corruption ;

- la mise en î uvre des plans dôactions de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) et de lôAgence Nationale dôInvestigation Financière (ANIF) ;
- le renforcement des moyens dôaction du Contrôle Supérieur de lôEtat.

Dans cette optique, le lien de cause à effet à établir entre ces objectifs et certaines actions devient évident. A cet égard, on peut mentionner à côté de la mise en place de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême, la création des institutions suivantes :

- la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC);
- lôAgence Nationale dôInvestigation Financières (ANIF).

A cela sôajoute également des actions significatives telles que :

- la publication annuelle du rapport de la Chambre des Comptes ;
- la réforme du Code des Marchés ;
- la publication des sanctions prises à la suite des missions de contrôle du CONSUPE, etc.

1.1.3. La Vision de la SNLCC

Développé par le Comité ad hoc dôélaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption, lônoncé de la Vision de la SNLCC cible les objectifs stratégiques du DSCE autant que ceux des OMD. Elle sônonce comme suit:

« A l'horizon 2015, le Cameroun est un pays où lôintégrité constitue une valeur capitale pour tout citoyen, avec une croissance économique fondée sur le travail bien fait, distribuée de manière équitable afin dôassurer le bien être social dans un environnement préservé. »

Ainsi formulée, la Vision de la SNLCC (qui correspond à une réponse aux aspirations et besoins des populations camerounaises ainsi quôaux défis identifiés dans les études et travaux réalisées sur la corruption au Cameroun) a été présentée aux participants des ateliers dôélaboration de la Stratégie qui lôont endossée sans aucune réserve.

Cette Vision projette lôimage dôun Cameroun probe au sein duquel chaque citoyenne et chaque citoyen refuse de considérer la corruption comme une fatalité mais sôengagent plutôt résolument à lui barrer la route.

1.1.4. Les Objectifs stratégiques de la SNLCC

Lôobjectif global de la SNLCC

Appuyer le processus de transformation sociale du Cameroun dans la perspective du renforcement de lôEtat de droit, de la démocratie, de la participation effective à la gestion publique, de la transparence et surtout du refus de la corruption.

Lôobjectif global de lutte contre la corruption dans les Secteurs prioritaires

Atteindre le point de non retour de la lutte contre la corruption dans les secteurs prioritaires grâce à une meilleure concentration des efforts des acteurs positifs mobilisés.

Lôobjectif global pour le développement des piliers dôintégrité

Accompagner lôémergence et le développement des piliers dôintégrité, gardiens des bonnes valeurs et des acquis de la lutte contre la corruption.

Lôobjectif de coordination et de suivi-évaluation de la SNLCC

Mieux démanteler les réseaux mafieux grâce à la synergie des actions intersectorielles et à la collaboration inter-piliers.

1.2. Le processus dôélaboration de la SNLCC

1.2.1. Calendrier dôélaboration de la Stratégie

Les travaux dôélaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption ont effectivement démarré avec lôapprobation de la méthodologie qui a été développée à cet effet par la CONAC. Cette méthodologie a été approuvée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, à lôoccasion de la 3ème session du Comité de Pilotage du Projet CHOC qui sôest tenue le 16 juin 2010. Lôapprobation apportait ainsi lôonction gouvernementale à cette initiative.

La date du 24 septembre 2010 a été retenue comme échéance pour la présentation de la Stratégie aux hautes autorités camerounaises.

1.2.2. Mécanisme d'élaboration de la Stratégie

Pour l'élaboration de la SNLCC, les autorités camerounaises ont mis en place un mécanisme comprenant : un Comité ad hoc d'élaboration de la Stratégie, un Secrétariat Exécutif, une équipe d'appui technique ainsi que les différentes parties prenantes au processus.

- **Le Comité ad hoc**

Composé de représentants de l'Assemblée Nationale, des Services du Premier Ministre, de la Cour Suprême, du MINEPAT, de la CONAC, des PTF (PNUD), de la Société civile et du monde des affaires (GICAM), le Comité ad hoc a pour mission d'encadrer et de superviser le processus d'élaboration de la SNLCC.

- **Le Secrétariat Exécutif**

Placé sous la responsabilité d'un Secrétaire Exécutif assisté de quatre (04) Assistants Techniques, le Secrétariat Exécutif a pour rôle la gestion et le pilotage au quotidien du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption.

- **L'équipe d'appui technique**

Composée de six experts pluridisciplinaires, cette équipe est chargée d'élaborer des stratégies sectorielles et de renforcement des piliers d'intégrité. L'équipe ainsi mobilisée par le PNUD était placée sous la coordination technique et administrative du Projet CHOC, lui-même supervisé par la CONAC.

- **Les acteurs impliqués dans le processus d'élaboration de la stratégie**

Conduit par la CONAC, le processus d'élaboration de la stratégie a mobilisé plus d'un millier de citoyens à travers une vingtaine d'ateliers organisés sur l'ensemble du territoire camerounais, donnant ainsi un caractère consensuel au document de stratégie soumis respectivement à la validation et à l'adoption des acteurs.

1.2.3. Choix des secteurs et piliers d'intégrité prioritaires

Sur la base des conclusions et recommandations des études et travaux disponibles, des journées de réflexion, des réunions de concertation et forums organisés par la CONAC, de la perception de la corruption au sein de certains secteurs d'activités, il est apparu opportun pour la CONAC de retenir dix secteurs et huit piliers d'intégrité prioritaires pour la toute première phase d'élaboration d'une Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption. Il est entendu que les leçons apprises dans cette phase que l'on pourrait qualifier de « pilote »,

devront être capitalisées pour la mise à jour régulière d'un document de stratégie qui s'inscrit dans une perspective dynamique.

Les secteurs et piliers d'intégrité retenus sont les suivants:

- **Secteurs :**

1. Budget d'Investissement Public
2. Marchés Publics
3. Secteur Privé & Climat des Affaires
4. Décentralisation
5. Education
6. Finances (Douane/Impôts/Trésor)
7. Forêts & Environnement
8. Mines & Industries Extractives
9. Santé publique
10. Transports

Séparés au départ, les secteurs Budget d'Investissement Public et Marchés Publics ont été finalement jumelés pour ne plus former qu'un seul secteur.

- **Piliers d'intégrité**

1. Système Exécutif
2. Système Législatif
3. Système Judiciaire
4. Institutions de Lutte contre la Corruption
5. Partenaires Techniques & Financiers
6. Médias
7. Secteur Privé
8. Société Civile

1.2.4. Construction de la base de données et d'informations

Cette construction s'est réalisée à partir de (i) la capitalisation des actions antérieures ; (ii) la revue documentaire ; iii) la collecte, l'analyse des données et des propositions auprès des populations à travers les ateliers organisés sur l'ensemble du territoire national et (iv) les propositions des populations. C'est cette séquence qui a permis de disposer des informations et données sur la corruption.

La mobilisation des parties prenantes à la lutte contre la corruption, leur participation effective à l'élaboration de la stratégie, ainsi que l'engagement individuel et collectif de tous les acteurs sont le leitmotiv ayant guidé le processus d'élaboration de la présente Stratégie.

1.2.5. Exploration des scénarios et détermination des plans d'actions

La présente Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption, ainsi que les stratégies sectorielles ou de renforcement des piliers d'intégrité qui la soutiennent se fondent sur:

i) l'identification des enjeux, des facteurs favorables et/ou des difficultés identifiés en matière de lutte contre la corruption;

ii) l'identification des acteurs-clés pour chacun des secteurs ou piliers considérés, leurs rôles respectifs ainsi que leur classification en trois catégories principales, à savoir :

- **les Acteurs Leaders** qui ont la capacité d'orienter les décisions à prendre dans le cadre de la lutte contre la corruption dans leur secteur ou pilier d'intégrité;
- **les Acteurs Relais** qui appuient la mise en î uvre des actions stratégiques relatives à la lutte contre la corruption ;
- **les Acteurs Destinataires** vers lesquels sont orientées les actions retenues ;

iii) l'analyse du jeu des acteurs ayant permis de mesurer la volonté de lutter contre la corruption par chaque groupe d'acteurs, dans l'optique de constituer des masses critiques capables de développer des actions appelées à faire un effet de boule de neige ;

iv) la détermination des objectifs et actions stratégiques à mettre en î uvre dans chaque secteur ou pilier d'intégrité ;

v) l'élaboration des plans d'actions et la détermination des acteurs pour leur mise en î uvre, et enfin

Toutes ces actions réalisées par les participants aux ateliers nationaux ont permis l'estimation des coûts relatifs aux actions planifiées.

1.2.6. Outils de construction de la stratégie : le PRECIS

Les plans d'actions qui sont au cœur de la présente Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption ont été développés sur la base du PRECIS, tel qu'il est schématisé par la figure ci-dessous :

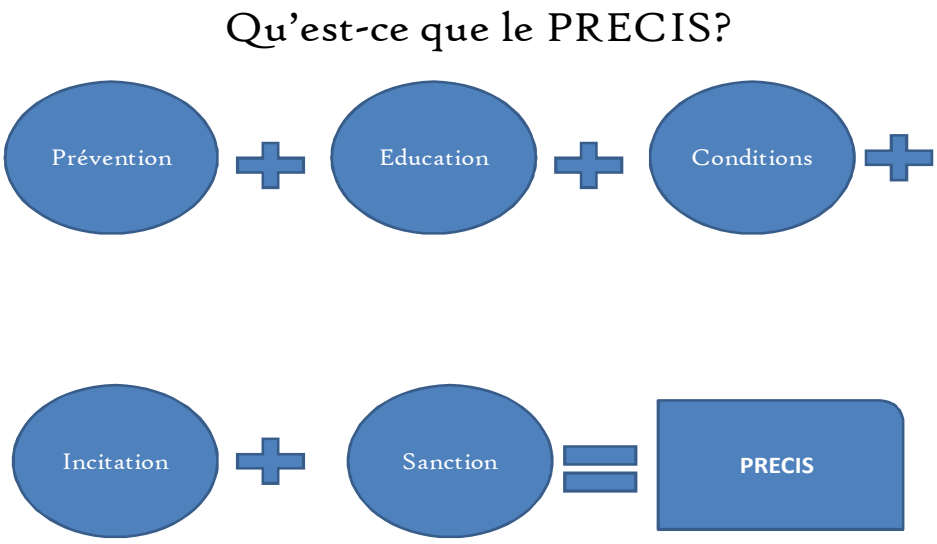

Les spécialistes de la lutte contre la corruption estiment que seule la combinaison des actions de prévention, d'éducation, de conditions, d'incitation et de sanctions menées de manière concomitante, peut assurer l'atteinte des résultats probants dans ce domaine.

Par actions de prévention, l'on entend toutes celles qui permettent d'éliminer les opportunités de corruption que recèlent les insuffisances structurelles, juridiques, réglementaires ou organisationnelles sur lesquelles peuvent s'appuyer les corrompus et les corrupteurs pour commettre leurs forfaits.

Les actions d'éducation sont celles qui visent le changement de mentalités, d'habitudes et d'attitudes.

Les actions de condition sont plutôt de nature à rendre les acteurs du secteur ou du pilier moins vulnérables à la corruption.

Les actions d'incitation ont pour but de développer la résistance à l'attrait que constitue la corruption, en proposant de nouveaux référents dont peuvent s'inspirer les générations actuelles et futures.

Enfin, les sanctions visent à dissuader les individus et à démanteler les réseaux de corruption, en faisant payer un coût très élevé aux coupables d'actes de corruption.

Au Cameroun, les expériences de la lutte contre la corruption montrent que les actions engagées jusqu'ici se sont davantage focalisées sur la prévention et l'éducation et depuis peu sur la répression.

S'agissant de la prévention, l'indisponibilité d'une législation spécifique combinée au retard observé dans la mise en application de l'Article 66 de la Constitution, sur la déclaration des biens et avoirs des agents publics, offrent encore beaucoup d'opportunités aux corrompus et corrupteurs.

Le manque de lisibilité de l'articulation entre les intrants engagés et les résultats obtenus par rapport aux actions de répression, doublé d'une présomption de confort qui entoure les coupables d'actes de corruption dont les fortunes accumulées n'ont pas encore été menacées, renforcent un sentiment de doute au sein de l'opinion publique sur l'efficacité de la lutte menée.

Cela dit, la volonté de lutter contre la corruption qui se dégage des travaux des différents ateliers nationaux confirme l'existence de plusieurs noyaux d'acteurs positifs qu'il faudrait inciter à persévérer dans la lutte. Ceci ne sera possible que si la combinaison des actions du PRECIS est sous-tendue par une réduction significative de la pauvreté, une redistribution équitable des richesses nationales et un combat acharné contre l'impunité qui sont autant de gages pour l'atteinte de résultants probants.

1.2.7. Approche genre

Dans les différentes séquences de construction de la SNLCC, l'approche genre qui met en avant les besoins spécifiques des hommes et des femmes dans la problématique de la lutte contre la corruption à travers des concepts tels que l'équité, la promotion de l'égalité de chances entre les femmes et les hommes, la lutte contre l'exclusion sociale, a été prise en compte. La participation des femmes à toutes les instances et étapes du processus d'élaboration de la stratégie a été remarquable.

Des manifestations et causes spécifiques comme que le harcèlement sexuel ont été soulignées en tant qu'axe d'intervention prioritairement destinée à résoudre les problèmes de corruption rencontrés par les femmes.

1.2.8. Le processus de validation et dôadoption de la SNLCC

A lôissue de chacun des ateliers de secteurs et piliers dôintégrité une stratégie spécifique a été élaborée dont la synthèse constitue la substance du présent document.

Lôélaboration, la validation et lôadoption de la stratégie impliquent les acteurs du Gouvernement, du Secteur Privé, des Organisations de la Société Civile et des PTF et des citoyens selon la trilogie **MPE** :

- **M :** MOBILISATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES (1500 PARTICIPANTS CIBLÉS) ;
- **P :** PARTICIPATION EFFECTIVE À LôÉLABORATION DE LA SNLCC (1000 PARTICIPANTS EFFECTIFS) ;
- **E :** ENGAGEMENT INDIVIDUEL ET COLLECTIF À LA MISE EN íUVRE DE LA SNLCC.

Le processus de validation et dôadoption de lôensemble des documents produits est articulé autour des étapes suivantes :

a. Restitution et validation des informations collectées

Les conclusions des ateliers ont été soumises aux parties prenantes pour susciter leurs contributions et validations. Il est également prévu de diffuser le document de Stratégie à travers sa mise en ligne sur les sites internet de la CONAC et du programme CHOC, et inviter toute personne intéressée à la problématique de la corruption au Cameroun à en prendre connaissance et en à débattre.

b. Approbation des conclusions des ateliers

Enrichies des contributions collectées auprès du public et des avis des comités de lecture mis en place à cet effet, les conclusions finales des ateliers ont été soumises à lôexamen du Comité ad hoc dôélaboration de la SNLCC, puis à celui du Comité de Coordination de la CONAC.

c. Adoption de la stratégie nationale par les hautes autorités nationales

Lôavis favorable du Comité de Coordination de la CONAC vaut approbation définitive et acceptation de lôensemble des documents produits. Cet acte induit lôappropriation par la CONAC de lôensemble de la documentation produite dans le cadre de lôélaboration de la

Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption du Cameroun et de ce fait, libère l'équipe d'appui technique de ses obligations contractuelles à l'égard du mandat reçu à cet égard. A partir de cet instant, la CONAC devient seule responsable de la transmission de la stratégie nationale de lutte contre la corruption aux hautes autorités nationales pour adoption.

1.2.9. Les caractéristiques de l'approche méthodologique retenue

La démarche itérative retenue pour l'élaboration de la SNLCC offre l'avantage de disposer de marges de manî uvre suffisantes pour s'adapter aux ajustements qui seront rendus nécessaires dans le cadre d'un processus dynamique et flexible. Une telle option accorde beaucoup d'importance à la créativité des acteurs de la mise en î uvre de la Stratégie. C'est cette ouverture qui suscite la participation constante, l'engagement individuel et collectif permanents attendus de la part de tous les acteurs.

1.2.10. Les contraintes et difficultés rencontrées

La gestion du laps de temps imparti à l'élaboration de la SNLCC constitue la principale contrainte qui a marqué un exercice dont le délai a été fixé à trois mois. Des exercices similaires réalisés dans d'autres pays ont nécessité un délai dont la moyenne s'est située à douze mois.

CHAPITRE 2. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

2.1. Etat des lieux et perception de la corruption au Cameroun

2.1.1. Synthèse des conclusions et recommandations des principales études et travaux menés sur la corruption au Cameroun

- **Les documents et travaux de référence sur la corruption au Cameroun**

Jusqu'en 2007, l'étude sur la corruption réalisée par le Groupe d'Etudes et de Recherches sur la Démocratie et le Développement Economique et Social (GERDDES-Cameroun)3, ainsi que l'enquête nationale réalisée en 2006 par le Centre de Recherche et d'Etudes en Economie et Sondage (CRETES)[4] auprès d'un échantillon de 835 entreprises privées constituaient les deux principales références en matière d'analyse de la corruption au Cameroun.

A cela sont venues s'ajouter :

- l'étude sur le Système National d'Intégrité réalisée en 2007 sous la conduite de Transparency International Cameroon[5] par une équipe composée de deux Professeurs de l'Université de Yaoundé II – Soa et du Directeur de la Législation du Ministère de la Justice de l'époque ;

[3] Etude réalisée sous la coordination du Professeur Pierre TITI NWEL et publiée en 1999 sous le titre « *De la Corruption au Cameroun* »

[4] L'enquête CRETES, réalisée sous la conduite de TIC avait pour objectifs de : i) décrire la nature, l'étendue, et la fréquence des phénomènes de corruption au Cameroun et réunir des éléments de connaissance factuelle et objective ; ii) sensibiliser le public sur la corruption ; iii) aider la section nationale de TI au Cameroun à repérer les zones à problème, à définir les priorités, à cibler et à participer à la conception de stratégies nationales pertinentes de lutte contre la corruption ; iv) fournir des données de base pour le suivi ; v) fournir des données comparables entre les pays ; vi) fournir une base factuelle d'information pour la réalisation d'une étude nationale du système d'intégrité (diagnostic qualitatif des mécanismes anti-corruption en place dans le pays étudié).

[5] Etude réalisée par les Professeurs Mathieu MEBENGA, Mathias OWONA NGUINI et Paul ZIBI.

- lœétude réalisée par le Professeur Pierre TITI-NWELL en mars 2009 sur la lutte contre la corruption au Cameroun de 1999 à 2008[6] qui donne une liste assez détaillée des publications dœenseignants et chercheurs sur le sujet;
- lœétude réalisée en 2009 par le Groupe dœintérêt Economique Consultancy Services & Co (COS & Co) sur lœétat des lieux de la lutte contre la corruption au Cameron en vue de la consolidation de la Coalition Nationale de Lutte contre la Corruption[7];
- lœétude réalisée en 2010 par COS & Co sur les dynamiques systémiques des relations Société Civile ï Partenaires Techniques et Financiers dans leurs dimensions financières[8].

Les principales conclusions et recommandations contenues dans ces documents se recoupent avec celles de divers autres travaux réalisés en dehors ou dans le cadre de programmes spécifiques dœappui à lœamélioration de la gouvernance du Cameroun ou de la lutte contre la corruption.

A cet égard, on peut mentionner entre autres, divers sondages dœopinion réalisés par des médias9, ou encore des études sectorielles, enquêtes, ateliers de réflexion, actions de plaidoyer ou micro réalisations appuyées par des programmes de coopération tels que : lœex-PCPA-Cameroun, le PASOC, la GTZ, lœUnion Européenne, le DED, lœACDI, etc.

- **Les principales conclusions des travaux réalisés sur la corruption au Cameroun**

Tous ces travaux ont abouti à des conclusions globalement identiques qui peuvent se résumer ainsi quœil suit :

- Pour le GERDDES-Cameroun, « la pratique de la corruption est une situation normale au Cameroun et cœest lœhonnêteté qui est un délit ». Cette affirmation se fonde sur une

[6] Etude réalisée avec la collaboration de la Fondation Friedrich Ebert Stiftung. Sont cités au chapitre I de cet ouvrage comme ayant produit des travaux sur la thématique de la corruption : Fabien Eboussi Boulaga, Valentin Siméon Zinga, Marie-Thérèse Mengue, Jean Didier Boukoungou, Luc Sindjoum, etc.

[7] Etude réalisée sous la conduite de la CONAC grâce à lœappui financier du Programme de Renforcement des Capacités des Structures de Contrôle du Cameroun (Programme CASC)

[8] Etude visant à analyser les pratiques de corruption dans les relations SC-PTF. Cette étude a été réalisée sous la conduite du Programme dœAppui à la Structuration de la Société Civile (PASOC) pour le compte du Groupe Thématique Gouvernance et Société Civile du Comité Multi Bailleurs.

[9] A titre dœexemple, le Messager dans sa parution N° 2541 du 25 Janvier 2008 a publié un sondage dœopinion réalisée auprès de 1 200 citoyens des cinq principales villes du Cameroun qui ont donné leur avis sur la lutte contre la corruption.

analyse qui voudrait que le phénomène de la corruption au Cameroun trouve sa source dans l'inconsistance de la démocratie camerounaise. Par conséquent, ce fléau ne peut être ébranlé dans ses fondements que si les mesures de lutte préconisées portent sur la quête d'une démocratie authentique.

- L'enquête CRETES révèle que le degré de corruption dans le secteur public apparaît comme l'obstacle le plus sérieux au développement des entreprises et que cet obstacle devance de loin le problème de financement et même de la fiabilité du système judiciaire.
- La même enquête indique que le phénomène de la corruption affecte la vie familiale aussi bien que l'environnement professionnel et la vie politique de la majorité des responsables d'entreprises interrogés, quels que soient la taille, la forme juridique et le secteur d'activité économique. L'influence de ce phénomène est plus prononcée sur la vie personnelle et familiale des chefs de petites et de micro entreprises comparées aux autres. Près de quatre responsables interrogés sur cinq jugent l'impact du phénomène de corruption fort ou moyen sur leur environnement professionnel.
- L'étude de COS & Co sur l'état des lieux de la lutte contre la corruption souligne trois constats importants :
    a. que le Cameroun fait face à un phénomène de corruption généralisée qui requiert des mesures de lutte énergiques ;
    b. qu'il existe un écart important entre les réformes institutionnelles et structurelles engagées et les résultats mitigés obtenus en termes de réduction du phénomène de la corruption au Cameroun, notamment en raison de l'absence de synergie dans les actions de lutte engagées et entre les différents acteurs de la lutte.
    c. que l'on observe une distance notable entre les engagements nationaux et internationaux souscrits par le Gouvernement du Cameroun et la durée d'incubation de leur mise en î uvre effective.
- Une autre étude relative aux relations entre la Société Civile et les Partenaires Techniques et Financiers constate que dans un environnement où le Cameroun est perçu comme un pays à risque élevé qui se traduit par une faible attractivité des investissements directs étrangers, les organisations de la société civile camerounaise ne vivent pas en marge de la société camerounaise et de ce fait, ne sont pas indemnes de toute tentation ou pratique de corruption. Mieux, cette étude présente un

tableau assez détaillé des comportements pervers des organisations de la société civile, comportements qui soutiennent des pratiques assimilables à des actes de corruption et dont les fondements trouvent leur origine au croisement des attentes non comblées dans les relations entre les organisations de la société civile et leurs différents partenaires,

- Enfin, les résultats du sondage d'opinion publiés dans l'édition N° 2541 du 25 janvier 2008 du journal « Le Messager » soulignent le manque de cohérence et de synergie dans les actions qui sont engagées par les autorités camerounaises pour lutter contre la corruption, ce qui fait dire à 42 % des personnes interviewées que *« telle qu'elle était menée à ce moment là, la lutte contre la corruption manquait de consistance et de vision stratégique et de ce fait, ressemblait plutôt à une farce. »*
- En marge de tous ces travaux à caractère scientifique ou technique, les nombreuses prises de position des Evêques du Cameroun dressent un état des lieux du phénomène de corruption au Cameroun en même temps qu'elles interpellent l'opinion et les autorités camerounaises sur le recul des valeurs morales et éthiques qui se traduit par une banalisation, voire une acceptation générale des pratiques de corruption et de détournements de fonds publics.
- Depuis ce temps là, les autorités morales (religieuses et traditionnelles) se sont illustrées par de nombreuses initiatives visant à lutter contre la corruption dans des secteurs tels que l'éducation, la santé, les mines et les industries extractives, etc.

En conclusion, la revue de l'ensemble des initiatives engagées dans le cadre de la lutte contre la corruption au Cameroun statue sur l'ampleur généralisée et l'incidence profonde de la corruption qui requièrent un plan de lutte cohérent et global10.

2.1.2. Les principales recommandations des études menées sur la corruption au Cameroun

Pour aider le Cameroun à sortir progressivement de cette situation de corruption endémique qui se caractérise par une difficulté réelle à atteindre le cap de 3 points sur 10 de l'indice de Perception de la Corruption (IPC) de Transparency International, les différentes études consultées recommandent entre autres :

[10] Etude COS & Co/CONAC, page 69

Au Président de la République :

- de prendre un Décret dôapplication de lôArticle 66 de la Loi constitutionnelle du 18 janvier 1996, et de sôassurer de la mise en î uvre effective de cette disposition constitutionnelle sur la déclaration des biens et avoirs ;
- de veiller à la mise sur pied dôun accord politique garant dôune réelle perspective dôalternance au Cameroun. Un tel accord global, à négocier entre le gouvernement, les partis politiques et la société civile, viserait la production dôune législation électorale transparente et impersonnelle qui mettrait le Cameroun à lôabri de toute tentative dôun coup de force ou de constitution de factions armées dans le but de conquérir ou de conserver le pouvoir politique.

A lôensemble des autorités camerounaises :

- 88% des personnes ayant participé au sondage dôopinion publié par le Messager recommandent de poursuivre et dôintensifier la bataille contre la corruption en dépit des lacunes reconnues au processus en cours.

A lôensemble des acteurs de la vie nationale et tout particulièrement aux acteurs de la lutte contre la corruption, les études recommandent globalement :

- dôappuyer lôadoption dôune Loi spécifique, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, qui soit compatible avec la Convention des Nations Unies contre la corruption qui a été ratifiée par le Cameroun ;
- dôassurer une meilleure efficacité de la lutte contre la corruption grâce à une identification précise de ses manifestations et à une meilleure compréhension de ses causes qui résulteraient des études sectorielles à entreprendre dans chaque secteur dôactivité, dans lôoptique dôélaborer et dôadopter des stratégies de lutte et/ou des programmes, adaptés, ainsi quôun plan de lutte cohérent et global;
- dôaccentuer lôéducation à la citoyenneté pour tous, dans lôoptique de la réhabilitation des valeurs morales longtemps battues en brèche par une corruption généralisée qui étend ses tentacules à tous les secteurs dôactivités au Cameroun ;
- dôorganiser un Forum national sur la corruption dans lôoptique de susciter la plus grande mobilisation et la participation active du maximum dôacteurs à lutter contre la corruption ;
- de renforcer les capacités techniques, institutionnelles et organisationnelles de la société civile dans lôoptique de la rendre plus apte à jouer son rôle de contre-pouvoir intègre et honnête, ainsi que sa mission de veille citoyenne et de dénonciation des actes et pratiques de corruption dôoù quôils viennent ;

Aux acteurs de la société civile :

- de s'impliquer activement, en tant que corps social, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- de soutenir et vulgariser les bonnes pratiques et les histoires à succès des OSC.

La lutte contre la corruption est une activité sensible et délicate. Pour la mener convenablement, il importe que les manifestations du fléau soient cernées et ses causes réelles identifiées. L'une des explications plausibles pour justifier les résultats mitigés obtenus en la matière peut résider dans le fait qu'on se soit attaqué aux conséquences du problème ou à ses causes apparentes. C'est pour s'assurer de l'efficacité des nouvelles approches de lutte contre ce fléau que la méthodologie adoptée s'est également articulée autour de l'identification des manifestations des actes de corruption dans les secteurs considérés, leur récurrence ainsi que leurs causes réelles.

2.2. Les conséquences de la corruption au Cameroun

2.2.1. Conséquences de la corruption au plan politique

Comme dans tous les domaines, la corruption a des effets négatifs sur le processus démocratique d'un pays. A cet égard, les nombreuses réserves relevées sur les faiblesses du processus électoral au Cameroun peuvent saper la légitimité populaire de la classe politique camerounaise.

En effet, d'une élection à une autre :

i) le mode de désignation des candidats aux postes électifs par leurs appareils politiques respectifs,

ii) l'absence d'un consensus global sur le code électoral, et

iii) l'ampleur de la contestation qui succède la publication des résultats de chaque scrutin organisé au Cameroun,

constituent autant de limites à l'autorité des élus pour exercer pleinement leur pouvoir de faire, faire faire, ordonner, interdire ou sanctionner en fonction d'un programme pour lequel ils auraient été élus.

Cette situation qui se traduit par un déséquilibre important de la répartition du pouvoir en faveur de l'Exécutif semble avoir maintenu le Cameroun dans une situation d'inertie

quasi-permanente. A cet égard, l'état des lieux qui a soutenu les études préalables à la mise en place du Programme de Modernisation de l'Administration (PROMA) par l'introduction de la Gestion Axée sur le Résultats (GAR) décrit l'administration camerounaise comme « paperassière et procédurière », caractérisée par le corporatisme, la corruption, le conflit de compétences et d'attributions, le manque de transparence dans les procédures administratives, et un déficit de formation adéquate de certains agents publics.

Cette analyse est confirmée par le Chef de l'Etat en personne qui, dans son discours de fin d'année à la Nation en 2006, stigmatise l'inertie qui semble se nourrir des politiques qui, jusque là, n'auraient pas suffisamment pris en compte l'aspect lié aux résultats attendus dans les différentes administrations. Heureusement, le DSCE, le Nouveau Régime financier de l'Etat ainsi que la nouvelle Nomenclature budgétaire prennent en compte cet aspect résultats à attendre qui en constitue la boussole transversale.

2.2.2. Conséquences de la corruption au plan économique

Les chiffres sur la taille de l'industrie de la corruption varient d'une source à l'autre et ce, en raison de la difficulté d'appréhender les actes de corruption qui se déroulent entre des individus dans le plus grand secret. Néanmoins, plusieurs études de la Banque mondiale offrent un ordre de grandeur qui se mesure à travers le volume annuel de la corruption sous forme de pots-de-vin. Cet ordre de grandeur est estimé à l'échelle mondiale à 1 000 milliards de dollars (un trillion de dollars), chiffre obtenu à partir d'une estimation à 3% de l'ensemble des transactions du commerce mondial qui sont considérées comme corrompues. Le chiffre de 1 000 milliards ainsi obtenu ne tient pas compte des détournements de fonds publics (budgets nationaux et budgets des collectivités locales), ou des vols (mauvaises utilisations) des biens publics et autres infractions économiques et financières.

Pour les Etats africains, les pertes annuelles de ressources liées à la corruption sous forme de pots-de-vin représentent environ 25% de leurs PIB respectifs, ce qui a été chiffré à environ 148 milliards de dollars dans le rapport de U4 « Anti-Corruption Resource Centre » de la Banque mondiale publié en 2007.

A côté de cette estimation, une autre source[11] évalue à 1 845 milliards de FCFA le montant des ressources de l'Etat du Cameroun ayant été distraites entre 1998 et 2004, ce

[11] Source : Wikipedia, Article sur la Corruption au Cameroun

qui correspondrait plus ou moins au budget total de lôEtat pour lôann®e 2006[12], soit une perte moyenne annuelle de 300 milliards de FCFA.

Dans le même ordre dôid®es, lô®tude de GERDDES-Cameroun révélait en 1999 que les transporteurs clandestins de Yaoundé communément désignés « clandos » versaient annuellement une somme de 27 millions de FCFA aux forces de lôordre plutôt que de se mettre en règle en obtenant les pièces exigibles pour le transport public, ce qui causait un manque à gagner à lôEtat de 15 millions par an seulement pour la ville de Yaoundé[13].

Dans le secteur forestier en particulier, une enquête menée par Greenpeace, Forest Monitor et le Centre pour lôEnvironnement et le Développement (CED), a estimé à 100 milliards de francs CFA, la moyenne de la perte annuelle accusée par lôEtat dans le secteur forestier, du fait de lôexploitation forestière illégale[14] ;

Les résultats de lôenquête nationale réalisée en 2006 révèlent quôen moyenne par an, les entreprises privées camerounaises consacrent près de 10 % du montant de leur chiffre dôaffaires aux versements non officiels[15].

2.2.3. Conséquences de la corruption au plan social et culturel

Au Cameroun, la culture du « cadeau » semble sôimposer comme une règle établie qui se caractérise par une attente quasi systématique de lôagent public qui rend un service lié à sa fonction et dont il exige explicitement ou non une contrepartie en espèces ou en nature. La pratique sôest généralisée à tel point quôen 2009, le baromètre mondial de la corruption estimait à 55% environ le nombre de personnes qui reconnaissaient avoir versé un pot-de-vin au moins une fois.

Au plan purement social, lôabsence de confiance au système judiciaire camerounais amène le peuple à recourir à des pratiques dites de « justice populaire », tels que des exécutions sommaires par lynchage des voleurs et/ou des règlements de comptes directs entre individus en conflit.

---

[12] En 2006, le budget de lôEtat du Cameroun se chiffrait à 1 865 milliards de FCFA

[13] De la Corruption au Cameroun, pages 87-88

[14] Voir le Journal Mutations N° 1289 du 29 novembre 2004

[15] Cf Enquête nationale 2006 auprès des entreprises sur la corruption au Cameroun, réalisée par CRETES pour le compte de Transparency International. Résumé du Rapport final, page 5

En définitive, le coût social de la corruption est énorme. En effet, tous les versements indus aux agents publics constituent un manque à gagner pour lôEtat qui peut être évalué en nombre de kilomètres de routes non ou mal bitumées, nombre dôécoles non construites, de tables-bancs déficitaires dans les écoles, dôhôpitaux et centres de santé non construits, de PVVIH ou dôépisodes de paludisme non pris en charge, dôemplois non créés, dôinvestissements privés directs étrangers orientés vers des pays jugés plus intègres, etc.

2.3. Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Cameroun

2.3.1. Lôeffet déclencheur de la lutte contre la corruption au Cameroun

Depuis longtemps, les Camerounais ont pris conscience de lôimpact négatif de la corruption quôils dénoncent sans arrêt. Pour la première fois en 1977, les évêques de la province ecclésiastique de Bamenda ont publié une première lettre pastorale dénonçant la corruption. Cette lettre a été suivie en 1980, par celle des évêques de la province ecclésiastique de Garoua, puis en 1990 par celle de tous les évêques du Cameroun. Lôindignation suscitée auprès de lôopinion par lôampleur sans cesse grandissante de la corruption est à lôorigine de quelques faits qui marquent une prise de conscience collective sur ce phénomène au Cameroun:

- Pour marquer son engagement dans la lutte contre la corruption, lôEglise catholique décide, aussitôt après la publication de ces lettres pastorales, de mettre en place une Commission "Justice et Paix" sur lôensemble des Provinces ecclésiastiques du Cameroun avec pour objectif dôaider à lutter contre ce fléau.
- Du côté du Gouvernement, une campagne de lutte contre la corruption est lancée dès le début du mois de mars 1998 à travers la presse officielle sous le slogan « *la corruption tue la Nation ».* Le but visé par cette campagne étant de sensibiliser et de fixer lôattention des Camerounais sur les périls que la Nation encourt si cette pratique perdurait, et dôamener chaque camerounais à participer à la lutte contre ce véritable fléau quôest la corruption. »[16]
- En dépit de lôintense campagne médiatique menée à cette occasion, le Cameroun nôa pas pu éviter de figurer en tête de liste de lôIPC de TI comme pays où lôintensité de la corruption était la plus élevée au monde en 1998 et 1999.

[16] De la Corruption au Cameroun, p. 13

2.3.2. La Politique du Cameroun pour la lutte contre la corruption

Le Cadre stratégique et les Plan d'actions

Le Programme National de Gouvernance, mis en place au début des années 90 est l'instance chargée de coordonner l'action gouvernementale de lutte contre la corruption. A ce titre, il a axé ses actions sur une série de réformes relatives à la modernisation de l'administration publique camerounaise, l'amélioration du fonctionnement de la justice, l'instauration de l'obligation de rendre compte dans la gestion financière, économique et sociale, l'appui au processus de la décentralisation.

Le plan d'actions adopté dans le cadre des mesures prévues par le Plan Gouvernemental de Lutte contre la Corruption visait des objectifs à court et moyen termes.

Pour le court terme, ces mesures portaient sur :

- ✓ la gestion des ressources humaines à travers le recrutement des personnels de l'Etat, l'élaboration d'un plan de gestion des carrières, la revalorisation du pouvoir d'achat des agents publics, l'instauration de primes, récompenses et encouragements divers, le contrôle et la surveillance des services et des personnels, les sanctions à prendre à l'encontre des agents publics indélicats, etc.
- ✓ l'amélioration des procédures administratives, à travers l'élaboration et la publication des manuels, règles et procédures dans chaque Administration ;
- ✓ la déconcentration des pouvoirs de décision, à travers la déconcentration du budget de fonctionnement et d'investissement au niveau de chaque département ministériel, ainsi que la déconcentration de la gestion des personnels, de la solde et des pensions au profit des Ministres et des Gouverneurs de Régions ;
- ✓ la mise en place et la réforme des institutions, à travers la mise en place des institutions constitutionnelles telles que les Régions et la Chambre des Comptes, etc.
- ✓ la restauration de l'autorité de l'Etat, à travers une application rigoureuse dans tous les domaines des textes législatifs et règlementaires en vigueur, ainsi que des sanctions à tous les contrevenants et à tous les niveaux, etc.
- ✓ la sensibilisation des populations à la lutte contre la corruption.

Pour le moyen terme, l'on visait :

- ✓ la mise en place du Conseil Supérieur de la Fonction Publique et l'élaboration d'un Code d'éthique de l'agent public ;

- ✓ le développement d'une coopération internationale en matière de lutte contre la corruption ;
- ✓ la création d'un Comité de lutte contre la corruption et d'un organe opérationnel sous la forme d'une brigade ou d'une cellule spéciale ;
- ✓ l'adoption et la mise en application du Programme National de Gouvernance ;
- ✓ la poursuite du désengagement de l'Etat des activités à caractère économique, industriel et commercial ;
- ✓ le combat contre les causes de la corruption par la création des conditions pouvant garantir un niveau de vie décent à chaque citoyen et une participation plus active à la vie politique ;
- ✓ l'introduction dans le système d'enseignement d'un volet d'éducation civique sur la corruption, etc.

Le cadre juridique et réglementaire

Le cadre juridique de la lutte contre la corruption au Cameroun repose essentiellement sur certaines dispositions du Code pénal[17]. A cela s'ajoute les textes régissant certains secteurs d'activités ainsi que les textes réglementaires portant organisation et fonctionnement des structures de lutte contre la corruption.

Les dispositions des articles 134 et 134 bis du Code pénal répriment d'une part, celui qui, pour lui-même ou pour un tiers sollicite, agrée ou reçoit des offres, promesses, dons ou présents pour faire, s'abstenir de faire ou même ajourner un acte de sa fonction, et d'autre part celui qui inspire ou soutient de tels actes. De même, toute remise de cadeau ou tout autre don est un acte de corruption à partir du moment qu'il y a eu échange de service entre les deux personnes.

Dans le même registre de répression des infractions apparentées à la corruption, le législateur a prévu aux articles 123, 161 et 312 du Code pénal des dispositions qui traitent respectivement de la corruption et de la violence électorale, du trafic d'influence et de la corruption de l'employé au service d'un employeur. En matière électorale les infractions sont sanctionnées respectivement par les articles[18] 111 et 116, ceci en rapport avec l'article 123 du Code pénal.

[17] Loi N°67/LF-1 du 12 juin 1967 plusieurs fois modifiée et complétée

[18] Loi électorale N°91/020 du 16 décembre 1991 et 92/010 du 17 septembre 1992

Le Code pénal a également prévu dôautres infractions connexes à la corruption à savoir : le détournement des deniers publics (article 184), lôintérêt dans un acte (article 135), la participation dans une affaire (article 136), le déficit non signalé (article 138), lôabus de fonction (article140), la concussion (article 142), le favoritisme (article143).

En marge de ces infractions dûment inventoriées par le Code Pénal, les textes créant certains organismes de lutte contre la corruption ont prévu des sanctions particulières, notamment ceux en rapport avec lôAgence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ou de lôAgence Nationale dôInvestigation Financière (ANIF).

Dans lôarsenal juridique promouvant la bonne gouvernance, le législateur à travers lôarticle 66 de la Constitution impose une obligation de déclaration des biens à certains commis et hautes personnalités de lôEtat avant leur prise de fonction. Ils doivent se soumettre à ce même exercice dès quôils cessent dôoccuper ces fonctions.

Le cadre institutionnel

Lôintensification des mécanismes de lutte contre la corruption mis en place par lôEtat et lôélargissement de leurs champs de compétence respectifs apparaissent comme autant dôindicateurs de la volonté politique de lutter contre la corruption. Ainsi donc, les structures de lutte qui étaient composées par le Comité ad hoc de lutte contre la corruption, lôObservatoire de lutte contre la corruption, et les Cellules ministérielles de lutte contre la corruption ont été, soit transformées, soit complétées. Ainsi, le cadre institutionnel actuel comprend notamment :

- ✓ le Programme National de Gouvernance (PNG);
- ✓ les Cellules ministérielles de lutte contre la corruption;
- ✓ lôAgence Nationale dôInvestigation Financière (ANIF);
- ✓ la Chambre des Comptes de la Cour Suprême;
- ✓ lôAgence de Régulation des Marchés publics (ARMP) ;
- ✓ la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) ;
- ✓ le Contrôle Supérieur de lôEtat (CONSUPE);

Depuis quelques années, les réformes structurelles adoptées au niveau du cadre institutionnel de lutte contre la corruption se sont accompagnées par un retour en force de la volonté de restauration de lôautorité de lôEtat à travers lôopération « Epervier ». Lôimage de ce

« rapace » qui saute sur sa proie semble se déployer au-dessus de la tête de tout gestionnaire indélicat de la fortune publique.

De l'avis des experts et observateurs avertis, les réformes institutionnelles ainsi que les sanctions prises par le Gouvernement pour réprimer les actes de corruption ne se traduisent pas par un recul significatif de ce phénomène au Cameroun.

A cet effet, les projections relevées en 2007 à l'occasion du sondage Gallup, et qui faisaient dire à 65% des personnes interviewées à cette occasion que l'intensité de la corruption ne décroîtrait pas jusqu'à l'horizon 2010 ont été confirmées par l'IPC enregistrée lors des ateliers d'élaboration de la stratégie.

Cette situation constitue une interpellation aux acteurs positifs impliqués dans l'élaboration et la mise en î uvre de la présente stratégie nationale de lutte contre la corruption de l'articuler de manière à trouver des réponses pertinentes à deux questions essentielles : celles de savoir quelles actions stratégiques entreprendre et comment les mettre en î uvre afin d'obtenir des résultats probants pour le Cameroun ?

Quelles leçons tirer des actions engagées et des résultats obtenus ?

Au Cameroun, la corruption est un obstacle majeur qui fait peser de lourdes menaces sur le développement du pays. Elle touche tous les niveaux de la société et tous les secteurs d'activité. En juillet 2006, le Président de la République le reconnaissait en ces termes « *Nous avons encore, je dois le dire, un grave problème de morale publique. Malgré nos efforts pour les combattre, la fraude, les détournements de deniers publics, la corruption, continuent de miner les fondations de notre société* ».

Pour inverser la situation actuelle, les autorités camerounaises ont inscrit leur action dans quatre directions, à savoir :

- **Formulation d'une politique de lutte contre la corruption** avec comme activités : i) le diagnostic du phénomène de la corruption et proposition d'une politique de lutte contre la corruption ; ii) l'organisation d'un Forum national sur la lutte contre la corruption ; iii) la mise en place d'une Coalition nationale de lutte contre la corruption ; iv) l'évaluation de la mise en î uvre du Plan Gouvernemental de Lutte contre la Corruption ; v) la révision du Plan Gouvernemental.
- **Modernisation du dispositif législatif répressif de la corruption** portant sur :

i) lœélaboration dûune loi spécifique relative à la corruption, internalisant les dispositifs et conventions internationales en la matière ; ii) lœélaboration des textes dûapplication de lûArticle 66 de la Constitution relative à la déclaration des biens ; iii) la réglementation des modalités et conditions de suivi du train de vie des personnels de lûEtat.

- **Création dûune institution indépendante de lutte contre la corruption :** en deux étapes portant sur :
  - **lœétablissement de lûinstitution comprenant :** i) une évaluation du fonctionnement des structures de lutte contre la corruption ; ii) lœélaboration et lûadoption dûune loi portant création dûune institution indépendante de lutte contre la corruption et la mobilisation de crédits budgétaires garantissant le fonctionnement effectif de lûinstitution ;
    iii) la délocalisation de lûObservatoire dans ses locaux propres ;
    iv) lœéquipement et le renforcement des capacités de lûinstitution ;
    v) la formation aux techniques de lutte contre la corruption ;
  - **lûorganisation dûune campagne pilote de lutte contre la corruption comprenant :** i) lûorganisation dûune première campagne de vulgarisation ; ii) lûorganisation dûune première campagne de lutte contre la corruption et engagement de poursuites pénales et administratives ; iii) lœélaboration dûun premier rapport au Président de la République et dûun premier rapport public sur la corruption; iv) lœévaluation correcte et la généralisation de la campagne.
- **Renforcement des capacités de la société civile en matière de lutte contre la corruption** consistant en : i) lœélaboration dûune Charte des organisations de la société civile pour la lutte contre la corruption ; ii) la constitution dûun réseau au sein du réseau national des organisations de la société civile ; iii) la mise en place du comité national dûanimation, formation des organisations de la société civile membres ;iv) lûappui à lœélaboration de plans dûaction et lûacquisition dœéquipements ; v) lûorganisation dûun Forum ONG ï MINEFI ï MINJUSTICE ï Parlement ; vi) lûappui financier aux campagnes du réseau en matière de sensibilisation et de lutte contre la corruption.

Les résultats visés au terme de ces actions devraient se traduire par :

- **la disponibilité et la mise en î uvre dôune stratégie nationale de lutte contre la corruption ;**
- **lôapplication au Cameroun de la Convention des Nations-Unies contre la corruption ;**
- **lôautonomisation des Institutions de lutte contre la corruption ;**
- **la participation effective de la société à la lutte contre la corruption.**

Cette politique du Gouvernement se réalise sous lôimpulsion directe du Premier Ministre avec lôappui des partenaires au développement réunis autour du projet CHOC.

2.4. Les stratégies sectorielles de lutte contre la corruption

Chaque stratégie sectorielle est articulée ainsi qui suit :

- Un état des lieux de la corruption dans le secteur, qui permet d'identifier les pratiques de corruption au sein de chaque secteur, et d'en déterminer leur intensité,
- Un diagnostic de la lutte contre la corruption dans le secteur
- La formulation les objectifs stratégiques de chaque secteur,
- Un plan d'actions stratégiques de lutte contre la corruption dans le secteur

A noter que le contenu des pages qui suivent est la restitution du produit des ateliers tel que les participants l'ont formulé.

2.4.1. Stratégie de Lutte contre la corruption dans les secteurs du Budget d'Investissement Public et des Marchés Publics

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LES SECTEURS BIP ET MARCHES PUBLICS

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Le non respect des délais de soumission et de traitement des appels d'offres ; ▪ La manipulation des dossiers d'appel d'offres ▪ L'émission de fausses factures ; ▪ La divulgation des caractéristiques du marché ▪ Le favoritisme (traitements de faveur accordés injustement ou illégalement à certains soumissionnaires) ; ▪ Le népotisme (l'attribution de marchés par des maîtres d'ouvrages aux membres de leur famille, à leurs amis ou protégés) ; ▪ Le manque de transparence sur les procédures ▪ Les délits d'initié (les membres des CPM, des Sous-commissions d'analyse ou les maîtres d'ouvrages utilisent les informations confidentielles des DAO pour attribuer ou faire réaliser des marchés) ; ▪ Le monnayage des Bons de Commande par les membres de la CPM (commission de passation de marchés) ;	▪ Absence d'éthique des parties prenantes ▪ Pauvreté monétaire des acteurs ▪ Ignorance de la réglementation ▪ Mauvaise représentation au sein des CPM ▪ « Feymania » et présence d'individus à la moralité douteuse dans le système de passation de marchés ▪ Faible niveau d'instruction de certains opérateurs économiques

▪ Le trafic d'influence (gain illicite d'argent par des personnes en possession d'un pouvoir lors de l'attribution de marchés publics) ; ▪ Le paiement/perception de commissions occultes sur l'attribution d'un marché ; ▪ La réalisation de marchés non attribués de manière formelle ; ▪ L'attribution de marchés non examinés par les CPM ; ▪ Le laxisme (indulgence excessive et intéressée à appliquer la réglementation) des membres des CPM et des Observateurs indépendants ; ▪ La surfacturation ; ▪ Les redressements frauduleux des Offres Techniques par des membres de la Sous-commission d'analyse ; ▪ La manipulation des résultats des appels d'offres (marchés attribués aux moins disant en violation du mérite) ; ▪ Le recours systématique et volontaire à la procédure du gré à gré ; ▪ L'obligation de livrer une marque donnée d'équipement (par exemple les marques d'ordinateur, de voiture, de motocyclette, de bien meublé) ; ▪ Le recours volontaire à la procédure d'urgence comme prétexte pour favoriser certains soumissionnaires ; ▪ La modification des offres après le dépôt des soumissions et la falsification des dossiers ou des procès verbaux par les membres des CPM ▪ La présentation des offres par un prestataire sous différentes raisons sociales ; ▪ Les cartels (ententes ou associations de fournisseurs indépendants pour fausser la concurrence) ; ▪ L'attribution de plusieurs contrats successifs au même soumissionnaire par la même CPM ; ▪ La réception définitive de prestations défectueuses ou fictives ; ▪ L'approbation et le paiement de factures fictives ; ▪ Le manque de capacité ou expertise insuffisante de certains soumissionnaires à exécuter un type de prestations ; ▪ L'instauration de marchés monopolistiques pour accorder un avantage compétitif injuste à	▪ Absence de transparence dans le processus d'attribution des contrats ▪ Incivisme des acteurs ▪ Enracinement des mauvaises pratiques ▪ Sentiment d'impunité ▪ Cooptation politique des soumissionnaires ▪ Le Code des Marchés Publics qui consacre la primauté du MO/MOD sur la décision d'attribution de marchés ▪ Frein à la concurrence par le « Short Listage » orienté et la restriction des candidatures

certains soumissionnaires ; ▪ Les chantiers abandonnés après décaissement des financements et le fractionnement des commandes ; ▪ La soustraction frauduleuse des pièces du dossier d'appel d'offres pour pénaliser les soumissionnaires ayant refusé de payer des prébendes (10% du montant total du contrat à attribuer).	

Il ressort de cette liste de causes que la corruption est directement imputable à la gouvernance des institutions et à la cupidité des acteurs impliqués. La faiblesse des rémunérations, la précarité, mais aussi le train de vie dispendieux de certains Camerounais sans rapport avec leurs revenus pourraient expliquer la tentation de se faire entrainer dans des actes de corruption.

Du tableau qui précède, on pourrait imputer les causes politiques et économiques au fonctionnement des institutions et des structures étatiques, tandis que les causes d'ordre social ou culturel relèvent essentiellement de la personne en tant qu'un être libre de ses choix, ou subissant l'influence de son environnement.

DONNEES DE REFERENCE (2010) DE L'INTENSITE DE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR

Sous-secteur	Intensité de la corruption
MARCHES PUBLICS	**7.27/10**

L'intensité de la corruption ainsi perçue est l'une des plus élevées parmi les secteurs diagnostiqués ; elle reflète suffisamment la gravité du fléau, mais elle indique tout de même que des changements peuvent rapidement s'opérer si des mesures courageuses et incitatives sont mises en place et appliquées.

L'Indice de Perception de la corruption de Transparency International (TI) indique qu'en 2010, le Cameroun a la même note qu'en 2005, soit 2.2 sur 10 ; ceci traduit sans doute la faible efficacité des mesures prises depuis lors ou le manque de coordination de celles-ci. Et, selon TI, le domaine des marchés publics est celui qui participe fortement à la dégradation de l'image intérieure et extérieure de notre pays juste derrière la Douane et les Impôts. Le Doing Business 2010 sur le thème de l'exécution des marchés publics classe le Cameroun à la 174ème place sur 183 pays évalués. Il a régressé d'une position par rapport à l'année précédente (2009). L'indice de compétitivité du World Economic Forum (WEF) 2008/2009 le situe au 114ème rang sur les 134 pays sondés.

Au classement 2009/2010 du World Economic Forum's Global Competitiveness Programme mieux connu par son appellation popularisée : le FORUM DE DAVOS, le Cameroun est 111è/137 ; il gagne une place par rapport à 2008/2009.

Et pourtant, le pays est bien classé sur les principaux Piliers de Compétitivité du WEF:

-stabilité macro-économique (15è / 133)

-dette publique (16è / 133)

-inflation (39è / 133)

Mais les choses se renversent dès qu'il s'agit du pilier Institutions et Détournement des fonds, où seulement quatre pays font pire que le nôtre qui décroche le 129è rang sur 133.

Le principal atout du Cameroun est donc sa stabilité macroéconomique qui devrait servir de levier à l'optimisation de l'efficience des marchés publics, la modernisation de son processus,

lôassainissement des mî urs pour la fourniture des investissements publics durables et de bonne qualité en vue de lõémergence économique tant souhaitée.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LES SECTEURS BIP ET MARCHES PUBLICS

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Faible pouvoir dôachat des acteurs ▪ Insuffisance de moyens logistiques de contrôle ▪ Absence de mécanismes de protection des dénonciateurs ▪ Grande dépendance hiérarchique des membres de CPM ▪ Faible fréquence de rotation des membres des CPM ▪ Laxisme dans lôapplication des sanctions prévues par la réglementation ▪ Tricheries récurrentes et délits dôinitié ▪ Faibles capacités techniques des agents commis au contrôle	▪ Début de revalorisation des salaires des agents publics en 2008 ▪ Fréquence des missions de contrôle technique dõexécution des projets par les institutions de lutte contre la corruption ▪ Création de la CONAC et de la Section camerounaise de Transparency International ▪ Capacité de lôARMP à remettre en cause les décisions des CPM ou des MO/MOD (Maîtres dôouvrages/Maîtres dôouvrages délégués) ▪ Implication progressive des Organisations de la Société Civile et des médias ▪ Renforcement du régime des sanctions. ▪ Indépendance des missions des institutions de lutte contre la corruption ▪ Vigilance des soumissionnaires et réactivité de lôARMP ▪ Institution au sein des CPM des Observateurs indépendants qui ne relèvent que de lôARMP ▪ Sanctions récurrentes administrées par le Premier Ministre, autorité des marchés

ANALYSE :

La corruption dans le domaine des marchés publics met en exergue : des dysfonctionnements structurels, des rémunérations inadéquates des agents publics intervenant dans le processus, de faibles capacités managériales des principaux acteurs et lôabsence dõéthique.

Lôamélioration de la gouvernance ainsi que la mobilisation institutionnelle et citoyenne à lõéchelle de la nation pour la mise en î uvre de la présente stratégie sont susceptibles de faire reculer de manière sensible la corruption dans ce secteur.

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LES SECTEURS BIP ET MARCHES PUBLICS

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Baisse des ressources financières de lôEtat ▪ Prolifération des réseaux mafieux ▪ Menace sur le Développement durable ▪ Propagation des mauvaises pratiques ▪ Augmentation de lôinfluence politique et sociale des ñnouveaux richesñ	▪ Identification et sanction des responsables de gaspillages et de détournements des ressources allouées aux programmes et projets de développement ▪ Vigilance et dénonciation des individus véreux ou présumés ñfeymenñ

▪ Dysfonctionnement des structures administratives ▪ Perte des capacités concurrentielles des entreprises nationales ▪ L'intérêt général sacrifié sur l'autel de l'enrichissement individuel ▪ Dégradation des conditions de travail ▪ Généralisation de la pauvreté, du chômage et de la précarité ▪ Augmentation du coût des projets et programmes d'investissement et des coûts d'opportunité ▪ Incapacité à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs internationaux de développement ▪ La mauvaise qualité des investissements réalisés ▪ Perte d'attractivité de l'investissement direct étranger (IDE) ▪ Faible profitabilité des ressources d'investissement ▪ La mauvaise gouvernance des marchés publics ▪ Hausse du chômage ▪ Dégradation de l'image du pays et de sa crédibilité internationale	▪ Application stricte des règles de l'art sur la commande publique ▪ Adoption et application des Codes d'éthique et de déontologie ▪ Systématisation de la déclaration des sources d'enrichissement ▪ Refondation du leadership des responsables et amélioration de la gouvernance institutionnelle ▪ Institution d'un Hit Parade et classement annuel des entreprises y compris les fournisseurs de l'Etat, suivant des critères de performance et de probité établis ▪ Retour à la formation civique et morale des citoyens, promotion des comportements éthiques et patriotiques ▪ Augmentation des dotations budgétaires pour la construction et l'équipement des locaux abritant les CPM ; accorder des remises aux agents impliqués dans cette activité ▪ ▪ Gestion prévisionnelle des ressources, planification et redistribution équitable du revenu national, élaboration d'une nouvelle grille salariale dans la Fonction Publique ▪ Maturation des projets d'investissement, création des mécanismes de veille, et de suppression des coûts de transaction ▪ Augmentation du degré d'invulnérabilité du système de passation des marchés en réduisant progressivement les opportunités de corruption, optimisation du coût du système ▪ Approfondissement du partenariat public privé en se donnant des objectifs précis à respecter en matière d'application des normes ▪ Assainissement du climat des affaires par le renforcement de l'Etat de droit ▪ Protection du processus de l'investissement public des ponctions dues à la corruption ▪ Objectivité et transparence dans l'attribution des marchés. Recours systématique aux sanctions progressives et exemplaires pour décourager les tentatives de corruption ▪ Utilisation de l'effet multiplicateur de la dépense d'investissement pour créer des emplois ▪ Amélioration de l'indice de perception de la corruption d'au moins un demi-point par an sur l'échelle de Transparency International,

	pendant cinq ans !

Analyse des jeux des acteurs BIP et Marchés Publics

Sous-secteur	Catégories dôacteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Marchés Publics et Budget dôInvestissement Public	1°) Le Premier Ministre, Autorité chargée des Marchés Publics 2°) les Maîtres dôouvrages et Maîtres dôouvrages délégués 3°) les Soumissionnaires	1°) la Commission de Passation des Marchés 2°) lôAgence de régulation des Marchés Publics	1°) la Sous-commission Technique dôAnalyse 2°) les structures de contrôle a posteriori de la passation des marchés
Volonté de LCC	**62 %**	**48 %**	**51 %**

Les chiffres ci-dessus résultant du sondage opéré sur les participants indiquent deux faits majeurs :

1. Les participants ont pris la mesure de la menace grave que la corruption fait peser sur le secteur ;
2. Il existe une volonté réelle de leur part de sôattaquer à ce fléau, mais manquent de direction à suivre, dôù lôintérêt de la présente stratégie.

Par ailleurs, bien que le Premier Ministre Chef du gouvernement soit lôAutorité chargée des marchés publics, la clef de la lutte contre la corruption se trouve entre les mains des maîtres dôouvrages par lôautorité quôils détiennent, et les soumissionnaires grâce au pouvoir économique dont ils sont dotés. Les transactions qui se déroulent, bien que secrètement, entre ces deux groupes dôacteurs, sont reflétées par la plupart des manifestations de corruption identifiées. Côest donc davantage sur les leaders de ce secteur que les premières actions doivent porter, et le taux de réussite de celles-ci va profondément influencer le degré de corruption dans le processus de passation des marchés.

PLAN DôACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LES SECTEURS BIP ET MARCHES PUBLICS

La corruption dans les marchés publics constitue un grand frein au développement et lôune des principales causes de pauvreté au Cameroun; en perspective, lôobjectif visé consiste à éliminer les dysfonctionnements et les distorsions du système par lôapplication simultanée de mesures dissuasives et punitives soutenues par une gouvernance améliorée et une législation forte.

Objectifs Stratégiques dans les secteurs BIP et Marchés Publics

1°) Les décisions dôattribution de marchés publics se font uniquement sur les bases de transparence, dôéquité, de mérite à lôéchéance 2015

2°) Les agents publics désignés à intervenir dans le processus des marchés publics remplissent les critères de compétence, d'intégrité et d'impartialité.

3°) L'intensité de la corruption est réduite de 50 % dans le processus de passation, d'exécution et de contrôle des marchés publics à l'horizon 2015.

Axe stratégique 1 : Conjuguer les instruments de détection et de dissuasion, éliminer les opportunités de corruption **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Elaborer un Code d'éthique des marchés publics	Règles de bonnes pratiques élaborées, connues et appliquées de tous	Code de Bonnes pratiques élaboré et opérationnel Comportements des acteurs du secteur	ARMP	MO/MOD CPM			
Elaborer un Pacte d'intégrité	Rapports entre le secteur public et le secteur privé harmonisés et assainis de toute suspicion	Pacte d'intégrité existant	Le Premier Ministre (Autorité des Marchés Publics)	Gouvernement Opérateurs économiques			
Instaurer la méthode électronique de passation des marchés : e-soumissions, e-marchés	Vulnérabilité des acteurs réduite Limitation des opportunités d'exposition à la corruption	Logiciels de gestion informatique du programme opérationnel	L'Autorité des Marchés Publics	Gouvernement Opérateurs économiques Partenaires techniques et financiers, Société Civile			
Disséminer et vulgariser des manuels et textes réglementant les marchés publics	Documentation et informations rendues accessibles aux parties prenantes	Site Web et Interactivité de la base de données créée Baisse du coût d'accès à la documentation	MINEPAT	ARMP MO/MOD Gestionnaires CPM Opérateurs économiques			
Procéder au renouvellement régulier des Présidents et des membres des CPM	Réseaux éventuels démantelés	Fréquence des mutations des responsables à travers les actes de nomination	L'Autorité des Marchés Publics	Maîtres d'Ouvrages Maîtres d'Ouvrages Délégués			
Mettre automatiquement	Accès à la concurrence facilité	Transparence renforcée	ARMP	ARMP			

en ligne tous les appels dôoffres				CPM MO/MOD			
Adopter une loi sur lôaccès à lôinformation de tous les acteurs	Accès à lôinformation ouvert à tous	Loi adoptée et mise en application	Commission des lois constitutionnelles	Assemblée Nationale Gouvernement ARMP OSC			
Réviser les textes portant fonctionnement des CPM	Dysfonctionnements identifiés et éliminés	Réglementation adaptée au contexte	Lôautorité des Marchés Publics	ARMP MO MOD CPM			
Optimiser des délais et procédures de traitement des dossiers dôappels dôoffres	Dossiers traités avec plus e célérité et goulots dôétranglement identifiés	Délais dôaboutissement dôun DAO révisés à la baisse	Lôautorité des Marchés Publics	RMP MO/MOD CPM Opérateurs économiques Gestionnaires			
Augmenter en volume les dotations du BIP à gestion territoriale	Commissions ministérielles de passation des marchés décongestionnées	Crédits BIP délégués dans les régions augmentés de 10 % par an pendant 5 ans	Le Chef du gouvernement	MINEPAT MINFI Tous Chefs de départements ministériels			
Mettre en place la démarche qualité à lôARMP et dans les CPM	Les marchés sont attribués aux meilleures offres	80 % au moins des prestations satisfaisantes au bout de 5 ans	ANOR	ARMP MO/MOD Gestionnaires de crédits Opérateurs économiques			
Labelliser le fonctionnement des CPM	Qualité des services reconnue et valorisée	Nombre de Certificats Qualité ISO 9001 ou autre système de qualité attribués	ANOR/ CONAC	ARMP MO MOD CPM			
Créer et faire fonctionner un mécanisme permanent de détection des fraudes dans le système des marchés publics	Fraudes détectées à temps et mesures de mitigation prises pour y mettre un terme	Mécanisme indépendant mis en place et fonctionnel	Lôautorité des Marchés Publics	Institut National de la Statistique(INS) ARMP MO/MOD Gestionnaires Société civile			
Créer et rendre opérationnelle des Commissions de contre expertise des résultats des travaux des Sous-	Laxisme et compromission des membres des sous-commissions dôanalyse sont réduites	Nombre des évaluations contradictoires effectuées pour les travaux dont le	ARMP	MO MOD CPM Gestionnaires Soumissionnaires			

commissions dôanalyse		coût est supérieur à 50 millions F CFA		OSC			
Evaluer la transparence et lôobjectivité dans la publication des résultats dôappels dôoffres	Système de passation des marchés Impartial et Crédible	Nombres de requêtes de contestations reçues	Mécanisme indépendant	MO MOD CPM Gestionnaires des crédits Soumissionnaires			
Mettre en place des normes dôintégrité et de compétence professionnelle pour les membres des CPM	Système de passation des marchés Impartial et Crédible	Les profils de compétences définis et respectés Enquêtes de moralité menées sur des agents publics éligibles pour le CPM	LôAutorité des Marchés Publics	MO/MOD ARMP Gestionnaires de crédits OSC Cabinets Conseil			
Réduire le pouvoir discrétionnaire des MO/MOD sur la décision dôattribution de marchés	Résultats rendus par les CPM peu contestés	Nombre de requêtes de contestations reçues	LôAutorité de Marchés Publics	Gestionnaires de crédit Soumissionnaires CPM OSC			
Augmenter le nombre des acteurs engagés dans la lutte contre la corruption dans lôexécution de BIP et des marchés publics	Masse critique dôacteurs positifs créée progressivement	Nombre dôassociations, de personnes impliquées dans la lutte contre la corruption tant au plans local que national	CONAC ARMP	ARMP MO/MOD Gestionnaires CPM Opérateurs économiques Autorité de Marchés Publics			
Augmenter lôimplication des populations riveraines dans le suivi de lôexécution des infrastructures publiques	Infrastructures mieux exécutées et meilleure appropriation par les populations locales	Nombre de comités locaux de suivi du BIP mis en place et opérationnels Nombre de marchés publics abandonnés	ARMP	Autorité de Marchés Publics CONAC MINFI			

Axe stratégique 2 : Faire prendre conscience du caractère criminel de la corruption à toutes les parties prenantes **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Renforcer les capacités des acteurs de la lutte contre la corruption	Formations ciblées données Acteurs mieux outillés à détecter et à gérer les actes de corruption	Nombres de personnes formées	Commission Nationale Anti-corruption (CONAC)	Institutions de lutte contre la corruption (ILCC) MO/MOD ARMP, CPM, Secteur privé			
Intensifier la sensibilisation pour la criminalisation de la corruption et ses conséquences	Emissions thématiques conçues et diffusées dans les médias	Nombre de thèmes élaborés Nombre dœmissions diffusées	CONAC	Les institutions de lutte contre la corruption MEDIAS/OSC			
Initier les soumissionnaires aux normes strictes dôntégrité	Clauses dissuasives de la corruption insérées dans les Cahiers des Charges et les appels dôoffres	Nombre et pertinence des dispositions contractuelles faisant obstacle à la corruption	CONAC	MINEPAT ARMP, MO/MOD Gestionnaires de crédits, CPM, Opérateurs économiques			
Concevoir et Vulgariser les codes de déontologie concernant les MO/MOD, les membres des CPM et des commissions techniques	Probité et intégrité croissantes dans le processus des marchés publics	Code de déontologie existant Niveau dôappropriation du Code de déontologie par les acteurs identifiés	ARMP	MINEPAT ARMP MO/MOD Gestionnaires de crédits CPM, Opérateurs économiques OSC			
Appuyer lôappropriation des instruments internationaux de lutte contre la corruption	Instruments conçus par des organisations internationales / multilatérales appropriés	Nombre de documents acquis et disséminés Nombre de personnes ayant reçu les documents Niveau dôappropriation par les acteurs de ces instruments	MINEPAT	ARMP MO/MOD Gestionnaires de crédits CPM Opérateurs économiques			

Axe stratégique 3 : Améliorer le cadre de travail des agents publics intervenant dans les marchés publics **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ú uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Doter les CPM de ressources humaines, matérielles et financières appropriées	Système de passation des marchés modernisé	Cadres compétents et intègres désignés Equipements adaptés fournis Paiement régulier des indemnités de sessions	Lôautorité des Marchés Publics	Commission des Finances de Lôassemblée Nationale MINEPAT MINFI ARMP, MO/MOD Ministères sectoriels			
Simplifier la constitution des dossiers dôappels dôoffres (DAO)	Diminution du nombre de pièces à verser dans les dossiers de soumissions	Nombre de récriminations	ARMP	MINEPAT ARMP, MO/MOD, Gestionnaires de crédits, OSC			
Réduire les délais et les étapes dans le traitement des DAO	Transactions mafieuses réduites	Délais actuels réduits de moitié en 2012 et de deux tiers en 2015	ARMP	MINEPAT ARMP, MO/MOD Gestionnaires de crédits soumissionnaires			
Réduire la suprématie des MO et des MOD sur les CPM	Délibérations des CPM prises en compte dans lôattribution des marchés	Nombre de réclamations auprès des CPM	Autorité des Marchés Publics	ARMP MINEPAT Gestionnaires de crédits			
Réduire la surreprésentation de lôadministration au sein des CPM	Parité public-privé au sein des CPM respectée	Composition des CPM	Autorité des Marchés Publics	ARMP MO/MOD MINEPAT Gestionnaires de crédits, OSC			

Axe stratégique 4 : Concevoir un système efficace et motivant de récompenses par type dôacteurs **(Incitations)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ú uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Récompenser les informateurs,	Concrétisation du passage à la phase	Nombre de dénonciations	CONAC	Les institutions de lutte contre la			

dénonciateurs et les témoins	décisive de la lutte contre la corruption	traitées, Montant des récompenses payées		corruption Les citoyens			
Faire la promotion des bonnes pratiques des CPM, MO/MOD et des opérateurs économiques	comportements éthiques et patriotiques encouragés chez les parties prenantes	Nombre de dénonciations traitées Comportements des parties prenantes	MINEPAT	MINEPAT MINFI ARMP CONAC CPM			
Faire la publicité des projets réalisés suivant les règles de l'art	Entreprises responsables et citoyennes identifiées et valorisées	Catalogue des meilleures réalisations et des meilleures entreprises	CONAC CNLCC	Tous les Ministères Organismes publics, ARMP, MO/MOD Gestionnaires de crédits, OSC / MEDIAS Commissions de suivi des réalisations BIP			
Labéliser la probité des CPM	Reconnaissance des CPM Probes	Nombre de CPM labélisées	CONAC CNLCC ANOR	ANOR ARMP OSC, Consultants			
Récompenser les agents publics honnêtes	Honnêteté stimulée et valorisée	Nombre de personnes récompensées	Autorité des Marchés Publics CNLCC	MO/MOD Gestionnaires CPM Soumissionnaires			

Axe stratégique 5 : Mettre fin à l'impunité des auteurs d'infractions grâce à l'efficacité et à la pédagogie des sanctions appliquées **(Sanctions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Annuler les contrats dont la conclusion est entachée d'irrégularités	Velléités de corruption diminuées	Nombre de contrats annulés	Organe chargé du Contentieux des Marchés Publics	ARMP MO/MOD Gestionnaires Opérateurs économiques			
Confisquer pour le compte de l'Etat ou vendre aux enchères les biens obtenus de la corruption sur les marchés publics	Volonté de lutter contre la corruption manifestée Velléités de corruption diminuées	Nombre et qualité des biens saisis	Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	Tribunaux et Cours d'appel huissiers Notaires/Avocats La Commission de discipline budgétaire et			

				financière Ministère en charge des Domaines, MINFI			
Combiner les sanctions administratives et pénales	Velléités de corruption diminuées	Nombre de sanctions administratives et pénales	MINJUSTICE Commission de discipline budgétaire et financière	CONAC ANIF CONSUPE			
Créer un répertoire national et publier les noms des corrupteurs et corrompus dans les médias	Velléités de corruption diminuées	Noms de personnes reconnues coupables d'actes de corruption publiées	ARMP	MINCOM Médias MO/MOD Gestionnaires Institutions de lutte contre la corruption			
Frapper de déchéance, disqualifier ou suspendre les soumissionnaires véreux et corrompus	Velléités de corruption diminuées	Nombre de déchéances prononcées Nombre de sanctions administratives et pénales	Chambre des Comptes	Notaires Magistrats Avocats MO/MOD Gestionnaires de crédits CPM			
Mettre en î uvre une structure efficace de protection des dénonciateurs des actes de corruption	Investigations rapidement déclenchées Dénonciateurs sécurisés	Nombre de dénonciations Nombre de cas de dénonciateurs menacés	CONAC DGSN SED	Institutions de lutte contre la corruption DGSN SED Assemblée nationale			
Appliquer rigoureusement le Code de Procédures Pénales	Justice plus crédible	Nombre de sanctions pénales Délais de traitement des dossiers	MINJUSTICE	CONAC CONSUPE ANIF			
Mettre en place un mécanisme efficace de recours et de traitement des plaintes	Contentieux créés dans le processus d'appels d'offres mieux traités	Nombre de recours reçus et traités	ARMP	MO/MOD Gestionnaires Soumissionnaires Observateurs indépendants Société civile			
Créer et faire fonctionner des comités citoyens de suivi des actes de corruption dans les marchés publics	Investissements publics mieux suivis donc mieux exécutés	Nombre de comités créés et opérationnels	MINFI ARMP	OSC Collectivités territoriales décentralisées			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie

Sous-secteur	Catégories dôacteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Marchés Publics	Autorité chargée des Marchés Publics Ordonnateur du Principal du Budget de lôEtat Maîtres dôouvrages et Maîtres dôouvrages délégués Institutions de lutte contre la corruption Soumissionnaires Secteur privé (en général) Système judiciaire	Commissions de Passation de Marchés Contrôle a posteriori de la passation des marchés Contrôleurs financiers Chefs des postes comptables du trésor Organisations de la société civile Médias Cabinets et Bureaux dôEtudes	Sous-commissions technique dôanalyse des offres Contrôle et règlement des prestations Les partenaires au développement Les leaders dôopinion Les populations

2.4.2. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur de la Décentralisation

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Pressions politiques, sociologiques et autres pour l'élection des conseils et des exécutifs communaux ▪ Choix délibéré d'écarter certains responsables de la gestion des affaires communales ▪ Prise d'intérêt des fonctionnaires de niveau central dans la gestion des CTD ▪ Mauvaise circulation de l'information ▪ Transfert sélectif des compétences ▪ Obligation des exécutifs à se soumettre à leurs hiérarchies administrative et politique ▪ Difficile accès aux ressources transférées ▪ Perception minorée des taxes par et en faveur des agents intermédiaires des recettes sans délivrance d'un reçu correspondant ▪ Fabrication de quittances parallèles avec imitation de signature ▪ Non reversement des impôts et autres taxes prélevés par des agents communaux ▪ Création des taxes fictives ▪ Perception abusive de la même taxe par différents agents de la même administration ou des administrations différentes ▪ Dons d'argent liquide et/ou de biens matériels aux exécutifs ▪ Violation intéressée de secret ou de la confidentialité ▪ Non respect de procédures et des textes régissant les marchés publics ▪ Violation des critères de sélection des soumissionnaires ▪ Monnayage des services ▪ Affairisme du maître d'ouvrage ou des membres des commissions de passation de marchés (CPM) ▪ Confiscation et ou vente de l'information ▪ Trafic d'influence des hommes politiques, des élites ou de la tutelle ▪ Livraisons fictives ▪ Marchés payés plusieurs fois sans contrepartie en prestations ▪ Fractionnement de marchés ▪ Népotisme (préférence accordée aux membres	▪ Obsession des responsables communaux à s'accrocher à leurs postes de responsabilité ▪ Recherche de « postes juteux »par les Secrétaires généraux de mairies nommés par la tutelle administrative ▪ Insuffisance de qualification de certains magistrats municipaux ▪ Désir d'enrichissement par tous les moyens ▪ Volonté de récupérer les sommes investies dans l'achat des postes ▪ Non respect de l'intérêt général (absence d'éthique et d'intégrité) ▪ Difficultés rencontrées dans les versements de la DGF par les délégués du Gouvernement aux Maires d'arrondissement ▪ Faible pouvoir d'achat des électeurs qui se laissent facilement acheter ▪ Paiement irrégulier des maigres salaires et non affiliation des agents communaux à la CNPS ▪ Manque de repères éthiques et professionnels, manque de perspectives de carrière pour les agents communaux ▪ Absence d'intégrité des acteurs de la décentralisation ▪ Indigence des personnels intervenant dans le processus des marchés communaux ▪ Imperfections du Code des Marchés Publics ▪ Faibles moyens de fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés ▪ Faiblesse de négociation des soumissionnaires ▪ Ancrage des mauvaises pratiques ▪ Manque de désintéressement des acteurs du processus de décentralisation ▪ Culte de la facilité, appât du gain et mégalomanie ▪ Cloisonnement des acteurs impliqués dans le processus de passation des marchés ▪ Multiplicité des acteurs impliqués dans le processus des marchés publics ▪ Abus du pouvoir discrétionnaire des maîtres d'ouvrages ▪ Mauvaise gouvernance des institutions

de sa famille par le maître d'ouvrage) ▪ Favoritisme (préférence du maître d'ouvrage aux relations et amis) ▪ Chantage des électeurs, et des autorités administratives ▪ Réception des commandes non conformes aux prescriptions du marché ▪ Abandon de chantiers déjà financés ▪ Planification intéressée des investissements communaux ▪ Surfacturations diverses	publiques et privées ▪ Délits d'initiés (des membres de CPM ou des sous-commissions d'analyse sont directement ou indirectement impliqués dans la réalisation des marchés) ▪ Collusion entre fournisseurs pour rendre la concurrence inopérante ▪ Absence de reddition de comptes des gestionnaires ▪ Absence de redevabilité sociale et locale des maîtres d'ouvrages ▪ Précarité de l'emploi et recours excessif au recrutement du personnel bénévole ▪ Complaisance et absence de sanctions des agents malhonnêtes ▪ Peur des usagers de dénoncer les agents communaux véreux

La liste non exhaustive de ces manifestations prouve à suffisance que la corruption est une menace réelle au développement du pays dès lors qu'elle affecte aussi gravement l'institution communale sur laquelle repose de grands espoirs d'apporter aux populations, des solutions alternatives aux problèmes que l'administration centrale, de par sa distance et l'ampleur de ses charges, n'arrivait pas à programmer.

Au premier rang des récriminations, l'absence de démocratie dans la sélection des conseils et exécutifs municipaux. La commune est donc devenue un lieu par excellence d'expérimentation des influences de nature administrative, politique, économique et sociale. Les conseils et exécutifs municipaux élus dans ces conditions, c'est-à-dire, par la victoire d'un ou de plusieurs groupes de pression sur d'autres, sont rarement redevables vis-à-vis des populations qu'ils sont appelés à servir.

Toutes les dérives ainsi relevées ne sont que la conséquence d'un environnement global pollué, qui rend difficile la formation des « îlots d'intégrité ». Des cas d'exception peuvent certes exister, et le souhait est que ces exceptions deviennent la règle ; c'est cela le bien fondé de la présente Stratégie.

DONNEES DE REFERENCE (2010) DE L'INTENSITE DE LA CORRUPTION DANS LE SOUS-SECTEUR

Sous-secteur	Intensité de la corruption
TRANSFERT DES COMPETENCES	**6.66/10**
FISCALITE LOCALE	**6.77/10**
MARCHES PUBLICS AU NIVEAU LOCAL	**7/10**
Moyenne sectorielle	**6.81/10**

Cette note voisine de 7/10 indique que le mal est bien là et il faut le traiter à sa racine à l'aide des thérapies appropriées. Elle soulève aussi l'inquiétude d'imaginer que ce secteur porteur de grandes attentes soit déjà pris dans le piège de la corruption.

Parce que le processus de décentralisation avec son corollaire de transfert des ressources et de compétences vient de connaitre une accélération au Cameroun, une telle forte intensité du phénomène de la corruption demeure un sujet dôinquiétude. Cela dôautant plus que des ressources considérables vont être gérées au niveau local et que le risque est grand de voir les phénomènes décriés au niveau central se démultiplier avec la décentralisation. Dôoù lôintérêt pour les institutions de LCC à redoubler de vigilance pour se saisir à temps de tous les cas signalés de mobiliser tous les instruments tant de veille, de formation à la probité que de renforcement du pouvoir économique des acteurs.

En outre, dans ce domaine plus que dans aucun autre, le recours à la répression systématique doit être fortement envisagé pour assainir les mîurs par ñla peur du gendarmeñ.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LE SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Intérêts partisans et pressions politiques dans lôallocation des ressources aux CTD ▪ Primauté des personnalités nommées sur les élus locaux dans le transfert des compétences et des ressources (TCR) ▪ Absence de matrice détaillée de programmation du Transfert des Compétences et des Ressources ▪ Absence de cahier de charges pour lôutilisation des ressources transférées ▪ Faibles capacités stratégiques et managériales de certains responsables des CTD ▪ Absence de politique de communication et de sensibilisation des CTD ▪ Inconsistance du dispositif de lutte contre la corruption dans les CTD ▪ Biais dans les contrôles (complicité entre agents de la tutelle et ceux des CTD) ▪ Autorités administratives accrochées aux positions de rente et réfractaires aux changements ▪ Appropriation approximative par les acteurs concernés des compétences transférées ▪ Prépondérance du rôle de lôautorité administrative dans lôélection des conseils et des exécutifs locaux ▪ Absence dôun système de suivi des TCR ▪ Manque de synergie entre différents acteurs impliqués dans la lutte contre la corruption au niveau sectoriel ▪ Pauvreté rampante et vulnérabilité des agents publics à la corruption ▪ Appât du gain des intervenants dans le système de passation de marchés	▪ Mise en place du Conseil National de la Décentralisation présidé par le Premier Ministre ▪ Elus locaux résistant fortement à lôabus dôautorité de leur hiérarchie ▪ Existence du Document dôOrientation Stratégique sur la mise en îuvre de la Décentralisation du MINATD de 2006 ▪ Anciens hauts fonctionnaires ou des ex-dirigeants véreux de grandes entreprises publiques dirigent certaines communes ▪ Missions de contrôle inopiné menées par les institutions de lutte contre la corruption ▪ Survivance de lôefficacité de lôancien système de dénonciation par des lettres anonymes ou non ▪ Veille citoyenne de la société civile et dénonciation par les populations et les électeurs ▪ Séminaires et ateliers organisés par le gouvernement et la société civile avec lôappui des bailleurs de fonds ▪ Comité Interministériel des Services Locaux existant et opérationnel ▪ Politique de renforcement du pouvoir économique et de création dôemplois clairement exprimée dans le DSCE ▪ Cas avérés de corruption sanctionnés par lôARMP et les tribunaux ▪ Existence dôun arsenal juridique assez complet (lois sur la décentralisation) ▪ Médiatisation des faits de corruption identifiés ▪ Campagne dôassainissement des mîurs (Opération Epervier) prouvant que personne

▪ Mimétisme et effet de snobisme des agents publics ▪ Impunité due à l'ampleur des complicités et des connivences ▪ Faible degré de prise de conscience concernant le phénomène de corruption ▪ Ancrage des mauvaises pratiques dans les habitudes ▪ Démotivation, impuissance et résignation de certaines personnes face à l'inexistence d'un cadre stratégique et juridique de LCC ▪ Centralisation du pouvoir de décision d'attribution de marchés sur le maître d'ouvrage ▪ Trop forte ingérence du pouvoir politique et de l'administration dans la gestion locales ▪ Résistance de certaines administrations au processus de transfert des ressources financières ▪ Coût élevé de mise en î uvre du processus technique et économique de la décentralisation ▪ Faible degré de coordination et de supervision des CTD par les structures hiérarchiques compétentes ▪ Environnement social de misère et de pauvreté ▪ Certains agents tant des services centraux que des services décentralisés sont le produit de la corruption ▪ Impuissance des responsables des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption de par leur position de dépendance hiérarchique ▪ Absence de mécanismes d'encouragement des agents intègres ▪ Usagers insuffisamment renseignés sur leurs droits et devoirs ▪ Multiplicité et coût élevé des taxes ▪ Multiplicité des administrations impliquées dans le prélèvement des taxes ▪ Absence de professionnalisme des sous-traitants exécutant des contrats de collecte des taxes et droits dans les marchés communaux ▪ Impréparation et incapacité des responsables des CTD à s'approprier efficacement les compétences qui leurs sont transférées ▪ Absence d'unités de lutte contre la corruption auprès des CTD ▪ Incapacité stratégique et opérationnelle des syndicats du personnel communal ▪ Primauté des personnalités nommées sur les élus dans le processus de transfert des compétences et des ressources ▪ Absence de matrice détaillée de programmation du transfert des compétences et des ressources ▪ Absence de cahiers de charges pour	n'est au dessus des lois ▪ Elections locales permettant souvent le renouvellent des équipes dirigeantes et la remise en cause des vieilles pratiques ▪ Textes complémentaires sur la décentralisation en cours d'élaboration ▪ Observateurs indépendants rendent compte des irrégularités à l'ARMP qui a le pouvoir d'annuler les contrats entachés de corruption ▪ Partis politiques non représentés au Conseil Municipal critiquent sans réserve les irrégularités ▪ Existence des voies de recours pour les CTD s'estimant lésées dans la répartition des ressources et des projets ▪ Décentralisation à vitesse variable : certaines administrations sont déjà très avancées dans le TCR alors que d'autres trainent les pieds ▪ Ressources budgétaires de l'Etat et dotations générales de Décentralisation à la hausse ▪ Aspiration de la mise en place d'une véritable fonction publique locale (DSCE) ▪ Restructuration en cours des missions des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption ▪ Transparence et équité guident certains responsables des CTD ▪ Textes sont en cours d'élaboration pour l'harmonisation de la fiscalité locale ▪ Appuis institutionnels, de la coopération technique internationale et de la société civile dans le renforcement « des capacités de management des CTD ▪ Rejet récurrent des décisions imposées par les Délégués du Gouvernement nommés et les conseillers élus ▪ Création d'Elections Cameroon suscitant de réels espoirs de transparence et d'impartialité ▪ Vigilance accrue des populations qui entraine des difficultés pour les corrupteurs et les corrompus à camoufler les biens acquis par la corruption ▪ Restructuration et redéploiement en cours des Cellules de LCC ▪ Stratégie en cours d'élaboration pourra donner plus de sens à la responsabilité individuelle et collective ▪ Existence d'une volonté politique de LCC ▪ Début d'application des sanctions ▪ Création/mise en place des Cellules de LCC ▪ Implication de la société civile dans la LCC ▪ Manuels des procédures administratives en cours de généralisation ▪ Statut particulier des enseignants ▪ Payement régulier du salaire des employés

lôutilisation optimale des ressources transférées	locaux ▪ Sensibilisation continue des gestionnaires à la nécessité de lutter contre la corruption ▪ Rotation fréquente des affectifs ▪ Appui des partenaires techniques et financiers ▪ Création des OSC spécialisées dans le suivi de lôexécution des marchés au niveau local

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Baisse des ressources financières des collectivités territoriales décentralisées ▪ Prolifération des réseaux dôinfluence ▪ Menace sur le Développement local durable ▪ Propagation des mauvaises pratiques ▪ Augmentation de lôinfluence politique et sociale des ñnouveaux richesñ ▪ Dysfonctionnement des collectivités territoriales décentralisées ▪ Perte des capacités concurrentielles des entreprises du terroir ▪ Atteinte à lôimage interne et externe du pays ▪ Intérêt général sacrifié sur lôautel de lôenrichissement individuel ▪ Dégradation des conditions de travail ▪ Généralisation de la pauvreté, du chômage, de la précarité et menaces à lôordre public et à la paix sociale ▪ Augmentation du coût des projets dôinvestissement et des coûts dôopportunité ▪ Incapacité à réduire la pauvreté et à atteindre les objectifs de développement ▪ La mauvaise qualité des investissements ▪ Lôintérêt général sacrifié sur lôautel des ambitions individuelles ▪ Perte dôattractivité de la coopération internationale décentralisée ▪ Faible profitabilité des ressources mobilisées ▪ Mauvaise gouvernance territoriale ▪ Hausse du chômage et de lôinsécurité ▪ Risque de réversibilité et de survivance de lôordre ancien en cas dôéchec, et perte de crédibilité des pouvoirs publics	▪ Identifier et sanctionner les responsables de gaspillages et de détournements des ressources allouées aux programmes et projets dôinvestissement ou au fonctionnement des CTD ▪ Renforcer la vigilance et la dénonciation des individus au comportement suspect ▪ Appliquer strictement les règles en matière de commande publique ▪ Dans les CTD ▪ Adopter et appliquer des Codes éthiques et de déontologie ▪ Systématiser la déclaration des sources dôenrichissement ▪ Refonder et renforcer les capacités de leadership et de management des responsables des CTD ▪ Créer des répertoires de fournisseurs des CTD basés sur des critères de performance et dôintégrité ▪ Faire de la bonne gouvernance locale un sujet de première importance ▪ Réinstaurer la formation civique et morale et promouvoir les valeurs républicaines ▪ Augmenter des dotations budgétaires pour la construction et lôéquipement des locaux abritant les services locaux ▪ Veiller à la gestion efficace des ressources, à la planification et à la redistribution équitable du revenu généré ▪ Assurer la maturation des projets dôinvestissement et créer des mécanismes de veille, et de suppression des coûts de transaction ▪ Augmenter le degré dôinvulnérabilité du système de passation des marchés en sôattaquant résolument aux opportunités de corruption ▪ Accentuer et approfondir le partenariat public privé en se donnant des objectifs précis à respecter en matière dôapplication des normes

	▪ Mettre au point un système de communication s'appuyant sur les messages patriotiques et des comportements citoyens ▪ Assainir le climat des affaires en restaurant l'Etat de droit ▪ Protéger le processus de l'investissement public des ponctions dues à la corruption ▪ Recourir aux sanctions progressives et exemplaires pour décourager les tentatives de corruption ▪ Diminuer l'incidence de la corruption pour libérer les ressources pour la création d'emplois et la redistribution des revenus ▪ Mobiliser les ressources politiques, techniques et administratives pour la réussite du processus en cours, et insister sur l'implication des experts, des organisations de la société civile et des populations. Inscrire cette préoccupation au cî ur de l'agenda gouvernemental

Les chiffres ci-dessus résultant du sondage opéré sur les participants indiquent deux faits majeurs :

1. Les participants ont pris la mesure de la menace que la corruption fait peser sur le secteur ;
2. Il existe une volonté réelle de leur part de s'attaquer à ce fléau, mais ils manquent de direction, d'où l'intérêt pour la présente Stratégie.

Bien que le Premier Ministre, Chef du gouvernement soit l'Autorité chargée des marchés publics, la clef de la lutte contre la corruption se trouve entre les mains des maîtres d'ouvrages par l'autorité qu'ils détiennent, et les soumissionnaires grâce au pouvoir économique dont ils sont dotés. Les transactions qui se déroulent, bien que secrètement, entre ces deux groupes d'acteurs, sont reflétées par la plupart des manifestations de corruption identifiées. C'est donc davantage sur les leaders de ce secteur que les premières actions doivent porter, et le taux de réussite de celles-ci va profondément influencer le degré de corruption dans le processus de passation des marchés.

Pour la passation des marchés au niveau local, la volonté de lutter contre la corruption est évaluée à :

Sous-secteur	**Catégories d'acteurs**		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
PASSATION DES MARCHES AU NIVEAU LOCAL	Le Président de la République Le Premier Ministre Opérateurs économiques Le Ministre en charge de la décentralisation	Le maître d'ouvrage Société civile Services publics déconcentrés	La CPM Le Receveur municipal Le Trésorier Payeur Général L'observateur indépendant
Volonté de LCC	**65 %**	**59.62 %**	**54.12 %**
FISCALITE LOCALE	La tutelle (MINATD) L'exécutif communal	Les élus locaux La société civile	Les services des CTD Le personnel communal

	Les bénéficiaires Les opérateurs économiques	Les médias	Les autorités administratives
Volonté de LCC	**42.5 %**	**57 %**	**48.5 %**
TRANSFERT DE POUVOIR ET DE COMPETENCES	Le Président de la République Lôassemblée Nationale Le Premier Ministre (Président du Comité Interministériel des Services Locaux) Le MINATD (Directeur des Collectivités Territoriales Décentralisées) Le Ministre des Finances Les Autorités administratives Les Ministres sectoriels	Les organisations de la société civile Le Fonds Spécial dôEquipement et dôInterventions Communales (FEICOM) Le comité Inter ministériel des Services Locaux Le MINEPAT Les Partenaires Techniques et Financiers	Le Trésorier Payeur Général Les Collectivités Territoriales Décentralisées Les services déconcentrés des Ministères techniques Le Contrôleur Financier
Volonté de LCC	**57.5 %**	**52 %**	**76 %**

En ce qui concerne la volonté des acteurs de lutter contre la corruption dans le processus de décentralisation, il ressort des trois domaines dôactivité qui précèdent que les Leaders identifiés sont en mesure de peser positivement sur le changement de la morale des affaires et assainir le système de passation des marchés au niveau local. Le Relais de cette évolution serait assuré par les maîtres dôouvrages que sont les Maires et les Délégués du Gouvernement.

Au regard de la fiscalité locale, la volonté de lutter contre ce fléau est beaucoup plus forte du côté des Relais que sont notamment les élus locaux et la société civile. Par contre, ce sont les Destinataires qui sont de loin les plus favorables au transfert des compétences et des ressources, avec une intention exprimée de 76 %.

La volonté de lutter contre la corruption dans le secteur de la décentralisation est plus forte du côté des destinataires que sont essentiellement : les collectivités territoriales décentralisées, les services déconcentrés des ministères techniques et les autorités administratives, avec 59.5 % des intentions. La volonté des Relais (les maires, les structures dôintermédiation financière et budgétaire) est de 56 % contre 55 % pour les Leaders.

Ces moyennes arithmétiques manquent bien sûr de pertinence au plan de lôanalyse statistique sociométrique dans la mesure où il y a un déplacement ou un croisement dôacteurs en fonction des domaines dôactivité retenus (passation des marchés au niveau local, fiscalité locale, transfert de compétences et des ressour ces).

Il est tout à fait réaliste dôaffirmer que la volonté de lutter contre la corruption est certainement partagée par tous les acteurs du secteur.

PLAN DôACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LE SECTEUR DE LA DECENTRALISATION

Objectif Stratégique 1 : Empêcher que la corruption ne compromette le processus de décentralisation.

Objectif Stratégique 2 : Lôintégrité devient la condition première de candidature à une élection locale

Axe stratégique 1 : La corruption est mieux détectée et les instruments de lutte suffisamment identifiés et adaptés **(Prévention)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Instaurer lôobligation de résultats	Les magistrats municipaux répondent de leurs actes devant leurs électeurs	Nombre dôinterpellation et de sanctions aux exécutifs communaux	Le chef hiérarchique direct	La société civile Les électeurs Les institutions de contrôle et dôaudit			
Accroître lôautonomie des CTD en allégeant le poids de la tutelle	Les CTD deviennent véritablement autonomes	Nombre de contestations post-électorales	Elections Cameroon	MINATD Chefs des partis politiques Autorités administratives			
Dématérialiser les procédures administratives	un service désintéressé rendu aux usagers	Services et traitement des dossiers informatisés	Exécutifs municipaux	Conseillers municipaux Personnel communal			
Accroître la redevabilité sociale des responsables à tous les niveaux du processus	Ressources et compétences transférées mieux gérées	Nombre de contestations dôactes de gestion	Conseil National de la Décentralisation	MINATD Ministères sectoriels Autorités administratives CTD			
Fixer des délais de traitement des dossiers et réduire les lourdeurs bureaucratiques	Gain du temps et dôargent des usagers	Nombre de dossiers traités dans les délais impartis Nombre de récriminations des usagers	Magistrats municipaux	Personnel communal Services techniques et administratifs associés à lôactivité communale			
Renforcer les capacités des élus locaux, de lôexécutif municipal et du personnel des CTD	Efficacité managériale et éthique accrues	Nombre de personnels locaux formés au management	Magistrats municipaux	Magistrats municipaux Conseillers Agents communaux			

				Services associés à la commune			
Sensibiliser les populations sur les méfaits de la corruption	Prise de conscience générale devient une réalité et non plus un slogan	Qualité et quantité de messages conçus et diffusés	CONAC CNLCC Magistrats municipaux	CTD Médias OSC Populations			
Procéder au renouvellement régulier des présidents et des membres des CPM	Réseaux mafieux brisés et responsables compromis systématiquement sanctionnés	Nombre de nouveaux responsables nommés dans les CPM	L'Autorité des Marchés Publics	ARMP MO			
Disséminer et vulgariser les manuels et textes réglementant les marchés publics	Lois et règlements mieux connus des acteurs	Nombre de textes distribués	Magistrats municipaux	ARMP MO S G des mairies			
Créer et faire fonctionner un mécanisme de détection et de dénonciation des pratiques corruptives dans les CTD	Un système de veille citoyenne mis en place	Nombre de dénonciations traitées par an	CONAC	ILCC CTD OSC Populations			
Définir des chartes éthiques et de bonne gouvernance au niveau local	Mî urs assainies	Chartes éthiques élaborées et mises en pratique	ANOR	CTD OSC Populations			

Axe stratégique 2 : Faire prendre conscience à toutes les parties prenantes que la corruption est un acte criminel qui doit être combattu **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2012-2013
Organiser des rencontres thématiques sur la corruption pour chaque catégorie d'acteurs	Prise de conscience et la responsabilité de chaque groupe cible accrues	Nombre de rencontres organisées Nombre de personnes rencontrées	CONAC MINATD	CONSUPE ANIF Chambre des Comptes Cellule ministérielle de LCC			

Introduire lœenseignement de lœthique dans les écoles de formation du personnel des CTD	Personnel mieux outillés au combat contre la corruption	Manuels de formation (scolaires et universitaires)	Direction des Collectivités Territoriales Décentralisées (MINATD)	Ecole de formation des Administrateurs Municipaux Les enseignants			
Adopter et appliquer un Code de déontologie et un Code dœthique du personnel des CTD	Référentiels de bonne conduite et de bonnes pratiques connus de tous	Code de déontologie et Code dœthique adoptés et opérationnels Comportements des personnels	Magistrats municipaux	Association des Maires Associations des Communes et Villes du Cameroun Syndicats des personnels communaux MINATD			
Inscrire la question de corruption dans lœOrdre du Jour de tous les Conseils municipaux	Large mobilisation sur les sujets spécifiques de corruption	Qualité et le nombre de sujets traités	Magistrats municipaux	Conseillers municipaux Personnel communal			
Doter les acteurs du processus des marchés des CTD de tous les textes régissant cette activité	Textes réglementant les marchés publics rendus disponibles	Taux de dissémination des textes	Magistrats municipaux	ARMP, Membres des Commissions de passation de marchés, Receveur municipal			

Axe stratégique 3 : Créer les conditions stimulantes de travail pour rendre les acteurs moins vulnérables à la corruption **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Organiser rationnellement le fonctionnement des services municipaux	Dysfonctionnements réduits	Satisfaction ou non des usagers	Comité interministériel des Services Locaux	Magistrats municipaux Personnels des services			
Mettre à disposition des CTD des ressources humaines, financières, matérielles et logistiques appropriées	cadre et des conditions de travail modernisés	Efficience et efficacité des CTD	MINATD Fonction Publique Locale	MINFI MINEPAT Magistrats municipaux FEICOM PNDP Coopération décentralisée			
Elaborer des plans de développement	Développement local durable mieux	Plans de développemen	Programme National de	CTD GIC			

communal à vocation programmatique	programmé	t élaborés et disponibles	Développement Participatif	Bureau d'études OSC			
Renforcer les mesures de contrôle de gestion des ressources affectées ou produites par les CTD	Efficacité managériale renforcée	Nombre des missions de contrôle effectuées dans l'année	Institutions d'audit et de contrôle	Brigades de contrôle du MINATD et du MINFI IG des CTD Institutions de LCC			
Créer un organisme de formation continue ou en alternance des personnels et responsables des CTD	Compétences et performances des personnels renforcées	Nombre de personnels formés	MINATD	Ministères en charge de la Formation et des enseignements Magistrat municipaux			
Mettre en place un plan de gestion des carrières des personnels des CTD	Carrières des personnels mieux gérées	Nombre de récriminations des personnels	MINATD	Fonction Publique CTD			
Mettre en î uvre au niveau des CTD un espace de dialogue et de gestion participative élargi aux responsables des administrations sectorielles déconcentrées, secteur privé, société civile et représentants des populations	Administration communale réconciliée avec son environnement social	Espace de dialogue créé Nombre de rencontres tenues	MINATD	Magistrats municipaux Autorités administratives Chefs des services publics déconcentrés Chefs d'entreprises OSC Chefs traditionnels Elites			

Axe stratégique 4 : Concevoir un système efficace et motivant de récompenses par type d'acteurs **(Incitations)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Mettre en î uvre un mécanisme d'évaluation pour récompenser le mérite et l'intégrité	Compétences et intégrité des personnels valorisées	Un mécanisme d'évaluation créé Qualité et quantité des	MINATD	Magistrats municipaux Autorités administratives			

des personnels et responsables des CTD		récompenses accordées		Société civile Usagers			
Mettre en application les critères d'avancement et de promotion des personnels	Personnel encouragé au travail et à l'éthique	Avancements et promotions accordées	Magistrats municipaux	Secrétaires généraux de Mairies Receveurs municipaux			
Adopter une grille des salaires, des primes et indemnités en lien avec le coût de la vie	vulnérabilité des personnels à la corruption diminuée	Grille salariale et indemnitaire adoptée et harmonisée	MINATD	MINFI Magistrats municipaux Secrétaires généraux des mairies			
Instituer une Journée Nationale de célébration de l'intégrité du personnel des CTD	Le personnel est stimulé à adopter des comportements intègres	Journée créée	Ministre en charge de la Décentralisation	Membres du gouvernement CTD Société civile			

Axe stratégique 5 : Mettre fin à l'impunité des auteurs d'infractions grâce à l'efficacité et à la pédagogie des sanctions appliquées **(Sanctions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Sévir sans faiblesse sur les cas de corruption avérés	Empêcher l'enracinement du mal et sa propagation	Sanctions administratives prises Saisine des tribunaux	Magistrats municipaux	ILCC Brigade de contrôle des CTD tribunaux Dénonciateurs			
Créer un répertoire des faussaires identifiés à l'intérieur et à l'extérieur des CTD	Velléités de corruption découragées	Répertoire créé et opérationnalisé	CONAC JUSTICE SED ANIF CONSUPE MINATD	Structures locales de LCC SG CTD Société civile			
Traiter rapidement les plaintes et dénonciations et déclencher les missions d'audit et de contrôle ciblées	Sentiment d'impunité battu en brèche	Délais de traitement et dénonciations Nombre de sanctions administratives et pénales	CONAC JUSTICE SED ANIF CONSUPE	Institutions de LCC OPJ Magistrats municipaux Brigade de Contrôle des CTD du MINATD			
Frapper de	Velléités de	Nombre de	CONAC	ARMP			

déchéance, dôinéligibilité, de disqualification les responsables de corruption dans les marchés locaux	corruption découragées	déchéances, disqualifications, inéligibilités prononcées Qualité des personnes concernées	JUSTICE SED ANIF CONSUPE	OPJ Tribunaux Institutions de LCC Avocats Magistrats municipaux Soumissionnaires			
Annuler les marchés locaux entachés de corruption	Velléités de corruption découragées	Nombre de contrats annulés	Division de la Réglementation de lôARMP	ARMP Observateurs Indépendants des marchés Commission de Passation des marchés Maître dôouvrage			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie

Président de la République *LôAssemblée Nationale (Commission des lois constitutionnelles)* *Le Premier Ministre Chef du Gouvernement, Président du Conseil National de la Décentralisation* *Le Ministre de lôAdministration Territoriale, Président du Comité Interministériel des Services Locaux* *Le Ministre de lôAdministration Territoriale, tutelle des CTD* *Le Ministre des Finances* *Le Ministre de lôEconomie, de la Planification et de lôAménagement du Territoire* *Les Ministres sectoriels* *Les Opérateurs économiques* *Les Exécutifs communaux*	*Les Organisations de la Société Civile* *Les Services publics déconcentrés* *Les élus locaux* *Les Médias* *Le FEICOM* *Le Comité Interministériel des Services Locaux* *Les Partenaires Techniques et Financiers*	*Les Services déconcentrés des ministères techniques sectoriels* *Les Commissions de Passation de Marchés* *Le Contrôleur Financier* *Le Trésorier Payeur Général* *Le Receveur Municipal* *Le Secrétaire Général des CTD* *Le Président de la Sous-commission technique dôanalyse*

Le processus de décentralisation est véritablement entré dans sa phase concrète mais il a encore besoin de renforcement tant au niveau stratégique, juridique, économique, organisationnel que managérial.

Parmi les acteurs identifiés, les Leaders doivent assumer une responsabilité spécifique à lôeffet de donner une impulsion à la lutte contre la corruption pour que les faits de corruption décriés au niveau national ne se démultiplient pas avec la décentralisation.

2.4.3. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur de l'Education

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Monnayage des recrutements, promotions, affectations et nominations ▪ Surfacturation des titres de paiement ▪ Trafic de bourses ▪ Trafic d'influence ▪ Abus d'autorité et de fonction ▪ Pots de vin ▪ Détournement des biens de l'établissement (Paquets minimum) ▪ Détournement des subventions ▪ Monnayage des notes ▪ Harcèlement sexuel ▪ Vente des épreuves ▪ Trafic d'influence ▪ Trafic de faux diplômes ▪ Falsification et réduction des âges	▪ Tribalisme, égoïsme et immoralité ▪ Insuffisance des infrastructures scolaires ▪ Mauvaise exécution des budgets ▪ Non respect des normes codifiant les inscriptions ▪ Pauvreté ▪ Non respect du profil de carrière ▪ Bas salaires ▪ Faible offre des structures éducatives ▪ Pressions politiques et sociales ▪ Effectif pléthorique des élèves ▪ Cupidité des enseignants ▪ Enrichissement illicite ▪ Incompétence et abus d'autorité ▪ Impunité

La corruption dans le secteur de l'éducation a des conséquences sur l'ensemble des autres secteurs de la vie sociale.

Un système éducatif qui ne prévoit pas d'éducation à l'intégrité pour ses élèves produira des citoyens peu enclins au respect de la chose publique. Des universités et grandes écoles dont les conditions d'accès ne tiennent pas compte de l'excellence et du mérite produiront des fonctionnaires et des agents incompétents avec les risques que cela comporte pour les secteurs clefs de la vie sociale comme la justice, la santé, etc.

Le Cameroun n'est pas totalement à l'abri de tels risques si l'on considère que les principales causes de corruption décriées dans le secteur de l'éducation sont constituées par le monnayage des recrutements, promotions, affectations, nominations, le trafic de bourses , le monnayage des notes, le harcèlement sexuel, la vente des épreuves, le trafic de faux diplômes, la falsification et réduction des âges ainsi que l'impunité. Autant d'ingrédients qui mis ensemble, constituent les principaux indicateurs du risque redouté à savoir la production à terme d'un service public de mauvaise qualité dans les secteurs clefs de la société (justice, sécurité, santé, éducation, etc.) par des agents publics mal formés et non intègres.

L'examen des causes et manifestations de la corruption dans le secteur éducatif révèle qu'elles sont d'ordre politique ou institutionnel. Donc, pour combattre la corruption dans ce secteur, il convient d'y mener des réformes destinées à promouvoir la transparence, l'équité et la justice dans le processus de traitement du personnel des administrations chargées de la gestion du secteur éducatif. De plus, l'éducation à l'intégrité devrait être intégrée dans les programmes scolaires.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LE SECTEUR DE LÕEDUCATION

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
Impunité Centralisation excessive (gestions des carrières/marchés) Trafic dôinfluence Lenteurs dans la prise en charge salariale Manque de transparence dans la gestion des personnels et des ressources Manque de cahier de charges Irrégularité des contrôles /suivi Insuffisance des moyens financiers Influence des élites Mauvais traitement du personnel Bas salaires Favoritisme, népotisme et tribalisme Peur de dénoncer Pauvreté ambiante Complicité collective	Opérationnalisation des cellules de LCC Existence dôune volonté politique de LCC Début dôapplication des sanctions Création/mise en place des Cellules de LCC Implication de la société civile dans la LCC Manuel des procédures administratives Statut particulier des enseignants Payement régulier des salaires des enseignants Engagement des organisations internes Le courage Education à la citoyenneté Sensibilisation continue Contrôles réguliers des gestionnaires Rotation des affectations Appui des bailleurs de fonds Création des comités de LCC

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE SECTEUR DE LÕEDUCATION

ENJEUX DE L A LCC	CONDITIONS PREALABLES
Qualité de lõéducation ; compétence adéquate et qualité de service Citoyens intègres Justice sociale Confiance retrouvée avec les partenaires financiers Prospérité/bien-être Crédibilité du système éducatif camerounais et des diplômes Compétence du personnel La croissance économique/ Pays émergent Bonne assistance et coopération académique Revalorisation des diplômes Célérité dans le traitement des dossiers des enseignants Transparence dans la gestion du système Meilleur encadrement des élèves Dignité de lõenseignant Grande conscience professionnelle	Recrutements et formations des enseignants et conférenciers sur la base du mérite Pratique de l'intégrité de la part des dirigeants Mettre fin au tribalisme et au népotisme Mettre en place des instruments juridiques qui favorisent l'utilisation transparente et responsable des fonds - ressources publiques Répartition équitable des ressources Investir dans la formation de qualité Gestion transparente et responsable des ressources publiques Valorisation du mérite et de l'excellence dans le système universitaire Informatisation du système de délivrance de certificats et diplômes de fin de parcours Respecter la réglementation relative au nombre d'inscriptions par classe Créer et respecter les profils de carrière Mise en place dôun système de gestion

▪ Développement harmonieux du pays ▪ Des camerounais mieux formés ▪ Reconnaissance de nos valeurs académiques ; Crédibilité au niveau national et international ▪ Renforcement de notre enseignement ▪ Efficience de la formation/emploi ▪ Elite académique plus accrue ▪ Bonne gouvernance ▪ Appui des bailleurs de fonds ▪ Emergence dûne nouvelle génération ▪ Meilleur suivi des acquisitions et des marchés	transparente et responsable des ressources ▪ Adoption et mise en pratique dûne législation sur le statut et les droits des enseignants ▪ Investir dans les valeurs cardinales (l'intégrité, la méritocratie et lâardeur au travail); ▪ dépolitiser le système universitaire ; ▪ Bien former et rémunérer le personnel de l'enseignement supérieur ▪ Mettre en î uvre une véritable démocratie ▪ Gestion transparente des marchés publics

ANALYSE DES JEUX DES ACTEURS LE SECTEUR DE LÔEDUCATION

La volonté de lutter contre la corruption dans le secteur Education a été évaluée de la manière suivante

Education de la base : 50% chez les acteurs leaders ; 40 % chez les acteurs relais et 70% chez les acteurs destinataires

Enseignement secondaire : 50% chez les acteurs leaders ; 50% chez les acteurs relais et 50% chez les acteurs destinataires

Enseignement supérieur : 51% pour les acteurs leaders ; 60% pour les acteurs relais et 68% pour les acteurs destinataires

Enseignement professionnel : 55% pour les acteurs leaders ; 65% les acteurs relais et 50% pour les acteurs destinataires

PLAN DÔACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LE SECTEUR DE LÔEDUCATION

Axe stratégique 1 : Réduire les occasions de corruption dans le secteur éducatif **(Prévention)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Fixer les délais de traitement des dossiers	Les opportunités dans le traitement des dossiers réduits Personnel serein	Nombre de dossiers traités par agent	Chefs de services des ministères concernés ; Directeurs des ministères concernés	Secrétaires Généraux des ministères concernés ; Cellule ministérielle de lute contre la corruption des ministères concernés			

Rédiger et vulgariser les manuels de procédures administratives et comptables	la transparence et la responsabilité dans la délivrance du service public dans le secteur éducation améliorées	Les documents des manuels de procédure rédigés et vulgarisés	La cellule de lutte contre la contre la corruption des ministères concernés Chefs de services	Secrétaires Généraux des ministères concernés			
Elaborer et respecter le profil de carrière	Les enseignants motivés dans la réalisation de leurs activités	Les textes respectant le profil de carrière élaborés	Le Directeur des Affaires générales Le Chef de la cellule juridique Le chef du SIGIPES	Les ministres concernés Les Secrétaires Généraux concernés Cellules de lutte contre la corruption			
Instaurer un code de conduite professionnelle	La professionnalisation des enseignants du secteur éducatif améliorée	Code de conduite élaboré et disponible Nombre d'actes de corruption dénoncés	Cellule ministérielles de lutte contre la corruption Directeur des affaires générales des ministères concernés	Syndicats des professionnels du secteur Société Civile CONAC			
Elaborer et mettre en î uvre des mécanismes de suivi des cahiers de charge, Termes de Référence, Job description, niveau de responsabilitéé	la transparence et la responsabilité renforcées	Nombre d'outils de suivi développés et mis en î uvre	SG des Ministères Concernés	Syndicats ; société civile ; partenaires éducatifs			
Organiser des audits réguliers	la transparence et la responsabilité améliorées	Publication des résultats des audits	Chefs de département Ministériels Concernés	SG des Ministères, Cellules de Lutte Contre la Corruption			
Publier le budget de fonctionnement des établissements	la transparence et la responsabilité améliorées Diminution en pourcentage de détournement des fonds de la part des responsables d'	Nombre de Budgets publiés	Propriétaires et directeurs des collèges et lycées	CONAC ; syndicats ; société civile; Cellule de Communication des Ministères concernés, Cellules de Lutte			

	établissements et leurs collaborateurs			Contre la Corruption			
Mettre en î uvre des actions concertées dô assainissement dans lô organisation des examens d'entrée dans les écoles professionnelles publiques	Transparence, objectivité et méritocratie garanties dans les admissions aux institutions de formation publiques	Nombre dô actions dô assainissement mises en î uvre	Ministres concernés	Gouvernement, Chefs dô Etablissements OSC			

Axe stratégique 2 : Implémenter les actions de sensibilisation et de formation en vue dô aboutir à lô amélioration des comportements dans le secteur de lõ éducation **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Intégrer les thèmes de lutte contre la corruption dans la formation des enseignants/élèves	Les mécanismes de lutte contre la corruption adoptés par les parties prenantes	Document des ouvrages thématiques élaborés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	CONAC OSC Médias			
Intensifier la sensibilisation en matière de promotion de lô intégrité dans le secteur de lõ éducation	Les valeurs de probité appropriées par les parties prenantes	Le nombre des acteurs du secteur touchés par les initiatives dô intensification de la sensibilisation La qualité des émissions produites par les médias Le nombre de banderoles affichées	Chefs dõ établissements scolaires Délégués régionaux de lõ éducation Les cellules ministérielles de lutte contre la corruption	Médias OSC			
Eduquer les parties prenantes sur la législation en matière de corruption	La législation en matière de corruption connue et appropriée par les parties prenantes	Nombre de documents produits Nombre dõ écoles touchées par lô initiative	Les cellules ministérielles de lutte contre la corruption des ministères concernés	CONAC OSC syndicats ; medias			

			Cellule juridique des ministères concernés				
Produire les documentaires Plaquettes et prospectus	Le public est sensibilisé	Emplacement des affiches et plaques pour la promotion de l'intégrité à des endroits stratégiques	Ministres; autorités des services centraux et extérieurs ; autorités académiques et propriétaires	Société civile ; communautés rurales et urbaines			
Introduire des boîtes à suggestions	Les plaintes des usagers prises en compte	Nombre de boîtes à suggestions installées Les rapports d'amélioration du travail grâce aux suggestions faites dans les boites	Les cellules de lutte contre la corruption des départements concernés Les DAG des départements concernés	Les Secrétaires Généraux des ministères concernés OSC Médias			
Publier et vulgariser un prospectus des actes de corruption	Les actes de corruption maîtrisés des parties prenantes	Nombre de documents produits et vulgarisés	Cellule de lutte contre la corruption des ministères concernés DAG	Les Secrétaires Généraux des ministères concernés OSC Médias			
Renforcer les collaborations, coopérations et causeries des membres des communautés éducatives	Valeurs d'intégrité partagées par les membres des communautés éducatives	Nombre de rencontres tenues et de participants entre les parents, les enseignants et les élèves relatives à la corruption	Responsables des APE et des écoles	Société civile ; syndicats ; parents ; clubs scolaires ; associations de vie familiale			

Axe stratégique 3 : Doter le secteur éducatif des moyens appropriés pour conduire les politiques de lutte contre la corruption **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Revaloriser les salaires des professionnels du secteur	La vulnérabilité des professionnels du secteur de lœducation réduite	Nouvelle grille salariale appliquée	Les Ministres concernés	Les Ministres des finances, OSC, Syndicats des professionnels du secteur			
Améliorer le cadre de travail dans le secteur de lœducation	La qualité du service délivrée dans le secteur améliorée	Rapport de réception des outils et matériels de travail, Nombre dœactivités programmées réalisées	Les Ministres concernés Les DAG concernés	Les Cellules de lutte contre la corruption, OSC, Syndicats des professionnels du secteur			
Augmenter la subvention au secteur privé afin de réduire des frais de scolarité	Lœenseignement privé accessible à la majorité des camerounais	Les taux de scolarité accessibles	Ministres concernés Ministre des finances	DAG Syndicats des professionnels du secteur, OSC			
Mettre en place des réformes visant lœharmonisation du statut des personnels du secteur privé et public	Lœéquité entre les personnels enseignants du secteur privé et public effective	Dispositions légales et réglementaires adoptées, Nombre de réformes engagées et publiées	Ministres concernés Ministre des finances	DAG Syndicats des professionnels du secteur OSC			
Systématiser les avancements sans constitution de nouveaux dossiers	Le suivi de la carrière des enseignants amélioré	Textes de systématisation des avancements des professionnels du secteur publiés	Ministres concernés Secrétaires Généraux des ministères concernés	Cellules de lutte contre la corruption des ministères concernés Les Syndicats OSC			
Relever le salaire des contractuels en vue dœune gestion plus équitable du personnel	Améliorer lœéquité entre le personnel de lœadministration	Une nouvelle grille pour lœharmonisation des salaires dans les secteurs public et privé	Les Directeurs des ressources humaines des ministères	Ministres concernés propriétaires des établissements et des parlementaires			

		disponible	concernés				
Améliorer la formation professionnelle des acteurs du secteur	La productivité est améliorée sur le plan qualitatif	Nombre de personnes formées	Secrétaires Généraux Directeur des ressources humaines des ministères concernés	Ministres concernés			
Ramener à des proportions raisonnables la mercuriale	Vulnérabilité à la corruption des usagers réduite	La mercuriale révisée annuellement	SG de Ministères concernés	Syndicats, société civile; Secteur Privé ; APE, groupes religieux			
Intensifier la construction des établissements scolaires et Limiter les effectifs/classe (60)	la corruption lors des inscriptions / admissions réduite	Taux d'augmentation de la construction d'écoles Effectif moyen par classe réduit;	Chef du Gouvernement	Ministres concernés Responsables des CTD Syndicats, partenaires, APEs ; OSC			
Garantir l'accès au crédit/finance (auto, logement, équipementé)	Personnel et usagers moins vulnérables à la corruption	Mesures adoptées et publiées	Chef du Gouvernement	MINFI, et autres Ministres concernés Syndicats, partenaires, Institutions financières, APEs ; OSC			
Faire aboutir toutes les mesures prévues dans le statut particulier des fonctionnaires des corps de l'éducation	Enseignants moins vulnérables à la corruption	Mesures adoptées et publiées	Chef du Gouvernement	MINEDUB, MINESEC, MINESUP, MINEFOP, MINFOPRA; Syndicats, la Société Civile, PTAS			

Axe stratégique 4 : Mise en place dôun mécanisme de valorisation des modèles positifs du secteur de lœducation **(Incitations)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Identifier et promouvoir les parties prenantes positives du secteur	Les autres acteurs du secteur stimulés	Nombre des acteurs identifiés et récompensés	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption concernées DAG	Ministres concernés Secrétaires Généraux Les Syndicats OSC			
Créer des îlots dôintégrité	Les établissements probes reconnus	Nombre dœtablissements identifiés	Les cellules ministérielles de lutte contre la corruption des ministères concernés, CONAC	OSC Délégués régionaux des secteurs concernés, Chefs dœtablissements concernés			
Assainir et dynamiser les dossiers relatifs aux Palmes Académiques	Personnel d'université motivé	Nombre de Palmes Académiques attribués	Chefs dœtablissements Universitaires	MINESUP, Rectorats Les Syndicats, la société civile			
Inscrire les sanctions positives et lôintégrité comme critères dôattribution des distinctions honorifiques et Médailles	Lôintégrité et le travail bien récompensés	Le nombre de personnes intègres identifiées pour lôattribution des médailles	Ministres concernés, Ministre du travail	Les Syndicats, la société civile, PTAS			

Axe stratégique 5 : Mise en place dôun mécanisme de sanction des acteurs indélicats du secteur éducatif **(Sanctions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Mener un plaidoyer pour lôapplication de	Le secteur de lœducation assaini	Le texte de la	Cellule de lutte contre la	OSC			

lôart. 66 de la constitution sur la déclaration des biens et avoirs dans le secteur de lôéducation	des pratiques de détournements	loi promulgué	corruption des ministères concernés	Syndicats Médias			
Traduire systématiquement les suspects dôactes de corruption devant les juridictions compétentes	Les actes de corruption réduits dans le secteur de lôéducation	Le nombre de cas de corruption traduits devant les juridictions compétentes	Cellule de lutte contre la corruption	Ministres concernés CONAC, ANIF OSC le barreau du Cameroun			
Publier les sanctions infligées aux acteurs négatifs du secteur	Les acteurs du secteur dissuadés de commettre les actes de corruption	Le nombre de sanctions appliquées et publiées mensuellement	Cellule de lutte contre la corruption	Les ministres concernés Les tribunaux, La Police judiciaire CONAC, ANIF			
Appliquer les sanctions administratives à lôencontre des parties prenantes négatives	Les acteurs du secteur dissuadés de commettre les actes de corruption	Le nombre de sanctions administratives appliquées et publiées mensuellement	Les Ministres concernés	CONAC, Les cellules de Lutte contre la corruption concernées, OSC, les médias, les responsables dôétablissements privés			
Protéger les dénonciateurs de la corruption dans le secteur	Les dénonciateurs des actes de corruption du secteur sécurisés	Nombre de dénonciateurs protégés	La cellule de lutte contre la corruption, Directeurs des ministères concernés Les chefs de service, Responsables des établissements scolaires	Les délégués régionaux OSC Les médias,			
Mettre en place un système de sanction par les pairs	Les acteurs du secteur dissuadés de commettre les actes de corruption	Nombre de sanctions prononcées par les pairs	La cellule de lutte contre la corruption	Fondations OSC Syndicats			
Créer une brigade de LCC pendant la rentrée scolaire	Taux de la corruption lors des inscriptions des élèves et étudiants réduits sensiblement	Nombre de faits de corruption interpellés	Cellules Ministérielle de LCC	CONAC, syndicats ; société civile; APE, groupes religieux			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie

Sous-secteur	Catégories dôacteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Education de Base	Les directeurs de lôadministration centrale, Les inspecteurs généraux, Les conseillers techniques, Le Secrétaire Général, Les chargés dœtudes, Le Ministre	Les Directeurs dœcole, Les Inspecteurs dôarrondissements, les Secrétaires à Lœducation, Les Enseignants (Maîtres), Les Délégués Départementaux, Les Délégués Régionaux	Elèves Parents dœlèves (APE, Conseil Dœcole, ONG/ Associations)
Enseignement Secondaire	La tutelle, Les autorités administratives, politiques, traditionnelles et religieuses, Les chefs dœtablissement et collaborateurs, Les promoteurs dœtablissement	Les enseignants, Les parents /APE, Les mairies, Les syndicats, Les responsables des structures en charges des examens (OBC, GCE, DECC)	Les élèves, Les clubs, Les ONG
Enseignement Supérieur	Promoteurs dœtablissements ; MINESUP ; Société civile	Rectorat ; Décanats ; Administration universitaire ; Elites, Syndicat des enseignants ; Associations des étudiants ; Autorités religieuses, Enseignants ; Etudiants ; Entreprises ; Coopération internationale	Parents
Enseignement Professionnel	les élites ; les politiciens locaux ; les chefs d'entreprise	Chef de centre de formation, Organisation de placement de main d'î uvre	Les porteurs de projets; les éditeurs d'outils didactiques ; prestataires de services ; les coordonnateurs ; le personnel administratif ; les agents d'intermédiation ; le personnel d'appoint ; formateurs ; parents ; apprenants, APEE
Ressources humaines et financières	La Tutelle, Les Services centraux, Les Services déconcentrés	Les SEDUC, Les Chefs dœtablissements, Les Elus locaux	Les Opérateurs économiques, les enseignants, les élèves

2.4.4. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur des Finances (Douane/Impôts/Trésor)

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR DES FINANCES

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Monnayage des services aux usagers ▪ Trafic dôinfluence (les élites utilisent leur position pour obtenir des privilèges, passent outre le droit, ou refusent de se soumettre aux obligations légales ou réglementaires) ▪ Lobbying (expression des groupes de pression) ▪ Achat de postes dôaffectation ou de nomination dits ñjuteux ñ ▪ Versements périodiques de subsides à la hiérarchie ▪ Arnaque des usagers/contribuables ▪ Mauvais accueil dans les services financiers ▪ Harcèlement ouvert ou insidieux des usagers/contribuables ▪ Enrichissement rapide et ostentatoire ▪ Suivi physique des dossiers ▪ Vente des imprimés administratifs pourtant gratuits ▪ Négociation des services et intermédiation ▪ Pots-de-vin ou dessous ï de-table (sommes dôargent données en secret et en échange dôun service non monnayable légalement) ▪ Tricherie dans les recrutements et les promotions ▪ Faux en écritures et usage de faux ▪ Détournements de deniers publics ▪ Intimidation et interférence hiérarchique ▪ Rétention des dossiers ▪ Refus de communiquer avec les usagers ▪ Distraction des pièces de dossiers ▪ Fausses déclarations ▪ Fraudes douanières et fiscales ▪ Evasion fiscale (transfert de fonds sans respect des lois fiscales) ▪ Favoritisme, copinage, clientélisme, népotisme (des traitements de faveur accordés aux amis, parents et relations) ▪ Existence de carnets de quittances parallèles ▪ Fausses déclaration sur les quantités, la qualité des marchandises et sur les prix relatifs ▪ Contrefaçon (admission à lôimport -export des produits dôimitation) ▪ Sur ou Sous-évaluation des valeurs taxables (manipulation de lôassiette)	▪ Propension à lôenrichissement rapide, facile et risqué ▪ Mauvaise gestion de la pression familiale et sociale par les agents publics ▪ Effet dôimitation ou de snobisme : ñsnob effectñ ▪ Cupidité, égocentrisme, avarice, mégalomanie ▪ Impatience et pression des usagers sur les agents publics ▪ Ruse des agents des finances ▪ Ignorance et illettrisme des usagers ▪ Pauvreté, précarité des usagers et des agents publics ▪ Manque dôéthique personnelle et incivisme ▪ Culte du moindre effort ▪ Esprit dôappartenance à un corps ▪ Héritage des pratiques enracinées dans un emploi ou une fonction ▪ Banalisation des actes de corruption, et complaisance de la société envers le fléau ▪ Manque de professionnalisme de certains contribuables ▪ Incompétence de certains agents publics ▪ Faible degré de redevabilité sociale ▪ Des failles ou vides juridiques dans le fonctionnement des institutions permettant aux agents publics de sôenrichir facilement et impunément ▪ Absence de politique de répartition de revenu et coût onéreux de vie comme une porte ouverte à la tentation de corruption ▪ Expression du tribalisme à travers les recrutements et les promotions du personnel ▪ Tolérance des intermédiaires dans le circuit de traitement des dossiers ▪ Lourdeurs administratives et bureaucratiques ▪ Absence de formation civique ou morale aux personnels publics et privés ▪ Absence de normes, de transparence et dôinformation des usagers ▪ Faible niveau de protection sociale qui catalyse la recherche de solutions plus ou moins licites ▪ Intégrité ne constituant pas une valeur en promotion dans les administrations financières ▪ Promotion aux postes de responsabilité relève du pouvoir discrétionnaire de la hiérarchie

▪ Monnayage des exonérations et passe droits ▪ Liaison /association avec les contrebandiers ▪ Admission de produits interdits ou dangereux à lôimportation ▪ Refus dôappliquer les prohibitions à lôexportation des espèces protégées ▪ Recel de biens sociaux et dôabus de confiance ▪ Vente aux enchères illégales ou non réglementaires ▪ Redressements fiscaux biaisés ou fantaisistes ▪ Sous-imposition en contrepartie de paiement de sommes dôargent ▪ Evasion fiscale avec complicité des agents du fisc ▪ Rééchelonnement de créances pour entretenir ou couvrir lôévasion fiscale ▪ Fraude fiscale ▪ Délivrance de fausses patentes ▪ Etablissement de fausses vignettes ▪ Pénuries artificielles de liquidités dans les postes comptables ▪ Fluctuations des procédures de paiement ▪ Opacité dans lôapprovisionnement en liquidités des postes du trésor ▪ Perception de commissions sur les paiements ▪ Non respect de la programmation des paiements ▪ Mauvaise gestion des quotas de paiement ▪ Vente de faux timbres, fausses vignettes, faux tickets de péage ▪ Paiement de faux titres	▪ Reproduction des méthodes de management et des pratiques infectées par la corruption ▪ Lenteur dans la simplification des procédures et lôexploitation de la naïveté de certains contribuables ▪ Inefficacité des Cellules ministérielles de lutte contre la corruption ▪ Fort pouvoir de transiger accordé aux agents du fisc ▪ Forte manipulation de lôargent liquide dans les transactions au niveau des douanes, des impôts et du trésor

La corruption a fini par déformer et fragiliser la structure fiscale et amoindrir le rendement des impôts ; elle affecte négativement la dépense dôinvestissement, la croissance économique et les instruments de lutte contre la pauvreté en raison de son impact sur le niveau des prélèvements obligatoires et sur lôefficacité de lôoffre des biens et services publics.

Toutefois, les agents économiques sont de plus en plus enclins à payer lôimpôt parce quôils en constatent les effets à travers une dépense publique efficace (notion de civisme fiscal). La corruption majore les déperditions tout au long de la chaîne des dépenses dont elle affecte lôefficacité intrinsèque.

Données de référence (2010) de l'intensité de la corruption dans le secteur :

Douanes : 6.33/10
Impôts : 6.85/10
Trésor : 8/10

Lôintensité sectorielle de la corruption de 7.06 enregistrée dans les groupes de travail lors des travaux en atelier.

La grande et la petite corruption sont des pratiques quotidiennes ou selon certains, « le sport favori » des personnels travaillant à lôintérieur ou parfois hors du système.

Le personnel financier justifie son inclination à la corruption par :

1°) lôabsence de protection aux risques de manipuler de fortes sommes dôargent, ou les nombreux

décaissements au bénéfice des tiers.

2°) les baisses des salaires des années 92 et 93, ainsi que la dévaluation du franc CFA de janvier 1994 ont entraîné la prise des mesures draconiennes d'austérité.

Le personnel financier qui participe à la collecte des ressources publiques, au traitement de la solde et accessoires non salariaux des corps privilégiés, a rarement vu son traitement officiel s'améliorer, d'où la tentation grande de se servir.

3°) l'accroissement de la pauvreté, du chômage et du sous-emploi font peser une lourde charge sur les quelques travailleurs des secteurs public et privé qui représentent moins de 10 % de la population active (cf. DSCE, 2009).

Le recours à la petite corruption est souvent perçue comme un acte de survie, or ceci est inacceptable dès lors que les victimes de ces ponctions sont souvent des personnes fragiles ou tout simplement des pauvres.

La survie des plus forts ou des plus rusés qui profitent de leur position sociale se fait au détriment des couches sociales fragiles, ce qui creuse davantage les inégalités sociales.

La mise en î uvre des instruments de la présente SNLCC est donc porteuse d'espoir de retour à une administration plus équitable dans la redistribution des fruits de la croissance.

Des organisations patronales indiquent que les agents du fisc ponctionnent annuellement l'équivalent d'au moins 5 % du chiffre d'affaires des entreprises, soit environ 100 milliards F CFA. Or, les agents du fisc ne sont pas les seuls bénéficiaires de la corruption des entreprises. Selon une enquête menée par le cabinet CRETES en 2008 auprès de 1052 entreprises pour le compte de Transparency International, 76 % des chefs d'entreprises (contre 73 % en 2006), déclarent que la corruption a un impact négatif sur leur activité. 74 % des petites et moyennes entreprisses (PME/PMI) sont frappées par le phénomène. L'incidence de la corruption dans le secteur de la douane est dans les mêmes proportions.

Toutes ces ponctions renchérissent le coût des facteurs, et par conséquent les coûts de production, qui sont ensuite répercutés sur les produits finaux vendus aux consommateurs.

Autrement dit, la corruption est omniprésente dans le secteur des finances publiques et constitue l'élément qui impacte le plus négativement le climat des affaires, en même temps qu'il désespère les usagers.

Il y a donc lieu de poursuivre les réformes courageuses dans le sens de la transparence, de la réforme des procédures pour l'amélioration du climat des affaires et du service rendu au public.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LE SECTEUR DES FINANCES

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Enracinement des mauvaises pratiques à des postes de travail ▪ Doute collectif et résignation à cause des résultats mitigés obtenus dans la lutte contre la corruption ▪ Moyens juridiques, humains et matériels insuffisants ou inadaptés à la lutte contre la corruption ▪ Cupidité partagée des agents publics et des usagers ▪ Manque de transparence dans la gestion des affaires financières publiques ▪ Précarité et pauvreté généralisées ▪ Ingérence politique dans la gestion des finances de l'Etat	▪ Volonté politique affirmée au haut niveau de lutter contre la corruption ▪ Progrès dans la sensibilisation à la morale publique et à la neutralité des agents publics ▪ Dématérialisation des procédures grâce à l'outil informatique à l'instar de SYDONIA, SIGIPES, TRINITEé ▪ Facilité de saisine de la Chambre Administrative et de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême par les usagers lésés ▪ Création récente d'un organisme gouvernemental de mise en î uvre des normes et de la qualité : l'ANOR ▪ Mise en fonctionnement d'un Comité d'éthique douanière en 2009

▪ Absence de statut particulier du personnel des régies financières ▪ Impunité ou inefficacité des sanctions Faible degré dôappropriation de la volonté politique par les agents publics et les usagers ▪ Implication des hauts fonctionnaires dans des transactions douteuses ▪ Suivi physique des dossiers et prolifération des réseaux mafieux ▪ Dysfonctionnement des services opérationnels et du contentieux ▪ Faible niveau de contrôle de qualité du service rendu au public ▪ Dépendance hiérarchique et corporatiste des Chefs de cellules ministérielles de lutte contre la corruption ▪ Affairisme exacerbé au sein de lôadministration douanière et des usagers ▪ Asymétries dans la possession de lôinformation entre lôadministration financière et ses usagers ▪ Complaisance des missions de contrôle et dôaudit ▪ Non application des recommandations et résolutions issues des séminaires de lutte contre la corruption ▪ Résistance aux initiatives visant à décourager la corruption ▪ Absence dôobligation de rendre compte ▪ Abus de lôignorance et de la naïveté de certains contribuables ▪ Persistance des faiblesses et des inégalités salariales des agents ▪ Tolérance des intermédiaires à la place des bénéficiaires dans le suivi des dossiers ▪ Complicité des responsables de services dans lôencouragement des actes de corruption ▪ Faible capacité de leadership des responsables, faiblesse dans la supervision et lôapplication des normes professionnelles ▪ Pouvoir discrétionnaire dans les nominations aux postes de responsabilité ▪ Bureaucratie et lourdeurs administratives	▪ Création de Guichets uniques ▪ Emissions radio/télé et des cellules ministérielles de communication ▪ Diversification des institutions en charge des contrôles ▪ Inspections internes évaluent périodiquement lôefficacité opérationnelle des services centraux et déconcentrés ▪ Exemplarité des sanctions prononcées dans des cas de détournements de deniers publics par la Commission de Discipline Budgétaire et Financière ▪ Emergence du système de dénonciation à travers les médias par les citoyens ▪ Renforcement des garanties des contribuables dans les textes fiscaux ▪ Prise de conscience des méfaits du phénomène de corruption à lôechelle sociale ▪ Fréquence des audits et publicité des sanctions et des agents sanctionnés ▪ Réactions dissuasives de lôopinion publique face à la campagne dôassainissement des mî urs publiques dite « Opération Epervier» ▪ Sanctions administratives et pénales sont une réalité ▪ Rapports des Agences de cotation telles que Doing Business, Transparency International et autres organismes de notation de la gouvernance ▪ Existence des politiques macroéconomiques de croissance et de création des emplois (DSRP/DSCE) ▪ Interpellation du gouvernement par les Parlementaires lors des Questions orales ou à lôoccasion des débats sur la Loi des Finances ▪ Projet de statut en cours dôelaboration ▪ Couplage des sanctions administratives et pénales

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE SECTEUR DES FINANCES

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Diminution des recettes de lôEtat ▪ Perte de crédibilité externe (démotivation des investisseurs) et interne du pays ▪ Aggravation du risque pays ▪ Augmentation du chômage ▪ Fuite des capitaux	▪ Décourager la fraude et lôincivisme ▪ Promouvoir la bonne gouvernance ▪ Renforcer les barrières à la sortie des capitaux par lôelargissement des missions de lôANIF ▪ Rationaliser et harmoniser les niveaux de taxation ; coopération avec le système

▪ Evasion fiscale ▪ Augmentation du stress des usagers et fragilisation de leur état de santé ▪ Inertie des institutions ▪ Mauvais climat des affaires ▪ Menace à la cohésion sociale ▪ Non respect de la chose publique ▪ Baisse de l'efficacité économique et sociale ▪ Menaces sur l'Etat de droit ▪ Découragement des acteurs intègres ▪ Baisse de la productivité du personnel ▪ Baisse de la croissance économique ▪ Menace sur l'application de la justice sociale et de l'équité ▪ Baisse de qualité du service offert ▪ Baisse de la compétitivité sectorielle et de l'économie nationale ▪ Hausse du coût des facteurs et baisse de la compétitivité externe ▪ Baisse de la confiance mutuelle et dans les institutions ▪ Menace sur la paix et la sécurité ▪ Prolifération des réseaux mafieux et de criminels	financier et les ONG internationales spécialisées dans l'observation des « paradis fiscaux » ▪ Protéger les usagers vulnérables, notamment les malades et les retraités ▪ Moderniser l'administration par la vulgarisation de l'outil informatique pour réduire les interactions usagers-agents publics ▪ Créer un environnement favorable et juridiquement protégé, et donc un Etat de droit ▪ Faire de la lutte contre la corruption l'objet majeur de la politique nationale ▪ Revaloriser l'éducation civique dans les parcours scolaire, universitaire et professionnel ▪ Choisir des responsables compétents, loyaux et intègres ▪ Lutter contre l'impunité et la justice à plusieurs vitesses ▪ Reconnaître et récompenser la vertu ; faire la promotion des bonnes pratiques ▪ Améliorer les conditions de travail et encourager l'expertise et le professionnalisme ▪ Se fixer des objectifs réalisables d'amélioration de l'indice de perception de la corruption ▪ Adopter une politique consensuelle de redistribution du revenu national, et bien répartir les fruits de la croissance ▪ Valoriser la fonction et bien rémunérer le personnel financier

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE SECTEUR DES FINANCES

Au niveau de la Douane, des Impôts et du Trésor, la volonté de lutte contre la corruption a été évaluée de la manière suivante :

Leaders	Relais	Destinataires
Le Ministre des Finances (Principal ordonnateur du Budget de l'Etat) Les Ordonnateurs Délégués du Budget de l'Etat Fonctionnaires chargés de l'assiette Déclarants en douane Société Civile Commission de Discipline Budgétaire et Financière Opérateurs économiques Chefs des Centres Divisionnaires des Impôts Chefs de Postes Comptables	Acconiers, Usagers Recettes des Finances et Perceptions auprès des Services Douaniers Médias, Institutions de contrôle et d'audit, Brigades de Contrôle, Agents du Fisc et des Douanes, Médias, Société civile, Correspondants du Trésor (agents comptables, receveurs municipauxé), Caissiers, Gestionnaires de crédits, Contrôleurs Financiers	Fonctionnaires chargés de l'accueil (front office) Opérateurs économiques dans le processus de dédouanement Personnel des postes comptables Salariés du secteur public
64.54 %	**44.54 %**	**35,90%**

Bien que devenue molle dans son processus, la lutte contre la corruption dans le secteur des finances publiques remonte à plusieurs années déjà. Plusieurs agents des finances ont purgé des peines de prison pour détournement ou complicité de détournement de deniers publics, et bien dôautres ont été mis en débet. Des licenciements et des radiations de la fonction publique ont souvent été prononcés.

Les Brigades de Contrôle existent dans chaque sous-secteur mais la plupart des rapports de contrôle nôont pas toujours eu la suite attendue par leurs auteurs.

Lôabsence ou la faiblesse des sanctions ont fait le lit à des compromissions de tous ordres entre le contrôleur et le contrôlé. Dans le même cadre, la saisine de la Commission de discipline budgétaire et financière prend des années, tout comme le rendu du verdict le cas échéant.

En conséquence, les contrôles a priori et a posteriori ont montré leur inefficacité, et les baisses de revenus salariaux sont devenus un prétexte pour prendre autant dôargent à lôEtat que cela est possible.

Ainsi le Ministre des Finances devrait prendre véritablement le leadership de la lutte contre la corruption, et les résultats ne tarderaient pas à se manifester.

Le soutien des institutions de lutte est également précieux pour relever le défi au sein dôune institution dont le fonctionnement touche à la vie de tous les citoyens du pays, sans exception aucune, en même temps quôelle est ouverte à lôinternational sur une multitude dôorganisations.

Enfin, les baisses drastiques des salaires des agents de lôEtat au début des années 90 sont reprises comme cause transversale de la généralisation de la corruption et sont considérées comme une réelle difficulté à lutter contre la corruption tant pour les secteurs que pour les piliers dôintégrité. Cette récurrence appelle dôengager dôurgence une analyse de la rémunération des agents publics sans discrimination, et de proposer des rémunérations plus incitatives et valorisant les compétences, favorable à lôefficacité dans la collecte et lôutilisation des ressources publiques.

Lôon ne saurait passer sous silence le fait que lôindice de la volonté de lutter contre la corruption dans ce secteur est assez fort selon les participants aux différents ateliers. Lôon se demande alors pourquoi la corruption semble toujours aussi présente dans ce secteur. Certains participants ont tenté dôexpliquer cette incohérence par lôabsence dôune stratégie de lutte contre la corruption ajoutée à lôabsence dôune définition claire de ce quôest véritablement la corruption.

PLAN DÔACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LE SECTEUR DES FINANCES

La Déclaration dôArusha de 1993 (révisée en 2003) sur la modernisation du secteur douanier est un précieux outil susceptible de généralisation à lôensemble du secteur financier notamment en ce qui concerne sept des douze Principes quôelle comporte, lesquels peuvent être traduits dans le PRECIS :

Principe 3 : lôinformation présente un caractère prioritaire (prévention et formation) ;

Principe 4 : la gestion des ressources humaines nécessite un décloisonnement des fonctions, la rotation et les mutations périodiques des effectifs (prévention) ;

Principe 5 : lôaccent doit être mis par la hiérarchie sur le contrôle des cadres intermédiaires en vue de détecter à temps les manquements et dôy remédier (prévention, sanction) ;

Principe 8 : les modalités de recrutement et de promotion doivent être objectives et libres de toute influence, de manière à sélectionner les candidats qui ont un sens élevé de lôéthique (prévention) ;

Principe 9 : un code de conduite doit être élaboré, expliqué et mis à la disposition de chaque agent. Des sanctions disciplinaires doivent être instituées qui prévoient le licenciement (prévention, éducation, sanction) ;

Principe 10 : la formation dispensée durant la carrière doit porter en particulier sur le respect des règles déontologiques (éducation) ;

Principe 11 : les rémunérations des fonctionnaires doivent être décentes, avec avantages en matière de logement, soins médicaux et primes incitatives (conditions, incitations).

Objectifs stratégiques

1°) Elaborer et procéder à l'appropriation des règles déontologiques et éthiques par le personnel et les responsables des finances publiques

2°) Introduire plus de transparence dans les procédures et dématérialiser les circuits de dossiers et les paiements

Axe stratégique 1 : Mettre en place des outils et mécanismes de détection avant-gardistes à la lutte contre la corruption. **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ï uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Créer et faire fonctionner un mécanisme d'observation de la corruption dans le secteur financier	Visibilité stratégique et opérationnelle accrue	Un mécanisme permanent mis en place	Le Ministre des Finances (MINFI)	Collaborateurs du MINFI, Opérateurs économiques, Société civile, Coopération internationale			
Mener des enquêtes régulières sur les manifestations de la corruption et les partager	Actes de corruption détectés et sanctionnés	Nombre et fréquence des enquêtes menées et résultats disséminés	Président de la CONAC	MINJUSTICE Médias OSC Secteur privé			
Coordonner les programmes et actions de lutte contre la corruption	Efficacité stratégique et opérationnelle, obtenue	Efficience Collaboration verticale, horizontale et transversale	Président de la CONAC	Les différentes institutions de lutte contre la corruption			
Faire du suivi-évaluation des actions engagées	Actions mieux suivies et améliorées	Quantité des dysfonctionnements ou de	MINFI SG	Les collaborateurs du responsable			

une priorité		lô rtho fonctionnement recensés	DG Directeurs, Sous Directeurs Chefs de Services du MINFI	hiérarchique			
Mener des Audits, Contrôles, Etudes et Recherches	Corruption mieux connue et mieux combattue	Rapports périodiques, Documentation, Publications	MINFI, SG, IG, Présidents cellules de lutte contre la corruption	Tous les responsables Le personnel Les Cabinets dô audit			
Veiller à la rotation, au plus tous les trois ans, des agents du ñfront officeñet des titulaires des postes réputés ñjuteuxñ	Mobilité professionnelle obtenue	Fréquence des mutations Actes de nominations, de mutations	Le Ministre des Finances	Les responsables des structures Le Premier ministre Les services de la Présidence de la République			
Dynamiser les missions de lô nspection interne et de la Cellule ministérielle de LCC	la LCC est au cî ur des préoccupations sectorielles et des structures opérationnelles	Nombre de missions de contrôle Nombre de Rapports publiés	Tous les responsables des structures au niveau central et déconcentré	Tous les responsables et leurs collaborateurs			
Utiliser efficacement les relais médiatiques et de la société civile pour criminaliser la corruption	Populations et usagers mieux sensibilisés sur la corruption	Nombre dô émissions ou dô articles de journaux Nombre de séminaires tenus par les organisations de la société civile	Le Ministre des Finances le SG Le chef de la Cellule de Communication Le chef de la cellule de traduction	Responsables du Ministère des Finances Organes de presse Organisations de la société civile. Leaders dô opinion			

Axe stratégique 2 : Systématiser les cours d'éducation à l'intégrité en formation continue ou en alternance des personnels financiers **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Organiser des ateliers thématiques sur la corruption pour le personnel des régies financières	Règles déontologiques et éthiques mieux connues	Nombre de personnels formés	SG MINFI	Le Ministre des Finances			
Instaurer les cours d'éthique dans les filières de formation des régies financières	La morale et le civisme sont introduits dans la formation académique et professionnelle des personnels du MINFI	Modules et des programmes pour la formation dans Ecoles/ Universités	Le Directeur Général de l'ENAM	Le MINFOPRA Les directeurs des grandes écoles de formation Formation professionnelle, Universités			
Faire de la lutte contre la corruption une culture partagée du personnel financier	L'intégrité devient une valeur partagée de tous les personnels du MINFI	Les actes de corruption deviennent une exception	Le Ministre des Finances SG, Directeurs	Les Ministres des Affaires Sociales, Culture, Communication, les Autorités morales, Société civile			
Informer les fonctionnaires et les usagers des dangers de la corruption à travers les journaux et les émissions de radio/ télé	La conscience et les réflexes anti-corruption sont développés	Nombre de journaux et d'émissions spécialisées Nombre d'ateliers tenus	SG MINCOM Le Chef de la Cellule de Communication Le Chef de la cellule de Traduction	Le Ministre de la Communication Les organes de presse Les agents publics Les usagers/ Contribuables			
Systématiser la communication sur la corruption lors des réunions de coordination dans toutes les structures du Ministère des Finances	Les comportements sont assainis Les expériences et les efforts sont mutualisés	Fréquence des réunions de coordination Quantité de communications sur la thématique de corruption	MINFI, Le SG, Les Directeurs, Le Ministre des Finances, Le chef de la Cellule de Communication, Le chef de la cellule de traduction	Responsables et personnels des services centraux et déconcentrés Médias Agents concernés			

Sôattaquer à la racine du mal : les causes de la corruption	les générateurs de corruption sont éliminés	Propositions des thérapies adaptées	Chef du Gouvernement	Membres du gouvernement, Toutes les institutions de LCC, OSC/ Médias			
Encourager les administrations financières à sôouvrir au public	Les services offerts et les circuits des dossiers sont mieux connus de tous	Nombre de requêtes reçues	SG MINFI	Les agents du Ministère des Finances Usagers Contribuables			
Adopter et Publier les Codes de déontologie et les Chartes éthiques	Comportements plus probes des agents du MINFI	Transparence, Prévisibilité Rationalité Moralisation	Ministre de la Fonction Publique, Chef de la Cellule de Communication, Chef de la cellule de traduction	Le Ministre des Finances Usagers, Contribuables, Société civile, Médias			

Axe stratégique 3 : Rendre conviviales les conditions de travail des personnels des services financiers **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En íuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Elaborer et adopter un statut particulier des personnels des services financiers	Avantages et rémunérations connus de tous et les carrières sont mieux suivies	Statut particulier adopté	Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative	Ministre des Finances, Secrétaire Permanent à la réforme administrative, Directeurs Généraux des Régie Financière			
Définir et appliquer des profils de carrière	Avancements et nominations plus rationalisés	Décrets dôapplication du Statut particulier	Le Ministre de la Fonction Publique	Ministre des Finances, Le Secrétaire Permanent à la Réforme administrative (SPRA)			
Instaurer la justice et léquité dans la redistribution des	Vulnérabilité des personnels	Décisions accordant des primes et	Le Ministre des Finances	Responsables des Services Centraux et			

avantages réglementaires	financiers réduite	indemnités au personnel		Déconcentrés du Ministères des Finances			
Décentraliser et renforcer le système de Guichet Unique	Temps de traitement des dossiers réduit	Manuel de normes et de procédures	Le Ministre des Finances	Ministres sectoriels			
Décloisonner les bureaux administratifs	Accroître la transparence Eliminer les opportunités de corruption issues du contact dans le secret entre agents et usagers	Reconfiguration de lôarchitecture interne des bureaux administratifs, Construction de nouveaux bureaux	Le Chef du gouvernement	Ministre du Développement Urbain et de lôHabitat, Ministre des Domaines et des Affaires Foncières, MINDAF, Les Maires			
Poursuivre lôinformatisation des services financiers	Les circuits des dossiers et les procédures sont dématérialisés	Programmes et équipements informatiques performants installés	Le Ministre des Finances Le DAG	CENADI			

Axe stratégique 4 : Récompenser le mérite, promouvoir le culte de lôeffort et de lôintégrité **(Incitations)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Améliorer substantiellement le budget consacré aux avantages financiers	Les conditions de travail des personnels sont améliorées	Avantages accordés à tout le personnel Dotations budgétaires	Le Ministre des Finances	La Commission des Finances de lôAssemblée Nationale (AN) Directeurs Généraux MINIFI			
Généraliser et répartir équitablement les primes et avantages au personnel	Equité introduite dans la répartition des avantages	Nombre de requêtes	Les Directeurs Généraux du MINFI Le SG, DG, Directeurs	Le Ministre des Finances			
Créer des distinctions et attribuer des AWARDS aux agents intègres	Mérite professionnel et probité des agents reconnus et valorisés	Qualité et quantité de distinctions accordées annuellement	Le Grand Chancelier des Ordres Nationaux	Le Ministre des Finances			

Asseoir les critères de nominations sur lôintégrité et lœthique des fonctionnaires	Fonctionnaires travailleurs et Intègres promus aux postes de responsabilité	critères de sélection Nombre dôagents intègres promus	Le Chef du Gouvern-ement	Le Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative, Le Ministre des Finances, Les DG du MINFI			

Axe stratégique 5 : Application exemplaire des sanctions administratives et pénales **(Sanctions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Respecter la présomption dôinnocence dans les enquêtes	Jugements expéditifs évités seuls les coupables dôactes de corruption condamnés	Intervention systématique des avocats de la défense	Le Chef de juridiction	Chefs des Cours Magistrats Barreau			
Appliquer systématiquement des sanctions administratives et pécuniaires aux agents coupables de corruption	Actes de corruption dissuadés	Nombres de sanctions	Responsables hiérarchiques	Le Ministres des Finances Tous les responsables nommés			
Appliquer la loi sans faiblesse sur les auteurs de cas avérés de corruption et leurs complices	Cout de la corruption rendu élevé, ce qui a un effet dissuasif	Nombre des sanctions prononcées	Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	Les juridictions compétentes Institutions de lutte contre la corruption, Le Chef de la Cellule Juridique, Le Chef de la Cellule de LCC			
Mettre en insécurité permanente les corrupteurs et les corrompus	Les empêcher de jouir tranquillement et/ou impunément des produits de la corruption	Nombre des sanctions prononcées	CONAC	Institutions de LCC, OPJ, Structures administratives dôaudit et de contrôle, Cabinets dôaudit			
Mettre fin à lôimpunité et protéger les dénonciateurs	Sanctions administratives et pénales rendues systématiques	Nombre des sanctions prononcées	CONAC	Système judiciaire, ILCC, OSC, populations			

Créer un répertoire des fraudeurs à tous les niveaux des services financiers	niveau de renseignement sur les corrompus amélioré	Répertoire créé et opérationnalisé	CONAC LE MINFI	DG/MINFI Responsables des structures du MINFI			
Empêcher les corrupteurs et les corrompus de jouir des richesses acquises par la corruption	Sanctions pénales systématiquement assorties de décisions de confiscation des biens incriminés	Nombre et qualité des biens saisis et confisqués	MINJUSTICE Chefs de Cours	CONAC SED, DGSN, ANIF, CONSUPE			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie

Catégories dôacteurs		
Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Président de la République Président de lôAssemblée Nationale Président de la Cour Suprême Premier Ministre Ministre des Finances (Ordonnateur principal du budget de lôEtat) Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative Ordonnateurs Délégués Directeurs Généraux du MINFI Fonctionnaires chargés de lôassiette Déclarants en douane Commission de Discipline Budgétaire et financière Autorités administratives Institutions Financières Internationales	Inspection interne Brigades de contrôle Acconiers Opérateurs économiques Gestionnaires de crédits Contrôleurs financiers Chefs de postes comptables Chefs de centres divisionnaires des impôts Société civile Médias Banque Centrale Secteur financier privé (banques, assurances, établissements de micro finance)	Agents chargés de lôaccueil Personnel des services financiers Salariés des secteurs public et privé Correspondants du Trésor Caissiers du Trésor Déclarants en douane Usagers Organisations régionales et multilatérales (douanes, CIMA, OHADA, COBAC,) etc.
Le Ministre des Finances, Ordonnateur Principal du Budget de lôEtat a la responsabilité de piloter un département ministériel dont la réputation est des plus ternie en matière de corruption. Ce ministère se trouve au cî ur des attentes même les plus surréalistes, comme si le chef de cette administration et son personnel étaient des individus hors du commun et hors du temps Toutefois, il est indéniable que la gouvernance des finances publiques touche le vécu quotidien de toutes les autres institutions tout autant que les individus et les ménages, ce qui accroît la sensibilité des échecs ou des performances enregistrés ici.		

Les services des douanes, des impôts et du trésor ont été passés au scanner et les manifestations de corruption dont la synthèse est rassemblée dans le présent document montrent à quel point la situation est sérieuse ! Mais dans un environnement général de misère, et aussi de relâchement moral, était-il possible que les choses se passent autrement ?

La réponse est oui. Mais, il faut agir vite en s'appuyant sur les acteurs identifiés, notamment ceux dont l'engagement est susceptible de modifier profondément assez rapidement, les comportements dans ce domaine où les pratiques prébendières et l'organisation sont passées pour des éléments d'une certaine « normalité ». L'impression générale qui semble se dégager est une source effrénée à qui s'enrichira le plus vite.

Alors, l'engagement du Ministre des Finances, suivi de tout le monde et surtout des collaborateurs des services centraux et extérieurs et relayé par les médias, la société civile et les partenaires au développement, a des chances de faire évoluer les esprits. Les efforts d'assainissement de ce département semblent se faire par à coups, peut-être à cause du taux de rotation assez élevé à la tête de cette administration, d'où l'intérêt de la mobilisation autour de cette SNLCC et ses composantes sectorielles et des piliers d'intégrité dont celle des finances publiques.

2.4.5. Stratégie de Lutte contre la Corruption dans les secteurs Forêts & Environnement

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Concussion des agents publics du secteur ▪ Contrôles complaisants ▪ Détournement des recettes ▪ Dessous de table ▪ Trafic en tous genres pour l'attribution des titres d'exploitation ▪ Abus d'autorisation de récupération de bois ou de forêts communautaires par les sociétés industrielles ▪ Octroi et paiement en espèce et en nature des avantages indus aux équipes de contrôle ▪ Non respect de la réglementation dans l'attribution des documents sécurisés d'exploitation ▪ Gestion complaisante du marquage des ressources forestières et fauniques ▪ Application sélective des sanctions prévues par la réglementation en vigueur ▪ Non respect des espèces autorisées dans les permis d'exploitation ▪ Attribution de concessions par la commission interministérielle à des sociétés connues pour leurs activités illégales d'exploitation à grande échelle ▪ Exploitation de la forêt par les concessionnaires sans s'appuyer sur un plan approuvé par les autorités ▪ Attribution de concessions de gré à gré, sans avoir recours à l'appel d'offre ▪ Falsification de rapports techniques, délits d'initiés ▪ Forêts communautaires détournées par les exploitants industriels	▪ Bas salaires ▪ Lourdeurs et lenteurs administratives ▪ Incivisme des agents ▪ Méconnaissance des procédures et de la législation ▪ Pauvreté et misère des populations ▪ Enrichissement illicite et rapide ▪ Culte de la facilité contrairement au culte de l'effort ▪ Impunité

Le secteur forêts et environnement est le principal pourvoyeur de fonds à l'Etat sous forme de recettes fiscales après le secteur pétrolier. En plus, il est l'un des rares secteurs qui permettent aux populations riveraines de profiter des revenus des ressources environnementales soit de manière directe, soit de manière indirecte à travers le versement d'une quote part de la redevance forestière aux communes : cette mesure s'inscrit dans la politique d'accompagnement du développement local initiée par le Gouvernement.

Les manifestations de la corruption dans le secteur forêts/environnement renvoient globalement à un ensemble d'attitudes contraires à la réglementation en vigueur. Les conséquences directes en sont la déperdition des ressources environnementales (dans la mesure où leur exploitation ne respecte pas les exigences relatives à la durabilité) et la réduction substantielle de l'apport du secteur en matière de contribution au développement national (en ceci que l'Etat ne perçoit pas intégralement les revenus générés par le secteur).

La plupart des causes de la corruption relevées dans le secteur forêts et environnement sont dôordre politique, économique, culturel et social. En dâautres termes, lôimpunité, les conditions de travail particulièrement difficiles, les pressions diverses, lâavidité de certaines catégories dâacteurs du secteur, lôinsuffisance des rémunérations du personnel de lâadministration le caractère obsolète des mécanismes de régulation, lôinsuffisance de régulation et les lourdeurs administratives sont autant de vecteurs de la corruption dans le secteur.

Dans ces conditions, réduire la corruption passe par des réformes portant sur lâamélioration de la gestion des institutions politiques du pays ainsi que sur la culture des valeurs probes et intègres. La politique des « Grandes Ambitions » engagée par le Chef de lÊtat va dans ce sens, dôoù la nécessité pour le Gouvernement de soutenir ses efforts dans le secteur forêts et environnement. Par contre, ces causes de la corruption ne peuvent être contenues si les efforts de promotion de la gouvernance ne sont pas appliqués à lôensemble du système politique et au secteur des forêts et de lôenvironnement en particulier.

DIAGNOSTIC DE LA LCC

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Dénonciation des exactions dues à la complicité des acteurs ▪ Insuffisance des textes régissant la transformation et le commerce des bois et autres produits forestiers ▪ Indissociation des fonctions dâadministration, de suivi et de contrôle de celles relatives à la production et au commerce des produits forestiers ▪ Eclatement des administrations en charge de la fiscalité forestière ▪ Manque de visibilité/coordination/synergie entre les initiatives de LCC ▪ Absence dâarticulation entre la dimension administrative et judiciaire du contentieux ▪ Faible capacité technique des contrôleurs forestiers ▪ Absence dôune stratégie nationale intégrée de lutte contre la corruption	▪ Signature des accords de partenariat FLEGT ▪ Adoption par le Cameroun des principes, critères et indicateurs de lôOIBT ▪ Existence des études sur la gouvernance forestière permettant de mieux cerner et combattre les fraudes diverses. ▪ Processus de révision de la loi forestière ▪ Volonté de changement de certains acteurs du secteur ▪ Ratification de la convention CITES, les APV FLEGT, ▪ Obligation accrue de certification du bois pour la vente en UE ▪ Existence dôune volonté politique (création CONAC, opération épervier, loi sur la déclaration des biens et des avoirs, ratification des conventions de LCC) ▪ Implication de toutes les parties prenantes à la réflexion sur lôélaboration dôune stratégie nationale de lutte contre la corruption dans le secteur ▪ Mise en place dôune stratégie nationale du contrôle forestier et faunique

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC DANS LE SECTEUR

ENJEUX DE L A LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ La sauvegarde de la biodiversité à lôintérieur du territoire camerounais et du Golfe de Guinée que les pays de la sous-région ont en partage ▪ Lâaccroissement des revenus liés aux	▪ Mise en î uvre effective du PSFE ▪ Aménagement, promotion et sécurisation des aires protégées, et des sites potentiels dôécotourisme

ressources fauniques et à la promotion du tourisme dans le PIB ▪ Lôamélioration de lôindice de perception du Cameroun ▪ LôAmélioration de lôimage des produits camerounais sur le marché international ▪ Durabilité de la gestion des ressources forestières	▪ Promotion et respect du concept de certification des produits camerounais ▪ Réalisation effective de la réforme légale prévue par lôAPV Cameroun-UE pour un cadre cohérent régulant lôusage forestier et intégrant les instruments légaux internationaux ratifiés ▪ Etablissement effectif dôun système de chaîne de possession pour le bois et les produits de bois confirmant la conformité légale et intégrant les résultats dans la base des données SIGIF
La volonté des acteurs du secteur forêts et environnement de lutter contre la corruption sôexprime suivant les pourcentages ci-après : **Gestion de la faune** : Leaders 36.05% relais 46.80% destinataires 58,57% **Gestion des forêts** : Leaders 36% relais 46% Destinataires 62.05% **Commerce des ressources environnementales** : leaders 30% relais 60% destinataires 70% **Fiscalité forestières** : Leaders 40% relais 52% destinataires 76% **Gestion des ressources humaines, financières et matérielles** : Leaders 51% relais 48% destinataires 65, 26%	

PLAN DôACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LE SECTEUR

Réduire dôici 2015 lôintensité du phénomène de la corruption dans le secteur forêts et environnement afin que celui-ci contribue mieux au bien être des populations.

Objectif stratégique de LCC

« Amélioration de la gouvernance forestière (du point de vue financier, administratif et démocratique) avec augmentation de la transparence et le recours systématique à lôinformation du public ».

Axe stratégique 1 : Développer les mécanismes dôélimination des opportunités de corruption dans le secteur Forêt et Environnement **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En íuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Actualiser et moderniser l'arsenal juridique dans le secteur forêts et environnement	Lôarsenal juridique est adapté au contexte actuel dôévolution	Disponibilité desdits textes	Ministre des Forêts et de la Faune Ministre de lôEnvironnement et de la Protection de la Nature	Cellule juridique du MINFOF/MINEP OSC			

Décentraliser la délivrance de certains petits titres	Services déconcentrés du MINFOF et du MINEP compétents pour délivrer les petits titres	Principe de la décentralisation des petits titres acquis par les autorités concernées	Ministre des Forêts et de la Faune Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature Secrétaires Généraux MINFOF et MINEP	Directeurs des Forêts ; Directeurs de la Faune et des Aires Protégées OSC			
Développer une politique en vue de la suppression progressive du système des transactions liées aux contentieux	Les mécanismes de répression des infractions environnementales simplifiés	La question de la suppression de la transaction débattue entre les acteurs du secteur	Ministre des Forêts et de la Faune Secrétaire Général du MINFOF	Directeur de la Faune et des Aires Protégées Directeur des forêts Service juridique du MINFOF OSC			
Elaborer un code de déontologie des opérateurs et des agents	La probité et l'intégrité promus dans le secteur forêts et environnement	Un draft du code de déontologie est disponible	Secrétaire Général MINFOF Secrétaire Général MINEP	Cellule ministérielle de LCC MINFOF et MINEP Cellules de la communication MINOF/MINEP OSC Entreprises du secteur			
Coordonner les systèmes de contrôle sur les axes routiers	La corruption lors des contrôles routiers réduite	Les mécanismes de collaboration entre le MINFOF et le MINEP lors des contrôles routiers définis	Délégués régionaux (MINFOF et MINEP)	Chef de la Brigade de Contrôle des Infractions de Forêts et Faune Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP)			

Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance des textes en vue de susciter le changement de comportements des acteurs du secteur **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ï uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Vulgariser les textes réglementaires qui	La règlementation du secteur forestier	Les textes réglementaires	Cellule de Communication MINFOF	Directeur des forêts			

régissent le secteur forestier et faunique	et faunique maitrisée par les acteurs du secteur	du secteur forestier et faunique disponibles et accessibles à tous les acteurs dudit secteur	Cellule de Communication MINEP	Directeur de la faune et des aires protégées Cellule ministérielle de lutte contre la corruption Délégués régionaux et départementaux			
Insérer dans les programmes de formation des agents des Eaux et forêts des modules de formation sur l'éthique/intégrité	L'éthique/intégrité Adoptée par les agents des eaux et forêts dans le cadre de leurs activités professionnelles	Principe de l'intégration des cours d'éthique adopté par les autorités des écoles des eaux et forêts	Directeurs des écoles et centres de formation des agents des eaux et forêts Secrétaire Général du MINFOF Ministre des Forêts et de la faune	CONAC Cellule ministérielle de lutte contre la corruption OSC			
Vulgariser les procédures d'obtention des différents documents officiels du secteur forêt et environnement	La corruption réduite dans les procédures d'obtention des documents officiels	Les modalités d'obtention des documents officiels connues	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP)	OSC Médias			
Afficher les prix des prestations de service	Le paiement des frais illégaux par les usagers réduit	Les prix des prestations accessibles par les usagers	Secrétaire Général du MINFOF Secrétaire Général du MINEP	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption Directeur des Forêts Directeur de la Faune et des Aires Protégées Délégués Régionaux et Départementaux			
Mettre en place des boîtes à suggestions pour collecter des propositions de solutions pour lutter contre la corruption	Les attentes des usagers en matière de lutte contre la corruption recueillies	Au moins une boîte mise en place par service et par administration déconcentrée	Secrétaire Général du MINFOF Secrétaire Général du MINEP	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP Délégués Régionaux et Départementaux MINFOF/MINEP			
Organiser des ateliers d'éducation	Les usagers et autres cibles du	Au moins deux ateliers de	Secrétaire Général	Cellules de Communication			

environnementale	secteur sont imprégnées des questions environnementales	formations organisées	MINFOF Secrétaire Général MINEP	MINFOF/MINEP OSC			
Sensibiliser les exploitants sur la nécessité de se conformer à la législation	La probité et lôintégrité renforcées chez les exploitants forestiers	Les actes illégaux impliquant les exploitants forestiers réduits	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	CONAC SG MINFOF/MINEP OSC Syndicats des exploitants forestiers			
Elaborer/actualiser des codes de déontologie pour chaque catégorie de leader	Les règles dœthique respectées par les leaders dans le cadre de leurs activités professionnelles	Draft zéro du code disponible	Secrétaires Généraux du MINFOF et du MINEP	Cellules de Communication OSC CONAC			
Eduquer les collectivités sur la notion dôintérêt public	Le concept dôintérêt public approprié par les collectivités	Les canaux et autres outils dœducation identifiés	Secrétaires Généraux MINFOF/ MINEP Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF	CONAC OSC			
Mettre en place un mécanisme de dénonciation/recueil des plaintes	Les plaintes des dénonciateurs et des victimes recueillies en toute sécurité	Mécanismes de dénonciation et de recueil des plaintes identifiés	Cellules ministérielle de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP	Le MINFOF, le MINEP Secrétaires Généraux MINFOF/MINEP Délégués Régionaux MINFOF/MINEP			
Former continuellement des leaders par lôorganisation des ateliers de recyclage (connaissance des textes, rédaction des PV de constat etc.)	Les capacités des leaders en matière de connaissance des textes et de rédaction de procès-verbaux renforcés	Au moins un atelier de formation organisé toutes les années	Ministre des Forêts et de la Faune Ministre de lôEnvironnement et de la Protection de la Nature	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP ONG OSC CONAC			
Sensibiliser les agents recrutés à la fonction publique sur le statut de la fonction publique	Le statut des agents de la fonction publique connu des agents du MINFOF et du MINEP	Les mécanismes de sensibilisation identifiés	Cellule ministérielle de LCC MINFOF/ MINEP	CONAC Cellules juridiques MINFOF/MINEP			

Diffuser les sanctions prises à lœgard des contrevenants	Les actes illégaux dans le secteur forêts et environnement réduits	Les mécanismes et voies de diffusion identifiés	Cellules ministérielles de LCC MINFOF/MINEP Cellules juridiques MINFOF/ MINEP	CONAC OSC Pilier dûintégrité Médias Pilier dûintégrité Système Judiciaire			
Dresser lœtat des lieux de la transparence dans le secteur forestier	La transparence dans le secteur forestier évaluée	Rapports sur lœtat des lieux de la transparence dans le secteur forestier disponibles	Cellule Ministérielle de LCC MINFOF	OSC ONG internationales			
Diffuser les informations/documents sur le secteur forêts et environnement	Le secteur forêts et environnement mieux connu par les usagers et autres parties prenantes dudit secteur	Les informations sur le secteur forêts et environnement accessibles au public	Cellules de Communication MINFOF/MINEP	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP			
Organiser les voyages dœchanges dans des pays qui ont un meilleur indice dûintégrité dans le secteur forêts et environnement	Les best practices des pays leaders en matière de gouvernance environnementale connus	Au moins une bonne pratique des pays leaders en matière de gouvernance environnementale mise en î uvre dans le secteur forêts et environnement	Ministre des Forêts et de la Faune Ministre de lœEnvironnement et de la Protection de la Nature	Secrétaires Généraux (MINFOF/MINEP) Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP) Directeurs des Affaires Générales (MINFOF/MINEP)			
Sensibiliser et former sur les méthodologies dœenquêtes et de dénonciations	Les méthodes dœenquêtes et de dénonciations sont connues de toutes les parties prenantes du secteur	Les mécanismes de formation et de dénonciations connus	Cellules ministérielles de LCC Cellules juridiques	CONAC OSC ONG			
Organiser les fora dœchanges entre les différents acteurs du secteur	La collaboration entre les différents acteurs du secteur est renforcée	Au moins un forum est organisé	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP)	Secrétaires Généraux MINFOF/MINEP			
Mettre en place des mécanismes de consultation et	Système de consultation dans le secteur Forêts et	Le système de consultation effectivement	Ministre des forêts et de la faune	Secrétaires Généraux MINFOF/MINEP			

dôimplication des riverains dans les actions de lutte contre la corruption	Environnement fonctionnel	utilisé par les parties prenantes	Ministre de lôenvironnement et de la protection de la nature	Directeurs MINFOF et MINEP			
Sensibiliser les populations sur les dangers de la corruption	Les populations conscientes des dangers de la corruption	Mécanismes de sensibilisation identifiés	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF et MINEP	CONAC OSC Medias			
Sensibiliser et impliquer les populations sur la transparence dans la gestion durable des ressources	Les populations sont outillées pour participer à la gestion durable des ressources	Au moins deux réunions sur le thème sont organisées toutes les années	Directeurs MINFOF et MINEP OSC Médias	Cellules de Communication MINFOF/MINEP			
Vulgariser les lois votées à lôAssemblée Nationale en matière de lutte contre la corruption	Les lois en matière de corruption connues	Les outils et mécanismes de vulgarisation identifiés	Cellules de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP) Cellules juridiques (MINFOF/MINEP)	Elus locaux CONAC Délégués Régionaux et Départementaux			
Sensibiliser les députés sur leur rôle dans lôinternalisation des conventions internationales de lutte contre la corruption	Le rôle des députés sur lôinternalisation des lois connu par ces derniers	Les mécanismes de sensibilisation identifiés	CONAC OSC	Cellules juridiques (MINFOF/MINEP) Cellules de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP)			

Axe stratégique 3 : Doter le secteur des outils dôaccompagnement de la politique de lutte contre la corruption **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Fixer un délai de traitement de chaque type de dossiers	La corruption réduite dans le traitement des dossiers	Les délais de traitement des dossiers clairement définis	SG MINFOF/ MINEP Directeurs MINFOF/ MINEP	Délégués régionaux et départementaux (MINFOF/MINEP) Cellules ministérielles de			

				lutte contre la corruption			
Cerner les infractions générées par le système de transactions	Les infractions générées par le système de transactions connues et répertoriées	Rapport d'étude sur la question des infractions générées par le système de transactions disponible	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/ MINEP)	CONAC OSC ONG			
Définir une politique claire sur la récupération de bois	La corruption dans la récupération du bois réduite	Les modalités de récupération du bois définies	Directeur des Forêts	Cellule juridique MINFOF Cellule LCC MINFOF			
Mettre en place des mécanismes clairs et efficaces de diffusion de l'information disponible	L'information connue de toutes les parties prenantes et adoptée par ces dernières	Les mécanismes novateurs de diffusion de l'information sont identifiés	Cellule de lutte contre la corruption (MINFOF/ MINEP)	Cellules de communication OSC			
Améliorer la qualité des archives de l'administration publique	Le rendement des archives de l'administration publique optimisé	Les mécanismes d'amélioration des archives publiques identifiés	Services des archives	Cellules de LCC			
Améliorer la coordination entre les administrations	La qualité du service public est améliorée	Les mécanismes d'amélioration de la coordination entre les administrations identifiés	Secrétaires Généraux MINFOF/ MINEP	Cellules de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP Délégations régionales MINFOF/MINEP			
Améliorer les conditions de travail actuelles	La vulnérabilité des agents du secteur forêts et environnement réduite	Les mécanismes de réduction de la vulnérabilité des agents du secteur Forêts et Environnement identifiés	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/ MINEP)	Le MINFOF Le MINEP Secrétaires Généraux MINFOF/MINEP			
Développer l'écotourisme en vue de réduire la vulnérabilité des populations riveraines	Les revenus destinés à appuyer la lutte contre la corruption dans le secteur sont générés	Les outils de promotion de l'écotourisme identifiés en concertation avec le MINTOUR	Directeur de la Faune et des Aires Protégées OSC	Conservateurs des Aires Protégées MINTOUR			

Axe stratégique 4 : Améliorer le système d'incitation au rendement **(Incitation)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Redéployer régulièrement le personnel du secteur forêts et environnement	Le personnel du secteur forêt et environnement redéployé en fonction des besoins et des compétences	La qualité du service public	Secrétaire Généraux MINFOF/MINEP	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP			
Favoriser la célérité dans le traitement des dossiers (cas de la transaction)	Le délai dans le traitement des dossiers est réduit	La Durée de traitement de dossiers	MINFOF, MINEP	Administration			
Promouvoir les acteurs intègres du secteur Forêts et Environnement	Les modèles positifs du secteur Forêts et Environnement valorisés	Les modalités de valorisation des modèles intègres du secteur Forêts et Environnement identifiés	Le MINFOF, le MINEP	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP)			

Axe stratégique 5 : Mettre en place un mécanisme de répression des infractions dans le secteur Forêts et Environnement **(Sanctions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Améliorer le système de constatation des infractions	La répression des infractions environnementales améliorée	Le nombre des décisions de justice rendues en répression des infractions environnementales favorables revu à la hausse	Cellules juridiques du MINFOF/MINEP	Cellules Ministérielles de lutte contre la corruption Observateur indépendant, MINJUSTICE ONG OSC Brigade de Contrôle des Infractions de Forêts et de la Faune			

Rapportage de la suite donnée aux infractions	Le système de répression des infractions environnementales amélioré	Les documents de suivi des infractions environnementales disponibles et régulièrement mis à jour	Cellules juridiques MINFOF/MINEP	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP) Délégués Régionaux et Départementaux MINFOF/MINEP			
Transparence et accès aux informations	Les informations relatives au secteur accessibles à toutes les parties prenantes	Les mécanismes de promotion de la transparence et de l'accès à l'information définis	Cellule de Communication MINFOF/MINEP)	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption (MINFOF/MINEP)			
Redynamisation du poste d'observateur indépendant chargé du contrôle forestier	La corruption dans l'exploitation des ressources forestières réduite	Un rapport annuel sur l'état de la gouvernance dans le secteur forestier publié	Ministre des Forêts et de la Faune Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature	Directeurs MINFOF/MINEP Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINFOF/MINEP			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de la stratégie

Sous-secteur	Catégories d'acteurs			Analyses
	Leaders	Relais	Destinataires	
Gestion de la forêt	MINFOF, MINEP, MINDEF, MINATD	OSC, médias, élus locaux	agents des eaux et forêts, professionnels du secteur, usagers	L'absence de coordination entre administrations rend difficile l'obtention des informations contribuant ainsi à créer un terreau favorable à la corruption
Gestion de la faune	MINFOF, MINEP, MINDEF, MINATD	OSC, médias, élus locaux	agents des eaux et forêts, professionnels du secteur, usagers	
Fiscalité forestière	MINFOF, MINEP, MINFI,	OSC, médias, élus locaux	agents des eaux et forêts, professionnels du secteur, usagers communes, populations locales	La fiscalité forestière est elle aussi une source de corruption. Ici, la coordination entre les différents

				acteurs est importante
Commerce des ressources environnementales	MINFOF, MINEP, MINFI, MINTRANS, MINDEF, chambres consulaires(CAPEF)	OSC, médias, élus locaux	agents des eaux et forêts, professionnels du secteur, usagers	
Gestion des ressources humaines, financières, matérielles	MINFOF, MINEP, MINFI	OSC, médias, élus locaux	agents des eaux et forêts, professionnels du secteur, usagers	

2.4.6. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur des Mines & Industries Extractives

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LES SECTEURS MINES ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Trafic dôinfluence ▪ Exploitation frauduleuse de permis d'exploitation ▪ Utilisation des fausses licences d'exploitation ▪ Exploitation clandestine des ressources minières ▪ Paiements indus aux autorités ▪ Fausses déclarations (impôts, douanes, etc.) ▪ Achat des consciences des communautés riveraines ▪ Pots-de-vin dans l'attribution des titres d'exploitation ▪ Tricheries dans les unités de mesure ▪ Corruption dans lôattribution des permis miniers ▪ Exonérations fiscales indues ▪ Monnayage des services ▪ Non déclaration des volumes produits ▪ Corruption dans lôobtention dôautorisation ▪ Evasions fiscales	▪ Lenteurs et tracasseries administratives ▪ Bas salaires des agents chargés du contrôle ▪ Absence de contrôles réguliers et efficaces ▪ Manque de transparence ▪ Désir dôenrichissement rapide et illicite des acteurs du secteur ▪ Impunité généralisée et laxisme ▪ .Complexité des textes réglementaires ▪ .Faible capacité de veille citoyenne ▪ .Forte puissance des opérateurs du secteur ▪ Absence de conscience professionnelle ▪ Absence des manuels de procédures ▪ Blanchiment dôargent ▪ Déficit de gouvernance ▪ Exonération abusive au détriment de lôEtat ▪ Ignorance de la législation ▪ Incivisme ▪ Pauvreté ▪ Lobbying et groupes de pressions

Les recettes provenant des industries extractives et en lôoccurrence celles issues de lôexploitation pétrolière sont la principale source de revenus de lôEtat camerounais. Dans lôoptique de diversifier les ressources générées par les industries extractives, lôEtat a récemment mis sur pied une politique dôexploitation des autres minerais dont regorge le sous sol camerounais : bauxite, cobalt-nickel, fer, diamant, etc. Les enjeux économiques de cette initiative sont importants : accroissement des revenus de lôEtat, promotion du développement local et création de 4000 (quatre mille) emplois.

Cependant, lôexistence des pratiques de corruption relevées dans ce secteur pourrait limiter les résultats qui y sont escomptés en matière de contribution au développement national. En effet, les principales formes de corruption relevées dans le secteur et en lôoccurrence le trafic dôinfluence, lôusage frauduleux de permis dôexploitation ou encore lôexploitation clandestine et les évasions fiscales diverses sont autant de moyens utilisés pour fausser le rendement espéré du développement des industries extractives. Les conséquences en seraient alors néfastes : réduction de la contribution du secteur au développement national et local, déperdition des ressources nationales, etc.

La mise en î uvre des actions destinées à lutter contre la corruption dans le secteur des

industries extractives est impérative. L'étude des causes de la corruption dans ce secteur constituées par la vulnérabilité des agents de contrôle, l'appât du gain facile, l'incivisme et l'ignorance des textes donnent à constater que ces initiatives anticorruption doivent consister en une réforme portant tour à tour sur l'amélioration des conditions de travail des acteurs du secteur (compte tenu de l'importance des revenus qui y sont générés), le renforcement des mécanismes de sanction et des actions de renforcement de l'intégrité des parties prenantes du secteur des industries extractives et la vulgarisation des textes régulant le secteur.

Ces mesures doivent s'accompagner d'autres visant l'intégration des outils de promotion de la bonne gouvernance et de la transparence dans le processus de mise en î uvre des politiques d'exploitation des industries extractives. De telles mesures permettraient de contenir l'action des lobbies identifiés comme étant l'une des causes de corruption dans le secteur des industries extractives.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LES SECTEURS MINES ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Dépravation des valeurs et des mî urs ▪ Méconnaissance et opacité du mode opératoire des mécanismes de fonctionnement et de régulation du secteur ▪ Inexistence d'une loi spécifique sur la lutte contre la corruption ▪ Caractère inapproprié des systèmes de contrôle ▪ Existence des pratiques tribalistes ▪ Absence d'un mécanisme efficace de protection des dénonciations de la corruption ▪ Absence de mécanismes de protection des dénonciateurs ▪ Faiblesse de la conscience collective de lutte contre la corruption ▪ Léthargie des populations (non implication au processus de contrôle et de dénonciation) ▪ Non mise à la disposition du public des informations (Indisponibilité d'information dans les deux langues officielles, confidentialité des tractsé) ▪ Faiblesse du pouvoir d'achat ▪ Absence de contrôle de proximité suivi de réactions coercitives et de correction suffisamment rapides et systématiques de la part de la hiérarchie et des organes de contrôle ▪ Insuffisance des moyens matériels et humains alloués aux organes de lutte contre la corruption	▪ Conscience commune de la société face au problème de corruption ▪ Existence des différentes structures de lutte contre la corruption ▪ Existence d'un code minier ▪ Acquisition d'instruments de contrôle ▪ Application des textes de loi en vigueur ▪ Existence des groupes de pression et des lobbies, de la société civile et de la communauté internationale ▪ Existence des textes actuels de lutte contre la corruption ▪ Volonté collective et politique de lutter contre la corruption (CONACé) ▪ Décentralisation car implication de la population dans la gestion effective des ressources ▪ Accentuation de la pression internationale pour la transparence dans les IE (EITI processus de Kimberley) ▪ Dissémination des informations ▪ Existence d'une volonté politique de sanction des hauts cadres indélicats de l'administration ▪ La relative dépendance actuelle de l'état vis-à-vis des bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux ▪ Accroissement des possibilités de monitoring indépendant (suivi budgétaire, suivi du journal des projets, suivi des écarts de paiements

▪ Implication et intervention de la hiérarchie ▪ Insuffisance des salaires des agents commis au contrôle ▪ Les plans PNG et autres ne sont véritablement pas mis en î uvre sur le terrain ▪ Multiplicité dôintervenants pour un même dossier ▪ Procédures dôobtention des permis /autorisation difficiles ▪ Recours systématique au bakchich pour les droits existants ▪ Recrutement sans enquêtes de moralité par une structure indépendante ▪ Refus de se conformer à la réglementation ▪ Unicité des caisses de lôEtat mauvais fonctionnement du système judiciaire	Etats/compagnies et justification) ▪ Importance des ressources humaines et naturelles ▪ Volonté collective et politique de lutter contre la corruption (CONACé) ▪ Mise en place dôune SNLCC ▪ Allégement du nombre de taxes dans le secteur ▪ Campagne PWYP, EITI

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE SECTEUR DES MINES ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Gain de compétitivité du secteur privé et résorption du chômage ▪ Croissance économique et réduction de la pauvreté ▪ Bonne image du secteur et du pays (plus grande crédibilité favorable aux investissements de lôEtat, de la recherche, des bailleurs ; honneur et fierté dôêtre Camerounais ▪ Augmentation des recettes minières, et partant celles de lôEtat (réalisation des objectifs budgétaires...). ▪ Gestion durable et réaliste des ressources minières (contrôle qualitatif et quantitatif des minerais extraitsé) ▪ Préservation de l'environnement ▪ Meilleure qualité de la dépense et amélioration de la qualité de vie	▪ Campagnes de sensibilisation des différents acteurs du secteur ▪ Adoption des mécanismes de suivi de lôexploitation minière ▪ Formation de lôensemble des parties prenantes y compris les populations riveraines

PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LES SECTEURS MINES ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

Réduire d'ici 2015 l'intensité du phénomène de la corruption dans le secteur des Mines et des Industries Extractives afin que ce dernier contribue davantage à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et plus précisément à la réduction de la pauvreté.

Objectif stratégique de LCC dans le secteur des Mines et Industries Extractives :

Contribuer à l'amélioration sensible de la participation du secteur Minier dans la croissance et le développement à travers une gestion transparente et assainie des pratiques de corruption.

Axe stratégique 1 : Améliorer la transparence et favoriser la connaissance de la réglementation régissant le secteur des Mines et des Industries Extractives ainsi que son application **(Prévention)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Réduire l'incidence du tribalisme dans la gestion du secteur	La qualité de la gestion du secteur rationnalisée	Les moyens de réduction de l'incidence du tribalisme identifiés	Cellule de lutte contre la corruption (MINIMIDT/MINEE)	OSC médias, Autorités coutumières et religieuses Gouverneurs, Préfets et sous préfets			
Augmenter le niveau de transparence dans la gestion du secteur minier et des industries extractives	Le secteur minier géré de manière transparente	Augmentation des recettes minières Disponibilité des informations sur la gestion des ressources minières	Cellules Ministérielles de lutte contre la corruption (MINIMIDT) MINFI	Ministre des Mines et du développement technologique OSC, Médias Délégués régionaux du MINIMIDT			
Réduire le nombre d'intervenants dans l'attribution des permis d'exploitation	La corruption réduite dans le processus d'attribution des permis	La procédure d'attribution des permis d'exploitation simplifiée	Ministre du MINIMIDT Cellule ministérielle de lutte	Secrétaire Général du MINIMIDT Directeurs du			

	dôexploitation		contre la corruption (MINIMIDT)	MINIMIDT			
Elaborer et vulgariser les manuels de procédures et guides de l'usager des services du secteur minier	Les procédures du secteur connues des parties prenantes	Manuels et guides disponibles	Cellule de lutte contre la corruption du MINIMIDT	Cellule de Communication du MINIMIDT CCIC Délégués régionaux du MINIMIDT OSC			
Faciliter l'accès aux documents et textes qui régissent les activités du secteur minier	Textes réglementaires connus et maîtrisés par les acteurs du secteur	Mécanismes de vulgarisation des textes identifiés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT	Cellule juridique du MINIMIDT OSC			
Promouvoir le respect des normes et procédures	La pratique de la corruption et dôautres actes illégaux réduite dans le secteur	Réduction des infractions et comportements indélicats dans le secteur	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT	Ministre du MINIMIDT Secrétaire Général du MINIMIDT Directeurs du MINIMIDT OSC Médias			
Promouvoir le respect des attributions et compétences des responsables de la chaîne de décisions relatives à l'exploitation minière	La gestion du secteur est améliorée à travers la professionnalisa-tion du processus décisionnel en son sein	Manuel organigramme du MINIMIDT distribué aux parties prenantes du secteur	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT	Ministre du MINIMIDT OSC Médias			
Vulgariser les textes, conventions et traités et engagements nationaux et internationaux pris par le gouvernement du Cameroun	Les textes réglementant le secteur connus de toutes les parties prenantes	Les mécanismes de vulgarisation sont identifiés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT Cellule de la communicati on du MINIMIDT	Délégués régionaux du MINIMIDT OSC Médias CCIMA			
Instituer les check list des pièces à constituer pour l'obtention des autorisations d'exploiter.	La procédure dôobtention des autorisations dôexploitation connue des usagers et autres	Un draft de Checklist disponible	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINIMIDT	Cellules de la communication Délégués régionaux du MINIMIDT OSC			

	parties prenantes intéressées			Médias			
Publier les statistiques sur le secteur minier	La transparence sur lœexploitation des ressources minières améliorée	Les statistiques sur le secteur minier disponibles et accessibles à lœensemble des parties prenantes	Ministre du MINIMIDT Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT	Directeurs du MINIMIDT Cellule de la communication MINIMIDT OSC, Médias			
í uvrer à la mise en place dœun unique en matière de délivrance du service public dans le secteur	les tracasseries administratives et les opportunités de corruption quœelles comportent réduites	Lœétude de faisabilité dœun guichet unique disponible	Ministre du MINIMIDT Cellule contre la corruption du MINIMIDT	OSC Entreprises du secteur			

Axe stratégique 2 : Outiller les acteurs du secteur afin quœils sœopposent à la corruption **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Vulgariser la documentation (code minier et autres) dans les diverses langues officielles et toutes les autres langues les plus accessibles	Les textes réglementant le secteur connus de toutes les parties prenantes du secteur	Outils de vulgarisation (livrets, brochures, affichesé) produits	Cellule de lutte contre la corruption du MINIMIDT Cellule de la communicati on du MINIMIDT	Délégués régionaux du MINIMIDT OSC Médias			
Elaborer, adopter et appliquer un code éthique et moral dans le secteur minier	Lœintégrité et lœéthique promue dans le cadre de lœexploitation et la gestion du secteur	Draft zéro du code disponible	Cellule ministérielle de LCC du MINIMIDT	Ministre du MINIMIDT CONAC OSC Médias			
Impliquer les autorités religieuses et traditionnelles dans la sensibilisation sur les méfaits de la corruption dans le secteur minier sur le développement	Les autorités traditionnelles aptes à mener des campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la corruption	Au moins deux séances de formation des autorités religieuses et traditionnelles organisées	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT	CONAC OSC Médias			

Introduire le sujet corruption dans tous ses contours dans les programmes de formation des cadres et agents du secteur minier	Les agents et cadres du secteur minier formés sur les questions de corruption	Le principe de lôintégration des questions de corruption dans la formation des agents et cadres du MINIMIDT acquis	Directeurs des écoles et des centres de formation des agents du MINIMIDT	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT CONAC OSC Médias			
Diffusion des actions menées pour combattre la corruption ainsi que des résultats obtenus	Les initiatives de lutte contre la corruption dans le secteur minier ainsi que leurs résultats connus du public	Les mécanismes de diffusion identifiées et utilisés à cet effet	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT Cellule de la communicati on du MINIMIDT	Ministre du MINIMIDT OSC Médias			
Mettre en place un système valorisant la notion de respect des délais, la norme de qualité et de quantité dans le traitement des dossiers du secteur minier	La qualité du service public délivré dans le secteur des mines améliorée	Les mécanismes dôamélioration des de la qualité du service public définis et appliqués	Cellule de lutte contre la corruption du MINIMIDT	Secrétaire Général du MINIMIDT Directeurs du MINIMIDT Délégués Régionaux du MINIMIDT Chefs de services du MINIMIDT OSC			

Axe stratégique 3 : Doter le secteur des mines et des industries extractives des moyens appropriés pour mener des initiatives de lutte contre la corruption **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Rémunérer les acteurs à la hauteur de la prestation fournie	La vulnérabilité des agents du secteur réduite	Les salaires et avantages aux agents du secteur revalorisés	Ministre du MINIMIDT Secrétaire Général du MINIMIDT	CONAC Premier Ministre Ministre des Finances Ministre Délégué au Budget			
Aménager un cadre de travail décent	Cadre de travail amélioré	Les mécanismes dôamélioration de lôenvironneme	Cellules ministérielle de lutte contre la corruption du	Ministre du MINIMIDT Secrétaire Général du MINIMIDT			

		nt de travail du secteur identifiés	MINIMIDT MINEE MINDAF	Entreprises du secteur OSC			
Mettre en î uvre les avantages prévus pour les acteurs	La vulnérabilité des acteurs du secteur est réduite	Adopter une note administrative systématisant la mise en î uvre des avantages prévus pour les acteurs	Le MINIMIDT	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT Délégués Régionaux du MINIMIDT			

Axe stratégique 4 : Promouvoir la méritocratie et récompenser les bonnes pratiques dans le secteur des Mines et des Industries Extractives **(Incitation)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Récompenser les relais positifs du secteur	Les acteurs positifs récompensés	Les outils de valorisation des relais positifs sont identifiés	Cellule de LCC du MINIMIDT Ministre du MINIMIDT	OSC médias			
Récompenser les leaders positifs du secteur	Les acteurs positifs récompensés	Les outils de valorisation des relais positifs sont identifiés	Cellule de LCC du MINIMIDT Le MINIMIDT	OSC médias			
Prévoir des avantages spéciaux pour les parties prenantes positives du secteur	L'intégrité et la probité des parties prenantes positives récompensées afin de motiver leur entourage	Les avantages spéciaux prévus pour les parties prenantes positives définis	Cellule de LCC du MINIMIDT Le MINIMIDT	CONAC OSC Médias			
Récompenser les meilleures entreprises	Les entreprises probes valorisées afin de motiver les autres à suivre leur exemple	Les outils de valorisation des entreprises probes identifiés	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINIMIDT Le MINIMIDT	OSC, Médias			

Axe stratégique 5 : Assainissement du secteur, sanction des auteurs dôactes de corruption et réparation des préjudices causés **(Sanction)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Récupérer les biens et les avoirs détournés dans le cadre de lôexploitation ou de la gestion des mines	Les actions illégales des parties prenantes du secteur sanctionnées et lôEtat recouvre les biens mal acquis	La chaîne pénale anticorruption opérationnelle	Le MINIMIDT Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT Cellule juridique du MINIMIDT	Tribunaux ILCC DGSN SED Etablissements bancaires			
Saisir les investissements provenant des activités illégales des parties prenantes négatives du secteur	Les investissements provenant des activités douteuses découragés	La chaîne pénale anticorruption opérationnelle	Le MINIMIDT Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINIMIDT Cellule juridique du MINIMIDT	Tribunaux ILCC DGSN SED Etablissements bancaires PTFs			
Suspendre les parties prenantes indélicates du secteur de leurs fonctions	Activités illégales des parties prenantes du secteur sanctionnées	Une note de service rappelant lôapplication des sanctions prévues par la loi publiée	Le MINIMIDT	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT Délégués Régionaux			
Accélérer les procédures de condamnation des parties prenantes négatives du secteur	les acteurs du secteur dissuadés quant à la pratique des actes de corruption	Chaîne pénale anticorruption opérationnelle	Cellule juridique du MINIMIDT	ILCC Tribunaux SED DGSN			
Exclure les entreprises indélicates du secteur	Le secteur des industries extractives assaini des pratiques illégales	Un outil de contrôle des activités des entreprises créé	Le MINIMIDT Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT	Cellule juridique du MINIMIDT			
Appliquer les déchéances	Les normes et règlements du	Les pratiques illégales dans	Cellule Juridique	Tribunaux FMO			

prévues par la loi dans les cas de commission des crimes et des délits par les acteurs indélicats du secteur	secteur respectés	le secteur réduites	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	OSC			
Protection des dénonciateurs contre d'éventuelles représailles	Les dénonciateurs des actes de corruption dans le secteur des mines et des industries extractives sécurisés	Les mécanismes de protection des dénonciateurs identifiés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINIMIDT	Cellule juridique du MINIMIDT ILCC OSC			

Les acteurs à mobiliser dans la mise en î uvre de la Stratégie de Lutte contre la Corruption dans le Secteur des Mines et des Industries Extractives

Sous-secteurs	Catégories d'acteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Petites et grandes exploitations minières	La tutelle (MINEE, MINIMIDT), Administration fiscale (MINFI), MINDAF, MINADER , MINEP, CTD, PTF, Forces de l'ordre ;	Négociants et intermédiaires ; Transporteurs ; OSC ; Banques et établissements de micro finance ;	Populations riveraines ; Clients ;
Administration fiscalité et commerce des ressources dans le secteur des industries extractives	MINJUSTICE, MINES, MINEE, MINADER, MINDAF, MINEP, MINCOM, MINFI, Primatureé Industriels/promoteurs Régulateurs du secteur (SNH, CSPH) Organismes interministériels,CAPAM	Intermédiaires divers ONG Autorités locales Maires/collectivités Banquiers Comptables	Riverains Commerçants (vendeurs de carburantsé) Artisans miniers et Transporteurs Techniciens Consommateurs Traders (à) l'international
La perception de la volonté de lutter contre la corruption dans le secteur des Mines et Industries Extractives est exprimée ainsi qu'il suit :			
<u>Petites et grandes exploitations minières **:**</u> **Leaders :** 50.76% **Relais** : 53.46% **Destinataires :** 51.15%		<u>Administration, fiscalité et commerce des ressources dans le secteur des IE :</u> **Leaders :** 39.7% **Relais :** 38.5% **Destinataires** : 59%	

2.4.7. Stratégie de Lutte contre la Corruption dans le secteur de la Santé Publique

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Détournement des équipements de santé à des fins privées ▪ Vente des places lors des concours dôentrée aux écoles de médecine et pendant les recrutements dans la fonction publique. ▪ Trafic d'influence ▪ Pression des firmes pharmaceutiques sur les acteurs du secteur de la santé pour la sélection de leurs produits ▪ Collusion entre les firmes pharmaceutiques et les acteurs du secteur de la santé pour la promotion de leurs produits ▪ Extorsions des fonds aux malades pour des services supposés gratuits ▪ Etablissement de faux certificats médicaux ▪ Refus dôadministrer les soins aux patients qui refusent la corruption ▪ Vente parallèle de médicaments ▪ Délivrance de faux visas d'importations ▪ Vente illicite des produits périmés ou non agréés ▪ Rançonnement des usagers ▪ Harcèlement sexuel ▪ Monnayage des marchés publics ▪ Barème des actes médicaux et médicaux sanitaires tenus secrets	▪ Impunité ▪ Insuffisance du personnel médical et paramédical formé ▪ Bas salaires ▪ Mauvaise organisation du travail et des services ▪ Conditions de travail difficiles ▪ Non respect des règles de gouvernance dans les hôpitaux ▪ Tarification obsolète ▪ Non respect du code de déontologie ▪ Recherche effrénée du gain ▪ Insuffisance de protection des témoins et des dénonciateurs ▪ Insuffisance de mécanismes dôincitation ▪ Recherche effrénée du gain ▪ Pauvreté

Lôexistence dôun système de santé apte à répondre aux besoins sanitaires des populations est lôune des principales conditions à remplir pour faire du Cameroun un pays émergent. En dôautres termes, lôobjectif de développement durable visé par les pouvoirs publics camerounais ne peut se faire si le système sanitaire du Cameroun ne dispose pas des infrastructures appropriées et un personnel compétent dôune part et dôautre part, si le service public délivré dans le secteur de la santé ne satisfait pas convenablement la demande des populations.

Or, lôexistence des pratiques de corruption dans le secteur de la santé publique au Cameroun réduit considérablement les chances de parvenir aux résultats escomptés dudit secteur, à savoir lôaccès de tous les Camerounais aux soins de qualité indépendamment de leur classe sociale. En effet, toutes les formes (manifestations) que prend la corruption dans le secteur de la santé au Cameroun et ses principales causes permettent de constater que lôexistence du fléau découle des facteurs tels que lôinstitutionnalisation de lôimpunité. Lôabsence de sanctions justifierait par conséquent la pratique des actes de corruption qui de manière globale, se résument en la mauvaise gestion des institutions sanitaires et lôabsence d'un système transparent de mise en î uvre de la politique de santé intégrant les mécanismes de promotion de la gouvernance et de lutte contre la corruption.

Considérant lôimportance de la santé sur le processus de développement (les malades ne bâtissant pas une nation forte et une économie prospère), il devient urgent de remédier à cette situation. Cela suppose des réformes visant à institutionnaliser les principes de bonne gouvernance dans la gestion de lôensemble du système sanitaire du pays. Ces principes sont constitués par la transparence, la responsabilité de lôensemble des acteurs du secteur et des contrôles systématiques à travers des audits réguliers.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
Impunité Manque d'équité La crainte des représailles Insuffisance de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté Insuffisance de ressources affectées à la lutte contre la corruption Absence de véritable fil conducteur dans le plan d'actions de LCC Corruption ancrée dans les mentalités Manque de synergie dans les actions Décentralisation insuffisante de la lutte Corruption perçue comme une fatalité Tribalisme, Trafic d'influence et Parrainage Absence de valeurs, de repères et de modèles Résultats de la lutte peu perceptibles Complexité de la médecine traditionnelle Difficulté de la preuve Position de faiblesse des malades face à leur soignant Influences socio-culturelles négatives Pauvreté de la population Chômage Clandestinité de la médecine traditionnelle Manque de contrôle Inefficacité des multiples structures de contrôle Insuffisance des textes régulant le secteur Crainte de représailles Insuffisance dans l'application de la législation existante Pressions des groupes pharmaceutiques internationaux Existence des réseaux mafieux bénéficiant de la corruption Systèmes de suivi de la réglementation non adaptés Insuffisance de personnel qualifié Attitudes résignées des usagers	Existence d'une volonté politique de lutte contre la corruption Les structures de lutte sont en place Prise de conscience sur les méfaits de la corruption Prise de conscience sur la lutte contre la corruption Implication des bailleurs de fonds et des OSC La mise aux arrêts de certains coupables La décentralisation Dénonciation des médias Possibilité de capitaliser les plantes africaines Volonté d'intégration de la médecine traditionnelle dans la stratégie nationale Elaboration progressive des documents de procédures et de bonnes pratiques dans le secteur Existence d'un SYNAME (système national d'approvisionnement en médicaments essentiels) Baisse des prix des produits génériques Existence d'une pharmacie dans chaque formation sanitaire publique Adoption d'une liste nationale de médicaments essentiels Existence d'une liste de prix homologues sur le plan national Amorce de prise de conscience au niveau institutionnel Existence des brigades et missions de contrôle Existence du Code de Procédure Pénale Existence des institutions de lutte contre la corruption Existence des outils de gestion et des textes de LCC Amélioration du cadre de travail Amélioration du bien être du travailleur Mission de suivi et d'évaluation Possibilité pour les patients de dénoncer les cas d'abus Utilisation des radios locales pour la sensibilisation en langues nationales

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Une société probe ▪ Le renforcement du professionnalisme ▪ Réformation du secteur de la médecine traditionnelle ▪ Réduction de la paupérisation ▪ L'amélioration de la crédibilité du secteur ▪ La réduction de la morbidité et de la mortalité ▪ L'amélioration de l'image du Cameroun ▪ La connaissance approfondie des médicaments efficaces ▪ L'engouement des bailleurs à la mobilisation des fonds en faveur du secteur de la santé ▪ L'amélioration quantitative et qualitative de la santé des populations ▪ La valorisation du personnel médical au niveau international ▪ La confiance des Camerounais en leur système de santé ▪ Le personnel médical intègre ▪ Les institutions de soins médicaux deviennent des centres de référence ▪ L'amélioration de l'image de marque du Cameroun ▪ La multiplication des opportunités de formation au niveau international pour le personnel de santé.	▪ L'intégrité devrait être la norme dans tous les sous secteurs ▪ La qualité de la formation délivrée au personnel de santé devrait être améliorée ▪ L'Etat devrait encadrer la pratique de la médecine traditionnelle en terme d'organisation et de formation ▪ Le recrutement du personnel médical devrait se faire dans le respect du mérite ▪ Améliorer la qualité des soins médicaux ▪ Renforcer la volonté politique de lutter contre la corruption dans le secteur de la santé ▪ Appliquer la tolérance zéro à l'égard des parties prenantes négatives ▪ Délivrer des formations à intégrité

PLAN DôACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LE SECTEUR DE LA SANTE

Dans le secteur de la santé, lôobjectif dôici lôan 2015 est de réduire lôintensité de la corruption du taux actuel de 7, 56/10 en 2010 à 3, 56/10. Côest une condition sine qua non si le Cameroun doit atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le secteur santé.

Objectif stratégique de lutte contre la corruption dans le secteur de la santé

Améliorer les pratiques dans le système sanitaire du Cameroun en matière de gestion, de délivrance du service public en y introduisant les règles de transparence et de respect de lôintégrité.

Axe stratégique 1 : Réduire les occasions de corruption dans le système de santé du Cameroun **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Définir les critères de sélection des membres des cellules ministérielles de lutte contre la corruption afin de sauvegarder leur indépendance	La qualité du travail de la cellule ministérielle de lutte contre la corruption améliorée	Le manuel de sélection des membres des cellules ministérielles est produit et publié	CONAC Ministre de la Santé et Ministre de lôElevage, des Pêches et des Industries Animales	Inspecteurs Généraux de service OSC Médias			
Allouer les ressources appropriées aux actions de lutte contre la corruption	Les résultats escomptés des actions de lutte contre la corruption atteints	Le budget alloué à la lutte contre la corruption revalorisé	Le Ministre de la Santé publique Le MINEPIA Secrétaire Général du MINSANTE Secrétaire Général du MINEPIA	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption OSC			
Instaurer et harmoniser les manuels de procédure dans les formations sanitaires et	Les opportunités de corruption dans les procédures réduites	Le Manuel sur les procédures dans les formations sanitaires harmonisé et	Les cellules ministérielles de lutte contre la corruption du MINSANTE	Ministres de la Santé et MINEPIA CONAC OSC			

promouvoir la transparence		publié Tarification affichée au profit des usagers	et du MINEPIA Secrétaires Généraux du MINSANTE et du MINEPIA				
Mener un plaidoyer en vue de l'adoption du décret d'application de la loi portant déclaration des biens et avoirs	Les opportunités de détournement dans le secteur de la santé réduites	Le décret d'application de la loi portant déclaration des biens et des avoirs promulgué	Cellules ministérielles de lutte contre a corruption du MINSANTE et du MINEPIA	CONAC OSC Médias			
Éduquer le personnel sanitaire sur la nécessité de changer de comportements	La probité du personnel sanitaire améliorée	Le nombre d'ouvrages et de manuels d'éducation publié	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINEPIA et des établisse-ments sanitaires	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA Directeurs des établissements sanitaires, CONAC, OSC			
Impliquer des médias dans la lutte contre la corruption	La collaboration entre les médias et le secteur de la santé en matière de lutte contre la corruption améliorée	Nombre de pièces de médias (articles de presse, émissions radio et télévision) produits	Cellule de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA	Ministre de la Santé et MINEPIA Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA Directeurs des établissements sanitaires, CONAC, OSC			
Informatiser la gestion des carrières	La gestion de carrière est informatisée	Un document présentant Les standards de gestion des carrières est publié	Ministres de Santé et des Finances	Le Parlement, le Premier Ministre, CENADI			

Axe stratégique 2 : Outiller les parties prenantes du secteur de la santé afin dõy favoriser des comportements probes **(Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Sensibiliser les acteurs du secteur sur les méfaits de la corruption	Les acteurs du secteur outillés pour sõopposer à la corruption	Nombre dõaffiches publiées et de pièces de médias produites	CLCC, MINSANTE et MINEPIA, Cellules de Communica-tion MINSANTE et MINEPIA	CONAC OSC Médias			
Concevoir des modules adaptés à lõéducation à lõintégrité pour les centres de formation scolaires, universités et sanitaires	Les professionnels du secteur imprégnés des notions dõintégrité	Les matériels didactiques produits pour accompagner les formations	CLCC, MINSANTE et MINEPIA	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA CONAC OSC			
Eduquer les malades sur le circuit du traitement et du médicament	Les malades outillés pour refuser la corruption dans les circuits de traitement et dõachat du médicament	Le nombre de dénonciations de la corruption revu à la hausse	CLCC, MINSANTE et MINEPIA	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA CONAC OSC			
Encourager les usagers à respecter les mesures anti-corruption adoptées dans les centres de santé	Les établissements de santé assainis de la corruption	Le nombre de dénonciations de la corruption revu à la hausse	CLCC, MINSANTE et MINEPIA et des établissemen ts sanitaires	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA Directeurs des établissements sanitaires CONAC, OSC			
Éduquer le personnel sanitaire la nécessité de changer de comportements	La probité du personnel sanitaire améliorée	Le nombre dõouvrages et de manuels dõéducation publié	CLCC, MINSANTE et MINEPIA et des établissemen ts sanitaires	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA Directeurs des établissements sanitaires CONAC, OSC			
Impliquer des	La collaboration	Nombre de	CLCC,	Ministre de la			

médias dans la lutte contre la corruption	entre les médias et le secteur de la santé en matière de lutte contre la corruption améliorée	pièces de médias (articles de presse, émissions radio et télévision) produits	MINSANTE et MINEPIA	santé et MINEPIA Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA Directeurs des établissements sanitaires CONAC, OSC			
Informatiser de gestion des carrières	La gestion des carrières informatisée	Un document présentant les standards de gestion des carrières publié	Ministres de Santé et des Finances	Le Parlement, le Premier Ministre, CENADI			

Axe stratégique 3 : Doter le secteur de santé des moyens appropriés pour y accompagner la lutte contre la corruption **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Définir et respecter les profils de carrière	Le personnel médical motivé	Le document définissant le profil des carrières disponible	Le Ministre de la Santé, Le MINEPIA, DAG MINEPIA et MINSANTE	Secrétaires Généraux du MINEPIA et du MINSANTE CONAC, Syndicats du personnel médical Associations du personnel médical, OSC			
Réduire les délais de prise en charge des fonctionnaires (actifs et retraités) et	Le traitement et la prise en charge des personnels médicaux améliorés	Les délais de prise en charge des fonctionnaires du secteur de santé publiés	DAG MINSANTE et MINEPIA	Le Ministre de la Santé Le MINEPIA			
Développer et Généraliser le système dô assurance maladie	Les usagers moins vulnérables à la corruption	Les systèmes dô assurance diffusés	CNPS MINSANTE	Les Compagnies dô Assurance OSC, Cellules de Communication MINSANTE			

Axe stratégique 4 : Concevoir un système approprié de valorisation des acteurs positifs du secteur de santé **(Incitation)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Instituer des comités d'attribution des incitations	Les mesures de récompenses des acteurs positifs du secteur appliquées	Nombre de comités mis sur pied	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA	CONAC Ministre de la santé et MINEPIA			
Clarifier et diffuser les modalités d'octroi des incitations (transparence)	La transparence dans le système de valorisation des modèles positifs du secteur promue	La liste de motivations et autres récompenses élaborée et publiée	Cellules de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA	Secrétaires Généraux, Inspecteurs Généraux de services CONAC OSC			
Accorder des distinctions honorifiques et médailles d'intégrité (privilège à la formation continue)	Les acteurs du secteur de santé stimulés à adopter des comportements probes	Nombre de personnes récompensées par les distinctions honorifiques	Cellules de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA	Ministre de la Santé et ministre des Pêches et des industries animales Secrétaires Généraux, Inspecteurs Généraux de services, CONAC, OSC, Syndicats			
Adresser des lettres de félicitations et octroyer des primes spéciales	Les acteurs du secteur de santé stimulés à adopter des comportements probes	Nombre de personnes récompensées par les lettres de félicitations et par l'octroi des primes spéciales	Cellules de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA	Ministre de la Santé et ministre des Pêches et des industries animales Secrétaires Généraux, Inspecteurs Généraux de services, CONAC, OSC, Syndicats			
Instaurer des prix d'excellence	Le professionnalisme	Nombre de personnes	Cellules de lutte contre la	Ministre de la Santé et ministre			

	dans le secteur de la santé amélioré	récompensées par les prix d'excellence	corruption MINSANTE et MINEPIA	des Pêches et des industries animales Secrétaires Généraux, Inspecteurs Généraux de services, CONAC, OSC, Syndicats			
Publier et diffuser l'identité du meilleur personnel du secteur désigné	Les acteurs du secteur de santé stimulés à adopter des comportements probes et des attitudes professionnelles	La liste des meilleurs personnels de santé publiée et diffusée	Cellules de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA Chefs des établissements sanitaires	Ministre de la Santé et ministre des Pêches et des industries animales Secrétaires Généraux, Inspecteurs Généraux de services, CONAC, OSC, Syndicats			

Axe stratégique 5 : Identifier les mécanismes de répression des parties prenantes indélicates du secteur de la santé afin d'y réduire l'impunité **(Sanctions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Appliquer systématiquement les sanctions prévues par la règlementation en vigueur	Les parties prenantes indélicates sont sanctionnées conformément à la réglementation en vigueur	Un rapport présentant l'application des sanctions prévues par la loi est disponible	Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA Cellules juridiques MINSANTE et MINEPIA Chefs des établissements sanitaires	Tribunaux Ministres de la santé et des pêches Secrétaires Généraux CONAC OSC			
Publier systématique les sanctions	Les acteurs du secteur découragés de s'adonner à la corruption	Nombre de publications comportant les cas de	Cellules juridiques du MINSANTE et du	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA			

		corruption	MINEPIA Cellules ministérielles de LCC MINSANTE et MINEPIA Cellules de Communica-tion du MINSANTE et du MINEPIA	CONAC OSC Médias			
Assurer la protection des dénonciateurs	Les mécanismes de protection des dénonciateurs mis en place et rendus fonctionnels	Le document comportant les mécanismes de protection des dénonciateurs disponible	Cellules juridiques du MINSANTE et du MINEPIA Cellules de LCC MINSANTE et MINEPIA	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA CONAC OSC Médias			
Veiller à lôapplication des déchéances prévues par la règlementation en vigueur	Les acteurs du secteur découragés de sôadonner à la corruption	La liste des déchéances effectivement appliquées rendue disponible	Cellules juridiques du MINSANTE et du MINEPIA Cellules ministérielles de lutte contre la corruption MINSANTE et MINEPIA Cellules de Communica-tion du MINSANTE et du MINEPIA	Secrétaires Généraux MINSANTE et MINEPIA CONAC OSC Médias			
Soutenir le plaidoyer en vue de lôadoption de la loi anticorruption	La loi portant prévention et répression de la corruption et des infractions assimilées est adoptée	La masse critique du secteur de la santé est sensibilisée sur lôurgence de lôadoption de la loi anticorruption	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	CONAC OSC Médias Syndicats			
Développer un mécanisme de	Les dénonciations de la corruption	Un document sur les	Cellules ministérielles	Secrétaires Généraux du			

protection des dénonciateurs	effectives dans le secteur de la santé	mécanismes de protection des dénonciateurs élaboré et disponible	de lutte contre a corruption du MINSANTE et du MINEPIA	MINSANTE et du MINEPIA CONAC OSC Médias			
Garantir la confidentialité des correspondances administratives relatives aux dénonciations d'actes de corruption	Les dénonciateurs des faits de corruption protégés	Un document sur les mécanismes de protection des dénonciateurs élaboré et disponible	Cellules ministérielles de LCC du MINSANTE et du MINEPIA	Secrétaires Généraux du MINSANTE et du MINEPIA CONAC OSC, Médias			
Mettre en place un système d'information et d'éducation sur les procédures de recours en matière de corruption	Un système d'information et d'éducation sur les procédures de recours en matière de corruption est mis en place	Le Document sur les droits de victimes de corruption est produit et publié	CONAC, Ministre de la santé, cellules ministérielles de LCC MINSANTE et MINEPIA	Coalition nationale anticorruption, réseau d'intégrité du Cameroun			

Les acteurs à mobiliser dans la mise en î uvre de la stratégie

Sous-secteur	Catégories d'acteurs		
	Leaders	Relais	Destinataires
Hôpitaux publics et privés	Les cadres de l'administration de la santé (Ministre, Secrétaire Général, Inspecteur Général, Président de la cellule de LCC, directeur des hôpitaux publics, des centres de santé, etc..	Les associations professionnelles, les PTF, Les médias, La société civile, Les firmes pharmaceutiques, Les autorités traditionnelles et religieuses, Les pharmacies, La médecine traditionnelle étrangère, Les familles de patients, Les tradi-praticiens	Les patients Ecoles de formation du personnel Les prestataires de services L'OAPI
Médecine préventive et médecine traditionnelle	Le Ministre, administration centrale	Tradi-praticiens ; les médecines vétérinaires ;	Les usagers ; Ecoles de formation du personnel ;
Industrie pharmaceutique	MINSANTE et cellule anti corruption; les parlementaires	Responsables de formations sanitaires; Inspection générale des services pharmaceutiques; Direction de la pharmacie et du médicament ; Partenaires au	CENAME

		développement; douanes secteurs connexes (justice, FMO,é) ; Les ONG ; Établissements pharmaceutique et de promotion; Les patients; Les associations de malades; CAPR (Centre régional); ordres professionnels (pharmacie, médecins..,); structures de dialogues; personnel de santé; Pharmaciens, operateurs du secteur informel; Laboratoire national de contrôle de qualité et d'expertise	
Médecine vétérinaire	Ministre et personnel des services centraux, Services techniques déconcentrés du Ministère, Système judiciaire	OSC, Médecin, Pharmacie (grossistes, détaillants), Infirmier, Technicien vétérinaire Nursing, Consommateurs (individuels, collectifs, syndicats	Bouchers, Eleveurs (cheptels, ranchs, et propriétaires d'animaux domestiques), Régies financières (Douane, Impôt, Trésor, Agents intermédiaires de recettes), Forces de l'ordre, Vendeurs et convoyeurs, Autorités traditionnelles et religieuses, Inspecteurs de services sanitaires ; Parlementaires, Autorités administratives ; Collectivités territoriales décentralisées
Ressources humaines, matérielles et financières	autorités religieuses responsables des services centraux personnel administratif autorités administratives	personnel des soins comités de gestion	autorités traditionnelles, Commerçants, malades, ga malades, prestataires de service, collectivités locale personnel d'appui, ordres professionnels, Formateurs tradi-praticiens, Syndicats, associations, professionnell associations non professionnelles, forces de maintien de l'ordre
La lutte contre la corruption dans le secteur de la santé doit se mener sous le leadership du Ministre de la Santé Publique et du Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales. Leurs collaborateurs ainsi que l'ensemble des parties prenantes du secteur doivent relayer cette volonté politique exprimée au sommet pour venir à bout du fléau dans le secteur.			

2.4.8. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le Secteur des Transports

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE SECTEUR TRANSPORT

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Favoritisme ▪ Marchandage systématique des admissibilités (phase théorique) et des admissions définitives (phase pratique) auprès des jurys par lôintermédiaire des responsables des auto-écoles ▪ Vente de faux permis de conduire ▪ Détournement des recettes ▪ Délivrance fantaisiste des certificats de visite technique ▪ Rétention abusive des dossiers de véhicule ▪ Monnayage des services de la Police (intervention, constats dôaccident, etc.) ▪ Abus dôautorité ▪ Trafic dôinfluence ▪ Trafic des plaques dôimmatriculation ▪ Complicité active des différents responsables des administrations au niveau des stations de pesage ▪ Contrôles routiers illicites	▪ Manque de formation adéquate du personnel ▪ Faible conscience éthique et morale des acteurs ▪ Législation laxiste ▪ Non application de la loi en vigueur ▪ Impunité ▪ Ignorance de la législation par les usagers ▪ Peur des représailles ▪ Lenteur dans la mise en application des moyens de LCC ▪ Pannes régulières des outils de sécurisation ▪ Bas salaires ▪ Népotisme, clientélisme et tribalisme ▪ Abus dôautorité ▪ Trafic dôinfluence ▪ Pauvreté ▪ Procédures longues et complexes ▪ Non renouvellement des membres des jurys des examens sur lôensemble du territoire depuis 10 ans

Lôexistence dôun réseau de transports performant est un atout majeur pour le développement durable. Lôimportance des transports sôobserve sur les plans social, économique et géographique.

Au plan social, les transports facilitent les déplacements des citoyens et permettent lôaccès aux services de santé, de bien-être ainsi quôaux autres événements de la vie quotidienne. Sur le plan économique, lôexistence des transports est liée au développement économique. Puisquôils (les transports) sont un facteur économique de production de biens et de services. Ils donnent une valeur ajoutée aux biens et services, ils permettent la production à grande échelle, ils ont aussi un impact sur la valeur des terres (du sol) et permettent la spécialisation géographique de certaines régions. Les transports sont à la fois facteur et reflet de l'activité économique. Cependant, la fonction fondamentale des transports est d'ordre géographique, c'est-à-dire faciliter les déplacements entre des points géographiques différents.

La corruption a pour conséquence de rendre déficient le système de transports en entrainant comme conséquences des pertes économiques importantes et des désagréments aux citoyens. En dôautres termes, les diverses manifestations de la corruption dans le secteur des transports (le favoritisme, la vente des faux permis de conduire et les contrôles illicites) ont un impact socioéconomiques majeur parce quôelles causent dôune part des manques à gagner considérables à lôEtat en termes de recettes

fiscales et dôautre part des accidents de circulations récurrents sur les axes routiers du pays.

La plupart des causes de la corruption identifiées dans le secteur des transports sont liées au système politique. Lôimpunité, la faible conscience éthique et morale des acteurs et la non application de la législation en vigueur sont des vecteurs des pratiques de corruption dans le secteur. Lôurgence dôune réforme destinée à y résorber le fléau est certain ; elle devrait porter dans un premier temps sur le renforcement des qualités morales de lôensemble des acteurs dudit secteur et dans un second temps sur la prévision des mécanismes de sanction des acteurs indélicats du secteur des transports. A cela, devrait sôajouter des mesures de promotion de la bonne gouvernance, de la transparence et de la responsabilité dans l'utilisation des ressources.

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Méconnaissance des droits par les usagers ▪ Méconnaissance des textes réglementaires par les usagers ▪ Manque de moyen pour lutter contre la corruption ▪ Refus des transporteurs de se mettre en règle ▪ Ignorance de la loi ▪ Bas salaires ▪ Népotisme ▪ Complexité des procédures ▪ Dispositif de sanction pas claire ▪ Maintient des corrompus à des postes de décision ▪ Panne régulières des outils de sécurisation ▪ Refus des usagers de prendre connaissance des textes en vigueur ▪ Impunité ▪ Lenteur dans la mise en application des moyens de LCC ▪ Ignorance du cadre juridique de LCC par les autorités publiques ▪ Peur de dénoncer ▪ Indisponibilité des textes auprès du public	▪ Sensibilisation sur les effets négatifs de la corruption ▪ Implication des syndicats ▪ Volonté politique mise en exergue par la mise en place de détection de facteur de risque (CONAC, ANIF) ▪ Disponibilité dôune réglementation adéquate ▪ Sécurisation des documents de transport à travers lôinformatisation ▪ Existence dôune batterie de textes réglementaires ▪ Dispositions du Code de procédure pénale ▪ Soutien substantiel et significatif des bailleurs de fonds ▪ Implication des ONG dans la LCC ▪ Existence des textes réglementaires pour les postes de péages et pesages ▪ Application des textes anti- corruption ▪ Privatisation du secteur

Au rang des difficultés que rencontrent les transporteurs figure en premier leur ignorance des textes qui régissent leur secteur. Mettre lôaccent sur la vulgarisation de la réglementation par des campagnes dôinformation et de sensibilisation à travers les médias de proximité contribuerait énormément à réduire lôintensité de la corruption dans le secteur des transports.

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE SECTEUR DES TRANSPORTS

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Crédibilité nationale et internationale des titres de transport ▪ Croissance économique ▪ Protection de lôenvironnement ▪ Réduction des accidents sur la route ▪ Réduction du parc automobile en mauvais état ▪ Fluidité et rapidité de circulation des hommes et des biens ▪ Facilitation du commerce international et transfrontalier ▪ Bonne conduite des Chauffeurs ▪ Amélioration des conditions de vie de la population ▪ Intégrité de la nation ▪ Croissance économique (augmentation des recettes ▪ Réduction de la pauvreté de lôouvrier du secteur (augmentation des salaires) ▪ Préservation du patrimoine routier de lôEtat ▪ Diminution des pratiques de corruption dans le secteur	▪ Combattre lôimpunité, le tribalisme, le favoritisme et le népotisme qui prévalent dans le secteur ▪ Nécessité de former le personnel du ministère des transports sur le schéma légal régissant le secteur et sur lôintégrité ▪ Gérer les revenus du secteur des transports dans la transparence et la rationalité ▪ Investir les revenus de la route pour prévenir les accidents ▪ Construire des infrastructures modernes de transport ▪ Stopper la corruption dans le système des transports ▪ Investir les revenus du secteur du transport dans la construction et la réhabilitation des infrastructures des transports ▪ Impliquer toutes les parties prenantes dans le secteur dans la lutte pour lôintégrité
La volonté de lutter contre la corruption dans le secteur Transports a été évaluée de la manière suivante. 46% chez les acteurs leaders; Relais: 53.6% chez les acteurs relais et 76% chez les acteurs destinataires.	

Plan dôactions de la stratégie sectorielle Transports

Dans le cadre de la mise en î uvre de la politique dôamélioration de la qualité de vie des populations, le secteur de transport doit jouer un rôle central. Cette fonction ne peut être pleinement remplie que si le secteur est assaini des pratiques de corruption dôune part et si la sécurité est améliorée en matière de circulation des biens et des personnes dôautre part.

Objectif stratégique 1: Réduire lôimpunité en sanctionnant ses acteurs indélicats et en protégeant les dénonciateurs et les témoins.

Objectif stratégique 2: Renforcer la probité des parties prenantes du secteur par le biais de campagne de sensibilisation et dôéducation.

Axe stratégique 1 : Réduire les occasions et les opportunités de corruption dans le secteur des Transports **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Redynamiser les structures en charge des contrôles (FMO)	Les structures en charge de lôordre public sont redynamisées	structures renforcées	Le MINTRANS-PORT le Délégué Général à la Sureté Nationale, Secrétaire dõEtat en charge de la Gendarmerie	Délégués régionaux des administrations constituant les FMO; Maires			
Réduire les tracasseries administratives sur les routes	Les opportunités de corruption sur les axes routiers réduites	Plusieurs postes de contrôles illégaux démantelés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS Délégués Régionaux et Départementaux des transports et de la sureté nationale; les Maires Gouverneurs Préfets Sous Préfets	Responsables locaux des FMO			
Réduire, simplifier et standardiser les procédures dans le secteur des Transports	Les opportunités de corruption dans les procédures de délivrance des services publics réduites	Les manuels de procédures dans le secteur des Transports publiés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINTRANS-PORTS Le Secrétaire Général du MINSTRANS PORTS Directeurs du MINTRANS-PORTS	Les Délégués Régionaux du MINTRANS-PORTS			

Renforcer les capacités des acteurs du secteur des transports en matière de lutte contre la corruption	Les mécanismes de lutte contre la corruption maitrisés par les parties prenantes	Les mécanismes de renforcement des capacités des parties prenantes définis	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANSPORTS MINTRANS-PORTS	Les Délégués Régionaux du MINTRANS-PORTS Les FMO Les syndicats			
Améliorer le cadre juridique réglementant le secteur des Transports	Le secteur des transports assaini des pratiques de corruption	Textes réglementaires en vue de lôamélioration de la lutte contre la corruption dans le secteur des transports adoptés	Cellule juridique du MINTRANS-PORTS Le MINTRANS-PORTS	Le Ministre de la Justice, le Délégué Général à la Sureté Nationale, le Secrétaire dôEtat en charge de la Gendarmerie, les Maires			
Redéfinir les dispositions régulant la profession des transports	Les dispositions juridiques régulant la profession des transports améliorées	Les textes réglementaires en vue de la régulation de la profession des transports adoptés	Cellule juridique du MINTRANS-PORTS Le MINTRANS-PORTS	Les syndicats les parties prenantes			
Simplifier la procédure dôobtention des documents administratifs	La corruption dans la procédure dôobtention des documents administratifs réduite	Le document sur les procédures administratives dans le secteur des Transports produit et rendu officiel	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINTRANS-PORTS Le MINTRANS-PORTS	Les autorités administratives			
Impliquer les syndicats dans le contrôle routier	Les opportunités de corruption dans les contrôles routiers réduites	Le principe de lôimplication des syndicats dans le contrôle routier acquis dans le secteur des Transports	Le MINTRANS-PORTS La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS	Délégués Régionaux des Transports Administrations constituant les FMO			
Sensibiliser les syndicalistes sur la réglementation en vigueur dans le secteur des	Les opportunités de corruption du fait de lôignorance des usagers réduites	Les mécanismes de sensibilisation identifiés	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	CONAC ONG OSC Syndicats			

transports							
Mettre en place un mécanisme de contrôle des agents publics des transports reposant sur un système de contrôle interne transparent, efficace et assorti de sanctions	Les contrôles routiers efficaces et efficients	Les actes illégaux du fait des agents de lôadministration lors des contrôles routiers réduits	Le MINTRANS-PORTS Secrétaire Général du MINTRANS-PORTS	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS Délégués Régionaux MINTRANS-PORTS les syndicats ; les maires			
Elaborer des manuels de procédure dans le secteur du transport pour guider les usagers sur les rapports entre les agents publics et privés	La corruption dans la délivrance du service public relatif au transport réduite	Le manuel de procédures établi et distribué aux usagers	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	MINTRANSPORT Délégués Régionaux des transports Services extérieurs du Ministère, les syndicats, les maires			
Diffuser à grande échelle les coûts réels des taxes et textes réglementaires	La corruption due à lôignorance des usagers réduite	Le document relatif aux coûts des taxes et au contenu des autres textes réglementaires publié	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du ministère des transports Cellule de communication du ministère des transports	Délégués régionaux du Ministère des transports, les syndicats, les maires			

Axe stratégique 2 : í uvrer à lôadoption des comportements probes par lôensemble des parties prenantes du secteur des Transports **(Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Informer et former les acteurs des transports routiers sur les dangers de la corruption	Les parties prenantes préparées et outillées pour sôopposer à la corruption	Une marge importante des parties prenantes formée	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINISTRAN-PORTS	Les syndicats La CONAC Les OSC Les médias			

Sensibiliser les membres des syndicats sur la réglementation en vigueur	La réglementation en vigueur sur les syndicats maitrisée par les parties prenantes	Les mécanismes de sensibilisation des parties prenantes définis	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINISTRANPORTS	Les syndicats La CONAC Les OSC Les media			
Eduquer les usagers de la route sur l'éthique et la morale	Les usagers de la route imprégnés des valeurs morales en vue de l'adoption des comportements probes	Les mécanismes d'éducation des usagers identifiés et utilisés	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINISTRAN-PORTS Les syndicats de transport	Les OSC Les medias La CONAC			
Conscientiser les acteurs du secteur sur l'importance de la préservation du patrimoine routier	L'importance du patrimoine routier assimilée par les acteurs du secteur	Les comporte-ments indélicats (y compris la corruption) impactant sur le patrimoine routier réduits	Cellule de la communica-tion du ministère des transports Cellule ministérielle de lutte contre la corruption	Délégués Régionaux du MINTRANS-PORTS, les syndicats, les maires OSC Médias			
Créer un cadre de concertation et d'échanges des acteurs issus du secteur privé des transports	Un espace d'échanges et dialogue entre les acteurs du secteur des Transports	Le cadre de concertation et d'échanges entre les acteurs du secteur privé des Transports	Syndicats des transporteurs	Délégués Régionaux du MINTRANS-PORTS les medias OSC			
Créer une ligne verte destinée au public	Un centre d'écoute et d'assistance judiciaire apporté aux victimes de la corruption dans le secteur des Transports	La ligne verte destinée à recueillir les plaintes du public est fonctionnelle	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS La Cellule de communica-tion du MINTRANS-PORTS	Les OSC Les PTF La CONAC			
Intégrer la thématique de la lutte contre la corruption dans les niveaux de	Les acteurs du secteur imprégnés des questions de lutte contre la corruption	Le principe de l'intégration des problémati-ques de lutte	Les Directeurs des écoles de formation du secteur	CONAC OSC Syndicats			

formation du secteur des Transports		contre la corruption dans les programmes de formation des acteurs du secteur					

Axe stratégique 3 : Identifier les mécanismes pour accompagner le processus de lutte contre la corruption dans le secteur des Transports **(Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Alléger la fiscalité dans le secteur des Transports	Les conditions de travail dans le secteur améliorées	Les niveaux dâallègement de la fiscalité dans le secteur des transports identifiés	Le MINTRANS-PORTS, le Ministre des Finances	Les syndicats La cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS			
Appliquer les conventions collectives en vigueur dans le secteur des Transports	La vulnérabilité des professionnels du secteur réduite	Le traitement des professionnels revalorisé	Les syndicats du secteur Les responsables des entreprises du secteur	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption La CONAC OSC			
Renforcer les capacités des acteurs du secteur des Transports	Les travailleurs du secteur professionnalisés	Les mécanismes de renforcement des capacités des acteurs identifiés	Les syndicats	La CONAC Les OSC Les médias Les Délégués Régionaux du MINTRANS-PORTS			
Veiller à la qualité du matériel nécessaire à la collecte des taxes (matériels des stations de pesage, péage, etc.)	Le matériel de collecte des taxes utilisé à bon escient	Le processus de collecte des taxes soutenu	Les délégués régionaux des transports	Le MINTRANS-PORTS, le MINFI Les PTF			
Améliorer les salaires et autres indemnités des employés du	La vulnérabilité des employés et des ouvriers du secteur réduite	Les revenus du personnel du secteur revalorisés	Le MINTRANS-PORTS, le Ministre du	La cellule ministérielle de lutte contre la corruption			

secteur			Travail les chefs d'entreprises du secteur des Transports	Les syndicats			

Axe stratégique 4 : Mise en place des mécanismes de valorisation des modèles positifs dans le secteur des Transports **(Incitation)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Instaurer les prix d'intégrité/excellence pour les employés les plus intègres du secteur des transports	Les employés du secteur des transports stimulés à adopter les comportements probes	Les prix d'intégrité identifiés et décernés	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption Le MINTRANS-PORTS	Le Secrétaire Général du MINTRANS-PORTS les syndicats, les médias la société civile			
Identifier et primer les personnels les plus probes des postes de péage/pesage	Les employés des postes de péage/pesage stimulés à adopter les comportements probes	Les prix d'encouragement des meilleurs personnels des postes de péage/pesage décernés	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS Le MINTRANS-PORTS	Le Secrétaire général du MINTRANS-PORTS les syndicats, les medias la société civile			

Axe stratégique 5 : Mise en place d'un mécanisme de sanction des comportements indélicats dans le secteur des Transports **(Sanction)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Actualiser le cadre juridique des sanctions de la corruption dans le secteur des transports	Les sanctions des actes de corruption dans le secteur des transports adaptées au contexte social	Les sanctions identifiées et rendues publiques	Le MINTRANS-PORTS, le Ministre de la Justice	CONAC, Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-			

	actuel			PORTS OSC			
Mettre en place un mécanisme simple et transparent de dénonciation des cas de corruption dans le secteur	Le système de dénonciation de la corruption par les victimes du phénomène dans le secteur efficace et efficient	Le mécanisme de dénonciation de la corruption dans le secteur défini et implémenté	La Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS Le MINTRANS	CONAC ; OSC			
Fournir une assistance judiciaire aux victimes de la corruption	Lôassistance judiciaire aux victimes de la corruption fournie	Le nombre de cas résolu (par voie judiciaire ou par voie dôarrange-ments à lôamiable)	La Cellule Ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS Le MINTRANS Les Délégués Régionaux du MINTRANS	La CONAC Les Cours de justice (tribunaux) la Police Judiciaire			
Appliquer réellement les sanctions en matière de corruption	Lôimpunité réduite dans les cas dôinfraction de corruption dans le secteur des Transports	Les décisions de justice ou les sanctions administratives prononcées	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINTRANS-PORTS Cellule juridique du MINTRANS-PORTS	La CONAC Les Cours de justice (tribunaux) la Police Judiciaire les Délégués Régionaux du MINTRANS-PORTS			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie dans le secteur des Transports

Sous-secteurs	Catégories dôacteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Les structures de formation en conduite automobile	Les fondateurs des auto-écoles	Les contrôleurs des structures de formation ; les moniteurs des structures de formation	Les élèves dôauto école ; Les chauffeurs, les usagers
Le cadre des examens pour lôobtention du permis de conduire	Délégué Régional et Départemental	Les jurys	Les élèves dôauto écoles ; Les chauffeurs, les usagers

Les procédures de délivrances des titres de transport	Le Ministre et les services centraux	Les chefs de services régionaux et les Délégués régionaux des Transports.	Les élèves dâauto écoles ; Les chauffeurs, les usagers
Le cadre du péage et contrôles routiers ; **les sous-secteurs : ferroviaires, aériens, maritimes et fluviaux**	Le Ministre et les services centraux	Les chefs services régionaux et les Délégués régionaux des transports, les partenaires	Les élèves dâauto écoles ; Les chauffeurs, les usagers
Les stations de pesage et de péage routiers	Le Ministre et les services centraux	les chefs services régionaux et les Délégués Régionaux des Transports, les partenaires	Les élèves dâauto écoles ; Les chauffeurs, les usagers

CHAPITRE 3. LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME NATIONAL DôINTEGRITE

3.1. Système National dôintégrité du Cameroun en 2010

Le concept de Système National dôintégrité (SNI) développé par Transparency International peut être comparé au système immunitaire qui secrète des anticorps destinés à protéger les organismes des infections. Dans cette optique, le SNI est un système de défense développé par la société contre le virus de la corruption. Il se construit par la réalisation dôun équilibre optimal et dôune synergie entre les organes qui le soutiennent. Schématiquement, il est représenté sous la forme dôun temple grec tel quôil apparaît à la figure ci-dessous :

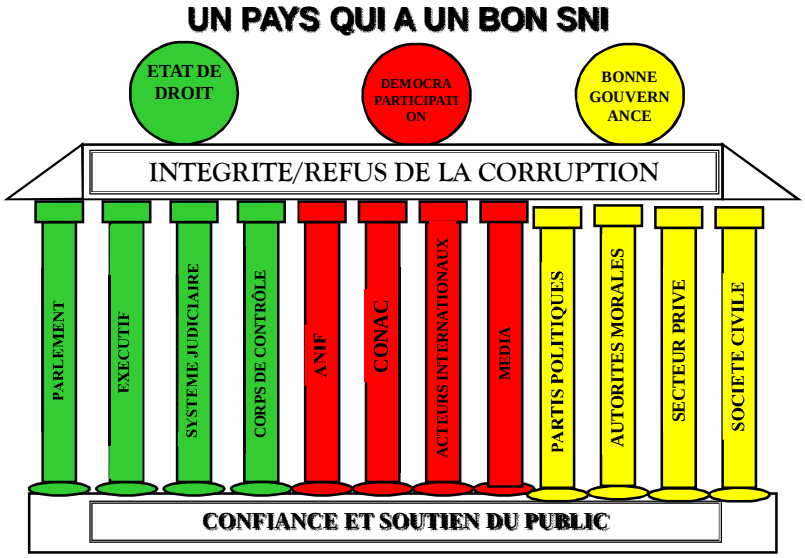

Réflexion sur les perspectives stratégiques de LCC – projet CHOC 1

Le bon fonctionnement dôun Système National dôintégrité procède de lôexistence dôun équilibre qui est obtenu grâce au renforcement de chaque pilier dôintégrité ainsi quôà la permanence dôun jeu de contrepoids et dôune synergie entre les actions des différents piliers. Cet équilibre repose sur un socle constitué par la prise de conscience et la sensibilisation de la population. Cette conscience collective se cimente sur des valeurs de solidarité sociale qui garantissent les fondations du SNI. La solidité des fondations psychosociologiques et lôéquilibre des pouvoirs répartis entre les piliers dôintégrité ainsi que le jeu positif des acteurs sont les conditionnalités qui permettent au SNI de garantir lôintégrité de la société.

Le concept de système national d'intégrité se réfère donc, fondamentalement, au bon fonctionnement de chaque pilier d'intégrité selon le rôle qui est assigné à chacun et suivant des règles et procédures précises permettant de s'en acquitter de manière optimale, notamment en interagissant les uns sur les autres sur le principe de responsabilité et par le jeu des contre ï pouvoirs et de préservation des valeurs fondamentales liées à l'Etat de droit, la Démocratie participative et la Bonne Gouvernance.

Dans un système national d'intégrité qui fonctionne normalement, les différents pouvoirs s'organisent de manière optimale et se contrôlent mutuellement dans un processus dynamique interactif qui met en synergie l'ensemble des rouages du système. Ils disposent, pour cela des règles et pratiques de base qui leur permettent de remplir adéquatement leurs missions et leurs fonctions sur le principe de la responsabilité solidaire. Un SNI qui fonctionne normalement est muni d'un dispositif de contre - pouvoirs et de garde - fous qui, non seulement, garantit la séparation des pouvoirs ainsi que le respect des dispositions constitutionnelles, légales et réglementaires, mais contraint aussi toutes les institutions et les organismes publics à rendre compte. De plus, les organismes et institutions de la sphère non étatique sont à même d'interpeller les pouvoirs publics et de coopérer entre eux, et avec les organismes étatiques, pour veiller au bon fonctionnement du système.

Sur la base des principes énoncés ci-dessus, le processus d'élaboration des stratégies de renforcement des piliers d'intégrité a pu prendre son ancrage à partir d'un état des lieux mettant en évidence les manifestations et causes de la corruption les plus courantes au sein des piliers prioritaires retenus pour la SNLCC.

i. La situation souhaitée du SNI du Cameroun

Pour cette première phase de la SNLCC, la mobilisation a été faite aux familles d'acteurs et parties prenantes des 8 piliers prioritaires. Ainsi, le SNI idéal de Cameroun peut être représenté par l'image qui suit :

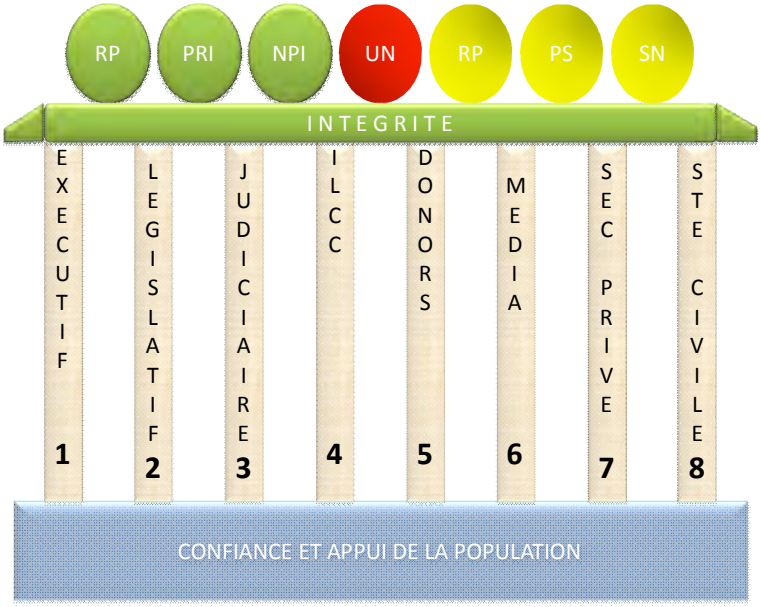

SNI Souhaité de Cameroun avec les 8 piliers

Le Système National d'Intégrité idéal prend la forme d'une part, d'une base égale et épaisse constituée de la confiance de la population et d'autre part, de piliers égaux en influence et en volonté de lutte contre la corruption dans leurs missions spécifiques.

Ces piliers portent eux-mêmes la voûte qui représente l'intégrité et la probité d'un pays. Cette voûte, bi en nivelée, porte à son tour les objectifs définis par le pays. Les objectifs retenus sont ceux cités dans le DSCE à savoir :

- Réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable (RP)
- Devenir un pays à revenu intermédiaire (PRI)
- Atteindre le stade de Nouveau Pays Indust rialisé (NPI)
- Renforcer l'unité nationale (UN)
- Consolider la démocratie en promouvant les idéaux de paix, de liberté, de justice (RP)
- Promouvoir le progrès social (PS)
- Promouvoir la solidarité nationale (SN)

ii. Niveau de confiance des leaders d'opinion aux piliers d'intégrité

Près de 250 personnes ont participé à des sondages lors des 7 ateliers de renforcement de piliers d'intégrité ; ils ont été appelés à se prononcer sur le niveau de confiance qu'ils accordent aux différents piliers d'intégrité. D'une manière générale, une

tendance claire est obtenue avec 2 catégories de piliers dûne part les 3 piliers classiques du pouvoir, constitués par lôExécutif, le Législatif et le Judiciaire et les autres piliers dûautre part. Si la première catégorie bénéficie dûne confiance relativement faible auprès des sondés, les autres quant à eux, dépassent la moyenne, sans pour autant atteindre un niveau de confiance très élevé. Leur niveau de confiance au Système National dôIntégrité est de 2,94 soit légèrement en dessous de la moyenne qui, elle, se situe à 3.

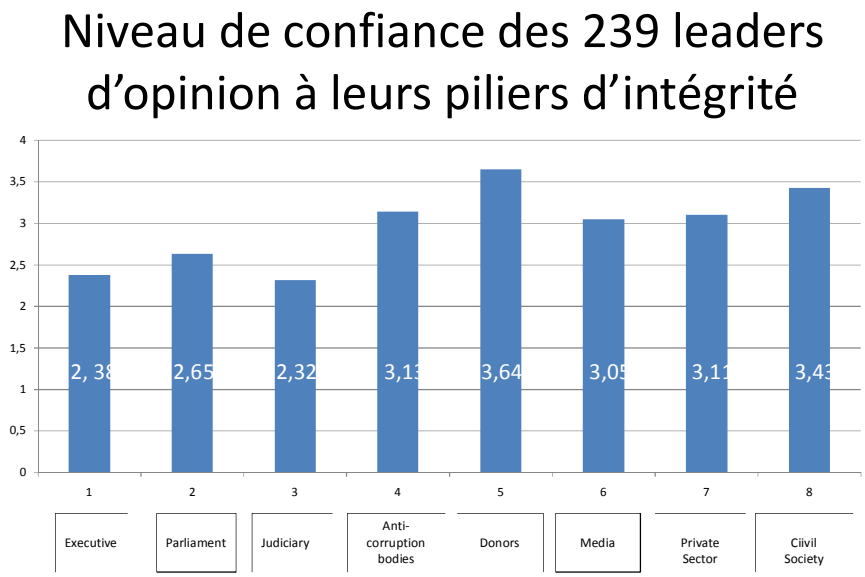

Degré de confiance au système national d'intégrité = 2,96

iii. Perception des leaders dôopinion de la capacité dôinfluence des piliers

Concernant la capacité dôinfluence à promouvoir lôintégrité, on peut constater que le pilier Exécutif se démarque suffisamment des autres. Autrement dit, dûaprès la perception des sondés, le pilier Exécutif devrait constituer le véritable moteur de la promotion de lôintégrité et de la lutte contre la corruption au Cameroun. Il est également intéressant de constater la capacité dôinfluence élevée des médias, donc de leur rôle fondamental dans cette lutte.

iv. Perception de la volonté des piliers à lutter contre la corruption

Pour ce qui est de l'estimation de la volonté des membres des piliers à lutter contre la corruption, seule la perception des participants à l'atelier de renforcement du pilier Législatif a été considérée. Au vu de la moyenne générale, le constat qui se dégage est celui selon lequel il existe une volonté partagée par la plupart des parties prenantes de lutter contre ce phénomène. Cependant, seulement 38% des membres de l'Exécutif sont perçus par les sondés comme ayant une vol onté réelle de résorber le fléau.

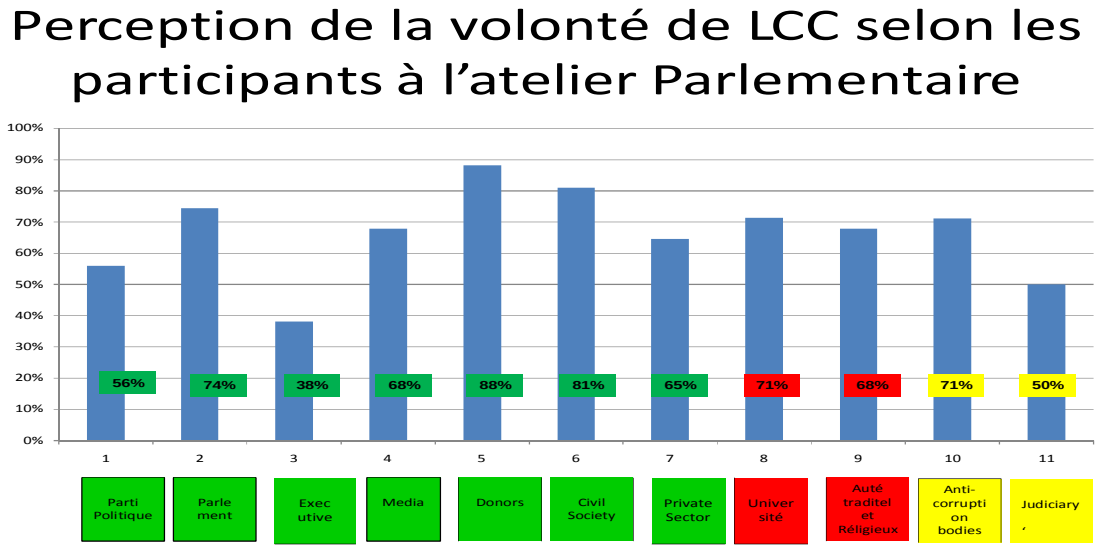

v. La situation du SNI du Cameroun en 2010

A lôissue des différents sondages, trois (3) variables, représentées par les 3 parties de chaque pilier, sont retenues pour décrire la perception du SNI du Cameroun :

- à la base, la partie bleue représente le niveau de confiance des citoyens aux piliers ;
- au niveau intermédiaire, la partie rouge représente la capacité du pilier à influencer les autres dans la promotion de lôintégrité
- au niveau supérieur, la partie verte symbolise la perception de la volonté du pilier à mener une véritable lutte contre la corruption.

Situation SNI Cameroun 2010

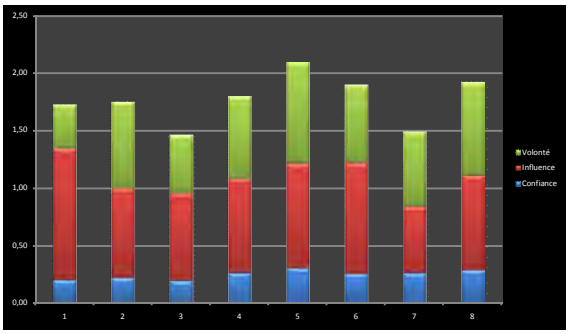

Les différents sondages font ressortir de fortes inégalités à tous les niveaux entre les différents piliers. Au regard de ce résultat, le SNI 2010 du Cameroun peut se dessiner comme suit :

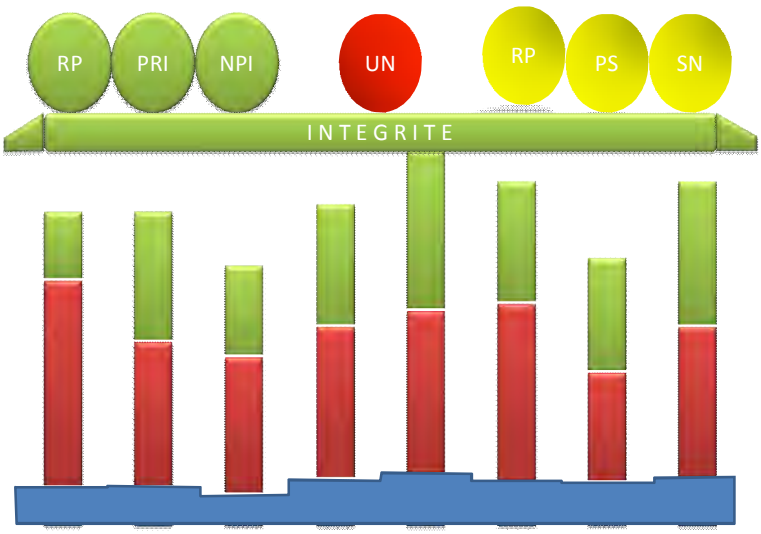

3.2. Les Stratégies de Développement des Piliers d'Intégrité

Chaque stratégie de développement de pilier permet de :

- Identifier les pratiques de corruption au sein de chaque pilier, et d'en déterminer leur intensité,
- Mener une analyse sur les principales causes de corruption,
- Faire un diagnostic de la lutte contre la corruption et de la promotion de l'intégrité mené par chaque pilier,
- Formuler les objectifs stratégiques de développement de chaque Pilier,
- Elaborer un plan d'actions stratégiques de développement de chaque Pilier

Par ailleurs, des propositions sont faites pour améliorer la coopération entre les piliers, pour une meilleure efficacité des actions collectives de lutte contre la corruption, notamment dans la perspective de démantèlement des réseaux mafieux.

A noter que le contenu des pages qui suivent est la restitution du produit des ateliers tel que les participants l'ont formulé.

3.2.1. Stratégie de Développement du Pilier Exécutif

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION AU SEIN DU PILIER EXECUTIF

MANIFESTATIONS DE CORRUPTION	CAUSES DE CORRUPTION
▪ Détournement des recettes de l'État et réduction des dépenses sociales. La corruption dans les organismes producteurs de recettes vient réduire la part de l'État et, par la suite, les ressources disponibles pour répondre aux besoins sociaux, en particulier ceux des pauvres. Elle détourne indûment les fonds déjà limités alloués aux dépenses sociales au bénéfice de quelques individus. ▪ Diminution de l'efficacité des règlements officiels. Le non-respect des exigences réglementaires dans les domaines de la santé publique, de la protection de l'environnement et d'autres peut avoir des conséquences néfastes pour les moyens d'existence des citoyens et pour l'environnement et la biodiversité du pays et de la région. ▪ Règne de l'impunité des coupables et	▪ La corruption est essentiellement un problème de gouvernance, un constat d'échec des institutions et la marque d'un manque de capacités à gérer la société au moyen de systèmes équilibrés de freins et de contrepoids sociaux, judiciaires, politiques et économiques. Quand ces systèmes formels et informels s'avèrent inopérants, la mise en œuvre et l'application des lois et des politiques assurant la responsabilisation et la transparence deviennent plus difficiles.

réduction de l'intégrité des pouvoirs publics. Les fonctionnaires et les magistrats qui acceptent des pots-de-vin renforcent l'emprise des éléments criminels et corrompus sur la société et leur influence. ▪ Atteinte aux droits de l'homme. La corruption de l'État enferme celui-ci dans un cercle vicieux où il perd rapidement son autorité et son aptitude à gouverner pour le bien commun. La corruption, par les déni de justice qu'elle entraîne, permet de faire taire les critiques et laisse les atteintes aux droits de l'homme impunies. Quand la corruption règne, les libertés et les droits fondamentaux de la personne sont menacés et l'exécution des contrats sociaux et économiques devient imprévisible	▪ La faible rémunération des agents publics et la multiplication des occasions de se faire verser des pots de vin ainsi le risque très peu d'être découvert ou sévèrement puni sont les principales causes de la corruption au sein de ce pilier d'intégrité
L'Exécutif joue un rôle moteur dans la promotion d'un système national d'intégrité du fait de sa mission consistant à définir les politiques publiques, à orienter les objectifs, à répartir les ressources, à fixer des normes, à contrôler leur exécution, à coordonner les actions, à arbitrer les conflits, et à améliorer l'environnement socio - économique et politique. Les règles et procédures de base sont axées sur la préservation du bien public, la mise en î uvre des politiques publiques concertées en partenariat avec le secteur privé et la société civile selon une stratégie cohérente et réaliste qui tient compte des capacités des acteurs concernés. Les principes de transparence et de responsabilité, mais aussi l'exemplarité en termes d'éthique de l'Etat à travers les pratiques des dirigeants, conditionnent le succès de sa mission et sa légitimité.	

DIAGNOSTIC DE LA LCC PAR LE PILIER EXECUTIF

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Généralisation de la « mal gouvernance » ▪ Généralisation du sentiment d'impunité ▪ Absence d'une loi spéciale anticorruption	▪ Volonté politique affirmée ▪ Mise en place des structures et des institutions de lutte contre la corruption ▪ Prise de conscience de la nécessité d'une lutte sans merci contre la corruption
La place spécifique qu'occupe le pilier d'intégrité Système Exécutif requiert, pour assurer l'équilibre du système politique tout entier, plusieurs approches qui doivent coexister et interagir afin d'assurer le succès de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC). Ces approches doivent être volontaristes, à législation constante et inclusive.	

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE PILIER EXECUTIF

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Garantie de l'impartialité, et de l'objectivité dans la prise des décisions ; ▪ Garantie de l'intégrité du pilier ▪ Garantie de la stabilité des autres piliers ▪ Paix et harmonie des rapports sociaux	▪ Education des citoyens ; ▪ Renforcement des capacités des agents pour les rendre toujours efficaces ; ▪ Eradication du monnayage des services ; ▪ Systématisation de l'élaboration des codes d'éthique et de déontologie ; ▪ Opérationnalisation de la gestion axée sur les résultats ; ▪ Evaluation permanente des performances du personnel ; ▪ Harmonisation des situations professionnelles des agents publics ; ▪ Respect de la séparation des pouvoirs entre l'exécutif, le législatif et veiller à l'intégrité des autres piliers ; ▪ Respect de la Constitution et promotion de la justice sociale ; ▪ Révision des procédures de financement des commissions nationales de passation des marchés ; ▪ Restauration de l'autorité de l'Etat ; ▪ Promotion de l'excellence et du mérite.
Lorsque le système national d'intégrité fonctionne normalement, l'Etat veille à se doter de la collaboration d'un personnel politique et administratif intègre et efficace pour l'exercice de son autorité et la mise en î uvre des politiques publiques favorables aux couches vulnérables. Il remplit ses fonctions régaliennes, exerce un contrôle efficient sur l'administration qui garde sa neutralité et lui donne les moyens idoines pour offrir un service public de qualité. Il s'abstient d'ingérence politique et d'intimidation au niveau des autres organes. Il veille au bon fonctionnement de tous les mécanismes de contrôle, se soumet au contrôle des institutions et rend compte régulièrement en optimisant le choix des canaux d'information et de communication. Il est perçu dans les représentations collectives comme l'entité suprême de régulation sociale et un exemple d'intégrité	

PLAN D'ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU PILIER EXECUTIF

Le développement du pilier d'intégrité Système Exécutif tend à lui donner les moyens de veiller au respect de l'intégrité dans le cadre l'exercice de sa mission d'intérêt général. Deux objectifs stratégiques traduisent cette exigence:

Objectif stratégique 1 : Redorer l'image de marque du Cameroun par un assainissement des usages, des pratiques et des mî urs dans l'exercice de chaque fonction

Objectif stratégique 2 : Veiller à lôindépendance et à lôintégrité des autres piliers afin de leur permettre de lutter efficacement contre la corruption.

Axe stratégique 1 : Barrer définitivement la voie à la corruption et à ses adeptes par une mobilisation sans relâche des populations camerounaises en faveur de sa réprobation.**(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Informer et sensibiliser les citoyens	Les citoyens engagés dans la LCC	Nombre de citoyens sensibilisés	Responsable MinCom	Gouvernement OSC Cellule Ministérielle de Lutte Contre la Corruption			
Identifier et traiter les secteurs les plus touchés par la corruption	Les secteurs les plus touchés par la corruption identifiés et traités	Nombre de secteurs identifiés et nombre dôactions réalisées avec succès.	chaque responsable de département ministériel	Gouvernement OSC			
Assainir les procédures de passation des marchés publics	La transparence dans le processus de passation des marchés publics assurée	Nombre de manuels de procédures mis à jour	ARMP	Gouvernement OSC			
Etablir une saisine automatique de la justice par les ILCC	Les corrupteurs et les corrompus traduits en justice	Nombre de dossiers transmis à la justice par les ILCC	Responsable MinJus	ILCC Juridiction OSC			
Instituer un devoir de vigilance et de dénonciation auprès de tous les acteurs et au sein des secteurs publics et privés.	Les actes de corruption dénoncés	Nombre dôactes de corruption dénoncés dans chaque secteur	Cellule Ministérielles de Lutte Contre la Corruption	ILCC Juridiction Gouvernement OSC Acteurs			

Axe stratégique 2 : Enraciner le combat contre la corruption dans l'esprit des populations camerounaises par la mise à leur disposition d'outils nécessaires à sa compréhension et à son appropriation **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2012-2013
Sensibiliser les acteurs économiques et la population sur les méfaits de la corruption	Les méfaits de la corruption sur l'économie et la société connus	Nombre d'acteurs sensibilisés	Cellule Ministérielles de Lutte Contre la Corruption	Gouvernement CONAC ANIF, ARMP Barreau, OSC PTF			
Introduire la lutte contre la corruption dans les curricula scolaires et professionnels.	La LCC est implémentée au sein des établissements scolaires et dans les milieux professionnels	Nombre de matières portant sur la LCC intégrés dans les programmes scolaires	chaque responsable de département ministériel	Gouvernement CONAC ANIF ARMP Barreau, OSC PTF			

Axe stratégique 3 : Fournir aux populations camerounaises les moyens de vivre et de travailler en toute intégrité **(Conditions)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Améliorer le cadre de travail des fonctionnaires et agents de l'Etat ;	La performance améliorée des fonctionnaires et agents de l'Etat	Nombre de violations commises et de retards dans le traitement des dossiers	chaque SG de Ministère	CONAC ANIF ARMP Barreau OSC			
Transposer les normes internationales anti-corruption dans l'ordre juridique interne	Un dispositif juridique efficace de LCC est mis en place	Disponibilité d'un dispositif juridique moderne de LCC	chaque SG de Ministère	Société civile PTF			

Axe stratégique 4 Récompenser les acteurs intègres du Pilier Système Exécutif **(Incitation)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Instauration dôun régime général de récompense	Les fonctionnaires et agents de lôEtat motivées	Nombre et types de récompenses créées Nombres de fonctionnaires primés	Responsable du MINFOP chaque SG de Ministère	CONAC ANIF Barreau CNDHL OSC PTF			
Création de primes spéciales dédiées à lôintégrité	Lôintégrité est valorisée	Nombre de primes délivrés	chaque SG de Ministère	Gouvernement Société civile			

Axe stratégique 5 : Traduire systématiquement les auteurs, coauteurs et complices des actes de corruption devant les juridictions compétentes et les sanctionner sévèrement **(Sanction)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Restaurer la primauté du droit et rompre avec lôimpunité	Les sanctions administratives, disciplinaires, civiles et pénales prononcées et exécutées	Nombre et qualité des décisions prises ou rendues et exécutées	Gouvernement Conseil Supérieur de la Magistrature	CONAC ANIF CNDHL OSC (Barreau, chambre des huissiers, des notaires etc.)			
Mettre en place un parquet anti-corruption et réformer le fonctionnement des tribunaux	Les auteurs de la corruption poursuivis avec célérité	Nombre de prestataires et de bénéficiaires mis sur la liste noire	Conseil Supérieur de la Magistrature Cour Suprême Juridictions	CONAC ANIF CNDHL OSC Auxiliaires de justice			

3.2.2. Stratégie de Développement du Pilier Législatif

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION AU SEIN DU PILIER LEGISLATIF

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Parrainage et monnayage des Investitures ▪ Monnayage et parrainage pour la validation des mandats ▪ Fraude électorale ▪ Achat des consciences au cours des campagnes électorales ▪ Détournements des deniers publics ▪ Monnayage, parrainage, favoritisme, trafic dôinfluence, pression et interventions de tout genre dans les recrutements du personnel, les nominations, les avancements et les admissions pour la formation ▪ Monnayage, parrainage, favoritisme, trafic dôinfluence, pression et interventions diverses lors de la constitution du bureau de lôAN, des commissions et la désignation des membres des missions et organismes parlementaires et interparlementaires ▪ Harcèlement sexuel ▪ Implication des parlementaires dans les ▪ Affaires de marchés publics	▪ Désuétude du Règlement Intérieur de lôAN ▪ Mauvaise répartition des avantages et des privilèges au sein de lôAN ▪ Absence de critères objectifs pour les investitures, la désignation des membres du Bureau, la désignation des membres des missions et organismes parlementaires et interparlementaires les recrutements du personnel, les nominations, les avancements et les admissions pour la formation ▪ Tribalisme, ignorance des textes et des procédures par les parlementaires et mauvaises conditions de travail ▪ Déficience éthique et déontologique ▪ Désir dôenrichissement et appétit du gain ▪ Absence de mécanismes de contrôle interne fiables
Dans un système démocratique, le Parlement a pour mission principale dôexercer un contrôle efficient sur les actes de lôExécutif. Il vote le budget de lôEtat et la loi des finances, ainsi que la loi de règlement. Il prend lôinitiative des lois, en même temps quôil entérine et ratifie les propositions et projets de lois, soumis à son examen pour leur bien fondé.	

DIAGNOSTIC DE LA LCC MENEE PAR LE PILIER LEGISLATIF

DIFFICULTES DE LA LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Absence dôune stratégie de LCC au Parlement ▪ Faiblesse des pouvoirs accordés aux parlementaires ▪ Formation insuffisante des parlementaires et des personnels du Parlement et faible niveau de spécialisation ▪ Insuffisance de ressources financières, matérielles et logistiques ▪ Inféodation du Parlement au pouvoir Exécutif et difficultés dôobtention des preuves de détournement	▪ Affirmation de la volonté politique de LCC ▪ Culture de la loyauté et de loyalisme envers les institutions de la République ▪ Généralisation de la prise de conscience en faveur de la lutte contre la corruption par les parlementaires ▪ Existence de lôimmunité parlementaire ▪ Appui technique et financier des partenaires et des bailleurs de fonds ▪ Pressions des populations/électeurs en faveur

▪ Faiblesse du cadre juridique et institutionnel relatif aux investitures, à la désignation des membres du Bureau, à la désignation des membres des missions et organismes parlementaires et interparlementaires, aux recrutements du personnel, aux nominations, aux avancements et aux admissions pour la formation ▪ Insuffisante mobilisation des parlementaires autour de la LCC ▪ Absence de déclaration des biens ▪ Difficultés d'accès à l'information et inefficacité des mécanismes, de contrôle, d'évaluation et de sanction immédiate de l'action gouvernementale	de l'implication des parlementaires et de leur engagement dans la LCC ▪ Sens de l'équité et de la justice du Parlement et des parlementaires ▪ Capacité de proposition des lois

ANALYSE DES ENJEUX ***DE LA LCC POUR LE PILIER LEGISLATIF***

ENJEUX DE L A LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Garantie de la paix et de la sécurité sociale ▪ Assainissement de l'environnement juridique et judiciaire ▪ Crédibilité nationale et internationale du Cameroun ▪ Confiance des citoyens / électeurs ▪ Confiance des investisseurs et des partenaires ▪ Garantie de l'Etat de droit ▪ Crédibilité du Parlement et de ses membres	▪ Mobilisation des populations/électeurs autour de la SNLCC ▪ Vote d'une loi spéciale anticorruption ▪ Coopération active des piliers d'intégrité Système Exécutif, judiciaire et ILCC ▪ Mise en place d'un système d'information et de protection des dénonciateurs et des témoins ▪ Promotion de l'égalité devant la loi ▪ Dotation des parlementaires de moyens matériels et financiers adéquats ▪ Indépendance du Parlement
Lorsque le système fonctionne normalement, le contrôle parlementaire s'effectue sans interférence bloquante de la majorité (celle du parti au pouvoir). Les parlementaires légifèrent objectivement. Ils prennent l'initiative des lois, veillent à leur application et à leur applicabilité, consultent les organes constitués de la société concernés par les projets de lois. Ils exercent effectivement leur pouvoir de contrôle sur les actions du Gouvernement. Ils posent des questions orales ou écrites au Gouvernement et peuvent se constituer en commissions d'enquête parlementaire lorsque le cas s'impose. Ils s'acquittent loyalement et efficacement de leur mission de représentation des intérêts supérieurs et bien compris des citoyens et rendent compte aux électeurs. Ils disposent pour ce faire des capacités pour exercer leur mission de contrôle. Les budgets de l'Etat sont suffisamment détaillés pour permettre un examen approfondi et éviter les dépenses discrétionnaires de fonds extrabudgétaires, le délai d'examen est suffisant. Les parlementaires sont perçus dans les représentations collectives comme étant leur voix légitime, l'expression de leur volonté et de la souveraineté populaire	

PLAN DôACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU PILIER DU SYSTEME LEGISLATIF

Le développement du pilier dôintégrité Système Législatif repose sur deux objectifs stratégiques à savoir :

Objectif stratégique 1 : Renforcement de lôindépendance du pouvoir législatif et garantie de lôimplication de ses membres dans la LCC notamment auprès des électeurs.

Objectif stratégique 2 : Contribution à la reconnaissance de lôintégrité comme condition dôaccession à la qualité de parlementaire.

Ces objectifs stratégiques permettent dôidentifier les actions de prévention, dôéducation, de condition, dôincitation et de sanction permettant de garantir lôintégrité du pilier système législatif.

Axe stratégique 1 Mettre en place des mécanismes préventifs contre la corruption au niveau du Parlement **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsables de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Organiser des débats parlementaires avec les autres piliers	Le public informé des missions du pilier parlementaire dans la LCC	Nombre de fora parlementaires organisés. Nombre des participants	Président de lôAssemblée Nationale	Premier Ministre Barreau Société civile PTF			
Mettre en place un manuel des procédures moderne pour une gestion transparente et cohérente des activités et missions parlementaires	Les normes connues et respectées La transparence assurée dans le traitement des dossiers	Le manuel des procédures disponible.	Président de lôAssemblée Nationale	Bureau de lôAssemblée Nationale			
Créer une commission parlementaire de lutte contre la corruption à lôAssemblée Nationale	Les actes de corruption identifiés et sanctionnés	Nombre de cas de corruption identifiés et sanctionnés	Président de lôAssemblée Nationale	Membres du Bureau de lôAssemblée Nationale			
Créer un réseau parlementaire Anticorruption	Les citoyens et les pouvoirs publics sensibilisés sur les	Nombre de maillons constitués	Président de lôAssemblée Nationale	Membres du Bureau de lôAssemblée			

	dangers de la corruption			Nationale			

Axe stratégique 2 : Mobiliser et outiller les parlementaires de moyens techniques pour lutter efficacement contre la corruption **(Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsables de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Renforcer les capacités des parlementaires sur l'ensemble des textes régissant la vie parlementaire	Les règles maîtrisées par les parlementaires	Des programmes de renforcement des capacités formulés et mis en œuvre	Président de l'Assemblée Nationale	Cour Suprême Barreau Universités PTF			
Assurer la formation continue des parlementaires et du personnel de l'Assemblée Nationale en matière de LCC	Les enjeux de la LCC connus et partagés par les parlementaires et le personnel Les acteurs ayant une bonne connaissance des mécanismes de la LCC et engagés	Des programmes de formation continue et de post-formation sectoriels puis transversaux formulés et mis en œuvre	Président de l'Assemblée Nationale	Cour Suprême Barreau Universités PTF			

Axe stratégique 3 : Crédibiliser davantage le système parlementaire (**Conditions**)

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsables de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Voter et promulguer un code électoral moderne	Les règles relatives à l'investiture, à l'éligibilité et à l'élection des parlementaires connues.	Le code électoral adopté et promulgué	Chef du Gouvernement Président de l'Assemblée Nationale	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation Elections Cameroon			
Mettre le Sénat en place	Système Parlementaire complété selon les dispositions prévues par la Constitution	Les sénateurs élus et nommés	Chef du Gouvernement Président de l'Assemblée Nationale	Barreau CNDHL Société civile Autorités morales			

Sélectionner de manière compétitive et transparente le personnel Administratif de lôAssemblée Nationale	Compétence, probité et honnêteté des acteurs	Baisse sensible des actes de corruption au sein de lôAssemblée Nationale	Assemblée Nationale	Ministre des Finances			

Axe stratégique 4 Stimuler les parlementaires dans leur mission de défenseur de lôintégrité **(Incitation)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsables de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Primer les parlementaires déterminés dans la LCC	Parlementaires motivés à promouvoir lôintégrité	Niveau de confiance des citoyens aux parlementaires	Président de lôAssemblée Nationale	Barreau CNDHL, PTF Cellules ministérielles de LCC Société civile			
Améliorer les conditions de travail des députés à lôAssemblée Nationale	Les députés gagnent en prestige et en probité	indice de perception de lôintensité de la corruption au sein du pilier législatif	Président de lôAssemblée Nationale	Ministre des Finances			

Axe stratégique 5 : Prendre des mesures dissuasives à lôendroit des Parlementaires et agents malhonnêtes **(Sanction)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Lever lôimmunité parlementaire des élus corrompus et corrupteurs	Renforcement de la crédibilité de LôAssemblée Nationale	Nombre de parlementaires ayant perdu leur immunité	Président de lôAssemblée Nationale	Juridictions Auxiliaires de justice			
Poursuivre et sanctionner les parlementaires corrupteurs et corrompus	Les parlementaires corrompus et corrupteurs sanctionnés	Nombre de sanctions administratives, disciplinaires, civiles et pénales prononcées	Président de lôAssemblée Nationale Cours de justice COBAC	Barreau Autres Auxiliaires de justice, OPJ			

Déchoir les parlementaires corrompus corrupteurs de leurs droits civils et politiques	Le titre de parlementaire valorisé	Nombre de parlementaires déchus	Chefs de Cours et Tribunaux	Officiers de Police Judiciaire			
Publier les sanctions prononcées à l'encontre des parlementaires pour les actes de corruption	Le public informé des sanctions prononcées contre les coupables de la corruption	Nombre de sanctions publiées	Chefs de Cours et Tribunaux Chef du Gouverne-ment, Responsa-bles ILCC	Média Barreau Société Civile PTF			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie de développement du pilier Législatif

Piliers dôntégrité	**Catégories dôacteurs**		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Pilier dôntégrité Système Parlementaire	Partis politiques Parlementaires Exécutif Média PTF Société Civile Secteur Privé	Universités Autorités traditionnelles et religieuses	ILCC Acteurs du Système Judiciaire
VOLONTE DE LCC	**67.14%**	**69.61%**	**60.57%**

3.2.3. Stratégie de Développement des Piliers Judiciaire et Institutions de Lutte contre la Corruption

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LES PILIERS SYSTEME JUDICIAIRE ET INSTITUTIONS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

MANIFESTATIONS DE LA CORRUPTION	CAUSES DE LA CORRUPTION
▪ Sollicitation/acceptation/remise des dons et autres présents (espèces et nature) ▪ Monnayage des grades et des postes ▪ Parrainage dans les nominations et avancements ▪ Détournements des deniers publics ▪ Trafic d'influence et interventions de tout genre ▪ Complicité de blanchiment de fonds ▪ Lenteurs suspectes dans la dactylographie des décisions ou la mise en état des décisions ▪ Traitement inégal des citoyens par les acteurs du système judiciaire ▪ Mandat de détention provisoire abusif ▪ L'admission contre prébende de certains détenus au régime de corvée libre ▪ Collision entre les acteurs du système judiciaire ▪ Gestion intéressée des libertés ▪ Marchandage des décisions et actes juridictionnelles ▪ Violation des règles et procédures d'enquêtes et d'investigations	▪ Baisse drastique des salaires ▪ Mauvaises conditions de vie et de travail ▪ Déficience éthique et déontologique ▪ Désir d'enrichissement et appétit du gain ▪ Ignorance des procédures par les justiciables ▪ Opacité sur les coûts des actes et des frais de justice ▪ Incompétence sur certains dossiers spécifiques (marchés financiers, assurance, maritime, etc.) ▪ Charge de travail anormalement lourde ▪ Absence de critères objectifs et éthiques dans le recrutement des personnels ▪ Mauvaise répartition des avantages au sein de la magistrature ▪ Complexité de l'information juridique et judiciaire ▪ Soumission des ILCC au Pouvoir Exécutif ▪ Rémunérations anormalement basses des personnels des ILCC ▪ Déficit de formation civique
Dans un système démocratique, le Système Judiciaire a pour mission de garantir le fonctionnement de l'Etat de droit et de veiller au respect des droits et libertés consacrés par la Constitution. A ce titre, le pouvoir judiciaire incarné par la Justice assume une mission d'intégration et de régulation sociale par le Droit et la Loi. Il est le gardien de la moralité et de la stabilité du système, ainsi que la conscience de l'ensemble du corps social. La Justice renvoie aux notions de rigueur, de précision mais surtout de probité et d'équité. La mission des institutions de contrôle, dans un système démocratique, se rapporte aux actions de prévention et de sanction des infractions liées aux actes de corruption, de détournements de fonds ou de blanchiment de l'argent sale. A cet égard, elles sont appelées à exercer un contrôle à plusieurs niveaux.	

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LES PILIERS SYSTEME JUDICIAIRE ET ILCC

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Absence d'une stratégie de LCC ▪ Faiblesse des pouvoirs accordés aux ILCC ▪ Formation insuffisante des personnels et faible niveau de spécialisation	▪ Affirmation de la volonté politique de LCC ▪ Modernisation des textes de procédure en matière répressive

▪ Insuffisance de ressources financières, matérielles et logistiques ▪ Absence d'autonomie financière ▪ Inféodation au pouvoir exécutif ▪ Sous utilisation du personnel en raison de l'inadéquation des postes, des emplois et des ressources sources humaines ▪ Absence de déclaration des biens ▪ Absence de motivation des acteurs ▪ Absence de synergie entre le système judiciaire et les ILCC ▪ Absence de coopération entre les structures de LCC ▪ Absence de mesures incitatives à la dénonciation ▪ Absence de mécanismes d'évaluation et de sanction immédiate ▪ Insuffisante appropriation de la LCC ▪ Faiblesse du cadre juridique et institutionnel de la LCC ▪ Inadéquation entre la carte judiciaire et la carte administrative et Sentiment généralisé d'impunité ▪ Absence d'une loi spéciale anticorruption ▪ Durée prolongée des enquêtes et instructions ▪ Difficultés d'obtention des preuves de détournement ▪ Difficultés d'accès à l'information ▪ Inadéquation entre les sanctions et les actes de corruption ▪ Généralisation de la mal gouvernance	▪ Modernisation progressive de l'organisation judiciaire ▪ Existence formelle des ILCC ▪ Appui technique et financier des partenaires et des bailleurs de fonds ▪ Généralisation de la prise de conscience en faveur de la lutte contre la corruption ▪ Mise en place d'un régime d'imputabilité des gestionnaires à travers la GAR (2013) ▪ Réintroduction de l'enseignement de la déontologie et de l'éthique ▪ Pressions sociales en faveur du changement ▪ Prise de conscience personnelle et institutionnelle

La lutte contre la corruption n'est perçue comme effective que lorsque chaque institution remplit pleinement sa fonction. Pour la Justice, cela signifie sanctionner toutes les personnes reconnues coupables lorsqu'elle est saisie. Dans leur rôle souverain de rendre la justice, les juridictions répressives sont chargées d'appliquer scrupuleusement les dispositions législatives et règlementaires en matière de corruption.

Le Ministère Public est chargé entre autres d'engager les poursuites judiciaires chaque fois que les actes de corruption sont portés à sa connaissance. Mais à l'observation, la jurisprudence pénale n'est pas du tout riche en matière de corruption. En dépit de la récurrence des sanctions en matière de détournements de biens et autres infractions assimilées à la corruption, de nombreux efforts restent à fournir pour que le Système Judiciaire joue pleinement le rôle qui le sien dans la lutte contre ce fléau.

ENJEUX DE LA LCC DANS LES PILIERS SYSTEME JUDICIAIRE ET ILCC

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Garantie de la paix et de la sécurité sociale ▪ Assainissement de lôenvironnement juridique et judiciaire ▪ Assainissement de lôenvironnement des affaires ▪ Confiance des citoyens ▪ Confiance des investisseurs ▪ Garantie de lôEtat de droit ▪ Crédibilité de la justice	▪ Adoption dôune loi spéciale anti-corruption ▪ Poursuite systématique des faits de corruption ▪ Mise en î uvre directe de lôaction publique par les ILCC ▪ Mise en place dôun système dôinformation et de protection des dénonciateurs et des témoins ▪ Promotion de lôégalité devant la loi ▪ Dotation des acteurs de moyens matériels et financiers adéquats ▪ Autonomie interne et financière du Pouvoir Judiciaire et des ILCC
Lorsque le système fonctionne normalement : le Système Judiciaire est indépendant du Pouvoir Exécutif et peut exercer sa fonction de juger et de dire le droit sans subir des ingérences ou des pressions « dôen haut ï lieu ». Il est contrôlé dans son bon fonctionnement par des organes spécifiques prévus par la Constitution tel que le Conseil Supérieur de la Magistrature.	

PLAN DôACTIONS STRATEGIQUES DE LCC DANS LE PILIERS SYSTEMES JUDICIAIRE ET ILCC

Le développement des piliers dôintégrité Système Judiciaire et ILCC repose sur deux objectifs stratégiques à savoir :

Objectif stratégique 1 : Crédibiliser le Système Judiciaire par un assainissement des usages et pratiques au sein de la chaîne de distribution de la justice (gain de confiance de la population).
Objectif stratégique 2 : Renforcer le pouvoir judiciaire et garantir lôindépendance des ILCC.

Axe stratégique 1 : Développer des attitudes et des réflexes dôhonnêteté et de probité par la mise à disposition des outils facilitant la connaissance des pratiques au sein desdits piliers (**Prévention)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Afficher les coûts des actes et des	La corruption dans le paiement des	Nombre dôactes ainsi	Chefs de juridiction	Barreau Auxiliaires de			

frais à payer dans les juridictions	services délivrés par la justice réduite	que leurs coûts publiés	Responsables des ILCC	justice OSC			
Créer des groupements professionnels indépendants des acteurs pour la défense de leurs intérêts	La défense des intérêts des acteurs de la LCC au sein des piliers assurée	Nombre d'associations et de syndicats de LCC créés	OSC	Barreau Médias			
Promouvoir les actions en faveur de la dénonciation des actes de corruption	Les citoyens s'engagent à dénoncer les actes de corruption	Nombre de dénonciations émanant des citoyens	ILCC OSC	Barreau Auxiliaires de justice			

Axe stratégique 2 : Améliorer la connaissance des règles de fonctionnement du pilier par les parties prenantes à travers des actions de sensibilisation et de formation afin d'y cultiver l'opposition à la corruption (**Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Renforcer les capacités des professionnels du pilier sur l'éthique et la déontologie	Les règles éthiques et déontologiques connues de tous les professionnels du pilier et respectées	Des programmes de renforcement des capacités ont été formulés et mis en œuvre	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINJUSTICE Chefs des différentes juridictions Bâtonnier	Ministre de la justice Secrétaire Général du Ministère de la Justice Auxiliaires de justice OSC CNDHL CONAC PTF Médias			
Assurer la formation continue des acteurs du système judiciaire et des ILCC	Les enjeux de la lutte contre la corruption connus et partagés par les acteurs du pilier et les parties prenantes du pilier engagés	Des programmes de formation continue et de post-formation sectoriels puis transversaux formulés et mis en œuvre	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINJUSTICE Chefs des différentes juridictions Bâtonnier	Ministre de la justice Secrétaire Général du Ministère de la Justice Auxiliaires de justice OSC CNDHL CONAC PTF,Médias			

Diffuser la Constitution et des textes créateurs des ILCC	Les différentes institutions de lutte contre la corruption connues par les citoyens	Nombre de citoyens au fait de l'existence des ILCC et de leurs missions	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINJUSTICE Chefs des différentes juridictions Bâtonnier	Ministre de la justice Secrétaire Général du Ministère de la Justice Auxiliaires de justice OSC CNDHL CONAC PTF Médias			
Vulgariser les instruments nationaux de lutte contre la corruption auprès des acteurs du système judiciaire et des ILCC	Les instruments de LCC connus et maitrisés par les acteurs	Nombre d'acteurs imprégnés des instruments nationaux de LCC	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption du MINJUSTICE Direction de la Législation MINJUSTICE Chefs des différentes juridictions Bâtonnier	Ministre de la justice Secrétaire Général du Ministère de la Justice Auxiliaires de justice OSC CNDHL CONAC PTF Médias			

Axe stratégique 3 : Contribuer à éviter la vulnérabilité du système judiciaire et des ILCC par l'amélioration des conditions de travail et par la définition des mécanismes de motivation de ses professionnels (**Conditions)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ï uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Améliorer les conditions de travail et de logement	La motivation des professionnels du secteur stimulée	Le rendement du pilier amélioré	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption chefs des juridictions Chefs des institutions de lutte contre la corruption	DAG MINJUSTICE Ministre de la justice Bâtonnier CNDHL OSC ARMP			

Assurer la gestion du Conseil Supérieur de la Magistrature par le pouvoir judiciaire	Maîtrise de lâavancement, de la promotion et des nominations par le Système Judiciaire	Les postes occupés par les personnes ayant le profil et la compétence requis	Président de la Cour Suprême	Barreau CNDHL OSC Autorités morales			
Plaidoyer pour la désignation des dirigeants des ILCC par voie d'Appel à candidature	Efficacité (probité et compétence) des institutions de lutte contre la corruption renforcée	Le principe de la désignation des dirigeants des ILCC par voie dâappel à candidature acquis par les autorités compétentes	OSC Médias	Barreau PTF			
Plaidoyer en vue de la sélection rigoureuse des professionnels du système judiciaire	Compétence et probité du système judiciaire améliorée	La qualité des prestations rendues par le système améliorée	OSC Médias Syndicats et associations professionnel les du pilier	Avocats Auxiliaires de justice Ministre de la justice			
Saisir directement des juridictions par les ILCC	Célérité et efficacité dans le traitement des infractions de corruption	Nombre des poursuites engagées et nombre des décisions rendues et exécutées	Chefs des institutions de lutte contre la corruption Chefs des juridictions	Ministre de la justice Ministre de la défense DGSN			
Mener un plaidoyer en vue de lâharmonisation de la législation avec les instruments de lutte contre la corruption	Simplification des procédures en matière de lutte contre la corruption	Facilité dans la mise en î uvre des actions de lutte contre la corruption	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINJUSTICE OSC, Medias	Barreau PTF			
Mener un plaidoyer en vue de lâaugmentation des budgets des institutions judiciaires et des ILCC	Efficacité de la lutte contre la corruption renforcée	Les secteurs concernés par les initiatives de lutte contre la corruption étendus	Cellule ministérielles de lutte contre la corruption MINJUSTICE OSC	CONAC PTF Ministre des finances PTF Médias			
Mener un plaidoyer en vue de lâaugmentation des effectifs des magistrats	La célérité dans le traitement des dossiers en matière de lutte contre la corruption améliorée	Nombre de décisions rendues revu à la hausse	Cellule ministérielles de lutte contre la corruption MINJUSTICE OSC	CONAC PTF Ministre des finances PTF Médias			

Axe stratégique 4 : Valoriser les acteurs positifs du pilier afin d'en faire des modèles à suivre par les autres parties prenantes **(Incitation).**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2012-2013
Primer l'excellence par l'attribution des médailles, décorations et lettres de félicitation	La qualité du service délivré par les professionnels améliorée	La motivation du personnel du pilier renforcée	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINJUSTICE Chefs des institutions de lutte contre la corruption	Ministre de la justice Bâtonnier CNDHL PTF OSC			
Récompenser les dénonciateurs et les témoins	Les dénonciateurs et les témoins motivés et engagés	Nombre de récompenses offertes sur la base des dénonciations avérées	ILCC OSC	Chefs des juridictions Ministre de la justice Ministre de la défense DGSN PTF			

Axe stratégique 5 : Apporter des réponses judiciaires appropriées aux problèmes d'impunité dans le pilier en sanctionnant les parties prenantes indélicates du pilier **(Sanction).**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2012-2013
Sanctionner les acteurs indélicats tant sur les plans disciplinaire que pénal	Les acteurs du pilier dissuadés de poser des actes de corruption	Nombre et qualité des sanctions prononcées	Juges et magistrats Les responsables des ILCC	Cellules de lutte contre la corruption MINJUSTICE Direction de la Législation MINJUSTICE Auxiliaires de justice (Barreau, chambre des huissiers, des notaires etc.)			

Sanctionner sévèrement les auteurs des atteintes à lôintégrité physique, morale et matérielle des dénonciateurs et des témoins	La protection des témoins et des dénonciateurs assurée	Nombre des auteurs sanctionnés	Juges et magistrats Les responsables des ILCC	Cellules de lutte contre la corruption MINJUSTICE Direction de la Législation MINJUSTICE Auxiliaires de justice (Barreau, chambre des huissiers, des notaires etc.) OSC Médias			
Confisquer les biens issus de la corruption	Les biens acquis par la corruption confisqués par lôEtat	Nombre de biens reversés à lôEtat et de fonds reversés au trésor public	Juges et magistrats Les responsables des ILCC	Cellules de lutte contre la corruption MINJUSTICE Direction de la Législation MINJUSTICE Auxiliaires de justice (Barreau, chambre des huissiers, des notaires etc.) OSC Médias			
Sanctionner systématiquement les cas avérés de corruption	Le coût de la corruption rendu élevé	Nombre de décisions rendues par la procédure des flagrants délits	Chefs des juridictions Magistrats du ministère public Les responsables des institutions de lutte contre la corruption	Cellule de lutte contre la corruption MINJUSTICE Direction de la Législation MINJUSTICE Auxiliaires de justice (Barreau, chambre des huissiers, des notaires etc.) OSC Médias			
Développer une chaine pénale anticorruption dans chaque juridiction	Les actions de poursuite des auteurs de lutte contre la corruption menées avec efficacité	Nombre de chaines pénales développées	MINJUSTICE Président de la Cour Suprême, CONAC	Chefs des juridictions, Procureurs, Juges dôinstruction, Chefs des institutions de lutte contre la corruption, Chefs de la police			

				judicaires Commandants des Légions de gendarmerie OSC Médias PTF			
Publier systématiquement les sanctions prononcées à l'encontre des acteurs malveillants	Le public informé des sanctions prononcées contre les coupables de la corruption	Nombre de sanctions publiées	Cellule ministérielle de lutte contre la corruption MINJUSTICE Médias OSC	Cellule juridique du MINJUSTICE Chefs des Institutions de lutte contre la corruption Ministre de la Justice			
Promouvoir la coopération et l'entraide judiciaire	Les collaborations en vue de la répression des infractions de corruption renforcées	Nombre d'accords de collaboration signés	Chefs des institutions de lutte contre la corruption Sous Directeur de la Coopération judiciaire	OSC PTF Médias			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en œuvre de la stratégie

Sous-secteur	Catégories d'acteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Pilier d'intégrité Système Judiciaire	Exécutif Société Civile	Secteur privé Partenaires Techniques et Financiers Juridictions	Autorités morales Ordres professionnels Média Auxiliaires de justice ILCC ARMP, Parlement, Partis politiques, Forces de défense et de sécurité, Conseil National des Chefs Traditionnels
Pilier d'intégrité ILCC	La Société Civile Les Partenaires Techniques et Financiers	Les auxiliaires de justice Les autorités judiciaires Les autorités morales Les média Les partis politiques Les autorités traditionnelles	CONSUPE, CONAC, ANIF, CNDHL, Cellule de lutte contre la corruption MINJUSTICE, INTERPOL, COBAC, CIMA, CMF Les travailleurs sociaux (enseignants, médecins, fonctionnaires des services sociaux)

Les activités de lutte contre la corruption au sein des piliers d'Intégrité Système Judiciaire et Institutions de Lutte contre la Corruption supposent l'amélioration du corpus normatif de lutte contre la corruption d'une part, et le renforcement de l'infrastructure institutionnelle par une restructuration d'organes existants et la création de nouveaux organes d'autre part.

Il convient de rappeler que la bonne gouvernance aide à renforcer la Démocratie et les Droits de l'Homme, à promouvoir la prospérité économique et la cohésion sociale, à réduire la pauvreté, à soutenir la protection de l'environnement et l'utilisation durable de ressources naturelles, et à renforcer la confiance des citoyens en leur système judiciaire et leurs ILCC. Elle permet également de gagner la confiance des bailleurs de fonds et des investisseurs étrangers.

Aussi, l'efficacité de la lutte contre la corruption au sein des piliers d'Intégrité Système Judiciaire et Institutions de Lutte contre la Corruption repose d'abord sur une coalition intra-pilier, mais aussi inter-pilier notamment avec la Société Civile, Secteur Privé et les Partenaires Techniques et Financiers et bénéficiant du soutien des citoyens. C'est cette forte présence des structures intérieures de lutte contre la corruption qui permettra de saisir les opportunités de réforme des mécanismes internationaux d'intégrité et de les convertir en changements réels au sein desdits piliers et qui incitent les partenaires au développement à appuyer les efforts dans la lutte contre la corruption.

3.2.4. Stratégie de Développement du Pilier Partenaires Techniques et Financiers

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION AU SEIN DU PILIER PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS (PTF)

MANIFESTATIONS DE CORRUPTION	CAUSES DE CORRUPTION
▪ Non respect de la procédure compétitive dans lôattribution des marchés et des financements ▪ Activités fictives (détournements de fonds, financement dôacteurs fictifs) ▪ Réallocations budgétaires sans autorisations ▪ Copinage, recrutements non transparents des personnels des PTF et Réseautage dôacteurs ▪ Détournements des projets et faible niveau des décaissements ▪ Trafic dôinfluence et interventions de tout genre ▪ Traitement inégal des acteurs par les PTF ▪ Harcèlement sexuel ▪ Complaisance et non dénonciation de la corruption	▪ Absence de transparence et de traçabilité ▪ Incompétence et faible capacité des acteurs ▪ Ignorance des procédures par les partenaires ▪ Déficience éthique et déontologique ▪ Désir dôenrichissement et appétit du gain ▪ Dépravation des valeurs morales et éthiques chez les personnels des PTF ▪ Charge de travail anormalement lourde ▪ Rigidité des procédures
Les PTF ont pour mission dôencourager, de faciliter et de soutenir en partenariat avec les gouvernements nationaux, la mise en î uvre de programmes de développement en général et, pour ce qui concerne la lutte contre la corruption, ceux relatifs à lôamélioration de la gestion des affaires publiques et des aides extérieures. Pour cela, les PTFs deviennent les principaux partenaires au développement grâce notamment à leurs investissements dans les pays où ils interviennent. Globalement, les règles et les usages qui régissent leur actions sont constitués par lôincitation à la prise en compte des aspects liés à la transparence, à la bonne gouvernance, le développement des coopérations appropriées en vue de la lutte contre la corruption, le respect de la souveraineté nationale et des règles de concurrence loyale.	

DIAGNOSTIC DE LA LCC MENEE PAR LE PILIER PTF

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Absence dôexigence de redevabilité locale ▪ Leadership national très poussé ▪ Manque de relais dans le suivi de la lutte contre des cas de corruption avérés ▪ Crainte des représailles des pouvoirs publics nationaux ▪ Ignorance du milieu, des pratiques, des réseaux et de la culture locale	▪ Affirmation de lôexigence de transparence et de la lutte contre la corruption ▪ Modernisation des manuels de procédure applicables aux projets ▪ Appui à la modernisation progressive des administrations ▪ Elargissement du Comité Multi-bailleurs à la société civile et au gouvernement ▪ Appui technique et financier des partenaires et

▪ Faible degré dôinfluence du financement extérieur : principe de souveraineté ▪ Lôorientation sectorielle des financements par un groupe de PTF ▪ Immobilisme, statu quo préférable et plus confortable ▪ Politisation à outrance des actions des partenaires ▪ Résignation face à la généralisation de la corruption ▪ Immobilisme, statu quo préférable et plus confortable ▪ Entraves administratives aux missions de vérification et dœvaluation des PTF ▪ Absence quantitative et qualitative du personnel ▪ Absence de plan dôaction et manque de collaboration entre les PTF	des bailleurs de fonds ▪ Généralisation de la prise de conscience en faveur de la lutte contre la corruption ▪ Connaissance des clivages nationaux par les PTF ▪ Affirmation de lôexigence de lœthique et de la transparence pour toutes actions engagées au sein des PTF ▪ Pressions sociales en faveur du changement ▪ Prise de conscience personnelle et institutionnelle
Les partenaires techniques et financiers apportent leur concours pour faire prévaloir lôintégrité et la bonne gouvernance dans les règles qui régissent la coopération et les échanges internationaux : les ONG transnationales ne sont pas suspectées de malversations financières dans la réalisation de leurs missions tandis que lôopinion publique est favorable aux bailleurs de fonds internationaux quôils perçoivent comme des partenaires privilégiés dans lômplémentation des programmes de promotion du développement durable et de la bonne gouvernance.	

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE PILIER PTF

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Encouragement de la LCC ▪ Assainissement du lœnvironnement professionnel des PTF ▪ Confiance des investisseurs ▪ Confiance des citoyens ▪ Exemple dôintégrité au sein de lœEtat dôaccueil ▪ Sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale	▪ Appui à la mise en place et à la mise en î uvre dôun régime approprié dôinformation et de protection des dénonciateurs et des témoins ▪ Poursuite systématique des faits de corruption ▪ Mise en î uvre des actions et sanction des corrupteurs et des corrompus ▪ Protection accrue des informateurs, des dénonciateurs et des témoins ▪ Dotation des acteurs de moyens matériels et financiers adéquats ▪ Coopération et collaboration des PTF avec les autres acteurs de la LCC
Lorsque le système fonctionne normalement, les acteurs internationaux (secteur privé international, ONG transnationales, bailleurs de fonds) apportent un soutien en matière dôinvestissement, dœxpertise et de coopération dans le processus de développement: Les entreprises étrangères participent efficacement au développement du secteur économique	

concomitamment avec les opérateurs économiques nationaux tandis que les ONG transnationales apportent leur contribution au processus de développement et à la mise en place des bonnes pratiques. Les bailleurs de fonds quant à eux, s'impliquent dans l'accompagnement des programmes nationaux et, apportent également leur soutien à la volonté politique de mener un programme endogène de lutte contre la corruption.

PLAN D'ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU PILIER PTF

Considérant le rôle prépondérant reconnus par les autres acteurs sociaux de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption dans le développement des autres piliers, deux objectifs stratégiques sont assignés au pilier d'intégrité Partenaires Techniques et Financier:

L'analyse des actions stratégiques de LCC au sein du pilier d'intégrité partenaires techniques et financiers permet de constater qu'en présence d'une corruption endémique, les efforts de réforme ponctuels et isolés ne peuvent guère avoir d'effet. La LCC dans un tel contexte suppose la mise en î uvre de manière stratégique à court, moyen et long termes d'un ensemble complexe de mesures. Ce qui exige de la part des PTF une certaine maitrise du contexte socio politique et une coordination appropriée afin de pouvoir concilier les priorités quelquefois contradictoires.

Objectif stratégique 1 : Améliorer l'appui des réformes et des actions de lutte contre la corruption en s'assurant notamment que les considérations nationales voire locales sont respectées

Objectif stratégique 2 : Servir d'exemple en manifestant clairement la volonté du Pilier PTF de lutter contre la corruption et promouvoir l'intégrité non seulement en son sein pilier mais aussi vis-à-vis de ses partenaires nationaux

Axe stratégique 1 : Compléter et mettre en î uvre les dispositifs préventifs contre la corruption **(Prévention)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En î uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Mettre en place un programme de sensibilisation intégrant les risques individuels et collectifs auxquels les acteurs engagés	Le public engagé La protection et la défense acteurs assurée	Nombre d'actions ainsi que leurs coûts publié	Chaque PTF	Gouvernement OSC Acteurs			

dans la LCC sont exposés							
Vulgariser les manuels nationaux de procédures	Les manuels de procédures vulgarisés	Nombre de bénéficiaires effectifs	Chaque PTF	Gouvernement OSC Acteurs			
Diffuser les projets et financer les programmes de LCC	Le public informé sur tous les projets et programmes financés les PTF	Nombre de projets et programme en faveur de la LCC diffusés	Chaque PTF	Gouvernement OSC Acteurs			
Exprimer la désapprobation des PTF sur l'absence d'une réelle volonté de LCC dans certains secteurs	Augmentation de la Volonté de LCC dans les secteurs sensibles	Fréquence des interpellations et des dénonciations	Chaque PTF	Gouvernement ILCC Système Judiciaire OSC Acteurs			

Axe stratégique 2 : Contribuer au renforcement des capacités des membres du Pilier PTF et de ses partenaires en matière de LCC **(Education)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En œuvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Appuyer le renforcement des capacités des cellules de lutte contre la corruption	Les règles éthiques et déontologiques connues et respectés	Nombre de formation mise en œuvre	Chaque PTF Chaque Cellule de LCC	CONAC ANIF ARMP Barreau OSC			
Documenter la LCC à l'aide des enquêtes, études sur les pertes et les gains encourus au niveau global, sectoriel et thématique	Les statistiques en matière de LCC connues et partagés Les acteurs engagés	Nombre de Données disponible en LCC	Gouvernement PTF	CONAC ANIF ARMP Barreau OSC			
Renforcer les capacités des acteurs aux techniques et mécanismes des projets financés par les PTF	Les techniques et les mécanismes de financement des projets connus par les acteurs	Nombre d'acteurs formés	Chaque PTF	Gouvernement OSC CNDHL			
Diffuser et vulgariser les	Source d'inspiration pour une	Nombre de partage	Chaque PTF	ILCC Gouvernement			

bonnes pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption, pratiques à la pointe du progrès, novatrices et efficaces.	adaptation locale éventuelle d'outils de LCC ou de promotion de l'intégrité	d'expérience		OSC Législatif Média Secteur Privé			
Mettre en place un journal exclusivement dédié à la lutte contre la corruption	Le journal existant	Sortie périodique du Le journal	PTF	Gouvernement ANIF ARMP Barreau OSC			

Axe stratégique 3 : Favoriser les échanges inter acteurs et l'accès à l'information **(Conditions)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ï uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Appuyer la mise en place d'un cadre d'échanges et de concertation impliquant tous les acteurs impliqués dans la LCC	Cadre d'échange institutionnel existant	Nombre de réunions tenues et disponibilité des recommandations	CMB/GAC	Gouvernement CONAC ANIF ARMP Barreau OSC			
Financer l'automatisation des services (promotion des télés procédures, mise en place des guichets automatiques)	Contact avec les usagers réduits Raccourcissement substantiel du délai de traitement des dossiers	Nombre de temps gagné pour le traitement des dossiers Nombre de possibilité de corruption éliminé	Chef du Gouverne-ment avec les PTF	CONAC ANIF ARMP Barreau OSC			

Axe stratégique 4 Mettre en ï uvre et appuyer les actions incitatives aux comportements probes des différents acteurs **(Incitation)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ï uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Délivrer des certificats de bonne fin	Le travail bien fait valorisé	Nombre de certificats délivrés	PTF	CONAC, ANIF, Barreau, CNDHL, OSC			

Récompenser les bénéficiaires et les prestataires les plus intègres	les prestataires engagés et encouragés à demeurer intègres	Nombre de récompenses attribuées aux prestataires	PTF	CONAC, ANIF, CONSUPE, CNDHL, OSC			
Promouvoir la labellisation probité dans les services publics bénéficiaires	Marqué significativement à lôattention de tous les services les plus intègres	Nombre de labels probité décernés	PTF	CONAC, ANIF, CONSUPE, Barreau CNDHL			

Axe stratégique 5 : Renforcement des actions de dénonciation et de démantèlement de réseaux **(Sanction)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Appuyer un système de motivation des dénonciateurs	Les dénonciateurs motivés et sécurisés	Nombre de dénonciation faites	Chefs du Gouverne-ment PTF	CONAC ANIF Barreau CNDHL OSC			
Protéger les témoins et les dénonciateurs et construire des réseaux dôintégrité	Tous les actes de corruption dénoncés et des réseaux dôintégrité constitués	Nombre de dénonciations faites et de réseaux constitués	Chaque PTF	Juridiction ILCC Acteurs OSC			
Mettre en place un système de renseignement pour les prestataires et les bénéficiaires « véreux »	Prestataires et bénéficiaires véreux exclus des activités des PTF	Nombre de prestataires et de bénéficiaires mis sur la liste noire	PTF	CONAC ANIF CNDHL OSC Auxiliaires de justice (Barreau, chambre des huissiers, des notaires etc.)			

3.2.5. Stratégie de Développement du Pilier Médias

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION AU SEIN DU PILIER MEDIAS

MANIFESTATIONS DE CORRUPTION	CAUSES DE CORRUPTION
▪ Achat des consciences des journalistes par certains individus ; ▪ Complicité dans les malversations financières entre les commerciaux et les annonceurs ; ▪ Création des organisations de défense des journalistes qui fonctionnent en déphasage de leurs missions ; ▪ Création des réseaux dôintérêts égoïstes/Copinage ; ▪ Diffusion des informations biaisées et erronées par certains organes de médias; ▪ Droit de « cuissage » (promotion canapé) ; ▪ Embargo sur certaines informations utiles; ▪ Harcèlement financier auprès des organisateurs dôévènements par les journalistes ▪ Magouilles avec lôadministration /fraude fiscale ; ▪ Parrainage intéressé des entreprises ; ▪ Pratique du chantage par les journalistes; ▪ Publication des papiers monnayés ou sur commande dans des journaux ; ▪ Publicité mensongère ; ▪ Règlement de comptes ; ▪ Reportages complaisants sur des évènements.	▪ Manque de conscience professionnelle ; ▪ Non respect des règles éthiques et déontologiques ; ▪ Méconnaissance des chartes et codes ; ▪ Peur de représailles ; ▪ Intérêts partisans/tribalistes/familiaux ; ▪ Influence des lobbies ; ▪ Appâts du gain ; ▪ Précarité et mauvaise organisation des médias ; ▪ Mauvaise politique publicitaire ; ▪ Non neutralité des Directeurs de Publications ; ▪ Mauvaise politique dôaide publique aux médias ; ▪ Absence dôautorégulation au sein du pilier médias ; ▪ Mauvaise législation des médias ; ▪ Le coût élevé de la production ; ▪ Mauvaise gestion des entreprises de presse.

Les médias ont pour rôle dôune part de garantir le droit des citoyens à une information de qualité et en temps réel, et dôautre part de dénoncer toutes formes dôabus de pouvoir et de corruption pouvant porter atteinte à lôintérêt général.

Les règles et procédures de base portent sur : lôindépendance du journaliste, la liberté de presse, le droit à lôinformation, la liberté dôopinion et dôexpression, lôéthique et la déontologie, lôobjectivité, la vérification des sources, le respect des droits humains.

Dans un système normal, les médias libres et indépendants jouent avec professionnalisme et responsabilité leur rôle dôinstitution de relais. Ils contribuent à élargir les espaces de transparence et dôintégrité en diffusant dans le respect des règles y relatifs, des informations de qualité à lôattention du public par divers canaux de transmission et de communication. Les médias éduquent les citoyens, leur donnant ainsi des outils appropriés pour jouer le rôle qui est le leur au niveau politique en mettant à leur disposition des informations crédibles sur des sujets dôimportance tels que les élections, les plans locaux de développement, les actions de la société civile, etc. Ils î uvrent à créer de nouvelles normes de responsabilité publique et civique en offrant aux citoyens les moyens de participer à la dynamique politique, économique et sociale et de lutter contre la corruption en dénonçant toute forme dôinjustice et dôabus.

DIAGNOSTIC DE LA LCC MENEE PAR LE PILIER MEDIAS

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ La faible Independence du pouvoir judiciaire à se saisir des cas présumés de corruption ; ▪ Le faible pouvoir du législatif à jouer son rôle de contrôle auprès des institutions et acteurs présumés coupables de corruption ; ▪ Le manque de confiance des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire aux dénonciations des médias sur des cas de corruption ; ▪ Mauvaise organisation dans le secteur ▪ Trafic dôinfluence ▪ Précarité de lôemploi ▪ Déficit dôengagement des patrons de presse	▪ Lôintérêt du public pour les actions de lutte contre la corruption et la dénonciation des faits de corruption (augmentation de lôaudimat) ; ▪ Une confiance du public aux dénonciations de corruption faites par les médias ; ▪ Lôexistence des codes de déontologie dans le secteur des médias et des entreprises ▪ Lôoffre de formation de qualité des journalistes ▪ Lôexistence dôun embryon dôautorégulation (conseil camerounais des médias, UJC, les syndicats) ▪ Lôabsence de la censure administrative ; ▪ La liberté dôentreprendre dans le secteur des médias au Cameroun ; ▪ Lôexistence dôune volonté des hommes de médias à lutter contre la corruption et à améliorer leurs conditions de travail ; ▪ Le travail en réseau des journalistes ; ▪ Le contact du pilier « Média » avec les autres piliers ▪ Le bon niveau dôinstruction de la population ; ▪ Lôexistence dôun secteur privé capable dôinvestir dans les médias ; ▪ La facilitation de la pratique de la profession par lôessor de la technologie ; ▪ Lôassouplissement de la législation en matière de création des organes de presse ; ▪ La liberté dôexpression

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE PILIER MEDIA

ENJEUX DE L A LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Amélioration du niveau de confiance auprès du public ▪ Rentabilité économique des entreprises de médias ▪ Développement dôune presse libre et responsable ▪ Mise en place du système de régulation ▪ Lôémergence du pays Cameroun	▪ Une législation en faveur des entreprises de médias en rapport avec lôencadrement étatique (Délit de presse, aide publique, gestion de la publicité des entreprises publiques) ▪ Une politique fiscale efficace mais adaptée au pilier Médias ▪ Une prise de conscience de tous les

▪ Rayonnement du Cameroun ▪ Recul de la pauvreté ▪ Bonne gestion des ressources disponibles ▪ Renforcement de la démocratie ▪ Amélioration de la gouvernance ▪ Diminution des actes de corruption ▪ Mise en confiance des investisseurs ▪ Bonne formation de lôopinion publique	professionnels sur leur responsabilité dans la promotion de lôintégrité ▪ Un engagement de renoncement aux mauvaises pratiques qui sapent les efforts dans la promotion de lôintégrité et la transparence.

PLAN DÔACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU PILIER MEDIAS

Le développement du pilier dôintégrité constitué par les Médias repose sur deux objectifs stratégiques à savoir :

Objectif stratégique 1 : Renforcer lôindépendance et la protection des médias.

Objectif stratégique 2 : Consolider la professionnalisation et la pérennisation des medias.

Lôenjeu ici est de réduire considérablement lôintensité des pratiques de corruption et dôactes assimilés au sein du pilier dôintégrité média, dôici 2015 à travers des actions simultanées dôamélioration de leur indépendance, de renforcement de la compétence des professionnels des médias, dôamélioration de la protection des journalistes en tant que dénonciateurs, de réduction de leur vulnérabilité sociale et professionnelle.

Axe stratégique 1 Améliorer lôindépendance des médias en tant que pilier dôintégrité de lutte contre la corruption **(Prévention).**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Plaider pour lôadoption de la loi anticorruption (à mettre en fin de tableau)	Les actes de corruption clairement définis et les sanctions énoncées	Nombre de campagne Loi promulguée	UJC Le MINCOM	Les entreprises de médias OSC Groupements patronaux ILCC			
Plaider et contribuer à la révision de la loi de 1990 sur la liberté de presse	Les insuffisances de loi pour une presse indépendante nivelées	La loi révisée	UJC Le MINCOM	Les entreprises de médias OSC Groupements patronaux ILCC			
Publier et vulgariser les textes codifiant lôexercice de la profession de	Les dispositions régissant la profession connues et	Le nombre de textes diffusés	UJC Le MINCOM	Les entreprises de médias, OSC Organes de			

journaliste au Cameroun	maîtrisées de tous			régulation ILCC			
Renforcer les instruments de régulation et d'autorégulation des médias	Une meilleure discipline dans la profession	Nombre de cas d'indiscipline recensés	UJC Le MINCOM	Les entreprises de médias OSC L'organe de régulation ILCC			

Axe stratégique 2 : Renforcer la professionnalisation des médias et l'intégrité des professionnels pour la lutte contre la corruption **(Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En ï uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Renforcer les compétences professionnelles des entreprises de média	Les entreprises et les professionnels de média compétents	Qualité du traitement de l'information améliorée	responsables d'entreprises de média	Les écoles et instituts de formation Les PTF			
Promouvoir la spécialisation parmi les professionnels de média	Les professionnels spécialisés	Nombre de spécialistes	responsables d'entreprises de média et les professionnels	MINCOM MINESUP Les écoles et instituts de formation et spécialisation PTF			
Sensibiliser les hommes de média à se former et respecter les codes éthique et déontologique de la profession	L'éthique et la déontologie respectées dans la profession	Niveau de traitement de l'information Qualité des articles	UJC Le MINCOM	Les médias Associations professionnelles			
Intégrer l'éducation à l'intégrité dans les programmes de formation des journalistes	Comportements intègres des journalistes	Volumes horaires de l'éducation à l'intégrité	responsables des écoles de formation	CONAC MINCOM Les écoles et instituts de formation et de spécialisation			

Axe stratégique 3 : Réduire la vulnérabilité sociale et professionnelle des entreprises et professionnels de médias (Conditions)

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Plaider et contribuer à la réforme la loi judiciaire sur le délit de presse au Cameroun	Lôannulation de la peine privative	Nombre réduit de peine privative pour les délits de presse	UJC Le MINCOM	Le système judiciaire ILCC Les entreprises de média Les associations professionnelles			
Appliquer effectivement la convention collective	Les meilleures conditions de travail observées dans la profession	Nombre réduit de plainte sur lôapplication des contrats de travail	responsables des entreprises de média	MINTPS Les syndicats de journalistes UJC			
Plaider et contribuer à la réforme de la loi fiscale sur les entreprises de média	Les charges de production allégées	Texte sorti et appliqué	UJC Le MINCOM	MINFI MINCOMMERCE Les groupements patronaux Les entreprises de média Les associations professionnelles			
Contribuer à la mise en place dôun système législatif et cohérent dôaide publique à la presse	appui conséquent effectif à la presse des pouvoirs publics est effectif	Texte sorti et appliqué	UJC Le MINCOM	MINFI Les Députés Les associations professionnelles			
Contribuer à lôamélioration de la transparence dans lôattribution des publicités institutionnelles	Une gestion équitable de la publicité	Des quotas définis	UJC Le MINCOM	Associations professionnelles Régies publicitaires			
Définir et respecter les critères dôattribution de la carte de presse	La compétence du professionnel valorisée	Les critères définis	UJC Le MINCOM	MINCOM Organes de régulation et dôautorégulation Les associations professionnelles			

Axe stratégique 4 Mettre en place un mécanisme dôincitation à lôintégrité des entreprises et des professionnels de média **(Incitation)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Primer lôexcellence dans lôexercice de la profession de journaliste	Médias Intègres	nombre de primes décernés	UJC responsables des entreprises de média	MINCOM Secteur privé OSC			
Organiser les cérémonies de distinction aux meilleures entreprises de média	Médias Intègres et valorisés	Cérémonies réalisées	UJC responsables des entreprises de média	MINCOM Secteur privé OSC			
Participer au cadre dôattribution de lôaide publique aux conformes au statut dôentreprise de média	Lôobjectivité observée dans lôattribution de lôaide publique	Nombre dôaides attribuées	UJC Le MINCOM	MINCOM Associations professionnelles Les organes de régulation et dôauto régulation			

Axe stratégique 5 : Concevoir et mettre en î uvre un mécanisme dôappréciation et de sanction des actes de corruption au sein du pilier Médias **(Sanction)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Publier systématiquement dans les médias les décisions prises par lôorgane dôauto régulation	Les cas de corruption dans les médias connus du public	Nombre de décisions publiées	Organe dôauto régulation	UJC Associations professionnelles Les entreprises de média			
Refuser le bénéfice à lôaide publique aux entreprises non conformes au statut de presse et aux entreprises sanctionnées par lôorgane de régulation	Les entreprises non conformes au statut sanctionnées	Nombre dôentreprises de médias sanctionnées	UJC	MINCOM Les organes de régulation et dôauto régulation Associations professionnelles Les entreprises de média			

Retirer la carte de presse aux journalistes coupables des atteintes graves aux obligations professionnelles des journalistes, notamment la corruption	Lâassainissement effectif du corps	Nombre de cartes retirées	UJC	MINCOM Associations professionnelles Les entreprises de média Les organes de régulation et dâauto régulation			
Contribuer au mécanisme de suspension de licence ou des émissions (programmes) aux entreprises audio visuelles coupables de violations graves des règles professionnelles	Lâassainissement effectif du corps	Nombre de suspensions	UJC	MINCOM Associations professionnelles Les entreprises de média Les organes de régulation et dâauto régulation			

LES ACTEURS A MOBILISER POUR LA MISE EN í UVRE DE LA STRATEGIE

Catégories dâacteurs		
Leaders	**Relais**	**Destinataires**
MINCOM CRTV Organes de contrôle et de régulation Partis politiques Médias privés (radio, télévision, presse écrite, presse cybernétique) Tribunaux de Première Instance ILCC PTF	SOPECAM MTN Orange CAMTEL UJC CNPS Comités de Développement Parlementaires Eglises GICAM Autorités administratives CRTV Médias privés	UJC Médias Administrations déconcentrées

3.2.6. Stratégie de Développement du Pilier Secteur Privé

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION AU SEIN DU PILIER SECTEUR PRIVE

MANIFESTATIONS DE CORRUPTION	CAUSES DE CORRUPTION
▪ La pratique de « lôenveloppe globale » en cours lors des contrôles fiscaux ; ▪ Les largesses des opérateurs économiques lors de la nomination des responsables aux charges publiques ; ▪ Les pressions financières en tout genre exercées par les hommes dôaffaires pour blocage des procédures (dénaturation des faits, retard dans lôétablissement des P.V, etc.) ; ▪ Les remerciements « ciblés » pour solliciter une attention soutenue de lôagent public ; ▪ Des pots de vin accordés aux gestionnaires de crédits et autres membres des commissions de passation de marchés publics pour divers « services » ; ▪ Achat de bons de commandes ; ▪ Redressements des Appels dôoffres ; ▪ Approbation et paiement de factures pour des marchés fictifs ; ▪ Falsification des procès-verbaux de commissions et sous commissions techniques, etc.) ; ▪ Fausses déclarations en douanes et des paiements en contre partie (en espèces ou en nature) ; ▪ Collusion entre les opérateurs contrebandiers et les agents des douanes ; ▪ Evasion fiscale avec la complicité des agents du fisc; ▪ Fraude fiscale avec la complicité des agents	▪ Le faible niveau de citoyenneté des contribuables ; ▪ La rupture du lien psychologique entre le contribuable et lôEtat due à la perte de confiance en lôEtat à travers ses structures (notamment la justice, la policeé) ▪ Lôexpansion généralisée de lôimpunité dans la société camerounaise ; ▪ Les idéaux de probité et dôintégrité de plus en plus délaissés par les responsables, agents publics et opérateurs économiques. ▪ Lôignorance de la législation et des procédures administratives par les contribuables et les usagers ; ▪ Des lacunes juridiques de la réglementation fiscale et douanière ; ▪ Lôutilisation des systèmes légaux mais contestables exploitant des vides juridiques dans la réglementation fiscale ; ▪ La mauvaise utilisation de lôinnovation technologique et la libéralisation du contrôle des capitaux favorisant la mobilité des fortunes et des fortunés ; ▪ Lôabsence de rigueur et dôobjectivité dans le recrutement et dans la gestion du personnel des régies financières ; ▪ La complexité des procédures administratives ; ▪ Lôabsence ou lôinsuffisance de lôautomatisation des procédures ; ▪ La démotivation partielle du personnel des régies financières ; ▪ Lôincivisme fiscal de plus en plus prononcé des contribuables ; ▪ Les lenteurs organisées par les agents publics pour amener les contribuables, usagers à faire un « geste » ; ▪ La surévaluation intéressée des redressements fiscaux primitifs notifiés aux contribuables ; ▪ Lôargent sale qui est devenu le repère social dans notre pays ; ▪ Le parrainage, le népotisme et la cooptation dans les nominations aux postes de responsabilité ; ▪ La résignation du contribuable ou de lôusager devant les abus des agents publics ; ▪ La non application des textes existants à

du fisc; ▪ Fuite des capitaux avec la complicité des opérateurs économiques; ▪ Blanchiment dôargent dans des transactions à perte ; ▪ Baisse des recettes fiscales et douanières malgré mêélargissement de mâassiette fiscale ; ▪ Nombre élevé des contentieux financiers et commerciaux au niveau de lâadministration fiscale et des cours et tribunaux ; ▪ Train de vie dispendieux des agents du fisc nâayant aucun rapport sur leurs revenus déclarés, en particulier les agents chargés de lâassiette, du redressement et des contrôles des PME /PMI et des grandes entreprises.	cause de lâabsence des décrets dâapplication ; ▪ La création dôune pluralité de taxes par les fonctionnaires ; ▪ La méconnaissance des textes par les usagers et ceux chargés de les appliquer ; ▪ Les attitudes prébendières de certains agents publics et privés qui veulent quôun service ne puisse être rendu que sôil est payé ; ▪ La faible rémunération de ceux qui doivent appliquer les textes ; ▪ La faible appropriation par les magistrats des dispositions des instruments internationaux comme le Code CIMA lôOHADA etc, qui aboutit à des décisions de justices contestées ; ▪ Lâabsence de magistrats formés dans les contentieux financiers et économiques ; ▪ La présence de magistrats véreux qui prononcent des décisions biaisées.

DIAGNOSTIC DE LA LCC MENEE PAR LE PILIER SECTEUR PRIVE

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ La forte prévalence de lôinformel dans le secteur privé ; ▪ La faible maîtrise et la complexité de lêéconomie offshore par les agents publics ; ▪ La préférence pour certains hommes dâaffaires pour des procédures anciennes (manuelles) parce quêelles leur permettent de contourner la législation et favorisent la corruption ; ▪ La fiabilité et la sécurité des systèmes informatiques sont défaillantes, ce qui favorise certaines manipulations et peut donner lieu à des pratiques de corruption ; ▪ La traçabilité des camions et conteneurs transportant des marchandises sous douane nêest fiable que jusquâà Kenzou (pour le corridor Douala ï Bangui) et jusquâà Kousseri (pour le corridor Douala ï Ndjamena). Au- delà de ces postes de douane qui sont les villes frontières de la République, on ne maîtrise plus ce que deviennent les camions et les marchandises ; ▪ Lâabsence dôune plate-forme technique et informatique entre les différentes administrations économiques ; ▪ La dispersion géographique des services	▪ Lêexistence du Plan gouvernemental de Lutte contre la Corruption ; ▪ Lêexistence des Institutions de lutte contre la corruption (CONAC, ANIF, Cellules ministérielles) ; ▪ Des dispositions du Code pénal en matière de corruption et infractions assimilées ; ▪ Lêélaboration, la diffusion et lâapplication dôun code dêéthique par le GICAM au sein des entreprises ; ▪ La participation et la représentation des organisations patronales du secteur privé au sein des institutions de lutte contre la corruption (Cellules ministérielles, Comité Ad Hoc dêélaboration de la Stratégie, etc.) ; ▪ Mise en place dôune cellule anti-corruption au sein des organisations patronales et des

techniques chargés de délivrer les documents (assurances, autorisations, permis, patentes, etc.) ; ▪ Les textes (lois et règlement) ne sont pas toujours en adéquation avec lôenvironnement des affaires dans le cadre des opérations commerciales dans le monde globalisé (il sôagit ici des textes de lôOMC relatifs aux accords de partenariat économique APE ; ▪ Lôabsence de manuels de procédures et de guides des usagers (même quand ils existent, ils ne sont ni diffusés ni vulgarisés) ; ▪ La nomination à des postes de responsabilité sans tenir compte du profil, des compétences et du mérite, ce qui fragilise et paralyse souvent toute la chaîne ou le système ; ▪ Lôabsence de formation continue et de remise à niveau régulière, ce qui entraîne une routine paralysante ; ▪ Une grande liberté dôinterprétation des textes laissée aux agents des administrations et qui ouvre la voie aux abus de toutes sortes.	entreprises ; ▪ Lôorganisation des campagnes anti-fraude et contre le commerce illicite et la contrefaçon par le secteur privé.

ANALYSE DES ENJEUX DE LA LCC POUR LE PILIER SECTEUR PRIVE

ENJEUX DE LA LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ Un secteur privé intègre et honnête ; ▪ Un secteur privé qui a la confiance des consommateurs ; ▪ Un secteur privé qui promeut une croissance nationale ; ▪ Lôimage de marque du pays est redorée ; ▪ Un bon niveau de recouvrement des recettes de lôEtat ; ▪ Le secteur privé produit des biens et services de qualité à un cout abordable ; ▪ Lôéconomie camerounaise est plus prospère et plus compétitive tant au plan sous régional quôinternationale ; ▪ Lôéconomie camerounaise attire plus dôinvestissements directs étrangers (IDE) créateurs dôemplois et de richesses ; ▪ Le secteur privé camerounais est plus dynamique et offre un cadre idoine pour lôinnovation technologique.	▪ Un système judiciaire intègre et juste ; ▪ Un secteur privé plus formel quôinformel ; ▪ Une volonté politique affichée pour lôautomatisation des services dans les administrations ; ▪ Un secteur privé conscient des effets dévastateurs de la corruption dans le monde des affaires ; ▪ Des agences de contrôle opérationnelles.

PLAN DÔACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU PILIER SECTEUR PRIVE

Le plan dôactions élaboré en vue du développement du pilier dôintégrité Secteur Privé sôinspire de la vision élaborée par le Comité ad hoc dôélaboration de la Stratégie nationale de lute contre la Corruption ainsi que du diagnostic des phénomènes et des causes de la corruption ci-dessus identifiés. .

Lôobjectif du développement du pilier dôintégrité Secteur Privé repose sur les orientations stratégiques suivantes :

Orientation stratégique 1 : Réduire sensiblement lôintensité des pratiques de corruption et dôactes assimilés au sein du Secteur Privé.

Orientation stratégique 2 : Renforcer la taille de lôéconomie formelle et mieux protéger les entreprises contre les représailles dans la lutte contre la corruption.

A travers des actions simultanées, il sôagit dôaméliorer la capacité de mobilisation du secteur privé en vue de promouvoir lôéthique, lôintégrité, ou encore dôassurer la protection des entreprises contre les représailles, pour aboutir à une réduction considérablement de lôintensité des pratiques de corruption et des infractions assimilées au sein du Secteur Privé, dôici 2015.

Axe stratégique 1 : Renforcer la capacité dôinterpellation du secteur privé par lôélimination progressive des principales opportunités de corruption dans le système des marchés publics, du commerce local, international et du développement **(Prévention).**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Elaborer et plaider pour lôapplication dôun Pacte dôintégrité	Les rapports entre le secteur public et le secteur privé sont moralisés pour lôintérêt général de la nation	Pacte dôintégrité	Les Président de groupements patronaux	ILCC OSC Médias (directeurs de publication et chefs de chaines de radio ou télévision) Autorités morales et religieuses			
Renforcer la vulgarisation, lôapplication et le respect du Code dôéthique au sein du	Les valeurs éthiques sont partagées au sein du secteur privé	Nombre dôentreprises ayant adhéré au code	Les présidents des organisations patronales	Les entreprises MINFI MINCOMERCE Les syndicats			

Secteur privé			(GICAM, MECAM, SYNDUSTRICAM, etc.)	Les associations des consommateurs			
Informer et sensibiliser le public sur des entreprises intègres	Les entreprises non intègres sont boudées par les consommateurs et usagers	Sondage des consommateurs	Les présidents des organisations patronales (GICAM, MECAM, SYNDUSTRICAM, etc)	MINCOMMERCE DG ANOR Les associations des consommateurs Les groupements patronaux			
Participer au renforcement de lôinformatisation du Système des Marchés publics	La publicité, la célérité et lôobjectivité dans les opérations de passation, de suivi et de réalisation des marchés publics sont observées	Software et hardware Nombre de requêtes et de contentieux	Les présidents des organisations patronales (GICAM, MECAM, SYNDUSTRICAM, etc.)	DG ARMP Les entreprises Ministères Les PTF			
Actualiser, vulgariser et disséminer les textes réglementant les marchés publics	Les textes sont conformes à lôenvironnement international	Lois et textes subséquents	DG ARMP CSTC et autres syndicats des travailleurs du privé	Groupements patronaux Les entreprises Ministères Les PTF			
Plaidoyer pour la révision des textes portant création et fonctionnement des commissions de passation des marchés	Les opportunités de corruptions sont maîtrisées et éliminées	Nouveaux textes pris et rendus disponibles	Les présidents de Groupements patronaux	ARMP Les entreprises Ministères Les PTF			
Plaider pour une politique fiscale progressive et efficace	Les impôts sont régulièrement payés	Le texte de réforme	Les présidents de Groupements patronaux	Direction Générales des Impôts OSC			
Plaider pour lôadoption, la promulgation du projet de loi sur la corruption au Cameroun	Lôarsenal juridique et légal sur la corruption est complété	Le texte de loi	Les présidents de Groupements patronaux	ILCC OSC Médias Autorités morales			
Plaider pour plus de contrôle du Parlement sur lôExécutif	Les engagements du gouvernement vis-à-vis des entreprises sont validés par la représentation nationale	Les commissions parlementaires	Les présidents de Groupements patronaux	ILCC OSC Médias Autorités morales			

Faire appliquer lôarticle 66 de la Constitution du 18 janvier 1996 relatif à la déclaration des biens et avoirs	Lôorigine des biens et avoirs est mieux encadrée	Commission de déclaration des biens et avoirs fonctionnelle	Président CONAC	PTF			

Axe stratégique 2 : Renforcer la taille de lôéconomie formelle et promouvoir lôintégrité au sein des entreprises pour la lutte contre la corruption **(Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Sensibiliser les chefs dôentreprises et le personnel au respect du pacte dôintégrité et du code éthique et déontologique de la profession	Les rapports intra pilier et inter piliers sont moralisés La saine concurrence entre les entreprises est observée	Le nombre dôentreprises respectant les valeurs du pacte dôintégrité et du code dôéthique	Les présidents de Groupements patronaux	Président CONAC Les chefs dôentreprises Les syndicats Les associations professionnelles Les associations des consommateurs			
Renforcer les compétences professionnelles des entreprises dans la lutte contre la corruption	La corruption est mieux combattue au sein des entreprises	Le nombre de personnels formés	Les chefs dôentreprises	Président CONAC Les associations professionnelles Les syndicats			
Promouvoir la spécialisation au sein du secteur privé en matière de détection des insuffisances structurelles pouvant donner lieux à des actes de corruption.	Les structures sont mieux préparées à contrecarrer la corruption	Le nombre de spécialistes formés	Les chefs dôentreprises	Président CONAC Les associations professionnelles Les syndicats Les écoles de formation professionnelle			
Sensibiliser le secteur privé pour la formation et lôutilisation des outils de lôinformation et de la communication afin de mieux traquer les fraudes internes	La performance des entreprises est garantie	Les innovations technologiques maîtrisées et mises au service de la lutte contre la corruption	Les responsables dôentreprises	Les groupements patronaux Les syndicats Les PTF Les ministères (Enseignements supérieures, Formation			

et externes.				professionnelles, Ecoles de formations professionnelles)			
Former les acteurs de lœconomie informelle à la création et gestion des entreprises saines	Les acteurs du secteur informel sont outillés pour la création et la gestion dœentreprises saines	Le nombre dôacteurs de lœconomie informelle formés	Les présidents des groupements patronaux	Les syndicats Les écoles de formation professionnelles Les responsables dœentreprises			
Intégrer lœducation à lôintégrité dans les programmes de formation des écoles professionnelles	Lôintégrité est pratiquée par les opérateurs économiques	Les volumes horaires de lœducation à lôintégrité	Les écoles de formations professionnel les	CONAC Les groupements patronaux PTF			

Axe stratégique 3 : Renforcer les mécanismes de protection des entreprises contre les représailles dans la lutte contre la corruption par la réduction des influences diverses (**Conditions**)

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Plaider et contribuer à la mise en place dôun mécanisme de sécurisation des entreprises dénonciatrices des actes de corruption	Les cas de représailles sont en diminution, voire inexistants	Le nombre dôactes dénoncés Le nombre de cas de représailles	Les présidents de groupements patronaux	ILCC (CONAC, ANIF, Cellules ministérielles de lutte contre la corruption) OSC Les syndicats Les associations des consommateurs			
Informatiser la chaîne des transactions commerciales (Impôts, Douanes, Trésor, Opérateurs, etc.)	Les opportunités de corruption sont réduites	Système informatique	Le MINCOMME RCE	MINFI CCIMA			
Instaurer un mode de paiement plus flexible	La pression de paiement des droits est allégée	Guichets de paiement spéciaux	MINFI	Groupements patronaux CCIMA			
Participer à la sécurisation de la	La connexion entre la plateforme et les	Moins de dysfonctionne	Les responsables	MINFI MINPOSTEL			

plate-forme entre les administrations et les systèmes informatiques internes des entreprises	systèmes informatiques internes des entreprises est garantie	ment	dôentreprises du secteur privé	CENADI			
Améliorer les conditions de rémunération des agents publics	La vulnérabilité des agents est réduite	Nombre de cas de corruption	Le Premier Ministre	MINFI			
Améliorer les conditions de travail des agents publics.	Les tentatives dôinfluence des opérateurs sont réduites	Nombre de cas de corruption	Le Premier Ministre	MINFI			

Axe stratégique 4 : Mettre en place un mécanisme dôincitation des entreprises du secteur privé à lôintégrité **(Incitation)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Distinguer et primer les entreprises respectueuses du Pacte dôintégrité et du code dôéthique des entreprises	Les entreprises intègres sont connues de lôopinion nationale et internationale	Le nombre dôentreprises distinguées	Le Président CONAC	Les groupements patronaux Les syndicats Les associations de consommateurs			
Primer des agents publics intègres sur la base des actes professionnels dôintégrité dans le secteur privé (ex. marchandises de contrebandes saisies, marchés publics passés et livrés, etc.)	Les actes dôintégrité sont observés dans le secteur privé	Nombre et quantités de primes attribuées	Le Président CONAC	ANOR Les groupements patronaux Les syndicats Les associations de consommateurs			
Privilégier le mérite et la compétence pour les nominations aux postes de responsabilité	Seuls les agents compétents occupent des postes de responsabilités	Un service efficace et de bonne qualité	Le Premier Ministre	Les administrations publiques et parapubliques			
Contribuer au mécanisme incitatif à lôintégration de lôéconomie informelle au	La taille du secteur formelle est développée et les cas de fraudes et de corruption sont	Le nombre de cas de fraudes et dôactes de corruption identifiés	Les présidents de Groupements patronaux	OSC Ministères de la Formation professionnelle Les acteurs du			

secteur formel	réduits			secteur informel			
Récompenser et valoriser les entreprises et les organisations intègres en leur attribuant un **Label Probité**	Lôintégrité est valorisée et la saine émulation est créée	Nombre dôentreprises et dôorganisations labellisées **Intègres**	Le Président CONAC	Les présidents des regroupements patronaux Les syndicats des professionnels et des travailleurs du privé et du public			

Axe stratégique 5 : Concevoir et mettre en î uvre un mécanisme dôappréciation et de sanction des actes de corruption au sein du secteur privé **(Sanction)**.

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Plaider pour lôapplication rigoureuse du Code de Procédures Pénales	Les actes de corruption sont sévèrement et systématiquement sanctionnés	Le Code est intégralement appliqué	Les présidents de Groupements patronaux	ILCC (CONAC, ANIF) Les tribunaux Les responsables dôentreprises Les médias			
Combiner les sanctions administratives et pénales contre les mis en cause pour des délits de corruption	La corruption coute très cher et décourages dôautres velléités	Nombre de personnes et dôentreprises sanctionnées	Les chefs de cours et tribunaux	Les groupements patronaux Les administrations			
Publier les noms des entreprises corruptrices et corrompues dans les médias	Les tentatives de corruption sont réduites	Listes des entreprises et personnes corrompues	Les présidents de Groupements patronaux	CONAC, ANIF ARMP MINCOM Médias Les associations des consommateurs			
Coupler les sanctions pénales avec les saisies systématiques des biens dont les auteurs ne peuvent justifier lôorigine	Les biens et services réputés acquis par la corruption sont saisis et lôEtat recouvre ses biens	Nombre et qualité des biens saisis	Les chefs de Cours et tribunaux	CONAC, DGSN, SED, ANIF, CONSUPPE			

LES ACTEURS A MOBILISER :

- LES GROUPEMENTS PATRONAUX (GICAM, MECAM, SYNDUSTRICAM, OPSTAC etc.)
- LES SYNDICATS (Transports, Education, Santé, CSTC, etc.)
- LES ASSOCIATIONS DES CONSOMMATEURS (FECOC ...)
- LES ASSOCIATIONS DES PROFESSIONNELLES (Ex. Associations des Ingénieurs du Génie civil, des médecins, Barreau, etc.)
- Les Ministères sectoriels en vue de la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi et la Vision 2035
- LES ILCC (CONAC, ANIF)
- Les OSC (CNLCC, TI, INC, Justice et Paix, etc.)
- Les PTF (CHOC, PASOC, DED, é)

3.2.7. Stratégie de Développement du Pilier Société Civile

MANIFESTATIONS ET CAUSES DE LA CORRUPTION DANS LE PILIER SOCIETE CIVILE

MANIFESTATIONS DE CORRUPTION	CAUSES DE CORRUPTION
▪ Falsification des pièces comptables dans le but de détourner des sommes d'argent à des fins personnelles ou l'achat de biens et services non autorisés; ▪ Sorties de caisse sans reçus, ni factures de dépenses ; ▪ Participation aux ateliers sans qualifications, ni invitations par opportunisme ; ▪ Détournement des fonds de subvention des projets à des fins personnelles ou pour un usage non prévu dans les conventions de financement; ▪ Collusion avec des partenaires pour un gonflement fictif des estimations budgétaires dont les surplus sont soit partiellement reversés au complice, soit utilisés à des fins non prévu dans le projet ; ▪ Refus de rendre compte de la gestion de l'organisation ; ▪ Déclaration légale d'Associations de famille ou à caractère familial en vue de la captation des ressources; ▪ Déclaration et administration d'ONG ou des associations sans adresse physique conforme (ONG mallettes) ; Harcèlement sexuel des dirigeants auprès des membres et/ou des bénéficiaires de services de l'association ou de l'ONG.	▪ Précarité des organisations de la société civile caractérisée par la rareté de ressources et une compétition féroce des OSC ; ▪ Absence de mécanismes de financements adaptés à la société civile ; ▪ Climat de méfiance entre la société civile et les pouvoirs publics qui ne trouvent pas beaucoup d'intérêt à renforcer les capacités des organisations qui dans leur rôle d'interpellation peuvent contrecarrer certaines actions des pouvoirs publics ; ▪ Faiblesse des revenus monétaires des membres et employés de la société civile ; ▪ Conditions de travail peu incitatives qui ne permettent pas aux organisations de la société de conserver leurs meilleures ressources ; ▪ Faible capacité de mobilisation des ressources des OSC ; ▪ Instabilité des ressources humaines qui ne favorise pas le développement d'une culture organisationnelle. Le personnel en place est constamment à la recherche de conditions plus motivantes, ce qui se caractérise par un déficit de capacités techniques au sein de la société civile ▪ Favoritisme, tribalisme et discrimination ; ▪ Malhonnêteté/ Exploitation des ressources humaines ; ▪ Recherche de financements disponibles auprès des partenaires sous le couvert d'une organisation de la société civile sans objectif précis ou d'emprise réelle sur des activités concrètes ; ▪ Reconversion des déçus de la politique dans l'optique de se refaire une nouvelle image de « virginité ».

La Société Civile est l'un des piliers majeurs d'intégrité du système national. Elle est le garant des libertés d'expression et d'association, donc de la démocratie. Elle joue le rôle de sentinelle de par sa fonction de veille et d'alerte. Elle façonne la conscience collective du corps social fondée sur le principe fédérateur de l'intérêt général à travers ses fonctions d'animation civique et d'éducation des citoyens.

Les règles et procédures de base régulant les activités de la Société Civile sont : liberté d'association et d'expression ; défense des intérêts des citoyens ; pouvoir d'interpellation de autorités publiques

publics et des élus, pouvoir de saisine de l'Exécutif, de la Justice, du Parlement, sur les questions d'intérêt général l'animation civique et la mobilisation ainsi que la création de coalitions locales pour la lutte contre l'injustice et la corruption.

On attend de la société civile qu'elle exige la transparence dans la gestion des affaires publiques et le respect de l'obligation de rendre compte aux populations. Son implication est un gage de succès pour l'engagement des projets qui nécessitent l'implication durable de tous les acteurs. Ses actions pérennisent les acquis en matière d'éducation et s'étendent sur tout le territoire en ce qui concerne la prévention. Elle contribue à développer le soutien du public qui est la pierre angulaire de tout projet à caractère globalisant comme la lutte contre la corruption. Ainsi, la société civile est l'un des piliers d'intégrité susceptible de jouer un rôle prédominant dans la mise en î uvre des axes stratégiques définis dans le modèle « PRECIS ».

Lorsque le système fonctionne normalement, des associations de citoyens regroupés en coalitions dans la société civile jouent un rôle d'interface reconnu, entre la population et les pouvoirs publics et négocient au mieux, les intérêts des administrés en coopération avec les autres institutions. Elle dispose pour ce faire, des moyens nécessaires et des capacités requises pour mobiliser et sensibiliser les populations. Les organisations de la société civile amènent progressivement et constamment la population à s'insurger et lutter contre toutes formes d'abus et de corruption et exercent, pour ce faire, leurs forces multiples :

Force mobilisatrice et sensibilisatrice
Force éducatrice auprès des citoyens
Force de proposition de réformes
Force d'interpellation des pouvoirs publics

DIAGNOSTIC DE LA LCC DANS LE PILIER SOCIETE CIVILE

DIFFICULTES DE LCC	FACTEURS FAVORABLES A LA LCC
▪ Faiblesse d'une dynamique collective et d'une synergie d'actions des organisations de la société civile ; ▪ Cloisonnement et forte compétition des organisations de la société civile ; ▪ Absence de vision stratégique qui limite l'action de plusieurs organisations de la société au niveau de simple exécutant sans possibilité d'intervention dans la sphère du dialogue politique ; ▪ Très forte volonté de garder les avantages et privilèges acquis ; ▪ Le manque d'un système de contrôle et d'évaluation par les pairs ; ▪ Existence et infiltration des OSC fantoches dont les actions sont commanditées par des	▪ Autonomie et indépendance de prise de position ; ▪ Capacité de sensibilisation, d'éducation et de conscientisation des populations sur les méfaits de la corruption ; ▪ Emergence de réseaux et associations de lutte contre la corruption ; ▪ Ouverture d'un dialogue constructif avec les pouvoirs publics ; ▪ Réseautage des organisations de la société au sein des thématiques mobilisatrices telle que la lutte contre la corruption ; ▪ Adoption et mise en î uvre de positions communes sur des thématiques jugées prioritaires ; ▪ Reconnaissance de la société civile comme

intérêts sans aucun rapport avec les intérêts du public quêelles sont sensées servir ; ▪ Faible capacité de gestion due à lônexistence ou non respect des procédures de gestion mises en place ; ▪ Difficulté dôoffrir des conditions de travail incitatives à des ressources qualifiées et expérimentées ; ▪ Absence dôun code de conduite dans le pilier ▪ Absence dôun mécanisme de protection des activistes de la société civile ; ▪ Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières ; ▪ Manque de savoir et de savoir-faire dans la lutte contre la corruption par la société civile ; ▪ Forte dépendance vis à vis des financements externes ; ▪ Difficulté dôaccès à lôinformation ; ▪ Absence de bonne gouvernance et de démocratie ; ▪ Méfiance des pouvoirs publics et des hommes politiques à légard de la société civile qui est souvent perçu comme un adversaire et non comme un partenaire	acteur de développement ; ▪ Reconnaissance du rôle positif de la société civile dans le cadre de la lutte contre la corruption ; ▪ Un cadre légal de lutte contre la corruption ; ▪ De plus en plus de ressources qualifiées rejoignent les cadres de réflexion de la société civile.

ANALYSE DES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DU PILIER SOCIETE CIVILE

ENJEUX DE L A LCC	CONDITIONS PREALABLES
▪ La perte de confiance des populations en tant que partenaires classiques ; ▪ Perte de statut de pilier dôintégrité dans le système national ; ▪ Mise à mal de la mise en î uvre de la lutte contre la corruption ; ▪ Une corruption endémique ; ▪ Une injustice sociale ; ▪ Violation des droits de lôHomme ; ▪ Une instabilité sociale.	▪ Elaborer et adopter un code de bonne conduite des OSC ; ▪ Mettre en place un système dévaluation par les pairs ; ▪ Adhérer à la charte de la coalition nationale de lutte contre la corruption ; ▪ Respect et application du code du travail en matière de recrutements, des conditions et salaires décents ; ▪ Développer et mettre en mettre en î uvre un programme déducation à lôintégrité dans tout le système scolaire, universitaire et professionnel.
Un sentiment de doute sur lôintégrité de la société civile se traduirait par une perte conséquente de la confiance du public envers ce pilier dôintégrité. Une telle éventualité fait peser la menace dôune rupture de léquilibre du SNI dont les conséquences imprévisibles pourraient être lémergence dôune corruption endémique, lôinjustice sociale, la violation des droits de lôHomme et lôinstabilité sociale.	

PLAN D'ACTIONS STRATEGIQUES DE DEVELOPPEMENT DU PILIER SOCIETE CIVILE

A l'horizon 2015 la société civile joue efficacement son rôle d'interface entre la population et les pouvoirs publics et négociant au mieux, les intérêts des administrés en coopération avec les autres institutions.

Objectifs stratégiques de lutte contre la corruption pour le pilier d'intégrité Société Civile

L'objectif de développement du pilier d'intégrité Société Civile repose sur deux orientations stratégiques que sont :

Orientation stratégique 1 : Réduire considérablement l'intensité des pratiques de corruption et d'actes assimilés au sein de la Société Civile.

Orientation stratégique 2 : Consolider la structuration des OSC et des réseaux d'OSC pour optimiser leur capacité de lutte contre la corruption.

L'objectif stratégique est ainsi formulé : A travers des actions simultanées de prévention, d'éducation, d'amélioration des conditions, d'incitation et de sanction de ses membres, réduire considérablement l'intensité des pratiques de corruption et d'actes assimilés au sein du Pilier Société Civile et consolider les OSC et les réseaux d'OSC pour optimiser leurs capacités de lutte contre la corruption d'ici 2015 .

.**Axe stratégique 1 :** Contribuer à l'élimination progressive des principales opportunités de corruption et d'actes assimilés au sein de la société civile **(Prévention)**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En œuvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Elaborer et mettre en œuvre un code éthique et de déontologie des organisations de la société civile	Les familles d'acteurs des organisations de la société civile disposent d'un code éthique et de déontologie élaborés et adoptés par les pairs	codes éthiques et de déontologie disponible et mise en œuvre	CENC Dynamique Citoyenne CNLCC CONGAC CEPCA ACIC NWADO CSP	PASOC ACDI CHOC CONAC MINATD INC TI DED GTZ			
Participer à l'élaboration appliquer la charte et le code de bonnes pratiques	Le charte et le code de bonnes pratiques des membres de la Coalition Nationale	Nombre d'adhérents de la Coalition Nationale de lutte contre la	CONAC CNLCC	OSCC			

des membres de la coalition nationale de lutte contre la corruption au Cameroun	de Lutte contre la corruption sont élaborés et adoptés par les Organisations membres de la Coalition	corruption					
Développer un système d'audit organisationnel et de publication des comptes des ONG et Associations d'une manière transparente	Une gestion transparente des ressources est observée au sein de la société civile	Amélioration de la qualité des rapports d'activités et financiers des OSC Diminution du nombre de fautes de gestion relevées dans les rapports d'audit	Dynamique Citoyenne CONGAC CEPCA ACIC CSP CNLCC	PASOC ACDI CHOC CONAC MINATD INC TI			
Développer des espaces de partage de ressources à mettre à la disposition des OSC	Des maisons de la société civile sont mises en place	Augmentation des capacités d'intervention des OSC	CONAC PTF	OSC			
Plaider pour la mise en application de la loi sur la Déclaration des biens	Une maîtrise et un encadrement de l'enrichissement des hauts responsables de la Fonction Publique	Les textes d'application de la Loi N°0003/2006 du 25 janvier 2005 relative à la déclaration des biens et avoirs. sont signés et publiés	Dynamique Citoyenne INC TI CONGAC CEPCA ACIC CSP	OSC CONAC Médias Groupements patronaux PTF			
Plaider pour l'adoption de la loi spécifique sur la lutte contre la corruption au Cameroun	La loi est votée par l'Assemblée Nationale et promulguée par le Chef de l'Etat Le cadre juridique de lutte contre la corruption est bien défini Les infractions de corruption et des mesures de sanction sont décrites dans la loi	Loi spécifique sur la corruption disponible	Dynamique Citoyenne CNLCC TI CONGAC CEPCA ACIC CNLC	Médias Groupements patronaux CONAC PTF			

Plaider pour une démocratie et une mise en application du principe de séparation des pouvoirs des piliers exécutif, législatif et judiciaire	Chaque pilier dôintégrité exerce ses pleins pouvoirs et assume sa pleine responsabilité pour la lutte contre la corruption au Cameroun.	Lõéquilibre entre les 3 pouvoirs	Dynamique Citoyenne CNLCC CONGAC CEPCA ACIC CSP	Médias Groupements patronaux Lõ Assemblée Nationale Le Premier Ministre			
Renforcer la mise en réseau des OSC pour la lutte contre la corruption	Les opportunités des pratiques de corruption sont réduites	Nombre de réseaux établis	INC TI DC	CONAC/CHOC PASOC/PTF			

Axe stratégique 2 : Consolider la structuration des OSC et des réseaux dõOSC pour optimiser leurs capacités de lutte contre la corruption **(Education)**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Renforcer les capacités de recherche, dõanalyse des pratiques de corruption et de plaidoyer pour des propositions de solutions dans les différents secteurs et piliers dõintégrité	Les familles dõacteurs de la société civile sont outillées en techniques dõanalyse des pratiques de corruption dans les différents secteurs et piliers de lutte contre la corruption	Liste des besoins de renforcement des capacités des OSC Plan de renforcement des capacités des OSC Nombre de sessions de renforcement des capacités organisées Nombre dõorganisations aptes à mener des investigations sur les pratiques de corruption Qualité des dossiers dõinvestigation bouclés	CNLCC Dynamique Citoyenne CONGAG ACIC CSP CEPCA	PTF CHOC PASOC			
Suivre et accompagner les actions de	Des rapports dõétude de lutte contre la corruption	Rapports annuels de lutte contre la	Dynamique Citoyenne TI	CHOC PTF PASOC			

recherche et dôanalyse des pratiques de corruption dans les secteurs et piliers dôintégrité	dans les secteurs et les piliers sont publiés	corruption sectoriels et de piliers	INC CONGAG ACIC CSP CEPCA	CNLCC			
Intégrer la dimension LCC dans les activités sectorielles des OSC	Un réseau dôacteurs de la société civile organisé autour des initiatives de lutte contre la corruption dans les différents secteurs	10 représentations régionales 58 représentations départementales 338 représentations communales	Dynamique citoyenne INC TI CONGAC CNLCC	La CONAC PASOC CNLCC Les PTF			
Identifier et diffuser les bonnes pratiques et les outils de LCC par les OSC	Les outils et bonnes pratiques de LCC sont diffusés	Nombre de bonnes pratiques et outils	INC TI	La CONAC CNLCC Les PTF			
Sensibiliser, conscientiser et éduquer le grand public sur la place de lôintégrité dans le développement de la nation.	Lôopinion publique, y compris les acteurs de la société civile, est conscientisée sur la place centrale de lôintégrité dans le développement de la nation	Des affiches Des banderoles occupent lôespace public en ville et dans les campagnes	Dynamique Citoyenne TI INC CONGAG ACIC CSP CEPCA CNLCC	La coalition nationale de lutte contre la corruption PASOC CONAC PTF			
Sensibiliser, conscientiser et éduquer le grand public sur la place de lôintégrité dans le développement de la nation.	Lôopinion publique, y compris les acteurs de la société civile, est conscientisée sur la place centrale de lôintégrité dans le développement de la nation	Des affiches Des banderoles occupent lôespace public en ville et dans les campagnes	Dynamique Citoyenne TI INC CONGAG ACIC CSP CEPCA CNLCC	La coalition nationale de lutte contre la corruption PASOC CONAC PTF			

Axe stratégique 3 : Veiller à la mise en î uvre des conditions sociales et de travail décentes pour les acteurs de la société civile **(Conditions).**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Respecter la législation de travail en vigueur dans le cadre des activités des familles dôacteurs de la société civile	Des conditions décentes de travail et sociales	Les contrats de travail professionnel	Les responsables des organisations de la société civile CNLCC	Ministère du Travail PTF			
Mettre en place un mécanisme de protection des acteurs dôanalyse, de publication et de dénonciation des pratiques de corruption dans les secteurs et les piliers dôintégrité	Des publications et dénonciation des cas de corruption sont faites sans risque de représailles	Des numéros verts fonctionnels	TI	CONAC Les autorités judiciaires Les organisations internationales CNLCC			
Plaidoyer pour des subventions publiques aux organisations de la société civile camerounaise	La dépendance financière de la société civile des partenaires extérieurs est réduite		Dynamique Citoyenne TI INC CONGAG ACIC CSP CEPCA	MINFI PTF CNLCC			

Axe stratégique 4 : Mettre en place un mécanisme dôincitation à lôintégrité des acteurs de la société civile **(Incitation).**

Actions Stratégiques	Résultats Attendus	Indicateurs	Responsable de la Mise En í uvre	Acteurs Impliqués	2011	2012-2013	2014-2015
Participer au mécanisme de définition et dôattribution du prix collectif dôintégrité	Les acteurs intègres sont récompensés	Les prix décernés	Dynamique Citoyenne TI INC	CONAC CHOC PTS Les ministères			

ou « Liste Blanche » pour les acteurs de la société civile dans les secteurs et piliers pour la lutte contre la corruption			CSP CONGAC CEPCA ACIC	Groupements patronaux CNLCC			
Contribuer au processus de réparation des préjudices causés aux victimes des pratiques de corruption.	Les victimes de corruption sont consolées dans leur droit	Les recouvrements des biens issus de la corruption	Dynamique Citoyenne TI, INC CSP CONGAC CEPCA ACIC	CONAC CHOC PTS Les ministères Groupements patronaux CNLCC			
Développer un Label de probité des OSC	Un label de qualité est certifié	Nombre d'OSC labélisées	Dynamique Citoyenne TI INC CSP CONGAC CEPCA ACIC	CONAC CHOC PTS Les ministères Groupements patronaux CNLCC			

Axe stratégique 5 : Concevoir et mettre en î uvre un système d'évaluation et de sanction des pratiques de corruption des acteurs de la société civile **(Sanction).**

Actions Stratégiques	**Résultats Attendus**	**Indicateurs**	**Responsable de la Mise En í uvre**	**Acteurs Impliqués**	2011	2012-2013	2014-2015
Publier une « liste noire » et une « liste grise » d'acteurs de la société civile coupables de pratiques de corruption dans les secteurs et piliers d'intégrité au Cameroun	Les auteurs de pratiques de corruption sont étiquetés et stigmatisés	Des listes d'acteurs de la société civile	Dynamique Citoyenne TI INC CSP CONGAC ACIC CEPCA	CHOC CONAC PASOC PTF Ministères sectoriels CNLCC			
Plaider pour le renforcement du pouvoir du système judiciaire pour la lutte contre la corruption	l'équilibre entre l'Exécutif et le Judiciaire est assuré	Le nombre de dossiers en justice	Dynamique Citoyenne TI, INC, CSP, CONGAC, ACIC, CEPCA	La Gendarmerie nationale ; La Police nationale ; PTF CNLCC			

Plaider pour lôapplication des dispositions des conventions internationales en matière de corruption, blanchiment dôargent, évasion fiscale ratifiées par le Cameroun	Lôarsenal juridique au Cameroun est conforme à lôenvironnement international	Le niveau de collaboration avec le Système international dôintégrité	Dynamique Citoyenne TI INC CSP CONGAC ACIC CEPCA PWYP	La Gendarmerie Nationale ; La Police nationale ; Interpol ; PTF CNLCC			
Publier par voie de médias tout acte de corruption et infractions assimilées	Les informations sur les actes et les responsables de corruption sont disponibles et diffusées	La fréquence de publication	Dynamique Citoyenne TI, INC, CSP CONGAC ACIC CEPCA	CONAC CNLCC Les organes dôinformations nationales et internationales			

Les acteurs à mobiliser pour la mise en î uvre de la stratégie de développement du pilier société civile

Sous-secteurs	Catégories dôacteurs		
	Leaders	**Relais**	**Destinataires**
Au niveau local	Dynamique Citoyenne TI-Cameroon, RJF-Cameroun, INC, CNLCC, Associations des Parents dôélèves	les autorités traditionnelles Le Secteur privé Les autorités communales	Les organisations internationales, Les partis politiques, Les syndicats, Les organisations confessionnelles, Lôexécutif
Au niveau régional	Les autorités religieuses, Les représentants des médias, Les organisations internationales, Les administrations déconcentrées de sûreté et de justice, Dynamique Citoyenne, INC, CNLCC, radios communautaires, Le secteur privé	Les autorités traditionnelles Les députés Les partis politiques CSP	Les autorités communales Les Délégués du gouvernement auprès des Communes
Au niveau national	Médias, Dynamique Citoyenne CNLCC TI-Cameroon RJF-Cameroun INC, CONGAC, SAOJEFAC, Exécutif, Partis politiques, Acteurs internationaux	Parlement, Système judiciaire, Corps de contrôle, autorités morales, Secteur privé, parlement	

CHAPITRE 4. LA COORDINATION ET LE SUIVI-EVALUATION DE LA SNLCC

Quelque soit le domaine, l'efficacité d'une stratégie se mesure à l'aune de la nature et de la qualité de ses performances. Celles-ci s'obtiennent par l'engagement, le professionnalisme et la participation effective des acteurs impliqués dans sa mise en œuvre d'une part, et la pertinence des mécanismes mis en place à cet effet d'autre part. La présente Stratégie ne fait pas exception à cette règle. L'efficacité de son action repose avant tout sur le leadership des acteurs clés qui se sont commis pour la lutte contre la corruption.

4.1. Les acteurs de la mise en œuvre de la SNLCC

Au Cameroun, le leadership de la lutte contre la corruption est assuré au niveau le plus élevé de la Nation à travers l'implication personnelle des plus hautes autorités dans un premier temps, et des engagements nationaux et internationaux souscrits à cet égard dans un second temps. C'est cette lecture qu'il faudrait faire du rôle et des missions assignés aux institutions de lutte contre la corruption qui sont toutes placées, soit sous l'autorité directe du Chef de l'Etat, soit sous celle du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ou alors du Parlement. C'est également dans cette logique qu'il faut inscrire toutes les réformes actuellement en cours, et dont l'aboutissement permettra au Cameroun de disposer d'instruments adaptés pour mener une lutte efficace.

Cette architecture vient compléter un cadre institutionnel déjà en place et composé des acteurs institutionnels et non institutionnels déjà mentionnés plus haut.

Il revient à chaque acteur de traduire les plans d'actions stratégiques en programmes d'activités concrets dans le cadre des rôles et responsabilités qui sont les siens.

4.1.1. Appui de la coopération internationale

Les efforts du Cameroun pour combattre la corruption sont soutenus par la communauté des partenaires au développement qui entretient un dialogue franc et constructif avec les autorités camerounaises sur la gouvernance et la lutte contre la corruption. A cet égard, la plupart des interventions en cours au Cameroun ont retenu l'appui à l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption comme une thématique

transversale de leurs actions, ce qui permet dôattirer un supplément de ressources qui pourront être mobilisées en faveur de la présente stratégie.

4.1.2. Mise en î uvre des plans dôactions

Au niveau opérationnel, le leadership des autorités politiques devra être soutenu par la mise en î uvre effective des plans dôactions sectoriels et plans de développement des piliers dôintégrité dont la responsabilité incombe, soit aux Ministres en charge des secteurs concernés, soit aux leaders des piliers dôintégrité qui seront désignés à cet effet par leurs pairs.

4.1.3. Coordination des actions de la mise en î uvre de la stratégie

La trilogie MPE qui a soutenu la dynamique inclusive du processus dôélaboration de la stratégie devra être maintenue dans une optique de cohérence, de complémentarité et de synergie des actions et des acteurs. La mise en î uvre de la stratégie impliquera plusieurs entités, différentes quant à leur mission, leurs moyens, et aussi à leur façon de faire. Lôefficacité recherchée par la stratégie dépendra donc de la qualité de la coordination des actions lutte dont la responsabilité incombe désormais à la CONAC. A cet égard, il est indispensable que les mécanismes de gestion et de suivi-évaluation mis en place soient définis selon une approche de gestion axée sur les résultats.

4.2. Suivi-évaluation

4.2.1. Le suivi des activités

La présente stratégie dresse une feuille de route dont la mise en î uvre incombe à chacune des entités concernées. Pour le suivi des activités, lôorganisme chargé de la coordination des actions devra sôassurer que les actions inscrites dans les plans ont été effectivement prises en compte par les secteurs, piliers dôintégrité et/ou entités concernés et que les engagements pris à cet effet ne resteront pas lettre morte. A cet effet, lôinstance de coordination de la stratégie développera un tableau de bord qui lui servira de boussole pour le suivi de la réalisation de chaque plan dôaction.

4.2.2. Le suivi de la gestion

La stratégie de lutte contre la corruption a un caractère multidimensionnel et multisectoriel. Plusieurs entités seront amenées à mettre en î uvre des paquets dôactions

tels que définis dans leurs plans. Ces actions devront se faire de manière concertée afin d'éviter les conflits de leadership entre les différents acteurs impliqués dans la lutte.

Il faudra aussi veiller à ce que la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption ne débouche pas sur un règlement de comptes. Les initiatives anti-corruption ne doivent pas donner voie aux pratiques irresponsables de diffamation et de délation ou d'allégations mensongères portant préjudice aux droits humains et à la paix sociale.

Par conséquent, des mesures de prudence et de prévoyance devront être constamment observées dans le déclenchement d'une machine de guerre qui peut engendrer des débordements de violence, d'injustice et des comportements préjudiciables à la paix sociale. La lutte contre la corruption ne doit pas non plus déboucher sur un climat d'inquisition qui lui enlèverait le soutien du peuple qu'elle est sensée servir. Cette précaution nous amène recommander aux autorités responsables d'envisager une politique de gestion du passé.

4.2.3. Le suivi des résultats

Les plans d'actions définis ont prévu des buts à atteindre et des indicateurs objectivement vérifiables qui permettront de mesurer la progression vers l'atteinte des résultats escomptés. La plupart de ceux-ci visent des changements de comportements qu'il faut impérativement inscrire dans la durée. En effet, quelle que soit l'efficacité des acteurs, un certain nombre de résultats dépendront des facteurs dont la prédictibilité et la prévisibilité ne pourraient pas être assurées d'avance. Cela devrait libérer des marges de manî uvre pouvant permettre d'ajuster les actions engagées à l'évolution du contexte et garantir ainsi le droit à l'erreur pour tous. Dans cette perspective, la CONAC devra renouveler les études et concertations qu'elle a menées dans le cadre de l'élaboration de la présente Stratégie, en les approfondissant, et en les élargissant à d'autres secteurs ou d'autres régions.

4.3. Gestion du passé en matière de corruption et d'infractions assimilées

La mise en î uvre de cette SNLCC est un signal fort pour marquer un nouveau départ d'un Cameroun caractérisé par des valeurs d'intégrité, de probité et d'équité sociale. Bien que l'élaboration de la SNLCC ait pris en compte de manière globale tous les aspects de l'environnement politique, économique et social, l'une des principales conséquences du

phénomène de la corruption est quôaucun citoyen nôen est directement ou indirectement épargné. Cette situation peut dôune part compromettre lôengagement des acteurs sociaux dans la mise en î uvre des actions stratégiques ci-dessus déterminées et dôautre part aboutir à des résultats inappropriés.

Autrement dit, pour marquer une nette rupture avec les mauvaises pratiques largement diffusées par le passé et cheminer vers une logique de point de non retour, il sôagit pour les Camerounais dôélaborer de manière concertée une politique appropriée et réaliste pour mieux assumer ce passé en matière de corruption et dôinfractions assimilées.

CONCLUSION

Lœélaboration de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption est le fruit dûun processus participatif qui sêest distingué par la volonté de toutes les parties prenantes à faire du Cameroun un pays au sein duquel les valeurs dûintégrité et dœéquité sociale, caractérisées par le renforcement de lœétat de droit, de la démocratie, de la participation effective à la gestion publique, de la transparence et surtout du refus de la corruption constitueront les fondations pour la construction dûune Nation qui donne des chances égales à tous ses citoyens. Cêest sur ce socle que reposera le sentiment, pour tous les Camerounais, dêavoir un destin commun et dêappartenir à un même pays.

A cet égard, lêanalyse des expériences vécues par dêautres pays suffit pour tirer les leçons des conséquences heureuses ou malheureuses qui peuvent découler dûun Système National dûintégrité efficace. Par souci dœefficacité et de réalisme, la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption du Cameroun sêest inspirée des concepts, principes et outils qui ont fait leurs preuves ailleurs. Dans cette optique, le PRECIS permet de corriger les insuffisances inhérentes à une politique qui, jusquêà présent, sœétait focalisée sur la Prévention, lœEducation et la Répression. Mettre en avant la nécessité de rendre les acteurs moins vulnérables à la corruption par des actions de Condition et dûincitation, apporte une plus-value réelle à la démarche qui a prévalu jusquêalors.

La SNLCC du Cameroun constitue le signal dûun nouveau départ. Elle devrait déboucher sur des résultats probants puisque les actions mises en î uvre répondent réellement aux aspirations des populations. Celles-ci attendent que des valeurs nouvelles leur soient proposées et que le mérite soit reconnu et récompensé. Cêest à ce titre que lûmpunité sera combattue avec succès.

ANNEXES

Liste des participants aux ateliers d'élaboration de la SNLCC

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE/ORGANISATION
1	ABA MVONDO	DR/MINEPAT
2	ABAS JEREMIE	ENCIE
3	ABATE MESSANGA ANDRE	DG/A/ENAM
4	ABBA ALI	POLICE
5	ABBA DAHIROU	SYNDICAT SENATUCAM KOUSSERI
6	ABBA SADOU	COMITE AD HOC/CONSEILLER PM/POINT FOCAL
7	ABDOULAYE ADJIALI BOUKAR	DIRECTEUR DE CABINET PAN
8	ABDOULLAHI ALIOU	CAJF/OUEST
9	ABDOULLAYE NANA	VOYAGENE
10	ABEL BOVE	BANQUE MONDIALE
11	ABENA ARMAND	DGSN/DRSN/E
12	ABESSOLO PIERRE	CEA/PAD
13	ABOMO MARIE LOUISE	COMITE AD HOC / CONSEILLER COUR SUPREME,
14	ABOUBAKARY DOUDY	I1/MINT
15	ABOUDI OHOU	JOURNALISTE
16	ADAMOU AROUNA	OPSTAC
17	ADAMOU NDANGA	A2/PREFET BIALMAER
18	AFANY NGEH	CONSULTANT
19	AGBOR TAMBE MARTINA	MINPMESSA
20	AGOSTINI NICOLAS	CMB/PNUD
21	AHMADOU AMADID	DIRECTEUR E.F.A.NEW BELL
22	AHMADOU BELLO	DAG/MINCULT
23	AHMADOU TANKO	SYNACTUIRCAM NGAOUNDER
24	AICHA DIALLO	FEMME VAILLANTE DU NORD
25	AKANVEN NERVILLE	
26	AKEMNDA ERIC ACHANKENG	MINEDUB
27	AKOA ANIET	CVUC/VIA PDT
28	AKONTEH ANDREW	MDDT
29	AKWA PATRICK KUM	SG/MINEP
30	ALAM EMMANUEL	CSPH
31	ALBERT LEDOUX	EQUINOXE
32	ALE MBA MARIUS	BRIGADE TER BAFOUSSAM
33	ALEXIS YANGOUA	EQUINOXE
34	ALFRED ETOM	SEC.EXECUTIF/CONAC
35	ALFRED MANDENGUE	ENQUETEUR FENASATTRACAM
36	ALFRED MVO B.	CAMEROUN TRIBUNE
37	ALIOUM BOUBA	COMMUNE URBAINE MAROUA
38	ALPHONSE TEUBISSI	CLUB MEDIA OUEST
39	AMADOU MOHAMAN	CHEF REGIONAL IMPOTS
40	AMAKELA PIERRE	PREFET DES ETUDES
41	AMBO GABY	FGI BDA
42	AMOUGOU COME	LUTTE CONTRE CRIMINALITE

43	AMOUGOU FRANCOIS	COORDONNATEUR ALDED
44	AMOUGOU GABRIEL	CEA/SAS/MINEPAT
45	AMUNTUNG JOSEPH	UPTA
46	ANABA MBARGA	REP/SG/MINDAF
47	ANABEL NGWA	YOSEINDEN
48	ANDELA CHRISTIE	DYNAMIQUE CITOYENNE
49	ANDIN NFON CLEMENTINE	TIKO COUNCIL
50	ANDJEMBE JEAN	IGI/SOCIOLOGUE
51	ANEMBE EDMOND	HOP. EBOLOWA
52	ANGOUING MICHEL	COUR D'APPEL SUD /PG
53	ANGOULA MBASSI ANANIAS	RECEVEUR DES FINANCES DE LIMBE
54	ANGOULA NGOA E.	MINFI
55	ANGU SYLVESTER	REP/NOWEFOR
56	ANGWAFO 111 FOBUZSHI	SG/MINSANTE
57	ANIM TENJOH JULIENNE	DIRECTRICE ECOLE ST PAUL MELONG
58	ANNETTE COLY	CTP/DECLARATION GTZ
59	ANNETTE WEISSMANN	DED
60	ANYANG MATHEW	REP.CSIBADEF
61	ANYE LITTESIA	REP/CIPCRE
62	AOUDOU OUMAM	SNI B.P. 423 YDE
63	ARMAND VERO NGA	APM/FACTS
64	ARSENE	ANAC
65	ASAAH BIH CRYSTEL	
66	ASANJI MICHEL NJI	CHAMBA FONDON
67	ASSAMA MBONGO CELESTIN	MAIRE/LOMIE
68	ASSAMBA LUC	MAIRIE YDE 2
69	ATABONG ANGELINA	HIGH COURT MEZAM
70	ATANGANA EDGAR	DD/MINEPAT MFOUNDI
71	ATANGANA EDMOND	CHEF/CDI 10 YDE
72	ATANGANA IGUACE	CT1/MINEDUB
73	ATANGANA ZEH J.B.	CMLCC/MISANTE
74	ATCHOUMI ANNIO HORTENSE	CHUY
75	ATEAFAC PASCAL ASONG	SPECIAL MIFI
76	ATEBA ALEXANDRE	MINEDUB
77	ATEBA BESSALA JEAN	DRES/IPR-SH/LT
78	ATEBA JEROME	REP.SG/MINESEC
79	ATECK ADJOU FELIX	IGSRF/MINFI
80	ATEH GRACE N.	NOWINFOMAFUS FEDERATION
81	ATENGA EMMANUEL	PROJET FACTS 2
82	ATIOGUE JUSTIN	S/DAG DRES/LT
83	ATUD WILSON	MINJEUNE
84	AURELIE NYAPEYE	CRS/YAOUNDE
85	AVA BEYEME NESTOR	DAG/MINSS
86	AVONKO DANIEL	AN
87	AWALA WODOUGUE	PG/CA/ADAMAWA
88	AWANTOH SAMUEL	GTTC NDOP

89	AWASON CHARLES	H.R. BAMENDA
90	AWASUM MALCOLM TEBOH	YOUTH VOLONTEERS FOR H.R
91	AWAZ MAMA	ECOLE FRANCO ISLAMIQUE LOUM
92	AWONDO JUDITH	WA CAMEROON
93	AWONO SYRINUS	COMMUNE/EBEBDA
94	AWUDU MBAYA CYPRIAN	DEPUTE QUESTEUR AN
95	AWUM DANIEL	AD HOC COMITE/MINEPAT
96	AYINDA MICHEL JEAN	CONTRÔLE REG/FINANCES/LEKIE
97	AYOUBA M. MFOUNDIKOU	CC/LAVDM FM 106.1
98	AZANTSA SYMPHORIEN	CED
99	AZAP NDONGO	LE MESSAGER
100	AZEMO BRIGITTE	AGENT SP/CONAC
101	BAILOU NOUSOURON	SG/MINPROFF
102	BAKIA BESONG	SNV CAMEROUN
103	BALEBNA ALBERT	PRINCIPAL COLLEGE ST PIE
104	BALIMBA JULIE	I.G/MINEFOP
105	BALLA BALLA	MINSANTE
106	BAM KAMBANG	JUGE/BERTOUA
107	BANGOUI GERVAIS BATADJOMO	DEPUTE AN
108	BANYAK PERU	GISEL CAM
109	BAORO THEOPHILE	DEPUTE VICE-PRESIDENT AN
110	BAOUNCA PATRICK	CASC
111	BASILE YAGAI	DEPUTE AN
112	BASSALANG MARIE	WWF
113	BAYECK MARIE MARGUENTE	IG MINTOUR
114	BAYIGA BAYIGA ANDRE	ENSEIGNANT DOUALA
115	BAYIKE PAUL	MINEDUB/CLCC
116	BAYOI GILBERT	CONSUPE A2
117	BAYOY JEAN PAUL	MAIRIE YDE 1
118	BEBENE OWOUTOU	DOUANES SDLT 2
119	BEDOUME JUSTIN HONORE	CRS
120	BEFIDI JEANNE MARIE	VOIES NOUVELLES
121	BEKITE RICHARD	ANAC
122	BEKONG	MINIMIDT
123	BELIBI JOSEPH	PREMIER AVOCAT GENERAL/COUR SUPREME
124	BELLA ASSUMPTA	HUY/DIR
125	BELLO DALIL	
126	BENG KELLY RICHARD	REP/FHRD
127	BENGA JOSEPH	MINFOF/IG
128	BENGUE JUDITH	DIRECTRICE ECA DLA
129	BEP JEAN MARIE	MINESEC
130	BERNABE TCHAPTCHET	LEPOPOLI
131	BERTRAND MENDOUGA	CHEF/TRESOR
132	BETENE REGINE	ENSEIGNANTE AKWA 1
133	BETSI FLAVIEN	CENTRE MFOU IMPOT
134	BIALO DIEUDONNE	PNLP_MINSANTE

135	BIATU FIDELIS BIATU	REGIONAL DEL/NATIONAL SECURITY
136	BIHINA LAURENTINE	I/MINFI
137	BIHINA PHILOMENE	MINEDUUB
138	BIJENGSI JEROME	ONPMS NW REGION
139	BIJOCTA AUGUSTINE	CRTV-OUEST
140	BIKOKO AIME F.	BTE/PLATE FORME DETTE
141	BIKOKO JEAN MARC	CSP
142	BIKORO AIME-PARFAIT	SERVICES PM
143	BIKOU RICHARD	DGSN/DRSN/E
144	BIKOUE JEAN JACQUES	CONSEILLER COUR SUPREME
145	BILE BALANG C.	CPM MFOUNDI
146	BILOA GATIAN	IGDR/MINADER
147	BIROKI SAMUEL	CONSULTANT
148	BISSAY DANIEL	COLLEGE DU SOLEIL DLA
149	BLAISE NZUPIAP NWAFO	LA NOUVELLE EXPRESSION
150	BOBIOKONO CHRISTOPHE	UJC/SEC
151	BOKWE SAMUEL NGOE	DEPUTE AN
152	BOMGNE JACQUES	CADRE SP/CONAC
153	BONEY MUA	CRTV
154	BOUBAKARI OUMAROU	MINATD/CLC
155	BOUBAKARI SIMILA	FACTS 2 SENAT ISLAMIQUE
156	BOUBAUARY ABDOU	LUX VOYAGES
157	BOUKAR ABDOURAHIM	CS PAN
158	BOULA ATEBA FERDINAND	FANASATTRACAM
159	BOULI ZACHARIE	FEICOM YDE 4
160	BOUSA	MONT MANDARA VOYAGES
161	BOYOMO ROGER	I/RF/DLA
162	BWAKA EMMANUEL	ASSOCIATION DES INFIRMIERS
163	CATHERINE NDOUMBE	OBC
164	CHAMBI JULIE AMAAH	COMINSUD/WHINONET BDA
165	CHARLIE TCHIKANDA	LDL BAFOUSSAM
166	CHARLS MANGA	PDT CNLC MINEDUB
167	CHATCHUN TAYOU RENE	CADRE/MINEDUB YDE
168	CHEI MARVELLUS N.	EDEN NEWSPAPER BDA
169	CHENYUENDE FERDINAND	GLOBAL WELFARE ASSOCIATION
170	CHINDA CLAUDE	ENSEIGNANTE
171	CHRISTOPHER ASAH EYOH	CATTU BAMENDA
172	CIPEMEN GUY RENE	C/SAAF ENIEG/DLA
173	CLAUDE MBIMI	PROJECT COORDINATOR/PNUD
174	CLOTILDA ANDIENSA	GED
175	COLONEL DJOU ESAIE	GENDARMERIE NATIONALE
176	DANATA PAUL	DEPUTE AN
177	DANIE ELLOM	CIFED INC
178	DANIEL KETU TEKOH	FHRD
179	DELPHINE NANA	DG/CEFEPROD
180	DELVARAYANG SOULEIMANOU	DPP/MINEPAT

181	DEMOMBE IBRAHIM	CIS
182	DENIS TANKOUA	BAD
183	DESMANOU NESTOR	CHEF/DOUANS LITTORAL
184	DESMAYO MARIE KOUMKANG	ENSEIGNANTE
185	DIESSE POLYCARPE	PDT CFEO/ONG
186	DIEUDONNE MBARGA	AT/SNLCC/CONAC
187	DIEUDONNE OYONO	PNG
188	DILANGUE BERNARD	MINFI
189	DILI ALBERTINE	MINEP/SDRE
190	DIWOUTA MBENGUE	DELEGUE REGIONAL MINBASE
191	DIWOUTA PAULINE	MINIMIDT
192	DJAKODE GERMAIN	POLICE
193	DJALIGUE AMADOU	MINJUSTICE
194	DJAUKEN JUSTIN	ENSEIGNANT
195	DJEUFA ROGER	GENDARMERIE
196	DJIATIO ADEL	ULCC/DGB
197	DJIB ROSE	CELLULE MINISTERIELLE MINFI
198	DJOM ALAIN BERTRAND	ENSEIGNANT
199	DJOMOU MERLIN	PHYTONATURE
200	DJONOU HENOCK	CFED CAMEROUN
201	DR JOSEPH OYE	DIRECTOR/SIGHT SAVERS
202	DR YELE BEAUNET	Hop. BERTOUA
203	DR. BEDIME ROBERT	BEDRO ENTERPRISE
204	DR. CHIMANAHA HERIBERT NJI	MINEPIA/IG
205	Dr. JUDITH NAKA	Hop.DISTRICT DE BIYE
206	Dr. LOUDANG MARLIE	MINSANTE
207	Dr. NOUTHE D. JULIUNE	ACAFEM
208	DR. OMBEDE T.	IS1/MINEPIA
209	DR. VALLAM JOSEPH	MINSANTE/INSP
210	DR.CHEUMAGA BERNARD	IGSMP/MINSANT
211	DR.EWANG SONE ANDY	REP/DG/ELECAM
212	DR.HEMPO ROGER	MINEPIA
213	DR.OMBEDE OHANDJA	IG MINEPIA
214	DUGAR CHARLES	ASSEDIC BDA
215	EBAKISSE SANDRINE IDA	PADDL
216	EBANDA PATRICK	JEUDI DE COTONOU/DC
217	EBELLA CHARLOTTE	SOCASAFA
218	EBELLE SOPPO DANIEL	DIRECTEUR CEBEC
219	EBICO HENRI	DELEDGATE FP
220	EBWELA BLAISE	POLICE LEKIE
221	EDJA ANTOINE	MAIRE/YDE/1
222	EKOMBO EKANGO RAYMOND	DIRECTEUR ECOLE PUBLIQUE
223	EKOUMILONG	DGSN
224	ELOBO NDJOMO	CVUC
225	ELOM BEATRICE	COMITE AD HOC/TI/VP
226	ELOM FRANCOISE	CEDFCAM/VICE DOYEN UNIVERSITE DE L'EQUATEUR

227	ELONGE JAMES	MAYOR/IDENAU
228	ELOUGA ROGER	I/MINAS
229	EMINI ZEPHIRIN	COMITE AD HOC/PNUD/ARR
230	ENDALE ESTHER	ACVF COORDONATRICE
231	ENYEGUE ALBERT	INFIRMIER DIP
232	EPANLO MBONGO	DIRECTEUR/ECOLE DLA
233	EPPEL GERD	CTP GTZ
234	EPPOUNGOU SAMUEL	APDC/CIDNET
235	ERIC ACHANKENG	MEMBRE DE CLCC MINEDUB
236	ESAIE OVONO	INTERPOL
237	ESEBOU MORATE SAMUEL	LIMBE 3 COUNCIL /MAYOR
238	ESSAMA ESSOMBA	CAMEROUN TRIBUNE
239	ESSECK DAVID	PT CLCC MINEFOP
240	ESSI E. JEAN	CFR/SUD
241	ESSIMI MARCIE	CHEF/VILLAGE UKOHE SA
242	ESSOMBA JOSETTE	IG/MINJUSTICE
243	ESSONBE DINH	CNCC
244	ESSONGO MBONDJOK	MINEDUB
245	ESTA NKOUATCHOU	AMCP/YDE
246	EVA ETON GUE	CNDHL
247	EVAN BENGONO	SDPSP/DAG MINEFOF
248	EVEGA MANOA LUCIEN	COMMUNE MAROUA 01
249	EVELYN MARTINS	SONARA
250	EWANE JOSEPH DESIRE	CADRE SP/CONAC
251	EYOUM SUZANNE	CADRE/DCTD/MINATD
252	EZAH CLEMENTINE	OKOLA
253	FEUGANG	ONPMS
254	FEUKOUO HONORE	LE JOUR BAFFOUSSAM
255	FISSOU L. HUBERT	REP.ASS.MOTOR .TAXI
256	FOBI NCHANDA SIMON	MP
257	FOE PROSPER	PROJET FACTS 2 DLA
258	FOFUNG JUSTINE WACKA	CONSEILLER /CHAMBRE DES COMPTES
259	FOIDING CALVIN	VICE PRESIDENT AN REPRESENTANT PAN
260	FOKO JEAN RAPHAEL	FONDATEUR GSMB DOUALA
261	FOMETE ALINE	RADIO UNIVERSITAIRE T.
262	FON FUBUZIE MARTIN	FON CHAMBA
263	FONGUH JOSEPH NGU	BAMENDA 2 COUNCIL
264	FORGWE KIZITA	FACTS 2 SENAT PROTESTANT
265	FOSONG DAVID	CAMEROUN TRIBUNE
266	FOSSI JACOB	CONAC
267	FOUDA CASIDY	PALLISCO
268	FOUDA EFFA BENJAMIN	AT/SEC/CONAC
269	FOUMENA FREDERIC	DGSN/DRSNE
270	FRITZ GERALD NASAKO	SG/MINEE
271	FRU JONATHAN	DAG/MINT
272	FUH MICHEL	NESA

273	G . HARRI	SENRT
274	GABI WAMBO LAURENT	SEC/RESEAU DROIT DE L'HOMME/RECODH
275	GAYE ELISABETH	SG/FENASATTRACAM
276	GELAS ELISABETH	COORDINATRICE CRADIF/PAFEC
277	GERMAIN MELINGUI	CRTV
278	GNOCKON CHARLS	MINESEC WOURI
279	GODINGAH ANDRE	SP/PMLT
280	GONI	PAD
281	GOUANEZ GIERRE CARMOT	DIKALO JOURNAL
282	GRACE NGWAFOR	ABAKWA FM
283	GUENDU SERGE	RNHC
284	GUIDZAVAI BALAGUED	FOUNDATION OF HUMAN RIGHT
285	GUINWETH IGOR	AMIBIP
286	GWALADYS TONFACK	CERAD
287	HADIMA AICHA	ASSEDIC CAMEROON
288	HAJIYA AICHA J.	ASSEDIC BDA
289	HAMADJODA ADJOUDJI	MEMBRE CC/CONAC
290	HAMADOU	SYNPROTAC
291	HAMADOU AMINOU	SG LUX VOYAGES
292	HAMADOU BOUKAR	DAG/MINTP
293	HAMADOU MUSTAPHA	CAMEROON MUSLIM ASSOCIATION
294	HAMADOU SADOU	SYNDICAT TAXI
295	HAMAN K. GILBERT	GUY
296	HAMIDOU ALIOUM	SG /SYNCPROTCAM
297	HAUZEROU NGOUPAYAU	WWW.POALA.NET
298	HAYATOU KOIRANGA	SG REGIONA SYNACTUIRCAM
299	HELL GEORGETTE	MINEE
300	HERBERT ROUAMON	LTM TELEVISION
301	HONORE NDOUMBE NKOTTO	FOCARFE
302	HYONENI PAUL	RECODIA
303	HYONENI YONENI PAUL PUY	REZODH
304	IBARLTE ABESSOLO	ECOLE DLA
305	IBRAHIM SAIDOU	NORD MEDIA CLUB
306	IEN	TRADUCTEUR
307	INROMBE JEREMIAS	PROJET GRIPPE AVIAIRE/PNUD
308	IRENE GAPING	IR/PROET FACTS
309	IRENE MORIKANG TCHE	AT SEC/CONAC
310	ISSA FEKOUA	SEDUC ISLAMIQUE LITTORAL
311	ISSOLA DIPANDA	DR/MINFOF/LT
312	ITOE MISPA	IGE/MINEDUB
313	JACWORTH JAMES	WORLD BANK
314	JANANT CLIFF K.	CC RADIO
315	JEAN CLAUDE NWAHA	COORDINATEUR CASC
316	JEAN FRANCES MUFUA	CHRAPA
317	JEROME EMILIEN ABONDO	MEMBRE CC/CONAC
318	JOHN YEWOH FORCHU	IG/MINTSS

319	JOLLA CHRISPIN	MAGISTRAT PTGI EBOLOWA
320	JOSEPH BELIBI	PREMIER AVOCAT GENERAL A LA COUR SUPREME
321	JOSEPH IMATA	CAMEROUN TRIBUNE
322	JOSEPH PEYO	HS/CANADA
323	KAHOUO FONGANG BEA	CRF/OUEST
324	KALPELE	DAG/MINPOSTEL
325	KAMDEM BERTRAND	DESSINATEUR
326	KAMDJO	CADRE SP/CONAC
327	KAMEN MARIE	ENSEIGNANTE
328	KAMGA FLORENCE	INTERIM/ CDI 13
329	KAMGANG	REPRE.IG/MINDAF
330	KANENI LELE BENJAMINE	CMLE/MINSANTE
331	KELBE PARFAIT	ASS. CHAINE D'UNION
332	KEMADJOU JANGA JUDICAEL	CONTRÔLE REG/FINANCES/DLA
333	KEMAJOU JEAN	SMOC/AMOSILP
334	KEMAJOU TATIANA	CHOC
335	KEMENI MATHEU	REP.DBC OUEST
336	KEMONYE JEAN MICHEL	CAO
337	KENFAK E.	COUR D'APPEL
338	KENMOGE NATHALIE	AFAIRD
339	KENNE RAYMOND	RECEVEUR DES FINANCES YDE
340	KENNETH SIGHAN V	SNV YDE
341	KENOE	GIC
342	KEUMENI CLAUDE	CAH/SNLCC REPRESENTANT AN
343	KHALID MOUSSA	SYNACTUIRCAM EXT.NORD
344	KINI NJOM	THE POST
345	KOA LUC	DEPUTE AN
346	KOE AOJOUGOU	CHEF CONFERENCE
347	KOKO CECILE	ENSEIGNANTE CEBEC
348	KOM CAROLE	HORIZONS FEMMES
349	KONGON CHRISTOPHER	TANSOLID ORGANISATION
350	KONO MANCHANG PAULINE	MINIMIDT
351	KOTCHOLI NGUENDA MOISE	JUGE/BERTOUA
352	KOUA PIERRE	MINEPAT/EST
353	KOUAM TEKAM JEAN PAUL	DIR/MINJUSTICE
354	KOUEMO APPOLINAIRE	CADRE SP/CONAC
355	KOULAGNA KOUFOU DENIS	SG/MINFOF
356	KOUPENJU SIMON	DEPUTE AN
357	KOYEU BERGELIN	ENSEIGNANTE CATHOLIQUE
358	KUATE ABRAHAM	GICAM/S.E
359	KWELLE GUILLAUME	COTCO
360	LABO EMMANUEL	DGRE BAFFOUSSAM
361	LAGASO ALBERT	DGSN/DRSNE
362	LANGAUO ANDRE	INFIRMIER
363	LANGOLO LAMBERT FERRY	ONG CIERAD
364	LEBOG BONIFACE	MAGISTRAT V/PCA BERTOUA

365	LEONARD EOUSSA	BUDGET INFORMATION CENTER
366	LEUKEU BEATRICE	ETUDIANTE FSS YDE
367	LIBI MATHIAS	ENSEIGNANTE
368	LICOL LISSOM SYRILE	REGION COR/N.O
369	LIKIBY BOUBAKAR	MINRESI /I
370	LIMEN GEORGE	ENUC BDA
371	LIN NDONG	C/CON 4 YDE
372	LINAN OUMAR	CELLULE MINISTERIELLE MINFI
373	LINGO CELSETIN	JOURNALISTE
374	LITET GABRIEL FRANCOIS	SERVICES GOUV/EST
375	LIVINUS NJONNE ESAMBE	ESEN
376	LOBE JOSEPH	I/MINCULT
377	LOBE NDANDO ARON	DIRECTEUR/ECOLE E.B.C.
378	LOKA ODILE	DDEB MEME SWR
379	LONO MIASSE DAVID	MINFOF
380	LOUIS ROGER N.	CANAL 2
381	LOUIS ROY SOFFEU TOBOUBOSSI	NEW TV BAFOUSSAM
382	MABOUTH ISAAC JUSTIN	CENC/COORDINATEUR NATIONAL
383	MADALINE SIRRI	NW/WOMEN EMPOWERMENT FORUM
384	MAGLOIRE NGUIAMBA	MEMBRE CC/CONAC
385	MAHAMADOU SANI	ACIC
386	MAHMA ACEIHE	IG/REGION FINANCES
387	MAIWANG VIVIANE	SYNDICAT TAXI
388	MAKIA WELASHE	CEM SMT8
389	MAKONG RAPHAEL	S/P BERTOUA
390	MAKOULO JACQUES AUGUSTIN	CDI/YDE2
391	MALA NOAH MOISE	MINIMIDT
392	MALI MARIE	CNRPH
393	MALINGO EPSE NKOUMBELE	IAEB DLA 4
394	MALINGUI BISSE	CASC
395	MANA DESIRE	I/GSFR
396	MANDENG JOSEPH	ANOSILP
397	MANGA FRANCIS MARIE PAUL	DDES/LEKIE
398	MANI LEONARD	CHEF/BAE/LEKIE
399	MARCELINE TCHAMNI	CARE CAMEROON
400	MARIE JULIE MONKAM	I2GFS/MINEPAT
401	MARIE YVONNE	APDC
402	MARIUS TALLA	EXPERT NATIONAL/CHOC
403	MARLE LUCY	DGD
404	MARTHE NENGOUE	CSTC/JURIST
405	MARTIN TSOUKEU	ADIN
406	MARTIN YEMBE	PDTE/UCJ NW
407	MASSI GAMS DIEUDONNE	V/P.CONAC
408	MAURICE EPALE EPEE	IAEB/DLA6 MANOKA
409	MAYANG ALEXIS	MINJUSTICE
410	MAYANG EMMANUEL	GS LA RENOVATION

411	MAYO BENJAMIN	IAEB DLA 2
412	MBAH LAWRENCE	CMC
413	MBALA NGUELE	MINTOUR
414	MBALLA ANNE MARCEL	EPL
415	MBALLA ETOGO	TPI /BERTOUA
416	MBALLA MBALLA JEAN	CONSULTANT
417	MBARGA ANDRE MARIE BLAISE	DREM/MINEDUB
418	MBARGA AWOUMOU	DREP/MINSANTE
419	MBARGA JEAN	FORCE
420	MBARZOUGA CEYOH	GENDARMERIE
421	MBASSI BIDJOGO	CNLCC/CONAC
422	MBASSI F.	PERCEPTEUR YDE 3
423	MBASSI SILVERE	DYNAMIQUE CITOYENNE
424	MBEKOULE BONAVENTURE	IREB LOUM
425	MBELLE ABEGA J.J.	FONDATION CJ
426	MBENA MENGUE	MAIRE/SAA
427	MBENG JACQUES CHRISTIAN	COOR/CRIC
428	MBENGUE GEORGES	AVOCAT GENERAL/COUR SUPRÊME
429	MBI MIRABEL	CADRE/IGEFS/MINEPAT
430	MBIA EMMANUEL	MAGISTRAT C A
431	MBIDA ARMAND	PME/CENTRE
432	MBOKWOH JULIUS THOMAS	DDBE NGOKETUNJIA
433	MBOKZEKO KENGNI	DREGIONAL/COMMUNICA.
434	MBONOFFEU RENE	OUEST ECHOS
435	MBOUA BOUAPOGNIGNI	ANALCO
436	MBOUOMBOUO SALIFOU	MINEE/SW
437	MBOUPDA MATHURIN	GENDARMERIE NATIONALE
438	MCHE IDAMAMBO	LIMBE 1 COUNCIL
439	MEBENGA MATHIEU	TI
440	MECHANE NEE HALIMA	CDI 6 MESSA YDE
441	MEH NGENG HANS	COHEB INTERNATIONAL OB.
442	MEKA GEORGE	PNDP/AI
443	MEKE SALOMON FRANCIS	PG TREOR MINFI
444	MEKEU LUC	CNLCC/CONAC
445	MEKOK MARCELINE	DR MINEP/EST
446	MENDJONGO ABADA	DGSN
447	MENE ISSA	NOUVELLE EXPRESSION
448	MENGUE ARISTIDE A.	ADD
449	MENGUE SUZANNE	COUR SUPREME/CONSEILLER
450	MERTENS THIERRY	PRE/CMB,R.R.,PNUD.CR,ONU.
451	MESSE VENANT	ASST OKANI
452	MESSINA NJOMO YVES	IGAD
453	MESSIND JEAN YVES	INTEGRITY NETWORK
454	MFONDOUN SEIDOU	IR/PROET FACTS 2 ISLAMIQUE
455	MGARGA HAMAN HADJI	MEMBRE CC/CONAC
456	MICHEL MBAMBA	STV OUEST

457	MICHEL ANGE NGA	REPERES
458	MICHEL ECLADOR PEKOUA	OUEST ECHOS
459	MICHEL MOMBIO	NEW TV
460	MIHAMLE JULES ERIC	DYNAMIQUE CITOYENNE
461	MINDANG GARKA JEAN ROGER	MINIMIDT/NW
462	MISSI JEAN PAUL	SG/MINDUH
463	MIYANG MIRABEL	ENSEIGNANTE DLA
464	MME AJIAKA	
465	MME BONG AMBOUSSI	HOP.DISTRICT DEIDIO DOUALA
466	MME JOUBOUH VICTORINE	Hop. DISTRICTNKOHDONGO PDTE COMITE LCC
467	MME BAYOI	HD DEIDO
468	MME KILO TCHOMBE EVELYN	INSPECTEUR DE SERVICES AN
469	MME NGAH ENOAH SUZANNE	HOP GYNECO
470	MME NGONO IRENE NGOURAN	DC/AN
471	MME NGUIMBUOS ANNE	INFIRMIER SUPERIEUR
472	MOCIBO HALIDAN	PNDURPATSC
473	MOHAMADOU BACHIROU A.	PDT/SYNCPROTCAM
474	MOHAMADOU LAMINOU	MINEDUB
475	MOHAMADOU NASROU	MINEPIA
476	MOHAMADOU SAOUDI	DRFP/MINADER
477	MOKA SAMUEL ENDELEY	FONDE DE POUVOIR AN
478	MOLINDO A.	LIMBE 2 COUNCIL
479	MOMO ALOYS	MINIFI /RCF BUEA
480	MOUAFON OUMAROU	DIRECTEUR E.FRANCO ARABE
481	MOUANGUE JACQUES	GENDARMERIE MONATELE
482	MOUHTAR OUSMANE	SG/MINAS
483	MOUNCHILI OUSMANOU	CADRE/D.R/MINEPAT/LITTORAL
484	MOUNCHIPOU YACOUBA	DEPUTE AN
485	MOUNE PIERRE	MINEDUB/CPMAGE INSP ETAT
486	MOUNOM MBONG DANIEL	PCA/SAD
487	MOUNYICHE JOSUE	IG/GEND
488	MOUNYOUNGOU MPONDO	EPA DOUALA
489	MOUSSA AOUDOU	SP/MINEDUB
490	MOUSTAFA MOUSSA	MEMBRE CC/CONAC
491	MOUSTAPHA	CHEF D'AGENCE
492	MOUTCHIA AMBE GEORGE	CONSEILLER/CHAMBRE DES COMPTES
493	MPANDE EMILE DELVILL	CAJE/GREN
494	MUA DZE JACKSON	UEAC
495	MULUH ALFRED MULUTAKWI	DAG/MINFOPRA
496	MUMA CHRISTOPHER	THE INDEPENT TIMES
497	MVELE T. IRENE	CADRE/MINEPAT
498	MVIENA PIERRE DESIRE	TRIBUNAL MILITAIRE YDE
499	MVINDI ABADA	Hop.Ebolowa
500	MVODO FIDELE ROGER	CCDI 2 YDE
501	MVOGO MICHEL	EPT/MINEDUB
502	MVOLO MATHIAS	DAG/MINPROFF

503	N.BABEAU AGATHE	I2/MINFOPRA
504	NAKON IRENE	HOP. CENTRAL
505	NALOVA MOKAKE	CC/CRTV POALA FM BAFFOUSSAM
506	NANA LOUIS PIERRE	CSRC
507	NANG BIPAN	IG/MINDUH
508	NANTCHOUANG DANIEL	PC/BERTOUA
509	NATHALIE MOKONG	DAILY TIMES
510	NATHALIE NGUINI	STV OUEST
511	NCHANG TEBOH CHARLES	THE INDEPENDANT TIMES
512	NCHANJI AMOS	
513	NCHE IDA MAMBO	LIMBE 1 COUNCIL
514	NCHIA PETER NGHONG	CHOC
515	NDANA MEKOGO RAYMOND	MINIMIDT YDE
516	NDE PATRICE	CMC
517	NDEH EMMANUEL FRU	SIRDEP
518	NDI NELSON N.	NCHR
519	NDI NORBERT	ADM/PRISON YDE
520	NDIFON CECILIA	AFTRADEMOP
521	NDIM CATHERINE	MINSANTE/INSP
522	NDJAMA JOSEPH	OCI
523	NDJANA YVES	MINATD/DCTD
524	NDJEMBA FREDDY	CONSUPE
525	NDJEMBE MARIE MADELEINE	DR/MINEPAT/PI
526	NDJIGUI FOUDA	PDTE/CRADEC DYNAMIQUE C.
527	NDJODOM ARMAND	SG/MINRDUB
528	NDONFONG NEBA WEGAN	REG.DEL/MINEPAT BUEA
529	NDONGO OLANGANA ALAIN ROGER	CAIDEL
530	NDOUMBE MANGA CATHERINE	MINEDUC
531	NDOUMBE NKOTTO HONORE	CONSULTANT
532	NDZANA NKOLO LOUIS MARIE	AVOCAT GENERAL/COUR D'APPEL DU CENTRE
533	NDZANA SIMON	MINIMIDT
534	NEBA CELESTINE	COMINSUD/WHINONET BDA
535	NEBA JEAN	ANIF
536	NEMBE TENDI	FMSB
537	NENLA HENRIETTE	DIRECTRICE ECA DLA
538	NGAH ONOMO	CEFEPROD
539	NGAKEU L.PLACIDE	DAG/MINEE
540	NGALLE EYOUM	SP/CONAC
541	NGALLE NGWA SAMUEL	SDBMM/MINREST
542	NGAMBO FONDJO P.V	SG/MINJEUN
543	NGANG ERIC NDEH	NWADO
544	NGANG MANGOAH PHILIPPE	ENSEIGNANT GSB MILLENNAIRE
545	NGANGUE JEAN PAUL	DIRECTEUR EEC LOUM
546	NGANJE THOMAS NGONJA KULU	MINIFI/DCF FAKO
547	NGASSA ALEXIO	ANIF
548	NGASSA SOPHIE	CEDPRITE

549	NGAYONG JOSEPH	SENECA YAOUNDE
550	NGIMBOUS MBOUSYA	COORDINATEUR FACTS ESEKA
551	NGO BIKAY LIBERTE	ENSEIGNANTE CEBEC NKOLMBONG
552	NGO PEM SANDRINE	MINEDUB/DRFM
553	NGO YAGNYE PAULINE	CEBEC
554	NGODEBO JIMMY	FOCAL INTEGRITY TEAM
555	NGODEBO SILVARIE	IGI
556	NGODI ELONGUE CHRISTIAN	CHEF/IMPOT FAKO
557	NGOH HELEN	DEWDF
558	NGONDI OWONA ALAIN FRANCIS	TRADEX
559	NGONG ALOYSIUS	CENTENAIRE ANNEXE DLA
560	NGO'O ROLAND CLAUDE	IS2/IGS/MINESUP
561	NGOUAUFOUO PAULINE	FHRD YDE
562	NGOUIGA	MINTP
563	NGUETE PHILIPPE	SG/CEPCA
564	NGUETNIA CHIMENE JOELLE	AFFEPN
565	NGWA KENNETH C.	CATTU-UPTA
566	NGWA MANKA MAURINE	MDDT
567	NGWE NGBWA EMMANUEL	SERVICES DES DEPOT/CHEF
568	NHAKE MARTHE CARELLE	CHOC
569	NICOLE TANKOU	LE HERAUT NATIONAL
570	NJAFANG DENIS	COLLEGE NKONGSAMBA
571	NJAM EBEN JACQUES	MINPMEESA
572	NJAMI NWANDI SIMON BOLIVAR	MEMBRE CC/CONAC
573	NJANGI ALEXANDRE	IAEB/DLA5
574	NJATCHA ROSE JULIENNE	DAG/MINAS
575	NJI BLASIUS CHARLES	CHAMECC BAMENDA
576	NJIKAM JANVIER	SYNDICAT/JOURNALISTES
577	NJOBE JOSEPHINE BERI	ASSEDIC BAMENDA
578	NJOCK ALBERT	FENASATTRACAM
579	NJOMBE GUSTAVE	MINIMIDT
580	NJOMO BRUNO	MAIRE COMMUNE
581	NKALI GASTON	MINFOF
582	NKAMCHOR EMILIA	I/MINPROFF
583	NKENG JOSEPH	MINJUSTICE
584	NKILI BALLA	COMMUNE/OBALA
585	NKOA JOSEPH	CONTROLEUR FINANCIER YDE
586	NKOLO AYISSI	AGAGES MANAGEMENT
587	NKOLO MARTIN	ASS.NOUELLE DYNAMIQUE
588	NKONO LUC DESIRE	CHEF/IMPOT CENTRE
589	NKOUMOU TSALA	BEAC DIRECTION NATIONALE
590	NKOUNGA OLIVIER	CIPRE/DYNAMIQUE CITOYENNE YDE
591	NKOVIDJA JEAN	CPP
592	NKWANYNO MARTHA	DIV/CEL/MINEPAT FAKO
593	NKWENTI SIMON	CATTU
594	NLEND NLEND EMMANUEL	FONDATEUR DES EAS SCOLAIRE

595	NLOZEH ALPHONSE	ANIF
596	NNA ANDRE	DR FOF/EST
597	NNANGA BILOE HENRY	GENDARME
598	NNANGOMO MBEGA ALPHONSE	PNDP
599	NOLA NOUCK LUCIEN	TRADUCTEUR
600	NOLOUME GUY B.	CDI MONATELE
601	NOMO NDZIE CHRISTOPHE	AMIDERA OBALA
602	NONO	ADM PENITENTIAIRE LITTORAL
603	NOUBISSI CHARLES DOMINGO	RECAPT(OUEST)
604	NOUMGA KAOKAMLA JEAN	CT AN
605	NOUNOU ACHILLE	ASSOAL
606	NOUTEZA PIERRE	CNRPH- MAJOR
607	NSIBEUWEULA JOSEPH	ICTD1/MINATD
608	NSINGA MINOUE JEAN	ENSEIGNANT
609	NSO NICHOLAS NKWONG	DDEB MEME SWR
610	NSOE ANNE EP MBARGA	PERCEPTEUR YDE 1
611	NSOH DANIEL	CAMASEJ
612	NTA A BITANG	VP UJC
613	NTCHINGUELA TCHENG	RECAPT(Est)
614	NTOLO CALVIN	CODEV
615	NTONGA PAUL RENE	CT/DSTC AN
616	NTONGHO ANNE ITOE	WNF CARPO
617	NTSOBE TOBIE ERIC	FMSB
618	NTUE PATRICE	CNDHL
619	NYA FINKE LAURENT	SG/COUR SUPREME
620	NYAM EBEN JACQUES	IG/MINPMEESA
621	NYAM OCTAVE	I/3/MINEFOP
622	NYEMB NTOOGUE PAUL JEROME	SD/GESTION/MINRDUB
623	NYEMBE HIOB	FOCARFE
624	NYONSE ROGER	MINJUSTICE
625	NZEUSSEU LEOPOLD	DIR/TI
626	OBATE JEAN ROGER	ARMP/CONSEILLER TECHNIQUE
627	OKALA JOSEPH	CONSULTANT/DIR/SOPICOOD
628	OKOMONO MARIE JOSEPH	DAG/MINDAF
629	OLEMBE JEAN	MINCOMMERCE
630	OLEME LEVODO AGRIUS	CHEF/VILLAGE MONATELE
631	OLOA GERVAIS DIDIER	IG/MINEPAT
632	OLOMO THERESE	CT2/MINIMIDT
633	OMAM NDOUGOU MARCELINE	CNRNJPBG
634	OMBALLA ETOH FRANCOIS	CA/LITTORAL
635	OMOKOLO DENIS	DAF/FMSB/UY1
636	ONANA AMANYA S. YANNICK	CONSULTANT
637	ONANA ESSOMBA	CRADEL
638	ONANA MAURICE	MINESEC/CLCC
639	ONDIGUI THADDEUS	DEPUTE AN
640	ONDOA ATANGA ROGER	CHEF DAJC/ARMP

641	ONDOUA ADOLPHE	EXPERT FORESTIER
642	ONDOUA JEAN PAUL	CDI/LOM
643	ONGMOKE FLORE	MINFI/DGD
644	ONGOLO MAXIMIN	PROJET MICROFINANCE/PNUD
645	OROCK SAMUEL	IG/MINAS
646	OUSANOU OUMMA	MINEDUB/IHS
647	OWONA JEAN	COMMUNAUTE YDE
648	OYONO ESSOMBA	MINATD
649	OYONO MARTIN	DEPUTE AN
650	PAMELA NDOHSIRI	FACTS 2 SENAT LAIC
651	PASCAL VENUS N.	RADIO BATCHAM
652	PATRICE BIGOMBE LOGO	AGRECO-OI
653	PATRICE NDEDI PENDA	MEMBRE CC/CONAC
654	PATRICK THOMAS	COOPERATION FRANCAISE
655	PAUL NJI TUMASANG	DEPUTE AN
656	PAUL TESSA	PDT CONAC
657	PAULE MARCELLE BOUOPDA	VDM
658	PAULINE BIYONG	MINFI
659	PAULINE NGOUAFOU	ASSEDIC CAMEROON
660	PEA PEA DANIEL	CCDI SAA
661	PENKEN ELISABETH	CAFAB
662	PHILIPPE NANGA	COORDINATEUR ONG
663	PHILIPPE NSOA	MAGISTRAT ENAM
664	PIGNAME JEAN THEODORE	FACTS 2 SENAT PROTESTANT
665	PIUS FRU	RIDEV
666	POKOSSY BELLE EMMANUEL	SG/MINPOSTEL
667	POL MOISE	BATOURI
668	PONDI PONDI	AVOCAT
669	PUWA PIERRE	GENDARME NW
670	RABOANARIJAONA MAMY	CTP/CHOC
671	RAHOUO FONGANG	CFR/OUEST
672	RAYMOND ONANA	CONSULTANT
673	REMY NOUKEU	CRAD/CE
674	RENE OLINGA MEKE	MINEDUB /SG
675	REV. BRIGGS ABEL	INT.CHILDREN FEDERATION
676	REV. RABBIN JEAN DE LA CROIX	SOCIETE CIVILE
677	RICHARD AGBOR EVELYN MARTIN	EUROIL
678	RISSOUK MARTIN	PROCUREUR GENERAL/COUR SUPREME
679	ROBERT NKAKE	MUTATION
680	ROSE ABUNAW MAKIA	DEPUTE AN
681	ROSE MANKAH	FIGHT AGAINST HIV/AIDS
682	ROSINE AMBA EKODO	CHOC
683	SAA DEPAWA STEPHANIE	ANAC
684	SADATE SONTIA YOLANDE T.	UCAC
685	SADOU AHMADOU	DELEGUE REGIONAL TRANSPORT
686	SALIOU GARBA YARO	FONDATEUR GROUPE SCOLAIRE

687	SALLY MARIGA	MINEDUB
688	SAMBA NGWAYI PIUS	CPMCR MINEDUB
689	SANAMA NKONO	DGI/IMPOT YDE
690	SANDA CLEMENT	AT/SNLCC/CONAC
691	SANYANG SYLVESTER F.	FACTS - ASSECDIC BDA
692	SEME LAMBO	EBC
693	SENN NYAMSI REBECCA BIENVENUE	COUR SUPREME/CONSEILLER
694	SERGE SIMEON NOUMBA	DEPUTE AN
695	SEUGNOU WILLIAM	NEW TV/ LE MESSAGER
696	SHEIKH SONIA	CT/GTZ
697	SHEILA NDIBA	LIMBE 3 COUNCIL /MAYOR
698	SIELIENOU CHRISTOPHE	PDG SCTM
699	SIGHA ANDRE	FRANCO ARABE ENSEIGNANT DLA
700	SIPEHOUO MENTCHEBONG	CORDONNATUER CEMAC/LAGA
701	SIZIMBOUE ABRAHAM	I/MINPT
702	SOCPA JEANNETTE	SNAES WOURI
703	SOH JEAN PIERRE	SG/MINT
704	SOUCOUMA PATIENCE	AGRIC INFO
705	SOULEU DAOUDA	IGS/MINESEC
706	STANLEY YENGONG NFORBA	FHRD
707	SUMBELE	CHEF/CDI 6
708	SUZANNE MELINGUI	ONG ASSE SA
709	SYLVIE EWADO	ENSEIGNANTE DOUALA
710	TAAH WILSON	BAMENDA 1 COUNCIL
711	TABUE PIERRE	LE MEDIUM BAFOUSSAM
712	TADADJEU EUGENE	ICR/MINSEC LITTORAL
713	TAH EVARISTUS	GUARDIAN N. P
714	TAMON HELMAN	REP/MECUDA
715	TANA ALEXANDRE	DOUANES /CHEF/CELLULE
716	TANG ESSOMBA AUGUSTIN	IG/MINJEUN
717	TANGA A. POLYCARPE	CDI/EDEA
718	TANGWIE MARY	REP/FON OF NKWEN
719	TANTOH NICOLAS	REP/ACMR
720	TAPCHEM PATRIS	CONSULTANT
721	TASI NTANG LUCAS	EDUCATION
722	TATA BENOIT	SANS FRONTIERE CAMEROUN
723	TATSINKOU INNOCENT	E.P.BONAPRISO GPE2
724	TCHALA ABINA FRANCIS	IG MINEP
725	TCHAMGNAU CHAUDI	DIRECTRICE ECOLE EEC
726	TCHATCHUENG HENRI	ANA
727	TCHETTA MELI ROSTAND	ARIANE TV
728	TCHEUWA CLAUDE	CLC/MINATD
729	TCHIJEM ZEPHIRIN	RADIO STAR
730	TCHINOU TCHEKOUNANG ARIALLE	CHOC
731	TCHITCHI IBRAHIM	GPE SCOLAIRE PRIVE ISLAMIQUE
732	TCHOKOUAGNI JOSEPH	CCDI

733	TCHOUANGA	GICAM
734	TCHOUTAT AMANY	CHEF/HR
735	TCHOUTCHE LEOPOLD	DIRECTEUR CEBEC LOUM GARE
736	TEJIOZEM ROGATIEN	PGCA EST
737	TEKE LOUIS	CAMNAFAW
738	TELSE BADIL	DED
739	TEMFACK RONIE CHERELLE	EPL BAKOSSI LOUM
740	TENWO SALOMON	DIRECTEUR ECOLE EDEA
741	THEODORE MBUMIE	THE OBSERVER
742	THEOPHILUS ASAH	THE FOUNDATION FOR HRD
743	THOMAS NGWANG	INTERFAITH VISION CAMEROON
744	TIENTCEU NOUAFFI LAZARE	DIRECTEUR ECOLE ST PROSPER
745	TIFANG PETER NJECK	OCOSO
746	TIMACK CHARLES	CANADEL
747	TOMAÏNO NDAM NJOYA PATRICIA	DEPUTE AN
748	TOMO ONESIME CYRILLE	POINT FOCAL INTEGRITY NETWORK CAM
749	TONYE JOSEPH CLEMENT	RPATSC
750	TONYE THERESE	HCY/SOCASFA
751	TOUELI KIOYO ALIX	CEA/MINEDUB
752	TOUMANSIE ALIMA JACKY	RECAP+LITTORAL
753	TSALA MASSI ANDRE	MAIRE MONATELE
754	TSOPFACK MARTHE	FONDATRICE E.P.L.B.LOUM
755	TSOUGOU JOSEPH	CVUC/ASSISTANT ADM./SP
756	USONG DIVINE PASSANG	LICC A
757	VOUNDI VOUNDI	CHEF DAJ MINEDUB
758	WABOU F. SYLVAIN	CAPED
759	WAGNOUN V.	I1/MINEP
760	WALTER BERTRAND	IRJ CRNEP R.
761	WAMBA	AGENT SP/CONAC
762	WAMBA PAUL	MINFOF/DPT
763	WAMBANG ALFRED	SP/CDBF CONSUPE
764	WAMBO EMMANUEL	EDEN
765	WAMUCHU ISAAC ANYE	REP/FON MANKON
766	WANDJI NONO VINCENT	COORDONNATEUR PROJET FACT2
767	WANDJI WOUDJA CYPRIEN	MINEDUB
768	WANG YIN	AMBASSADE DE CHINE
769	WEND GEORGE	INUCT/HRF
770	WOUGMO PAUL	DIRECTEU EP.EEC MANJO
771	YAB BIENVENU	CEBEC
772	YAOUBA AMINOU	SG/SYNPROTAC
773	YATCHA LEDOUX	A.C.ORG
774	YAYA DOUMBAN	DEPUTE AN
775	YEMELI JEAN CLAUDE	LYCEE BILINGUE NEW BELL
776	YEMPJE JEREMI	DAG/MINDUH
777	YENE ERNEST	FCJ/SECRETAIRE
778	YIMGA ALVINE LAURE	STUDENT

779	YITH JEAN PASCAL	SECTEUR DOUANS YDE
780	YMGA DJAMEN LEOPOLD	EDUCATION DE BASE NDE
781	YOBO FIDDE	SNV
782	YOMI MOÏSE	CT/AN
783	YOPA ROBERT	PORT AUTONOME
784	YOSSA CHRISTOPHE	CHAMBRE ADMINISTRATION C.SUPREME
785	YOUNOUSS DJIBRINE	IG/MINPOSTEL
786	YUH KRISTY BUNGUI	THE GUARDIAN POST
787	ZACHARIE NGNIMAN	CONAC
788	ZAM JEAN JACQUES	DEPUTE AN
789	ZANG MBA	CVUC/CENTRE
790	ZE GABRIEL F.	SAOJEFAC
791	ZE NGUELE LEOTINE	CHEF D'ANTENNE ARMP
792	ZEBAZE JOSEPH	CENAHC/INC
793	ZENLEPLALA SEBASTIEN	DIRECTEUR ST NONTUR PONGO
794	ZEUSSIYE ALICE	DEPUTE AN
795	ZO ONYABA	DGSN
796	ZONOU DIEUDONNE	IG/MINTP
797	ZOUMESSI JOSEPH	2 EME ADJOINT/DOUALA 3

TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS ET ACRONYMES II

SOMMAIRE IV

PREFACE V

MOT DU PRESIDENT DE LA CONAC VIII

RESUME EXECUTIF XI

INTRODUCTION 1

Chapitre 1. LA CONSTRUCTION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION 3

1.1. Les fondements de la Vision de la Stratégie Nationale de la Lutte contre la corruption au Cameroun 3

1.1.1. Au regard de la Vision du Cameroun à l'horizon 2035 3

1.1.2. Au regard des objectifs visés par la Stratégie pour la Croissance et l'Emploi 4

1.1.3. La Vision de la SNLCC 5

1.1.4. Les Objectifs stratégiques de la SNLCC 6

L'objectif global de la SNLCC 6

L'objectif global de lutte contre la corruption dans les Secteurs prioritaires 6

L'objectif global pour le développement des piliers d'intégrité 6

L'objectif de coordination et de suivi-évaluation de la SNLCC 6

1.2. Le processus d'élaboration de la SNLCC 6

1.2.1. Calendrier d'élaboration de la Stratégie 6

1.2.2. Mécanisme d'élaboration de la Stratégie 7

1.2.3. Choix des secteurs et piliers d'intégrité prioritaires 7

1.2.4. Construction de la base de données et d'informations 8

1.2.5. Exploration des scénarios et détermination des plans d'actions 9

1.2.6. Outils de construction de la stratégie : le PRECIS 10

1.2.7. Approche genre 11

1.2.8. Le processus de validation et d'adoption de la SNLCC 12

a. Restitution et validation des informations collectées 12

b. Approbation des conclusions des ateliers 12

c. Adoption de la stratégie nationale par les hautes autorités nationales 12

1.2.9. Les caractéristiques de l'approche méthodologique retenue 13

1.2.10. Les contraintes et difficultés rencontrées 13

Chapitre 2. LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES 14

2.1. Etat des lieux et perception de la corruption au Cameroun 14
2.1.1. Synthèse des conclusions et recommandations des principales études et travaux menés sur la corruption au Cameroun 14
2.1.2. Les principales recommandations des études menées sur la corruption au Cameroun 17
2.2. Les conséquences de la corruption au Cameroun 19
2.2.1. Conséquences de la corruption au plan politique 19
2.2.2. Conséquences de la corruption au plan économique 20
2.2.3. Conséquences de la corruption au plan social et culturel 21
2.3. Etat des lieux de la lutte contre la corruption au Cameroun 22
2.3.1. L'effet déclencheur de la lutte contre la corruption au Cameroun 22
2.3.2. La Politique du Cameroun pour la lutte contre la corruption 23
2.4. Les stratégies sectorielles de lutte contre la corruption 29
2.4.1. Stratégie de Lutte contre la corruption dans les secteurs du Budget d'Investissement Public et des Marchés Publics 29
2.4.2. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur de la Décentralisation 43
2.4.3. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur de l'Education 56
2.4.4. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur des Finances (Douane/Impôts/Trésor) 67
2.4.5. Stratégie de Lutte contre la Corruption dans les secteurs Forêts & Environnement 81
2.4.6. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le secteur des Mines & Industries Extractives 93
2.4.7. Stratégie de Lutte contre la Corruption dans le secteur de la Santé Publique 103
2.4.8. Stratégie de Lutte contre la corruption dans le Secteur des Transports 115

Chapitre 3. LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME NATIONAL D'INTEGRITE 126

3.1. Système National d'Intégrité du Cameroun en 2010 126
i. La situation souhaitée du SNI du Cameroun 127
ii. Niveau de confiance des leaders d'opinion aux piliers d'intégrité 128
iii. Perception des leaders d'opinion de la capacité d'influence des piliers 129
iv. Perception de la volonté des piliers à lutter contre la corruption 130
v. La situation du SNI du Cameroun en 2010 131
3.2. Les Stratégies de Développement des Piliers d'intégrité 132
3.2.1. Stratégie de Développement du Pilier Exécutif 132
3.2.2. Stratégie de Développement du Pilier Législatif 138
3.2.3. Stratégie de Développement des Piliers Judiciaire et Institutions de Lutte contre la Corruption 144
3.2.4. Stratégie de Développement du Pilier Partenaires Techniques et Financiers 154
3.2.5. Stratégie de Développement du Pilier Médias 160
3.2.6. Stratégie de Développement du Pilier Secteur Privé 167
3.2.7. Stratégie de Développement du Pilier Société Civile 177

Chapitre 4. LA Coordination et LE suivi-évaluation de la snlcc 187

4.1. Les acteurs de la mise en œuvre de la SNLCC 187
4.1.1. Appui de la coopération internationale 187
4.1.2. Mise en œuvre des plans d'actions 188
4.1.3. Coordination des actions de la mise en œuvre de la stratégie 188
4.2. Suivi-évaluation 188
4.2.1. Le suivi des activités 188
4.2.2. Le suivi de la gestion 188
4.2.3. Le suivi des résultats 189
4.3. Gestion du passé en matière de corruption et d'infractions assimilées 189
CONCLUSION 191
Liste des participants aux ateliers d'élaboration de la SNLCC 192
Table des Matières 210